Dirigé par
GÉRARD CHASTAGNARET
GÉRARD DUFOUR

Le règne de Charles III

Le despotisme éclairé en Espagne

CNRS HISTOIRE

CNRS EDITIONS

Dans la même collection :

Sur la route des saints byzantins, Elisabeth Malamut
(histoire médiévale)

Ecrire l'histoire du temps présent, IHTP
(histoire contemporaine)

Les Juifs au Sahara, Jacob Oliel
(histoire médiévale)

Le règne de Charles III

Le despotisme éclairé en Espagne

sous la direction de
Gérard CHASTAGNARET
et Gérard DUFOUR

CNRS EDITIONS

Illustrations de couverture :
Carlos III Cazador, F. de Goya (Artephot/Oronoz)
Madrid, el puerto de pasajes, L. Paret (Artephot/Oronoz)

© CNRS ÉDITIONS, Paris, 1994
ISBN 2-271-05196-7

Table des Matières

Avant-propos 7
Gérard Chastagnaret et ***Gérard Dufour***

Un monarque des Lumières 13

Du despotisme éclairé et du gouvernement de Charles III 15
François Lopez

Charles de Bourbon à Naples 29
Anna Maria Rao

L'Etat et la prospérité du pays 59

Modèles d'une politique ou politique modèle ?
La politique minière péninsulaire sous Charles III 61
Gérard Chastagnaret

Les "reales sociedades económicas de amigos del país",
creusets d'idées nouvelles ? 83
Michel Dubuis

L'Etat et le bonheur du peuple 105

L'Etat et les pauvres 107
Jacques Soubeyroux

Modèles et originalité d'une politique éducative 121
Antonio Viñao Frago

Despotisme éclairé et dirigisme culturel : l'éducation populaire..... 159
Lucienne Domergue

L'Etat et le contrôle des consciences 173

Le régalisme bourbonien 175
Emilio La Parra

L'inquisition sous Charles III : le paradoxe espagnol 201
Gérard Dufour

Charles III dans la mémoire espagnole 211

La transfiguration d'une époque : les oraisons funèbres
à la mémoire de Charles III 213
Maria Dolores Albiac

Achevé d'imprimer sur les presses
de l'Imprimerie LAMY
167, Rue Paradis - 13006 Marseille

Dépôt légal Mai 1994

*Avant-propos**

LES OBJECTIFS : L'OUVERTURE DE LA RECHERCHE, L'OUVERTURE DE LA MEMOIRE

Cet ouvrage est le fruit d'un colloque qui, au tout début de 1989, a réuni des spécialistes de l'Espagne et de l'Italie des Lumières, autour du thème des modèles de la politique de Charles de Bourbon, qui fut roi de Naples et de Sicile de 1734 à 1759, puis roi d'Espagne jusqu'en 1788, sous le titre de Charles III. L'année 1988, qui fut donc celle du bicentenaire de sa mort, vit l'organisation en Espagne de manifestations scientifiques dont le nombre et la qualité ont témoigné tout à la fois de l'importance de cette commémoration et du renouveau des recherches historiques dans la péninsule. Ces diverses rencontres ont permis de présenter un panorama complet des multiples travaux effectués depuis une quinzaine d'années en Espagne sur le XVIII[e] siècle.

Pourquoi alors avoir ajouté une initiative supplémentaire à cette floraison ibérique ? Cette table ronde répondait en fait à deux objectifs, à la fois complémentaires et originaux. Un objectif scientifique d'abord, qui s'est inscrit dans la logique des centres d'intérêt des deux organismes du C.N.R.S. coorganisateurs de la réunion : le GDR 30, consacré à l'histoire d'Espagne et dont l'axe de recherche

* **Gérard Chastagnaret, Gérard Dufour.**

principal était alors le rôle des modèles dans le fonctionnement du pays, le Groupement Nord-Méditerranée (GDR 097), ouvert sur l'ensemble de l'Europe méditerranéenne. Toutes les conditions étaient réunies pour un élargissement des regards portés sur la politique du règne et donc pour la formulation d'une problématique originale, attentive aux comparaisons et à la recherche de références, nationales ou extérieures.

Dans cette perspective, nous avons tenu à ce que soient présentés les antécédents napolitains du monarque et nous avons demandé aux participants de susciter ou de raviver une série d'interrogations sur les sources des différents aspects de la conduite des affaires publiques. Dans quelle mesure celle-ci a-t-elle eu des modèles ou des inspirateurs ? Assiste-t-on au contraire à l'élaboration d'une réflexion originale fondée sur une analyse des réalités nationales ? N'y a-t-il pas eu enfin parfois simple réponse empirique à des contraintes, sans souci de s'insérer dans une démarche politique globale, voire contradiction avec les principes affichés ? Le choix des participants, venant de France, d'Espagne et d'Italie, répondait à un souci de traiter les domaines les plus divers de l'action du pouvoir, depuis la politique économique jusqu'au contrôle des esprits et cela selon des voies d'approche très différentes.

Nous avons tenu aussi à ouvrir la réflexion sur la postérité du règne de Charles III dans la mémoire collective. En simplifiant à peine, on peut dire que le règne devient très précocement une référence, positive ou négative, dans la mémoire nationale et qu'il souffre au contraire d'une réelle discrétion dans l'image historique de l'Espagne vulgarisée dans les autres pays européens. C'est notamment le cas en France, où les rois catholiques, Charles-Quint, Philippe II et même la guerre d'Indépendance sont moins ignorés que le nom du monarque de la *Ilustración*. La notion de despotisme éclairé évoque Frédéric II de Prusse ou la Grande Catherine, jamais le descendant espagnol de Louis XIV. Ces contrastes méritaient sans aucun doute une réflexion sur les modalités et surtout sur les racines des Lumières en Espagne.

Par sa date, cette table ronde devait certes favoriser la présentation d'un bilan des recherches d'une année exceptionnellement riche en travaux sur le XVIII[e] siècle espagnol, mais on aura compris que son propos était moins de présenter des résultats définitifs que de favoriser l'émergence de nouvelles perspectives de recherche et le renouvellement de certaines problématiques.

Elle voulait être également une invitation au public français à sortir d'une perception trop hexagonale de l'histoire, et une contribution

à l'élaboration d'une mémoire historique à dimension européenne. Chacun est conscient qu'il s'agit là d'un mouvement nécessaire à l'heure où s'accélère la construction européenne. Mais c'est un domaine dans lequel les Français, y compris les historiens, ont pris un sérieux retard par rapport à leurs voisins, comme on a pu le voir, par exemple à l'occasion de la commémoration du bicentenaire de la Révolution française. Celle de la mort de Charles III offrait une occasion privilégiée de pratiquer une véritable pédagogie de la mémoire européenne. Attirer l'attention sur son règne permettait tout à la fois de rester proche de centres d'intérêt français – ne s'agissait-il pas d'un Bourbon, descendant de Louis XIV ? Et quoi de plus français que l'esprit des Lumières ? – et de montrer l'intérêt d'un élargissement des perspectives à l'Europe des péninsules méditerranéennes.

Finalement, cette table ronde se voulait placée à des titres différents sous le signe de l'ouverture : pour les Français, ouverture de la mémoire, pour les chercheurs, ouverture des questions et des résultats.

LES RESULTATS

Les résultats scientifiques ont très largement répondu à notre attente. Notre souci d'insérer la réflexion dans un cadre international et de l'orienter vers le problème des modèles a trouvé d'entrée de jeu une application remarquable grâce à deux communications qui ont par ailleurs illustré une attitude déjà observée lors des colloques organisés en Espagne : une grande défiance envers tout ce qui pourrait être interprété comme une démarche hagiographique. François Lopez a procédé à une remise en cause érudite et sans complaisance de la notion même de despotisme éclairé et Ana Maria Rao a présenté les grands axes et les deux phases distinctes de la politique napolitaine du futur Charles III : le royaume de Naples peut être considéré dans plusieurs domaines comme un premier champ d'application des idées du régime, mais il faut bien voir que le dynamisme initial s'estompe après 1746 au profit d'une politique beaucoup plus "gestionnaire".

Chacun des aspects traités ensuite a donné lieu à des réflexions sur les inspirations, les chances ou blocages des différentes réalisations. Cette convergence des démarches a permis de dégager trois éléments de base des inspirations de la politique du règne, qui fut d'ailleurs celle des ministres beaucoup plus que celle d'un monarque remarquable surtout par son entêtement et sa passion pour la chasse : la tradition nationale, des modèles étrangers, et enfin une

réflexion spécifique sur la situation espagnole. Parmi les modèles étrangers de la politique économique, deux aspects méritent de retenir l'attention : l'influence dominante de l'Allemagne et surtout l'empreinte colbertienne, celle d'un colbertisme rénové, qui marque la politique économique générale beaucoup plus que ne le font les physiocrates ou les libéraux britanniques. Mais avant de conclure au retard espagnol, il conviendrait de s'interroger sur d'autres postérités sous-estimées sinon méconnues du colbertisme, notamment dans la France du temps ou même des décennies suivantes. En ce cas, le retard espagnol pourrait bien n'être que celui des historiens, tout au moins jusqu'à la récente thèse de Francis Démier sur "Nation, marché et développement dans la France de la Restauration"[1].

Ces trois sources des idées politiques du règne se retrouvent aussi bien pour le secteur minier que pour la politique des pauvres, analysée par J. Soubeyroux, qui a notamment mis en évidence un mouvement de laïcisation des valeurs morales. En revanche, A. Viñao Frago a montré que la politique éducative devait être considérée comme un parent pauvre de l'effort du régime, en matière d'idées comme de réalisations. Que les élites éclairées ne s'intéressent guère à l'alphabétisation du peuple n'est sans doute pas vraiment original, mais les initiatives prises en ce domaine paraissent d'une indigence tout à fait exceptionnelle.

Par ailleurs, plusieurs interventions ont souligné que les modèles extérieurs ou nationaux des Lumières ont été facilement mis en sommeil lorsqu'ils ne servaient pas le renforcement du pouvoir royal : un objectif qui explique les contradictions apparentes d'une politique religieuse, beaucoup moins "éclairée" que ne pourrait le faire croire une analyse sommaire de l'expulsion des Jésuites. L'étude du régalisme, proposée par E. La Parra, et celle de l'attitude du pouvoir à l'égard de l'Inquisition ont mis en relief l'existence et le poids d'une conception "instrumentaliste" des institutions religieuses. Enfin il est apparu que la politique réformatrice de la *Ilustración* était le plus souvent incapable de surmonter les oppositions émanant des forces traditionnelles, en particulier des élites sociales : la censure du livre, étudiée par L. Domergue, en constitue un exemple parmi d'autres.

Finalement, l'attitude des gouvernants se révèle tout à la fois ouverte, assez dynamique et même parfois créative dans le domaine des idées, beaucoup plus prudente sinon timorée dans leur mise en

(1) Thèse de Doctorat d'Etat, Paris X, Nanterre.

œuvre, comme en témoigne l'ambiguïté des "Reales Sociedades de Amigos del País" analysées par M. Dubuis. Une ambiguïté que traduit, dès le lendemain de la mort du monarque, la diversité de références des discours de valorisation de l'image du défunt que sont les *exequias* étudiées par M. D. Albiac : au nom de valeurs tout à fait différentes sinon antinomiques, les prêtres traditionalistes comme les modernistes ont pu trouver matière à éloge dans l'œuvre du roi disparu. Et c'est finalement Cabarrus, dont l'ironie à l'égard du défunt ou de son entourage frôle parfois le sarcasme, qui introduit une note discordante dans un concert où l'universalité des louanges n'est pas le seul fruit des conventions du genre. Un despote éclairé presque raillé au nom des Lumières ! La contradiction est apparemment de taille. Elle peut être considérée comme une confirmation de l'analyse de F. Lopez sur le non-sens du concept même de despotisme éclairé. Elle est aussi parfaitement révélatrice d'un règne où le modernisme des idées en vogue a pu masquer certaines des inspirations réelles de la politique et surtout la force des pesanteurs, des archaïsmes économiques et des résistances sociales.

Un monarque des Lumières

*Du despotisme éclairé et du gouvernement de Charles III**

On peut observer que dans les plus récentes histoires de l'Espagne la seconde moitié du XVIII[e] siècle est souvent présentée comme une époque de despotisme éclairé, tandis que certains auteurs préfèrent parler d'absolutisme éclairé ou simplement de réformisme. Les deux premières formules associent le politique et le culturel et constituent, la première plus que la seconde, des notions différenciatrices dans le vaste espace européen des Lumières car, à l'évidence, aucun historien ne songerait à les appliquer à la France, à l'Angleterre ni à quantité d'autres Etats de moindre importance. Si l'on souhaite mettre en œuvre des concepts qui vaillent pour l'Europe entière, il faut écarter ceux qui désignent des modèles politiques et ne retenir que ceux qui englobent toute la vie intellectuelle d'une époque : la Renaissance, l'Europe classique et/ou baroque, les Lumières. C'est sans doute pourquoi Pierre Chaunu, entre autres, a préféré construire ses impressionnantes synthèses en choisissant ces concepts de civilisation, malgré les difficultés qu'ils suscitent dès lors qu'il s'agit de fixer à chaque période des limites chronologiques valables pour un ensemble dont les parties, du nord au sud, de l'est à l'ouest, connaissent des évolutions différentes :

simp

> *Du point de vue voltairien de Sirius, les structures les plus voyantes, celles qui s'en tiennent à l'épiderme des choses, qui donnent leur nom*

* **François Lopez,** Université de Bordeaux III.

à ces avatars d'une même civilisation que l'on nomme, au gré des humeurs, Renaissance, Europe baroque, Europe classique, Europe des Lumières, ont à peine le temps de se faire et de se défaire. Elles se bousculent nécessairement. Elles se superposent. Le baroque, on s'en souvient, recouvre Renaissance et classicisme, il déborde largement sur le XVIII^e siècle [1].

A tout prendre je préfère aussi, lorsque je m'aventure sur l'un des territoires de l'historien, considérer des époques caractérisées par un système de pensée, quitte à voir le XVII^e siècle tiré du côté du classique ou du baroque selon les auteurs et leur nationalité et à attendre, vainement peut-être, que le siècle dernier et le nôtre reçoivent un nom satisfaisant pour tous les Européens.

Les questions que je veux aborder et soumettre à la discussion durant ce colloque sur le règne de Charles III, où l'on nous invite à réfléchir plus généralement sur les modèles théoriques et sur les pratiques, sont les suivantes : qu'implique exactement chez les auteurs d'aujourd'hui et pour ceux du passé l'usage de la formule "despotisme éclairé" ? Et, vu les significations qu'on lui a données, les représentations qu'elle impose, convient-il d'en maintenir l'emploi dans nos études sur le XVIII^e siècle espagnol ?

Je rappellerai d'abord, car la chose est d'importance, que l'association des deux mots despotisme éclairé ne se rencontre chez aucun auteur du XVIII^e siècle , en aucun pays. Le fait a été rigoureusement établi, et il y a longtemps, par Robert Derathé dans une étude intitulée "Les philosophes et le despotisme", où l'on trouve nombre de textes bien choisis, ainsi que des références aux ouvrages antérieurs qui ont traité du même sujet, principalement à ceux d'Albert Lorthalary : *Le mirage russe en France au XVIII^e siècle* et de R. Koebner : "Despot and Despotism, Vicissitudes of a political term"[2]. Parmi les textes cités dans cette étude, je ne retiendrai, pour mon propos, que ceux de Diderot où l'on peut voir quelle sainte colère lui inspira l'accueil favorable réservé par Helvétius à une maxime de Frédéric II ("Rien de meilleur que le *gouvernement arbitraire* sous des princes justes, humains et vertueux"). Je cite :

---

(1) Pierre Chaunu, *La civilisation de l'Europe des Lumières,* Paris, Arthaud, 1971, p. 15.

(2) Robert Derathé, "Les philosophes et le despotisme", dans *Utopie et institutions au XVIII^e siècle. Le Pragmatisme des Lumières,* Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris-La Haye, Mouton & Co, 1963, p. 57-75.

> *C'est vous, Helvétius qui citait en éloge cette maxime d'un tyran ! Le gouvernement éclairé d'un prince juste et éclairé est toujours mauvais. Ses vertus sont la plus dangereuse et la plus sûre des séductions : elles accoutument insensiblement un peuple à aimer, à respecter, à servir son successeur quel qu'il soit, méchant et stupide (...). Un des plus grands malheurs qu'il puisse arriver à une nation, ce serait deux ou trois règnes d'une puissance juste, éclairée, douce, mais arbitraire : les peuples seraient conduits par le bonheur à l'oubli complet de leurs privilèges, au plus parfait esclavage... C'est ainsi que l'on tombe dans un sommeil fort doux, mais dans un sommeil de mort*[3].

Si Diderot s'enflamme de la sorte, c'est que dans la pensée des Philosophes, et je puis ajouter dans celle des *ilustrados*, beaucoup plus modérée, un despote ne saurait avoir de sujets, mais seulement des esclaves, que sous le despotisme, fût-il inavoué et désigné par l'euphémisme "gouvernement arbitraire", les lois sont bafouées et la raison opprimée par l'ignorance. Si les meilleurs esprits d'Europe ont parfois été séduits par les mirages russe et prussien, il faut convenir avec Robert Derathé, que

> *ce qu'ils admirent chez Frédéric II ou Catherine II, ce n'est pas l'étendue de leur puissance, son caractère absolu ou despotique. Mais, à leurs yeux, cette puissance est au service de l'Etat et du bien public ; elle a su, en outre, se soustraire à l'empire du fanatisme et de la superstition, elle accepte enfin le patronage de la philosophie des Lumières. C'est à cette triple marque que se reconnaît, selon les Philosophes, la politique d'un souverain éclairé, même si les monarques qui se réclament de cet idéal s'en écartent sensiblement dans la pratique*[4].

Quant au "despotisme légal" dont les physiocrates ont formulé la théorie, il n'a pas le moindre rapport avec le pouvoir arbitraire, puisque, de fait, il résulte de l'évidence des besoins, "qui commande avant que le pouvoir ordonne, fait que les volontés du monarque deviennent les volontés constantes et uniformes de toute la nation" selon Le Mercier de la Rivière[5]. Comme les physiocrates étaient par ailleurs partisans de la liberté d'opinion et de l'instruction publique généralisée, leur doctrine, loin de prétendre fortifier le pouvoir absolu, a notablement contribué à l'affaiblir. Mais en dépit de son indéniable libéralisme cette doctrine a

---

(3) *Ibid.*, texte cité p. 67-68, note 45.
(4) *Ibid.*, p. 68.
(5) *Ibid.*, p. 73.

été rejetée par Rousseau, plus effarouché, semble-t-il, par la formule "despotisme légal" que soucieux de comprendre ce qu'elle signifiait :

> *Monsieur,* écrivait-il au Marquis de Mirabeau en 1767, *quoique qu'il arrive, ne me parlait plus de votre "despotisme légal". Je ne saurais le goûter ni même l'entendre : et je ne vois là que deux mots contradictoires, qui, réunis, ne signifient rien pour moi*[6].

Telle était l'opinion des hommes des Lumières sur le despotisme, en France, en Espagne[7], dans toute l'Europe. Et il a fallu que Frédéric II et Catherine II prennent quelques précautions verbales pour n'être pas désavoués par leurs thuriféraires[8].

C'est au XIXe siècle et chez un historien allemand peut-être, nul n'a pu encore éclaircir ce point, que la notion de despotisme éclairé, alliant deux contraires dans un esprit qui eût répugné à nos philosophes, a été mise en œuvre. L'intelligence que l'on peut avoir de l'Europe du XVIIIe siècle, multiple si l'on envisage ses réalités politiques, une si l'on considère l'histoire de la pensée, donc celle des élites de pouvoir et des élites idéologiques, y a-t-elle gagné quelque chose ? Un des historiens espagnols que j'ai le plus admirés en était convaincu et s'est plus d'une fois prononcé, non seulement pour son maintien, mais encore pour son extension à un courant politique qui se sera manifesté dans presque tous les pays d'Europe. Voici, brièvement condensés, quels étaient ses arguments :

1) peu importe que la formule "despotisme éclairé" n'ait pas existé au XVIIIe siècle, car il arrive bien souvent que la chose précède le mot qui la dénomme ;
2) le despotisme éclairé, s'il ne saurait être confondu avec toute la pensée politique et sociale des Lumières, peut fort bien, en revanche, correspondre à une idéologie qui aura dépendu en grande partie de la pensée éclairée, pénétrant des secteurs sociaux proches du pouvoir et de l'entourage des souverains. "En tal sentido, écrivait Maravall, pienso que, contra el criterio excluyente que muchos aplican, apenas

---

(6) *Ibid.*, p. 75.

(7) Voir les textes de Cadalso, Campomanes, Floridablanca, Mayáns, Forner, Ramos, de Castro, etc, mentionnés par José Antonio Maravall dans "La fórmula política del despotismo ilustrado", Actes du colloque international *I Borbone di Napoli e i Borbone di Spagna,* Naples, Guida Editori, 1985, t. I, p. 9-33, notamment à la p. 21.

(8) P. Derathé, *op. cit.*, p. 66-67.

hay gobierno en ningún estado europeo, entre 1760 y 1790, que no presente caracteres de despotismo illustrado, sin que en su realización alcance nunca a ofrecer un desarrolo sistemático"[9] ;
3) ainsi compris, le despotisme éclairé aura constitué une étape de première importance dans le processus d'uniformisation des nations modernes ("el proceso de homogeneidad nacional"), dans tous les domaines de la pensée et de l'action, qu'ils soient juridiques, administratifs, économiques, qu'ils concernent la fiscalité, les communications (on s'efforce partout d'étendre la rationalité administrative et de rendre possible la constitution d'un marché national), l'enseignement supérieur et l'instruction publique, que l'on souhaite mettre au service de la nation, les structures sociales dont on dénonce les trop fortes disparités ("Queda lejos una defensa del principio de igualdad ; pero ello revela una cierta tendencia a la relativa nivelación social, bajo un ideal de medianías cultas, clases medias holgadas e ilustradas") ;
4) les mêmes aspirations se retrouvent dans les plans de réforme de l'armée, de l'Eglise et de l'assistance publique.

Deux familles politiques, en somme, tireront leur origine de *l'Ilustración :*

> *Desde luego, la fórmula política del despotismo ilustrado (...) supuso en España un intenso intervencionismo". De ello deriva la línea de esa concepción política, cuya matización entiendo que puede observarse en una doble dirección : una preocupatión moralizante que tan predominante papel da a la formación de los indivíduos, en sus diferentes capas, a ese "taller de hombres" como con frecuencia se llama a la educación ; y completando lo anterior, una preocupación social que acentúa los aspectos económicos del programa en un sentido, precisamente, de reforma planeada y dirigida por la autoridad. Dos aspectos, pues, que, pese a la relativa frecuencia con que en los últimos lustros se leyera a Adam Smith, van por camino opuesto al del liberalismo individualista que inspira en Inglaterra manifestaciones tan crudas contra la reforma social.*
>
> *Lo cierto es que el despotismo ilustrado, en la evolución posterior del esquema que aquí he dado, proporciona dos corrientes : la de los moderados que atenderán, cuando lleguen al Gobierno, a la reforma de la Administración ; la de los radicales, que potenciando los rasgos que en aquél se encontraban, de homogeneidad nacional, avanzan hacia una posición de nacionalismo, jacobino en ciertos aspectos, pero*

(9) José Antonio Maravall, *op. cit.*, p. 9.

sobre todo de tinte humanitario, lo que históricamente no resultaba incompatible[10].

Le dessein qui animait toute l'œuvre de Maravall, comme le savent bien tous ceux qui l'ont connu, fut toujours, quelle que fût l'époque qu'il envisageait, de montrer que l'Espagne, en dépit des profondes différences qui ne peuvent manquer d'apparaître sitôt que l'on compare telle nation à telle autre, avait toujours eu sa place dans le concert européen. On ne peut que souscrire à cette conception générale. Pour ma part, j'admets aussi que l'idéologie qui vient d'être caractérisée s'est manifestée dans une grande partie de l'Europe. J'accepte, en somme, toutes les analyses de Maravall, et cela d'autant plus facilement qu'elles sont très proches de celles que j'ai moi-même proposées dans ma thèse sur la pensée politique de Forner et celle des autres *ilustrados* tels que Jovellanos[11]. Mais je ferai à la thèse de Maravall la même objection que j'ai formulée il y a quelques années, lors d'un colloque sur l'*Ilustración*, dans une amicale et déférente polémique avec ce maître : que gagne-t-on à appeler "despotisme éclairé" ce qui ne fut jamais qu'un idéal de gouvernement, particulier aux monarchies administratives où l'on attendait de l'Etat qu'il fît de profondes réformes des structures ? N'est-il pas évident qu'aucun historien de la France, de l'Angleterre, des Pays-Bas, des Provinces-Unies, n'acceptera jamais que la pensée des élites de pouvoir et des élites idéologiques (qui peuvent facilement basculer dans l'opposition si les gouvernement ne sont pas assez dynamiques et si elles ont la liberté de s'exprimer) soit désignée du nom de "despotisme éclairé" ? Quoi qu'on fasse, on ne pourra modifier les conceptions de l'Europe des Lumières aujourd'hui courantes et selon lesquelles *le "despotisme éclairé" n'est pas une idéologie mais une pratique, ou si l'on veut un modèle d'action.* On s'accorde à présent, quand on étudie les Etats des Lumières, à placer en position centrale deux modèles théoriques : la monarchie tempérée anglaise et la monarchie administrative française, avec, par ailleurs, "une énorme périphérie, consciente de son retard, province d'une Europe bicéphale". Et Pierre Chaunu, que je viens de citer, ajoute ceci :

"Le despotisme éclairé", dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, à l'époque du démarrage démographique, des "fronts pionniers", c'est

---

(10) *Ibid.*, p. 32-33.

(11) François Lopez, *Juan Pablo Forner et la crise de la conscience espagnole au XVIII^e siècle*, Bordeaux, Institut d'Etudes Ibériques et Ibéro-américaines de l'Université de Bordeaux, 1976, p. 579-580.

l'Etat du rattrapage, une forme d'Etat adaptée aux espaces assez faiblement exploités, à des structures économiques et sociales archaïques, conduit par une élite de culture, de mentalité et souvent d'expression françaises qui s'efforce de combler un retard inégal. Cette forme d'Etat s'adapte mieux dans les espaces vides de l'Est que dans les vieux centres de peuplement de l'Europe centrale (Bohême, Autriche, Bavière) et méditerranéenne, en chrétienté non catholique qu'en pays catholique. Bluche met en garde : *Ce régime qui domine (...) les régions de l'Europe où le retard économique et social s'était longtemps opposé à la modernisation du gouvernement et de l'administration, ne saurait être confondu avec le triomphe des Lumières. "Le prince que l'on dit éclairé" n'est jamais un pur philosophe, ni tout à fait un physiocrate. Pourtant, sans le courant rationaliste de la fin du XVII^e siècle et sans les complicités philosophiques de l'âge des Lumières, il est probable que le despotisme éclairé n'eût trouvé ni sa doctrine, ni son style, ni les formes indispensables à un rayonnement séculaire*[12].

Même conception, au fond, chez un autre historien français, Robert Mandrou, qui, embrassant une durée beaucoup plus large dans son livre *L'Europe "absolutiste". Raison et raison d'Etat. 1649-1775,* met en avant les modèles français et anglais, au second plan les despotismes éclairés de Frédéric II, de Marie-Thérèse et de Joseph II, de Catherine II, et consacre au reste un très bref chapitre intitulé "Les despotes éclairés : expériences méridionales", où sont regroupés : "Naples, Lisbonne et Pombal, la Florence de Léopold, la Parme de Dutillot", après quoi l'on revient à la France et à l'Angleterre pour dresser un bilan et ouvrir des perspectives[13].

Ce qui me semble le plus intéressant, pour nous, dans tout cela, c'est ce que dit Pierre Chaunu de la meilleure adaptation de cette forme d'Etat aux espaces vides de l'Est qu'aux vieux centres de peuplement de l'Europe centrale et méditérranéenne, élément différenciateur encore plus nettement accusé si, en plus des réalités géographiques et démographiques inscrites dans la durée, on prend en compte le fait religieux, d'un poids énorme en raison de ses implications économiques, sociales, culturelles dans les pays catholiques de l'Europe méridionale, en retard, déclassés, décriés, qui n'ont presque jamais bénéficié des "complicités philosophiques".

Quel champ d'action l'Eglise catholique, si intimement associée au régime féodal ou seigneurial dans les nations de la vieille Europe latine,

---

(12) Pierre Chaunu, *op. cit.*, p. 204.

(13) Robert Mandrou, *L'Europe "absolutiste". Raison et raison d'Etat. 1649-1775,* Paris, Fayard, 1977.

aurait-elle laissé à un despotisme éclairé à la russe ou à la prussienne qui ne pouvait que lui être hostile et l'attaquer de front, tandis qu'elle-même se déclarait ennemie de tout césarisme ? Le clergé, en Espagne, au Portugal, en Italie et en France, était massivement réfractaire à toute modernisation de l'économie et de l'Etat, et les régalistes, les "jansénistes" du XVIII[e] siècle ont dû, non sans risques et en s'abritant toujours derrière le pouvoir royal, s'opposer à des prérogatives et à un contre-pouvoir ecclésiastiques qui entravaient toute action radicale.

Cet antagonisme a été diversement apprécié par les philosophes, et il me semble que le cas de l'Espagne les a amenés à réviser leurs conceptions premières. D'après Montesquieu, l'Eglise jouait un rôle modérateur nécessaire dans les monarchies, "surtout dans celles qui vont au despotisme"[14]. Il est curieux qu'un homme qui a montré tant de dédain pour les pays catholiques déchus dans ses *Lettres persanes* ait pu écrire ceci :

> *Où en seraient l'Espagne et le Portugal depuis la perte de leurs lois, sans ce pouvoir qui arrête seul la puissance arbitraire ? Barrière toujours bonne lorsqu'il n'y en a point d'autre : car, comme le despotisme cause à la nature humaine des maux effroyables, le mal même qui le limite est un bien*[15].

D'Alembert et Voltaire ont d'abord été de cet avis, portant un jugement sévère sur les ouvrages de Boulenger *(Recherches sur l'origine du despotisme oriental,* 1761) et d'Holbach *(Politique naturelle,* 1773) où était posée comme principe la collusion des tyrans et des prêtres. Il n'en reste pas moins que les philosophes et les *ilustrados* les plus radicaux ont voulu "briser l'alliance du trône et de l'autel pour lui substituer celle des Lumières et de la monarchie"[16]. Je reviendrai là-dessus quand j'évoquerai l'émoi suscité en Europe dès 1776 par l'arrestation d'Olavide et peu après par son procés, retentissante affaire qui sembla bien donner raison à Boulenger et à Holbach contre Voltaire et d'Alembert.

Prenant à présent du champ, je proposerai, pour conclure ce développement, d'abandonner la formule "despotisme éclairé" aux historiens des pays de l'Est, qui, d'ailleurs, ne l'emploient pas pour

---

(14) Robert Derathé, *op. cit.*, p. 69.
(15) *Ibid.*, p. 69.
(16) *Ibid.*, p. 70.

traiter des monarchies catholiques[17], et de n'en faire usage, si l'on tient à la conserver, qu'en ce qui concerne les Europes nouvelles qui ont émergé dans la conscience des hommes des Lumières, suscitant la réflexion sur une théorique politique différente de celles qu'on connaissait auparavant, bien que sa dette à l'égard de Machiavel fût indéniable. Ce critère, évidemment, trace une ligne de démarcation entre les tentatives de Marie-Thérèse et de Joseph II d'Autriche et les entreprises de Frédéric de Prusse et de Catherine de Russie.

Pour en venir enfin au règne de Charles III, voyons maintenant, sans plus nous attarder sur les modèles théoriques, ce que fut sa pratique de gouvernement. Les monarques que l'on tient pour des "despotes éclairés" passent pour avoir imposé des réformes énergiques, voire brutales, à des pays aussi réfractaires que possible à la modernisation. Quelles que soient les réalités profondes de l'histoire, les limites des changements opérés et les pesanteurs de tous ordres, lorsqu'on parle de "despotisme éclairé" devant un public peu averti, celui-ci songe inévitablement à des remèdes drastiques, à des bouleversements prescrits par un pouvoir à une société archaïque où toute évolution spontanée serait impossible sauf à très long terme. Ce n'est pas là, assurément, ce que veut dire un historien qui sait son métier, mais c'est, par la force des mots, ce qu'il donne à entendre, se mettant dans l'obligation de corriger par la suite l'effet de la formule. Or il est bien connu que les Lumières en Espagne, loin d'être le fait de l'action monarchique, ont attendu longtemps quelque appui du pouvoir politique. Deux générations d'hommes au moins ont dû marquer le pas, ronger leur frein durant le très long règne de Philippe V, c'est pourquoi l'on ne peut parler *d'Ilustración*, d'accord partiel, étroit et temporaire, entre une élite de pouvoir et une élite idéologique, avant que le marquis de la Ensenada, sous Ferdinand VI, conçoive ses grands projets, dont celui de l'impôt unique, vraiment révolutionnaire, ne put aboutir pour des raisons diverses que Jean-Pierre Amalric a plus d'une fois exposées et auxquelles il faut bien ajouter la résistance des corps traditionnels et le manque de fermeté des gouvernants.

Autre remarque : le moins qu'on puisse attendre d'un "despote éclairé" est qu'il gouverne personnellement. Louis XIV, qui n'est jamais comparé à Frédéric de Prusse ni à Catherine de Russie, a mis en pratique le gouvernement personnel dès la mort de Mazarin. Il ne

(17) C'est ce qui resortait des colloques sur les Lumières qui ont eu lieu ces dernières années à Budapest. Je dois cette information à J.A. Ferrer Benimeli.

fut imité par aucun Bourbon en Espagne où le XVIII[e] siècle est l'ère des magistrats et des grands commis qui accèdent à la noblesse après avoir plus ou moins longtemps servi l'Etat. Concédons que le choix de bons ministres est à porter au crédit d'un souverain ; il reste que les hardis réformateurs qu'auraient pu être Macanaz, Ensenada, furent écartés du pouvoir avant d'avoir pu mener à fond une action, tandis que ceux qui jouirent très durablement de la faveur royale ne furent que de prudents gestionnaires, avisés, actifs, réformistes, certes, mais non pas réformateurs. Qu'eût été une Espagne menée par une poigne de fer, par le comte d'Aranda, par exemple, dont les vues politiques et le prestige étaient, me semble-t-il, très supérieurs à ceux de Floridablanca ? En s'appuyant sur une noblesse "à la prussienne" et aussi sur une noblesse "à l'anglaise" (pour reprendre la typologie de François Furet[18]), Charles III et déjà son prédécesseur auraient pu accomplir de grandes choses, mais les commis eurent toujours la préférence des descendants de Louis XIV. C'est d'ailleurs la seule pratique qu'ils aient héritée de leur illustre modèle.

Quant aux "complicités philosophiques" dont bénéficièrent Frédéric de Prusse et Catherine de Russie, elles auront singulièrement manqué à Charles III qui n'eut assez bonne presse à l'étranger que dans les premières années de son règne, surtout au lendemain de l'expulsion des Jésuites. Encore faut-il bien voir à qui allèrent alors les éloges des philosophes. Ce texte de Diderot, postérieur à l'état de grâce que j'ai dit, est là-dessus on ne peut plus clair :

> *Lorsque Charles III monta sur le trône d'Espagne en 1759, son premier acte de souveraineté tomba sur le pouvoir illimité de l'Inquisition. Alors ce monarque était environné de sages. On lui avait montré que cet Etat dans l'Etat, contraire de son autorité, était la source des préjugés, de la terreur et de l'imbécillité nationale ; en conséquence il défendit aux inquisiteurs de statuer définitivement sur quelque objet que ce fût sans avoir obtenu son approbation. Don Quintano, évêque de Pharsale, fut éloigné pendant plusieurs mois pour avoir proscrit je ne sais quel ouvrage sans le consentement du monarque*[19].

On voit que c'est ici l'entourage du souverain (les sages qui le conseillaient, lui montraient ce qui était contraire à l'autorité de

---

(18) François Furet, *Penser la révolution française*, Paris, Gallimard, 1978, p. 150.

(19) Texte cité par M. Défourneaux dans *Pablo de Olavide ou l'Afrancesado (1725-1803)*, Paris, P. U. F, 1959, p. 474.

l'Etat) que l'on crédite d'une intelligente fermeté, non le monarque lui-même.

De même, au moment de l'expulsion des Jésuites de la monarchie espagnole, ce fut au comte d'Aranda (d'ailleurs étranger à cette affaire, comme l'ont montré Rafael Olaechea et José A. Ferrer Benimeli) que l'on rendit d'enthousiastes hommages[20]. Une historiographie plus anticléricale que réellement progressiste a longtemps présenté comme un haut fait la déportation de ces milliers d'hommes, tandis que les auteurs réactionnaires ou conservateurs y voyaient l'un des plus grands crimes commis contre l'Eglise. Un esprit indépendant, aujourd'hui, devrait, sans épouser aucune querelle, se demander si, en décrétant cette expulsion massive, le gouvernement espagnol n'a pas une fois de plus manifesté de la soumission à l'égard de la France ; si le vide culturel qui fut ainsi créé, dans des pays où les Jésuites, quoi qu'on en ait dit, n'enseignaient pas qu'à la noblesse et où l'instruction était fort peu répandue, a jamais pu être comblé ; si, enfin, les Jésuites faisaient plus obstacle aux Lumières que le reste du clergé dont ils étaient haïs, le tout sans perdre de vue que Frédéric II et Catherine II maintinrent les membres de la compagnie de Jésus en Silésie et en Russie.

En 1777, comme l'on sait, l'affaire Olavide, dont s'émut toute l'Europe pensante, allait définitivement ternir l'image de Charles III et donner une nouvelle impulsion à la légende noire anti-hispanique qui, du reste, n'avait pas besoin de cela pour prospérer. Voltaire, qui s'était grandement réjoui de l'expulsion des Jésuites d'Espagne et d'Amérique dans ses mémoires et avait encensé Aranda dans l'article "Inquisition" de son *Dictionnaire philosophique*, écrivit à d'Alembert quand il sut ce que laissait faire le roi d'Espagne :

> *Mon cher et grand philosophe, vous avez déchiré mon vieux cœur en m'apprenant que je m'étais trompé sur l'Espagne. Je l'avais crue raisonnable, mais je vois bien qu'il faut attendre encore trois ou quatre cents ans.*

Quant à Diderot, il était amené à tenir ces propos qui englobaient dans le même infini mépris et le souverain et la nation.

---

(20) Rafael Olaechea et J.A. Ferrer Benimeli, *El Conde de Aranda (Mito y realidad de un político aragonés)*, Saragosse, Librería General, 1978, t. I, chap. VII.

La vieillesse d'un roi est toujours un grand malheur pour son peuple, mais surtout en Espagne. Serait-ce l'effet de l'étiquette d'une cour qui ne lui permet pas de s'instruire dans sa jeunesse ? Serait-ce qu'en naissant il a sucé le lait de la superstition ; qu'à mesure qu'il s'affaiblit, les religieuses momeries dont on l'a bercé deviennent plus impérieuses ; que la chaleur du climat donne plus d'activités à ces causes, ou que les races s'y dégradent plus vite[21] ?

Enfin nous ne savons que trop que les grandes réformes nécessaires à l'Espagne n'ont pas été faites dans les domaines fondamentaux de la fiscalité (malgré Ensenada), des structures agraires (malgré les intendants, plus tard, Jovellanos), de l'enseignement universitaire (malgré Mayans, Olavide, Forner et tant d'autres), de l'alphabétisation même, comme le dira et l'a déjà écrit Antonio Viñao Frago. La presse, certains ouvrages publiés ou qui durent rester inédits des années 1780 montrent qu'un fossé est allé s'élargissant entre les *ilustrados* et un pouvoir timoré. Voyez les déceptions et l'amertume qui, à la fin de ce règne dont on aura plus tard la nostalgie, se manifestent dans les écrits de Jovellanos, de Cabarrus, de la plupart des *ilustrados*.

Les Cartas político-económicas al conde de Lerena de León de Arroyal constituent un terrible bilan. De là au pamphlet révolutionnaire qu'est *Pan y toros*, du même auteur, il n'y a qu'un pas, et il fut vite franchi.

Que Charles III ne fut en rien un "despote éclairé" devrait s'imposer comme une évidence, bien que son règne ait été fécond en réalisations. Les efforts accomplis dans l'urbanisme, les communications, les progrès dus au libre commerce avec l'Amérique sont bien mis en valeur dans l'historiographie contemporaine. Pareillement la vie intellectuelle et artistique aura connu indéniablement une plus grande vitalité. Mais toutes ces améliorations ne furent le fait du Prince que dans la mesure où il accepta des initiatives venues des groupes les plus actifs, au contact des réalités concrètes de l'économie et de l'administration, dans une conjoncture de croissance démographique et économique qui aura tout commandé, conduisant du reste à la suppression de l'Ancien Régime.

---

(21) Ce texte et le précédent sont cités par M. Défourneaux, *op. cit.*, chap. XI " L'Europe des Lumières et le procès d'Olivade".

Pierre Vilar affirmait que l'hypothèse la plus féconde pour comprendre le développement catalan était fournie par la notion de "relais des classes sociales les unes par les autres dans le vouloir politique" et que c'est "à la base, dans la pratique, non dans une idéologie étrangère, que le "despotisme éclairé" a pris ses avis"[22]. Si les idées et les projets sont venus d'en-bas, on conçoit que cet historien ait mis à distance par des guillemets une formule si peu pertinente.

En vérité, l'esprit de la Philosophie, en ce qu'il a de commun avec *l'Ilustración* la plus radicale, n'a produit en Espagne qu'un despotisme éclairé, d'abominable réputation jusqu'à ce que Juan Mercader Riba en ait montré les aspects positifs dans un ouvrage serein : celui de Joseph Bonaparte[23].

(22) P. Vilar, *La Catalogne dans l'Espagne moderne*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1962, t. I, p. 159.

(23) J. Mercader Riba, *José Bonaparte Rey de España ; 1808-1813. Historia externa del reinado*, Madrid, C. S. I. C, 1971. Voir notamment le chap. IV.

*Charles de Bourbon à Naples**

I - ENTRE NAPLES ET L'ESPAGNE : UN MODELE POUR L'EUROPE ?

Avant de devenir Charles III roi d'Espagne, le fils de Philippe V et d'Elisabeth Farnèse avait régné, depuis 1734, sur les deux Royaumes de Naples et de Sicile, qui avaient retrouvé avec lui leur indépendance, et en même temps leur unité politique. Une unité relative, puisque chacun des deux Royaumes garda son cadre juridique et institutionnel, tout en trouvant dans la nouvelle cour de Naples un centre de pouvoir commun. Une indépendance, elle aussi, relative, puisque les liens avec l'Espagne, ses intérêts économiques et militaires, restèrent très étroits jusqu'à la mort de Philippe V, entraînant les Deux-Siciles dans la guerre de succession d'Autriche.

Arrivant à Naples le 10 mai 1734, acclamé triomphalement par la population, le jeune Don Carlos était surtout le commandant des troupes espagnoles de son père, envoyé reconquérir le Royaume perdu en 1707. Les hommes qui étaient à ses côtés avaient été eux aussi choisis par ses parents : son Conseil d'Etat fut formé par les Espagnols José Manuel de Benavides y Aragón comte de Santisteban, qui avait été son précepteur, Joachim de Montealegre marquis et par la suite duc de Salas, et le duc de Montemar ; par le Français comte de Charny, déjà commandant des troupes espagnoles en Toscane, par le Sicilien Giovanni Brancaccio, lui aussi venant d'Espagne,

* **Anna Maria Rao,** Université de Naples.

par le comte de Cerati de Parme, par le Toscan Bartolomeo Corsini, neveu du pape, et enfin par des nobles et des magistrats napolitains.

Mais à Naples Don Carlos apprit à être roi, se libérant graduellement de la tutelle de ses parents et de ses ministres. Il l'apprit dans une situation difficile, un état de guerre qui dura presque sans interruption jusqu'en 1748. Il dut apprendre à faire face aux forces locales qui défendaient les structures traditionnelles de pouvoir des Deux-Siciles et à affirmer son autorité sur ses propres collaborateurs, sur leurs jalousies et conflits internes. Il dut surtout découvrir ce qu'était la force de l'Eglise dans un pays que la papauté considérait comme son fief, prétendant qu'on ne pouvait être roi à Naples sans son investiture. Contre les prétentions ecclésiastiques, Don Carlos, qui était Charles III comme roi de Sicile (refusant de reconnaître Charles d'Anjou et Charles VI d'Autriche), et Charles VII comme roi de Naples, selon l'investiture du pape du 10 mai 1738, voulut garder le titre de Charles roi des Deux-Siciles et de Jérusalem, etc., sans autre spécification, qu'il avait pris le 21 septembre 1734. Ce fut encore contre l'Eglise, et pour consacrer solennellement son caractère de souverain indépendant, qu'il se fit couronner le 3 juillet 1735 dans la cathédrale de Palerme par l'archevêque, après un long voyage à travers les provinces du Royaume, qui depuis deux siècles, du temps de Charles Quint, n'avaient pas reçu la "visite" d'un roi[1].

L'arrivée de Charles à Naples fut perçue par les contemporains comme un vrai tournant dans l'histoire du Royaume : la présence d'un roi indépendant assurerait enfin l'emploi de ses ressources naturelles et fiscales pour le développement local, plutôt que pour les guerres et les dépenses d'une cour étrangère. Les choses n'étaient pas aussi simples, mais même après son départ pour l'Espagne on continua à voir en lui l'image d'un roi qui avait agi pour le bien public.

Les éloges et les inscriptions funèbres publiés en 1789 peuvent nous aider à comprendre quel "modèle" d'action Charles de Bourbon avait incarné à Naples, quelle image on avait, ou bien on voulait présenter de lui, aussi bien comme roi des Siciles que comme roi d'Espagne.

Il s'agit, évidemment, d'un genre de composition qui présentait des caractéristiques formelles et même des contenus stéréotypés ; qui tendait, en outre, en tissant l'éloge du prince, à exprimer des projets

(1) F. Renda, "Dalle riforme al periodo costituzionale 1734-1816", in *Storia della Sicilia*, vol. VI, Napoli, Società Editrice Storia di Napoli del Mezzogiorno continentale e della Sicilia, 1978, p. 168-190, 291.

et des espoirs, plutôt qu'à reconstruire des réalités historiques. Le moment – début 1789 – était particulièrement favorable pour saisir l'occasion de dresser le bilan du modèle d'un prince éclairé, comme on l'avait déjà fait, en 1780-1781, pour la mort de Marie-Thérèse[2]. Il s'agissait aussi, à Naples, d'une occasion importante de confronter le modèle espagnol de monarchie absolue et éclairée au modèle autrichien, et de ranimer la force des liens avec l'Espagne, juste au moment où la cour de Naples, sous l'influence de la reine Marie-Caroline, les coupait définitivement et se liait plus étroitement à Vienne[3].

La justice et la piété étaient, pour tous, les traits fondamentaux du roi Charles[4], auxquels s'ajoutaient la foi, la constance, la libéralité.

---

(2) F. Venturi, *Settecento riformatore*, IV, *La caduta dell'Antico Regime (1776-1789)*, 2, *Il patriottismo repubblicano e gli imperi dell'Est*, Torino, Einaudi, 1984, p. 615-632. Sur les éloges espagnols de Charles III et les caractéristiques, "tan poco propicio a la crítica", cf. A. Elorza, "El tema de la monarquìa en el pensamiento polìtico español bajo Carlo III", in *I Borbone di Napoli e i Borbone di Spagna. Un bilancio storiografico*, dirigé par Mario Di Pinto, Napoli, Guida, 1985, vol. I, p. 79-85.

(3) A.M Rao, "Il riformismo borbonico a Napoli", in *Storia della società italiana*, vol. 12, *Il secolo dei lumi e delle riforme*, Milano, Teti, 1989, p. 269-280.

(4) On se référera aux ouvrages suivants :

Elogi funebri di S.M.C. Carlo III Monarca delle Spagne, e dell' Indie defunto a' 13 di dicembre 1788, e di S.A.R. l'infante Genn. Carlo Borbone morto a' 2 gennaio 1789 pei solenni funerali celebrati nella Reale Arciconfraternita di Nostra Signora de' Sette Dolori in S. Luigi di Palazzo a' di 7 e 8 del seguente mese di febbraro composti dal Dott. D. Luigi Barone, Napoli, Pietro Perger, 1789 ; O. Cappelli, *Pe' funerali della Maestà Cattolica di Carlo III. Celebrati nella Real Chiesa delle donne monache di Caserta a' XIII di Febbraro MDCCLXXXVIIII, Opere del Marchese Orazio Cappelli*, Napoli, Stamperia del Fibreno, 1832-1833, vol.I, p.103-110 ; *Orazione in morte dell'augustissimo Carlo III di Borbone Re Cattolico delle Spagne, e delle Indie &c. &c. &c. Scritta del giureconsulto Giovambattista De Liguoro in occasione che dagli amministratori dell'Illustre Città di Madaloni si fanno celebrare li solenni funerali nella venerabile Chiesa del Santissimo Corpo di Cristo nel di 5 marzo 1789*, Napoli, Filippo Raimondi, 1° marzo 1789 ; *Ne' solenni funerali di Carlo III Borbone Monarca delle Spagne celebrati dall' eccellentissima Città di Napoli orazione del P.D. Raffaele Mormile C.R*, Napoli, Gennaro Migliaccio, 1789 ; *Inscrizioni di Benedetto Rocco per la Congregazione di S. Giuseppe dell'Opera di vestire i nudi*, s.n.t.; *Inscrizioni ne' funerali di Carlo III Augustissimo Monarca delle Spagne celebrati a' 28 di marzo 1789 nella Chiesa della Real Casa Santa e del Banco dello Spirito Santo*, Napoli, Stamperia di Gaetano Raimondi, 1789 ; B. Rocco, *Saggio d'inscrizioni latine del signor abate don Benedetto Rocco napoletano con una lettera in difesa di una delle medesime*, Roma, Francesco Bourlié, 1818, p. 35-44 ; *In lode di Carlo III Monarca delle Spagne ragionamento del Sac. D. Francesco Sacco*

Il s'agissait, certes, d'une constante dans les célébrations des rois : mais dans l'image qu'on voulait présenter du roi de Naples la piété était plus forte que la justice, le roi saint et bienfaiteur prévalait sur le roi punisseur, le roi de la paix sur le roi guerrier. Charles était, surtout, le roi qui avait redonné aux Siciles leur indépendance, et qui l'avait raffermie en leur donnant, avec son fils Ferdinand IV, un roi "naturel". Son règne se caractérisait par les "optimae leges" qu'il avait édictées, dont le souci premier était le bien de ses sujets, accompagnées d'une importante politique de travaux publics.

Un vaste tableau de l'action politique de Charles de Bourbon à Naples était tracé par le juriste Giovambattista De Liguoro, qui, malgré les déclamations rhétoriques sur ce "héros envoyé par la divine providence", sur la majesté et la beauté de son aspect, sur ses talents et ses connaissances, résumait d'une façon assez précise et réaliste la personnalité du roi, aussi bien que les éléments les plus significatifs de son règne. Avant tout, le rapport entre son sentiment religieux et sa politique ecclésiastique : roi catholique par excellence, il avait été le meilleur défenseur du Vatican, puisqu'il avait défendu la vraie religion, considérée comme le principal moyen de consolider les liens sociaux et politiques, contre la superstition et la simulation, et qu'il avait choisi des évêques doués de doctrine et de bonnes moeurs. Il avait donc consolidé l'accord avec le pape, tout en s'opposant fermement à tout attentat aux droits suprêmes du roi, comme l'introduction du tribunal de l'Inquisition, qu'il avait définitivement interdite par son édit du 29 décembre 1746[5]. Là aussi, l'exaltation du passé se doublait d'un effort dans le présent pour rétablir les rapports avec l'Eglise sur la base de l'autonomie du Royaume de Naples, réaffirmée en 1788 par l'abolition définitive de l'hommage féodal de l'haquenée.

De Liguoro énumérait ensuite la longue série de réformes et de bienfaits que Charles avait réalisés, grâce au choix d'hommes honnêtes et avertis comme secrétaires et conseillers d'Etat : le

---

dedicato all' Eccellenze de' Signori Governatori della Real Chiesa della Solitaria, Napoli, 6 febbraio 1789 ; *Orazione per la morte di Carlo III recitata nella Real Chiesa di S. Giacomo de' Spagnuoli*, Napoli, Stamperia simoniana, 1789 ; *Ultimi onori resi alla gloriosa memoria di Carlo III Re Cattolico ne' solenni funerali celebrati della Real Compagnia ed Arciconfraternita de' Bianchi dello Spirito Santo a di XX febbrajo 1789*, Napoli, Vincenzo Lorenzo. Cette liste, qui ne concerne que le royaume de Naples, Sicile non comprise, est loin d'être exhaustive : les nombreux textes écrits dans les Siciles à l'occasion de la mort de Charles III attendent encore une analyse globale et approfondie.

(5) "*Orazione*", cit. de G. de Liguoro, p. 5, 12-18.

recensement et le cadastre, la réforme judiciaire de 1738, la codification des lois, la création du Tribunal de commerce, la réforme des études universitaires et la création d'une chaire de commerce et d'économie politique, les fouilles archéologiques de Pompei et Herculanum, l'ouverture du Musée Farnèse, le théâtre de San Carlo, les palais royaux de Portici, Capodimonte et Caserte, les fortifications, la reconstruction des ports et l'embellissement de la capitale, l'aménagement des routes et des voix d'eau, les hospices pour les pauvres et les œuvres de bienfaisance pour les enfants, les malades, les veuves. Il avait aussi protégé le commerce et développé les manufactures, faisant arriver à Naples des ouvriers étrangers, installant les fabriques de porcelaine de Capodimonte, et des fabriques d'armes ; il avait enfin créé une armée disciplinée et attachée à la patrie[6].

Si l'on voulait retrouver le modèle du règne de Charles de Bourbon à Naples, c'était celui qui lui avait été transmis par ses ancêtres, le modèle de la monarchie française : une monarchie absolue, que le roi de Naples avait su tempérer, d'un côté, par sa piété, et de l'autre par le respect des lois et des traditions du pays.

Déjà Philippe V, à son arrivée à Naples, avait été célébré par Giovan Battista Vico comme "le grand neveu du Grand Louis XIV", le roi qui avait étouffé les révoltes en France, qui avait libéré la religion de l'hérésie, qui avait par son commandement mis fin à des guerres désastreuses, faisant de son règne "un exemple et un modèle pour les autres"[7]. A la mort de Charles III, l'évocation des rois de France fut un des traits dominants de ses éloges funèbres. Digne descendant de Louis IX, d'Henri IV et de Louis XIV, il avait allié les vertus héroïques et le zèle religieux du premier aux vertus politiques des deux autres, la piété et la valeur militaire, et toutes les vertus nécessaires au gouvernement monarchique pour le bonheur public, faisant coïncider "la religion et la politique, la justice et la bienfaisance dans le gouvernement de ses peuples". Ainsi, n'avait-il jamais mené de guerres dictées par l'ambition et l'esprit de conquête, mais seulement des guerres défensives, et il avait toujours cherché la paix[8].

---

(6) *Ibid.*, p. 18-29. Voir aussi les textes cités de L. Barone et F. Sacco.

(7) *Panegyricus Philippo V Hispaniarum Indiarumque et utriusque Siciliae potentissimo regi a Io. Baptista a Vico regio eloquentiae professore inscriptus dicatus*, publié par R. d'Angelo ; "Per l'edizione critica dell'allocuzione "sulla venuta di Filippo V a Napoli" (1702), in *Bollettino del centro di studi vichiani,* XI (1981), p. 125.

(8) *Orazione*, cit. de G. de Liguoro, p. 8, 13, 15.

Devenu roi d'Espagne, Charles III avait favorisé la reprise du pays, cherchant tout de suite et avant tout les moyens de développer l'agriculture, le commerce, les manufactures. Il avait ouvert des sociétés économiques, comme celle de Madrid, il avait fait progresser les connaissances scientifiques dans la capitale et dans les provinces : désormais il y avait partout des sociétés et des académies d'arts, de sciences, de commerce, d'agriculture. En Espagne aussi il avait été un modèle de justice et de piété : ce que prouvaient, d'une part, le nouveau règlement des gouverneurs locaux, qui éliminait les abus dans l'administration judiciaire et la rendait plus efficace ; de l'autre, les œuvres de bienfaisance, l'ouverture d'hospices et d'écoles, la promotion du culte de la Vierge. Charles III était ainsi devenu "le seul modèle pour tous les rois" : Frédéric II de Prusse, "qui joignait à la valeur militaire la philosophie et la littérature les plus remarquables, avait dit que s'il était un particulier il aurait volontiers fixé son domicile dans les Etats du grand Charles pour jouir de son gouvernement"[9].

Un modèle pour l'Europe : tel avait été le règne de Charles de Bourbon selon l'auteur de l'oraison funèbre écrite pour le compte du gouvernement municipal de la ville de Naples. Encore une fois, l'accord entre la justice et la piété, la politique et la religion, le courage et l'humanité, était le trait fondamental de ce modèle. Père des lettres, patron des arts et des sciences, défenseur de la paix et de la tranquillité des deux Royaumes[10], Charles était aussi le roi qui, s'élevant au-dessus de tous les groupes sociaux, les avait tous protégés et soutenus suivant une politique d'harmonie et d'équilibre entre les armes et la plume, l'épée et la robe[11].

Il avait surtout réalisé un programme de réforme de la noblesse, qu'il avait poursuivi en Espagne, inspirant "aux Grands l'amour de Patrie", contre les anciens préjugés[12]. L'ordre chevaleresque de Saint-Janvier, créé le 3 juillet 1738, était célébré comme l'emblème de cette politique visant à "exciter dans la noblesse l'amour de la patrie" et à l'inciter à sa défense "selon la devise de l'honneur"[13]. La grande noblesse "généreuse" exprimait toute sa reconnaissance pour ce roi qui l'avait "promue et rémunérée, soutenue et rendue illustre", ayant compris que

(9) *Ibid.*, p. 30-36.
(10) Voir le texte cité de Raffaele Mormile.
(11) Voir le texte cité de Francesco Sacco.
(12) *Orazione*, cit. de G. de Liguoro, p. 31.
(13) *Ibid.*, p. 28.

"dans la monarchie il faut qu'il existe ce Corps sublime, ce Corps lumineux et considérable, qui reçoit à profusion ses rayons par le Trône, et qui le Trône embellit"[14].

Mais les gens de robe et la noblesse n'étaient pas les seuls à proclamer leur gratitude pour ce roi qui avait libéré le Royaume de sa condition séculaire de "province". Déjà en 1768, à l'occasion du mariage de Ferdinand IV et Marie-Caroline, en faisant l'inventaire des mérites de Charles III, on avait souligné, à côté du soutien donné à la noblesse, illustré par l'ordre de Saint-Janvier, une politique de promotion sociale ouverte à tous ses sujets[15]. Ce thème fut repris avec d'autant plus d'emphase en 1789 qu'il exprimait bien plus une aspiration qu'une réalité. Charles avait encouragé l'apparition du "citoyen" par le biais "des prix et des récompenses", il avait protégé les lettres comme moyen d'accès aux emplois fondé sur le mérite et sur les talents, comme voie d'élévation aux dignités et aux honneurs ouverte à tout le monde[16].

Les éloges de Charles III à Naples aboutissaient ainsi à la célébration de la bonté générale du gouvernement monarchique, mais d'une monarchie idéale, qui repoussait le privilège et les préjugés, qui fondait sur les talents la promotion du bonheur commun, le développement économique du pays, l'harmonie sociale.

A la différence de ses contemporains, les historiens ont été en général assez sévères à l'égard de Charles III, surtout à l'égard de son action et de sa présence à Naples. Même quand ils ont souligné ses mérites, ils se sont montrés plus sensibles à ses aspects physiques et psychologiques qu'à son action politique.

"Sans être un géant d'intelligence, ce trapu au teint de brique, au nez camus, passionné de chasse fut pourtant l'un des grands hommes d'Etat du siècle, et l'un des plus grands de l'Espagne"[17]. Ainsi Léo Gershoy jugeait-il ce roi qui ouvrit le "sensationnel chapitre de la régénération espagnole", qui déjà à Naples avait donné "le signal de réformes bienfaisantes" et avait appris à être "un réformateur

(14) *Ultimi onori*, cit., p. 33.

(15) *Componimenti poetici per sollennizzare le felicissime reali nozze di Ferdinando Borbone e Maria Carolina d'Austria Sovrani delle due Sicilie, di Gerusalemme, &c. del dottor Ottaviano Sapio di Capua*, s.n.t.

(16) *Orazione*, cit. de G. de Liguoro, p. 9, 22-23.

(17) L. Gershoy, *L'Europe des princes éclairés 1763-1789*, traduit de l'anglais par J. Fleury, préface de D. Richet, Paris, Fayard, 1966 (éd. or. New York, Evanston et Londres, Harper & Brothers, 1944), p. 24.

éprouvé", grâce à la collaboration de Bernardo Tanucci[18]. Champion du despotisme éclairé pour certains, n'ayant pour d'autres "ni véritable puissance, ni volonté de rénovation", imitateur de Louis XIV à Naples comme en Espagne, mais sans avoir hérité de son "génie politique"[19], Charles de Bourbon ne jouissait pas d'une grande estime, surtout dans l'historiographie italienne à tendance nationaliste du début de notre siècle.

Soucieux de souligner l'importance du Risorgimento italien, les historiens du Royaume de Naples ne voyaient de véritable histoire que dans la création d'une nation indépendante, et tout ce qui l'avait précédé ne pouvait apparaître que comme une longue série de frustrations et d'oppressions. Michelangelo Schipa, en particulier, considérant le règne de Charles de Bourbon comme un prolongement de la domination espagnole, ne voyait, malgré l'indépendance formelle des Siciles, aucune innovation véritable dans les structures sociales et juridiques du pays : Charles de Bourbon n'avait fait que poursuivre une action d'exploitation parasitaire des ressources locales, dilapidées dans les dépenses de la cour, dans sa passion pour la chasse, dans la construction de ses palais royaux, etc.[20]. Seuls émergeaient, dans cette histoire presque immobile, les intellectuels, les hommes des Lumières et des réformes : une minorité isolée et sans influence, mais dans laquelle Benedetto Croce voyait la seule "classe représentative et dirigeante" du pays[21].

Les études les plus récentes ont largement corrigé cette perspective, et quelques-unes ont totalement inversé le rapport entre innovation et indépendance politique. Selon Raffaele Ajello, en particulier, l'action de Charles de Bourbon à Naples fut plus importante et décisive précisément au début de son règne, quand il dépendait plus étroitement de l'Espagne. Pendant la première décennie (1734-44), Charles eut très peu d'influence, à cause de la tutelle exercée par ses parents et par les conseillers espagnols ou venant d'Espagne qu'ils avaient mis à ses côtés : mais ce fut précisément à cette période que se situa le "temps héroïque" des réformes. Après la mort de

---

(18) *Ibid.*, p. 30, 136, 143.

(19) F. Bluche, *Le despotisme éclairé*, Fayard, Paris, 1968, p. 213 et 251.

(20) M. Schipa, *Il Regno di Napoli al tempo di Carlo di Borbone*, Milano-Roma-Napoli, 1923 (1ère éd. 1904), vol. 2.

(21) B. Croce, *Storia del Regno di Napoli*, Bari, Laterza, 1966 (1ère éd. 1925), p. 165.

son père et le départ de Montealegre (1746), le roi se libéra de la tutelle espagnole, mais pendant la période suivante, jusqu'à son départ pour l'Espagne (1759), il ne réalisa pas de changements vraiment significatifs. Avec la collaboration de Bernardo Tanucci, ministre de la justice jusqu'en 1755, puis secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et à la Maison du roi, il se limita dès lors à l'administration ordinaire du royaume, sans toucher à ses structures profondes, mais opérant de façon pragmatique, au jour le jour, "sans de grandes idées"[22].

Pendant la première période, Charles ne fut pas en mesure de contribuer de façon décisive et directe à l'activité du gouvernement. Les promoteurs des réformes furent plutôt les Espagnols "afrancesados" qui étaient venus avec lui, en particulier Joachim de Montealegre, secrétaire d'Etat à la Guerre et aux Affaires étrangères, qui renforça son influence surtout après le départ pour l'Espagne de Santisteban, en 1738. Lié à un modèle d'Etat absolutiste et mercantiliste, imbu d'une culture laïque et régaliste, Montealegre s'appuya dans son action politique sur les magistratures locales, et sur les meilleurs des hommes de la génération précédente, élèves de Pietro Giannone, tels que Francesco Ventura, Pietro Contegna, Celestino Galiani, Nicola Fraggianni. Leur collaboration marqua même sur le plan physique une continuité plutôt qu'une rupture avec les décennies précédentes, pendant lesquelles Naples avait connu un profond renouveau culturel, grâce à la large diffusion d'une idéologie économique et scientifique, inspirée d'abord du rationalisme cartésien, puis des idées de Locke et de Newton, contre le poids étouffant de l'Eglise et de la culture juridique et humaniste. Ce processus avait atteint son but avec

(22) R. Ajello, "Carlo di Borbone" in *Dizionario biografico degli italiani*, vol. 20, Roma 1977, p. 239-51. Voir, du même A., "La vita politica napoletana sotto Carlo di Borbone. "La fondazione ed il tempo eroico della dinastia", in *Storia di Napoli*, vol. IV, Napoli, Edizioni scientifiche italiane, 1976, p. 445-726 ; *Arcana juris. Diritto e politica nel Settecento italiano*, Napoli, Jovene, 1976 ; "La civiltà napoletana del Settecento", in *Civiltà del '700 a Napoli 1734-1799*, vol. I, Firenze, Centro Di, 1979, p. 13-21 ; "Napoli tra Spagna e Francia : problemi politici e culturali", in *Arti e civiltà del Settecento a Napoli*, dirigé par Cesare De Seta, Roma-Bari, Laterza, 1982, p. 5-30 ; "Gli "afrancesados" a Napoli nella prima metà del Settecento. Idee e progetti di sviluppo", in *I Borbone di Napoli* cit., vol. I, p. 115-192.

la création en 1732 de l'Académie des Sciences, fondée par Celestino Galiani, caractérisée par sa direction antimétaphysique[23].

L'élan réformateur des premières années du règne de Charles de Bourbon constitua pourtant l'aboutissement de tentatives et de débats passés. Le vrai tournant ne fut pas dans les contenus des réformes réalisées, mais dans la nouvelle force de l'Etat, soutenu par l'Espagne, et dans le climat général de confiance à l'égard du nouveau roi indépendant, ce qui permit d'intervenir d'une manière globale sur les multiples problèmes du pays. Les années 1736-1741 virent ainsi se succéder l'un après l'autre, la réforme des études universitaires (1736), le lancement du recensement de la population (1737) pour poser les bases de la réforme fiscale réalisée avec le cadastre de 1740, les lois sur l'administration judiciaire royale et féodale (1738), l'institution du nouveau Tribunal de commerce et le début de la codification des lois du Royaume (1739-40), l'édit d'admission des juifs dans le Royaume (1740), la conclusion du Concordat avec l'Eglise (1741).

Mais l'intervention du Royaume de Naples dans la guerre de Succession autrichienne aux côtés de l'Espagne arrêta cet élan novateur. Menacé par la flotte anglaise, qui le 19 août 1742 entra dans le port de Naples et imposa une honteuse neutralité, et par les armées autrichiennes, repoussées à Velletri le 11 août 1744, harcelé par les nécessités financières accrues par la guerre et par la peste survenue à Messine en 1743, le roi dut céder aux pressions des groupes lésés par les réformes. Les édits de 1738, qui limitaient d'un côté la juridiction féodale, et de l'autre le pouvoir judiciaire des grandes cours de la capitale au profit des tribunaux provinciaux et locaux, furent révoqués en 1744. En 1746 les compétences du Tribunal de commerce, qui lésaient les pouvoirs des tribunaux ordinaires, furent limitées au seul commerce extérieur. Sous la pressions de l'Eglise, l'édit sur les juifs fut aussi révoqué. La reconquête ecclésiastique atteint son apogée en 1746 avec la tentative de l'archevêque de Naples d'adopter la procédure inquisitoriale dans le jugement des causes relatives à la

(23) R. Ajello, "Cartesianismo e cultura oltremontana al tempo dell' "Istoria civile", in *Pietro Giannone e il suo tempo,* Atti del Convegno di studi nel tricentenario della nascita, dirigé par Raffaele Ajello, Napoli 1980, vol. I, p. 1-181 ; V. Ferrone, *Scienza natura religione. Mondo newtoniano e cultura italiana nel primo Settecento,* Napoli, Jovene, 1982.

foi : ce fut alors que cette procédure fut définitivement interdite par le roi[24].

Le moment où Charles s'émancipa de la tutelle espagnole coïncida ainsi avec le moment de plus grande faiblesse de son gouvernement, contraint à revenir sur ses pas et à procéder par la suite beaucoup plus graduellement et prudemment.

Pour cette raison, Raffaele Ajello a considéré que l'indépendance ne fut pas toujours un avantage : au contraire, le Royaume de Naples se trouva isolé des grands courants politiques et culturels de l'Europe, privé de la force nécessaire pour faire face à ses problèmes internes, tandis qu'à Milan la dépendance d'une grande monarchie comme celle des Habsbourg entraîna des transformations profondes, grâce à l'énergie de la politique réformatrice de Marie-Thérèse et de Joseph II[25].

Ce fut pourtant à Naples, grâce à son expérience dans un "monde complexe et difficile, mais dynamique, ouvert et très critique", que Charles se forma. Mais le jugement porté sur le roi et sur son ministre Tanucci reste aussi sévère que celui formulé par Schipa : il s'agissait d'hommes "tristes", attachés aux traditions, hostiles aux Lumières et à la culture moderne, et qui firent prévaloir un académisme officiel, moraliste, humaniste, par goût de l'antiquité[26]. Un roi faible et pieux, donc, soumis aux influences de ses parents d'abord, puis de ses ministres et de sa femme Marie-Amélie de Saxe, pieuse elle aussi jusqu'à la bigoterie, et aimant la chasse plus que les tâches du gouvernement[27].

---

(24) R. Ajello, *La vita politica napoletana,* cit. Voir aussi, sur un plan plus général, E. Chiosi. "Il Regno dal 1734 al 1799", in *Storia del Mezzogiorno,* IV, t. II, *Il Regno degli Angioini ai Borboni*, Roma, Edizioni del Sole, 1986, p. 371-467 ; A.M. Rao, *Il Regno di Napoli nel Settecento,* Napoli, Guida, 1984 ; Ead., *Il riformismo borbonico,* cit. ; Ead., "Uno Stato indipendente : le Due Sicilie", in *Storia d'Italia*, dirigée par Ruggiero Romano, Milano, Fabbri, Bompiani, Sonzogno, Etas S. p. A., 1989.

(25) R. Ajello, *Napoli tra Spagna e Francia,* cit., p. 12 ; Id., *La civilta napoletana,* cit., p. 19.

(26) R. Ajello, "Una scena per il Regno", in *Il Teatro di San Carlo,* Napoli, Guida, 1988, p. 8 et 13.

(27) Comme l'a observé Gonzalo Anes, "la afición del rey a la caza ha tendido a ser presentada como su vocación fundamental, hasta el punto de apartarle de las tareas de gobierno" ; et Marcelino Menéndez Pelayo le peignait comme un roi totalement dépendant de ses conseillers, "hombre de cortísimo entendimiento, más dado a la caza que a los negocios, y aunque terco y duro, bueno en el fondo,

Hantés par le souci de trouver des explications au retard du développement de l'Italie méridionale, les historiens ont souvent risqué d'instruire des procès, à la recherche de coupables, les trouvant soit dans la faiblesse des rois et des dynasties, soit dans la force des intérêts particuliers, faisant du rapport entre l'Etat et la société une sorte de lutte à outrance entre deux entités métaphysiquement antagonistes. C'est plutôt dans le cadre des monarchies européennes du XVIII[e] siècle et de leur politique qu'il faut situer l'action de Charles de Bourbon à Naples. Et c'est par rapport aux caractères généraux et au rôle des rois dans les Etats d'Ancien Régime qu'il faut la voir : un rôle qui les situait au centre d'un réseau d'influences culturelles et personnelles qu'il faudrait reconstruire avec plus d'attention et de précision. Comme l'a écrit Jean Bérenger, l'éducation que le roi "recevait ne le préparait, ni intellectuellement ni moralement, à devenir un bureaucrate écrasé de travail. Un roi était d'abord un gentilhomme qui devait consacrer une partie de son temps au sport et à la guerre, ainsi qu'aux fêtes et aux arts libéraux", et qui pour cela déléguait la majeure partie de ses tâches à ses ministres[28].

Il faudrait donc considérer dans son ensemble l'action politique de Charles de Bourbon et de ses collaborateurs à Naples, et sur la totalité de la période 1734-1759, en prêtant plus d'attention aux années qui suivirent la fin de la guerre de Succession autrichienne, pendant lesquelles fut mis en œuvre un véritable programme de construction, ou de reconstruction, d'une monarchie nationale. Bien qu'il soit difficile de cerner une influence directe des hommes sur la formation du jeune roi, faute aussi d'études approfondies sur les membres du Conseil d'Etat et sur ses secrétaires, à l'exception de Tanucci[29], l'expérience de ces années fut sans doute fondamentale.

---

y muy piadoso, pero con devoción poco ilustrada" (G. Anes, "Carlos III y Tanucci : influencias reciprocas durante los primeros años del reinado en España", in *Bernardo Tanucci statista letterato giurista,* Atti del Convegno Internazionale di studi per il secondo centenario 1783-1983, Napoli, Jovene, 1988, vol. I, p. 61-62).

(28) J. Bérenger, "Pour une enquête européenne : le problème du ministériat au XVII[e] siècle", in *Annales E.S.C.*, 29 (1974), p. 167.

(29) En ce qui concerne Tanucci, on dispose à présent de plusieurs volumes de son *Epistolario* : B. Tanucci, *Epistolario,* vol. I, *1723-1746,* édité par R.P. Coppini, L. Del Bianco, R. Nieri, préface de M. D'Addio, Roma, Edizioni di Storia e Letteratura, 1980 ; vol. II, *1746-1752,* édité par R.P. Coppini et R. Nieri, ivi, 1980 ; vol. III, *1752-1756,* édité par A.V. Migliorini, ivi, 1982 ; vol. IV, *1756-1757,* édité par L. Del Bianco, ivi, 1984 ; vol. V, *1757-1758,* édité par G. De Lucia, ivi, 1985; vol. IX, *1760-1761,* édité par M.G. Maiorini, ivi, 1985; vol. X,

L'influence de la période napolitaine sur Charles III d'Espagne a été soulignée d'une manière décisive par Gonzalo Anes, qui a vu la personnalité du roi se définir de façon plus autonome et concrète qu'on ne le pense le plus souvent : "Las experiencias militares de Carlos III en sus etapas de Parma y de conquista del reino de las Dos Sicilias hicieron de él un hombre disciplinado y austero. Santisteban, Montealegre y Tanucci ejercieron en el monarca influencias que, durante el "Tiempo Heroico", le permitieron decidir personalmente cuando esta época dio lugar al nuevo equilibrio en el que tanta importancia tuvieron las corientes de opinión *ilustrada*. El conocimiento de la experiencia napolitana resulta imprescindible para entender el papel del rey en el apoyo y promoción de las medidas *ilustradas* que se adoptaron en España durante su reinado"[30].

Il ne s'agit pas de considérer son règne napolitain comme un "modèle" qui aurait inspiré son règne espagnol : ce serait forcer les choses, et donner à sa politique – comme à l'action politique en général – plus de cohérence et d'inspiration unitaire qu'elle ne pouvait en avoir. Mais il est peut-être utile de passer en revue les moments et les tendances les plus significatifs de cette politique.

II - LA CONSTRUCTION D'UNE MONARCHIE NATIONALE

L'idéal absolutiste qui inspira l'action du roi et de ses ministres, de Montealegre à Tanucci, dut tenir compte, à Naples, d'une structure sociale et politique assez particulière. Le gouvernement espagnol, en effet, avait fondé sa force sur un système d'équilibres et en même temps d'antagonismes multiples, entre la capitale et les provinces, entre les robins et la noblesse féodale. A Naples, il

---

1761-1762, édité par M. G. Maiorini, Roma, Istituto poligrafico e zecca dello Stato, Libreria dello Stato, 1988. Nombreuses sont les études parues à l'occasion du bicentenaire de sa mort, recueillies dans les volumes *Bernardo Tanucci e la Toscana* (Pisa Stia, 28-30 septembre 1983), Firenze, Olschki, 1986 ; *Bernardo Tanucci statista letterato giurista,* cit., vol. 2. Sur les rapports entre Tanucci et Charles III, cf. en particulier G. Anes, *Carlos III y Tanucci,* cit. Sur leurs collaborateurs, G. De Lucia., "I collaboratori di Bernardo Tanucci nelle segreterie di Stato durante il quinquennio, 1755-1759", in *Storia e politica*, XXIII (1984), p. 73-93 ; V. Sciuti Russi , "Tanucci e Bartolomeo Corsini", in *Bernardo Tanucci statista,* cit., vol. I, p. 181-201.

(30) G. Anes, *op. cit.*, p. 69.

s'était appuyé sur les magistratures centrales de l'Etat, dont les membres se recrutaient surtout parmi les hommes de loi et la noblesse non titrée, tandis que la grande noblesse prévalait dans le gouvernement municipal de la ville et dans ses "Seggi", chargés de la police générale, de l'approvisionnement, du recrutement de la milice. Dans les provinces, les rois espagnols avaient laissé à peu près inaltéré le gouvernement féodal, tout en faisant de la juridiction seigneuriale, au moins dans un certain sens, une fonction intégrée dans l'appareil administratif d'Etat, sous le contrôle de ses tribunaux de justice[31].

Face à un pouvoir royal puissant mais lointain, les robins des cours suprêmes judiciaires et financières (Consiglio Collaterale, Sacro Regio Consiglio, Regia Camera della Sommaria), qui régissaient le Royaume aux côtés du vice-roi, avaient acquis à Naples une position de large autonomie, qui animait une concurrence assez vive avec la noblesse féodale, même si l'acquisition d'un fief restait le but fondamental des carrières du barreau et du ministère.

L'ascension des robins avait atteint son apogée pendant la période autrichienne (1707-1734), et l'arrivée d'un roi indépendant était attendue par les autres groupes comme un moyen d'établir des rapports de force nouveaux. La noblesse espérait gagner dans le nouvel Etat une présence politique plus importante et adaptée à son prestige social. L'Eglise comptait saisir l'occasion du changement de dynastie et de l'investiture pour renverser les tendances régaliennes des dernières décennies[32].

Ces espoirs furent aussitôt déçus. La présence du roi se révéla tout de suite comme un moyen d'imposer la volonté du pouvoir central au-dessus de tous les partis, sans d'ailleurs modifier profondément l'appareil institutionnel préexistant, axé sur un système de grandes cours judiciaires centrales, qui n'était pas loin du modèle franco-espagnol. Ce qui manquait le plus, dans la structure administrative du Royaume de Naples, c'était un personnel administratif provincial émanant directement du roi, intermédiaire entre le pouvoir central d'un côté, les seigneurs féodaux et les communautés de l'autre. Le gouvernement de chaque province était confié à un militaire, le "preside", qui était aussi le chef du tribunal provincial

---

(31) R. Ajello, "Potere ministeriale e società al tempo di Giannone. Il modello napoletano nella storia del pubblico funzionario", in *Pietro Giannone e il suo tempo,* cit., vol. II, p. 449-536.

(32) Cf. sur un plan général E. Chiosi, *Il Regno dal 1734 al 1799,* cit., et A.M. Rao, *Il riformismo borbonico,* cit.

(l'"Udienza"), dont les compétences étaient insuffisantes et confuses, et qui, nommé parmi les membres de la grande noblesse napolitaine, considérait plutôt sa tâche comme une charge honorifique.

L'appareil d'Etat fut renforcé par la création des secrétariats, avec une spécialisation progressive de leurs fonctions en différentes branches, portées au nombre de quatre en 1737 : Affaires étrangères et Maison du roi, Justice, Finances, Affaires ecclésiastiques. Les secrétaires soumettaient au roi les questions de leur compétence dans les séances du Conseil d'Etat, et un rapport étroit de collaboration avec le roi s'instaura, surtout dans le cas de Tanucci, homme intransigeant et rigoureux. Le Conseil Collatéral fut supprimé. La "Real Camera di Santa Chiara", créée à sa place, tout en gardant le caractère de cour suprême judiciaire, devait aussi concourir à l'action du gouvernement par ses avis sur les principaux problèmes d'Etat. Les fonctions judiciaires et les fonctions administratives restaient confuses, mais l'action des secrétariats tendait à les séparer, créant un pouvoir ministériel directement lié au roi, au-dessus des grandes cours.

La crise de 1742-44 démontra qu'il n'était pas facile de s'opposer aux intérêts particuliers. Après 1746, quand le roi sortit "de tutelle", comme l'écrivit Tanucci, grâce au départ de Montealegre et à la mort de Philippe V[33], et surtout après la conclusion de la guerre, le gouvernement s'engagea dans une politique beaucoup plus prudente et graduelle, mais constante et décidée, de reconstruction de l'Etat, de formation d'une monarchie nationale, de changement de ses classes dirigeantes. Une politique pragmatique, fondée sur l'application des lois préexistantes, plutôt que sur de nouvelles lois, mais qui tendait résolument à affirmer le pouvoir du roi et le contrôle de ses secrétariats sur les tribunaux, les robins, la noblesse, le clergé, stimulant et s'appuyant sur les exigences d'innovation qui se diffusaient à l'intérieur même de ces groupes, grâce aux changements économiques et culturels.

Avec une population en pleine croissance, qui vers la moitié du siècle comptait plus de 3 700 000 habitants dans le Royaume de Naples et presque 1 200 000 en Sicile, la situation économique, marquée par la hausse des prix agricoles, l'extension des cultures,

---

(33) Lettre de B. Tanucci à L. Viviani du 29 août 1758, publiée par E. Viviani Della Robbia, *Bernardo Tanucci ed il suo più importante carteggio*, II, *Le lettere*, Firenze, 1942, p. 57-58.

l'expansion du commerce extérieur, contribua en effet à créer un climat de confiance en l'action du nouveau roi et de ses ministres, favorisant en même temps les pressions "d'en-bas" pour une limitation des multiples entraves administratives, fiscales, sociales au développement économique[34].

L'action du gouvernement s'inscrivit résolument dans le sens d'une uniformisation, d'une hiérarchisation et d'une sécularisation de l'appareil d'Etat, qui était celui de toutes les monarchies européennes de l'époque. A côté de cet effort de rationalisation, qui mettait le pouvoir central aux prises avec l'Eglise, la noblesse, les grandes cours, et qui demandait des ressources financières remarquables, Charles de Bourbon devait aussi s'engager dans l'effort pour fabriquer l'image de cette nouvelle monarchie indépendante face aux autres pays, et en bâtir presque entièrement *ex novo* les fondements militaires.

A l'égard de l'Eglise, la défense des droits régaliens qui avait caractérisé la première décennie de son règne, et qui constituait un trait de profonde continuité avec la tradition politique et culturelle du Royaume, resta une orientation constante et ferme. Malgré les limites qu'il posait, le Concordat de 1741 fut la base d'une politique ecclésiastique de plus en plus rigoureuse et agressive, qui d'un côté renforça le contrôle des abus de la juridiction du clergé, et de l'autre mena aux premières suppressions de couvents considérés comme inutiles, dont les biens furent destinés à financer l'assistance publique[35].

La nécessité de l'*exequatur* du roi pour la publication et la diffusion des bulles papales dans le Royaume, prévue par le Concordat, fut un instrument important, et constamment utilisé, d'affirmation du pouvoir royal. Un épisode particulièrement significatif fut, en 1751, le refus de l'*exequatur* à la nouvelle bulle papale de condamnation de la franc-maçonnerie : celle-ci fut interdite par un édit du roi, qui prohibait toute association n'ayant pas son approbation, sur la base donc d'argumentations politiques et non religieuses[36].

---

(34) Sur le développement économique et la démographie du Royaume de Naples au XVIII[e] siècle, P. Villani, *Mezzogiorno tra riforme e rivoluzione*, Roma-Bari, Laterza, 1973.

(35) M. Rosa, "Politica concordataria, giurisdizionalismo e organizzazione ecclesiastica nel Regno di Napoli sotto Carlo di Borbone", in Id., *Riformatori e ribelli nel' 700 religioso italiano*, Bari, Dedalo, 1969, p. 119-163, 272-280.

(36) J.A. Ferrer Benimeli, "Carlos III y la masoneria de Nápoles", in *I Borbone*, cit., II, p. 103-189 ; J.A. Ferrer Benimeli, "Bernardo Tanucci y la masoneria napolitana a través de la correspondencia entre Tanucci y Carlos III (1775-1783)", in *Bernardo Tanucci statista*, cit., I, p. 373-455 ; E. Del Curatolo, *L'editto carolino contro la Massoneria (1751) nel quadro dei rapporti tra Regno di Napoli e Santa Sede*, in *Clio*, XXIII (1987), p. 35-54.

Raisons – et pratiques – de l'Etat se substituaient à celles de l'Eglise en matière de contrôle de l'ordre et de l'opinion publique. La censure devenait matière d'Etat, confiée aux ministres et aux officiers du roi, ainsi que d'autres domaines jusque-là contrôlés par l'Eglise, comme les fêtes, dont le calendrier fut modifié en 1748[37]. Les condamnations de la Congrégation de l'Index devinrent elles aussi de moins en moins efficaces dans la pratique. Le "catéchisme" janséniste de Mésenguy, condamné en 1757, fut traduit en italien et publié à Naples en 1758. Le bref papal de 1761 qui jetait l'interdit sur l'édition napolitaine fut fermement repoussé par les organismes consultatifs compétents – la Camera di Santa Chiara, le Délégué de la juridiction royale, la Députation nobiliaire du Saint Office –, et le Conseil de Régence rappela aux archevêques et aux évêques du Royaume l'édit du 31 décembre 1746 qui interdisait toute publication et diffusion des décisions papales sans l'approbation du roi. Charles était désormais en Espagne : son appui aux positions de Bernardo Tanucci et du courant régalien fut fondamental pour surmonter les incertitudes qui traversaient le Conseil de Régence[38], et inversement la rigueur des régalistes napolitains le poussa à assumer la même intransigeance en Espagne, et à repousser durement l'opposition du nonce et de l'inquisiteur général[39].

La politique concordataire, qui avait abouti en 1741 à une définition transitoire des limites des prérogatives de l'Eglise, cédait ainsi le champ à un processus d'élargissement progressif de la sphère d'intervention de l'Etat, couvrant de plus en plus des secteurs jusque-là réservés à la gestion de l'Eglise, l'enseignement, l'assistance publique, l'état civil, etc., au nom des droits de la couronne et du bien public. Processus important, de plus en plus évident dans la seconde moitié du siècle, et dont la faillite presque totale permit une reprise du rôle de l'Eglise au XIX[e] siècle, après la crise révolutionnaire, lorsque ses structures institutionnelles et son poids social révélèrent toute leur capacité de résistance aux réformes : l'Etat n'arriva pas à remplacer réellement, de façon efficace, les fonctions ecclésiastiques qu'il ébranla.

---

(37) F. Venturi, *Settecento riformatore. Da Muratori a Beccaria*, Torino, Einaudi, 1969, p. 136-160.

(38) M.G. Maiorini, "Bernardo Tanucci e il "catechismo del Mesenguy", in *Storia e politica*, XVI (1977), p. 610-663.

(39) R. Herr., *España y la revolución del siglo XVIII*, Madrid, Aguilar, 1962, p. 16 et p. 23 sur la réforme de la censure des livres en Espagne ; A. Elorza, "El tema de la monarquía", cit., p. 62.

Malgré les limites de son issue, l'affirmation des pouvoirs et des fonctions de l'Etat face à l'Eglise fut une des voies fondamentales de sa "modernisation", que d'autres monarchies européennes avaient déjà parcourue, et sur laquelle le Royaume de Naples s'engagea décidément pendant le règne de Charles de Bourbon.

Le problème des rapports avec l'Eglise, qui pesait d'un poids particulier à Naples, n'était par ailleurs qu'un des objets du "régalisme", considéré comme "expression de la volonté de l'Etat moderne d'assurer plus fermement son autorité sur la nation en récupérant certaines attributions de droit public qui ont été aliénées au profit de particuliers ou de groupements privilégiés"[40].

Une manifestation évidente de cette volonté fut l'effort pour rendre effective la nécessité de l'assentiment du roi ("regio assenso") sur tous les actes et les délibérations relatifs aux fiefs, aux églises, à l' *exequatur* sur les bulles et les brefs du pape. Les magistratures compétentes, en particulier la "Camera di Santa Chiara", qui tendait à rendre exécutives ses fonctions purement consultatives, furent constamment et formellement invitées à présenter des rapports réguliers au roi sur leurs décisions et à attendre son assentiment avant leurs décrets.

Pour limiter les tendances autonomistes des grandes cours judiciaires dotées aussi de fonctions politiques, l'action du roi s'appuya de plus en plus sur les secrétariats et sur des commissions qui étaient formées non seulement par des juristes mais aussi par des techniciens, experts en finances et en économie, comme la "Giunta delle ricompre" (1749), chargée du rachat des impôts aliénés (les "arrendamenti"). D'autres commissions spéciales furent créées pour la réalisation du cadastre (1752) et pour la réforme des administrations municipales (1760). On renforça aussi les charges qui étaient plus étroitement liées au roi, comme celles du "Cappellano Maggiore" et du Délégué de la juridiction royale[41].

La nécessité de renouveler le personnel administratif de l'Etat, aussi bien dans les organes centraux que dans les organes locaux, fut un des soucis majeurs de cette politique d'affermissement de la monarchie après la fin de la guerre. Les problèmes de la formation et du recrutement des officiers furent au centre des projets soumis au

(40) M. Défourneaux, "Tradition et Lumières dans le "Despotismo ilustrado", in *Utopie et institutions au XVIII^e siècle. Le pragmatisme des Lumières*, textes recueillis par P. Francastel, Paris-La Haye, 1963, p. 233.

(41) Cf. A.M. Rao., "Il riformismo borbonico", *op. cit.*, p. 234-236.

roi par Bernardo Tanucci. Si déjà en 1736 la réforme de l'Université de Naples visait à fournir une préparation juridique plus concrète aux "docteurs" qui, après avoir parcouru la voie du barreau, étaient appelés aux magistratures suprêmes, dans les années cinquante Tanucci multiplia ses efforts pour valoriser les échelons locaux et provinciaux de l'administration judiciaire, qu'il considérait comme une base plus adéquate et efficace pour la formation et le recrutement des membres des magistratures centrales. Un contrôle plus sévère fut instauré pour la nomination et l'activité des gouverneurs locaux, des juges provinciaux, des "présidents" des provinces, dont la charge fut de plus en plus confiée à des membres cadets de la grande noblesse militaire, effectivement préparés pour leurs fonctions[42].

Les administrations municipales furent aussi réformées. La rédaction des cadastres, dans les années cinquante, n'exigea pas seulement le recours à un personnel nouveau. La réalisation des objectifs de péréquation fiscale du cadastre exigeait aussi une intervention venant d'en haut sur la composition des administrations, contrôlées par des oligarchies restreintes. Les tendances à la cooptation des patriciats locaux furent limitées par l'affirmation du droit exclusif du roi à anoblir. Au lieu de la bipartition entre noblesse et "peuple", dans presque toutes les communautés fut introduit un troisième ordre de "civils". La réforme de l'administration provinciale et la création d'intendances – qui fut maintes fois projetée mais jamais réalisée – aurait dû assurer un indispensable moyen de contrôle sur les finances locales[43]. Là aussi on peut percevoir une continuité entre l'action politique menée à Naples et le règne de Charles III en Espagne[44].

Renouveler les cadres politiques et administratifs de l'Etat signifiait aussi aborder le problème des fonctions de la noblesse. La noblesse féodale avant tout : 1 350 familles en 1749 – sans compter

---

(42) Cf. V. Sciuti Russi, "Tanucci e il problema della venalità degli uffici giurisdizionali", in *Bernardo Tanucci e la Toscana,* cit., p. 217-229 ; M.G. Maiorini, "Tanucci e il problema della riforma amministrativa durante la Reggenza", in *Bernardo Tanucci statista,* cit., p. 203-236.

(43) Cf. A.M. Rao, "Galanti Simonetti e la riforma della giustizia nel Regno di Napoli (1795)", in *Archivio storico per le province napoletane*, CII (1984), p. 281-341 ; Ead., "Il riformismo borbonico", cit., p. 242-247.

(44) Cf. J. Calvo Poyato, "Gobierno municipal, fiscalidad y política agraria en el Reinado de Carlos III", in *Cuadernos de Investigación Historica,* 12 (1989), p. 63-72.

les ecclésiastiques et le baronnage résidant à l'extérieur –, dont une centaine détenait la moitié de la rente féodale et exerçait leur juridiction sur plus de la moitié de la population[45]. Mais aussi les oligarchies patriciennes des villes, en premier lieu celle de la capitale : une centaine de familles, qui en grande partie constituait aussi l'élite de la grande noblesse féodale titrée, qui détenait les charges principales du gouvernement de la ville, et les charges de cour.

Dès 1738, Bernardo Tanucci avait essayé de soumettre la juridiction féodale au contrôle le plus rigoureux des tribunaux royaux. En 1744, tout en annulant ces limitations, il rappela aux barons leurs devoirs d'assurer l'ordre public dans les provinces, d'assurer l'exercice effectif de l'administration judiciaire locale, dans les limites et selon les modalités prévues par les lois préexistantes. En 1747, le roi repoussa leur requête qui visait à élargir les degrés de la succession féodale, réaffirmant ainsi son droit éminent sur les seigneuries. En 1754, il déclara qu'il fallait considérer comme des usurpations les possessions féodales dont on ne pouvait pas exhiber les titres légitimes. C'était l'expression d'une politique lente, souvent peu efficace, mais constante, de répression des abus juridictionnels, qui ne voulait pas, bien sûr, renverser le "système" féodal, considéré toujours comme partie intégrante de l'ordre constitutionnel du Royaume, mais voulait le reconduire sous le strict contrôle de l'Etat[46].

Noblesse féodale et noblesse de cour devaient se transformer en noblesse de service, ce qui répondait d'ailleurs à des exigences de plus en plus ressenties par la noblesse elle-même, en quête d'une identité nouvelle, et de nouvelles sources de richesse et de pouvoir. Il s'agissait d'un processus en cours dans toutes les monarchies européennes et qui à Naples trouva sous le règne de Charles de Bourbon un élan particulier.

La nécessité d'instaurer des liens de loyauté et de service entre la nouvelle monarchie qui se construisait et la noblesse du Royaume

---

(45) A. Massafra, "Un problème ouvert à la recherche : la "crise" du baronnage napolitain à la fin du XVIII[e] siècle", in *L'abolition de la féodalité dans le monde occidental,* Toulouse, 12-16 novembre 1968, Paris, Ed. du C.N.R.S., 1971, t. I, p. 253-258.

(46) Sur la politique féodale de Tanucci, on se réfèrera à A.M. Rao, "Nel Settecento napoletano : la questione feudale", in *Cultura, intellettuali e circolazione delle idee nel '700,* sous la direction de Renato Pasta, Fondazione Feltrinelli, Quaderni, 38, Milano, Franco Angeli, 1990, p. 51-106 et Ead., "La questione feudale nell'età tanucciana", in *Archivio storico per la Sicilia Orientale,* LXXXV (1989).

aboutit en effet à la prise d'une série de mesures apparemment contradictoires, mais qui s'intégraient dans une politique assez cohérente de changement et de renouveau des groupes dirigeants de l'Etat. D'un côté, la noblesse, en tant que pivot de la société, fut appuyée dans ses requêtes pour constituer un ordre fermé à l'accès de familles nouvelles, à travers une législation matrimoniale qui tendait à empêcher les mésalliances, limitant les possibilités d'agrégation par voie judiciaire aux "Seggi" de la noblesse de Naples, et lui offrant aussi de nouvelles distinctions honorifiques par la création d'ordres nobiliaires comme celui de Saint-Janvier. D'un autre côté, la défense de l'ordre nobiliaire s'effectuait sous le contrôle du roi, qui réaffirmait son droit exclusif d'anoblir.

Les réformes militaires furent elles aussi un instrument de formation et de transformation de la noblesse. Elles furent un des soucis principaux du roi après la guerre de Velletri, dans l'effort de construire une armée nationale qui fût réellement l'expression de la présence du nouvel Etat indépendant sur le plan international. Les étapes principales de ces réformes furent la création des académies d'artillerie et des ingénieurs, le recrutement de régiments provinciaux, la formation des milices provinciales comme armée de réserve (1744-1754). La création de corps spécialisés et de collèges militaires pour la formation des officiers fut une étape fondamentale sur la voie de la professionnalisation de l'armée, qui fut en partie réalisée dans les décennies suivantes, sous l'influence, à Naples comme en Espagne, du modèle prussien surtout[47].

La construction d'une nouvelle armée, qui stimula aussi l'essor des fabriques d'armes et l'exploitation des ressources minières du pays, fut un moyen important d'attacher la noblesse au service de l'Etat en lui offrant des carrières honorables. Le recrutement des régiments provinciaux, confié au commandement des membres de la grande noblesse féodale et des "Seggi" de Naples, ouvrit de nouveaux débouchés pour les cadets, et constitua en même temps un moyen de les former au métier militaire. Il offrit aussi l'occasion de donner une définition juridique précise à la noblesse, rendue nécessaire par le

(47) A.M. Rao, "Esercito e società a Napoli nelle riforme del secondo Settecento", in *Studi storici*, n° 3, 1987, p. 623-677. Sur les milices provinciales et les réformes militaires en Espagne, A. Domínguez Ortiz, *Sociedad y Estado en el siglo XVIII español*, Barcelona, Ariel, 1981, p. 55, 76-83 ; C. Borreguero Beltran, "Administración y reclutamiento militar en el Ejercito borbonico del siglo XVIII", in *Cuadernos de Investigación Histórica*, 12, 1989, p. 91-101.

monopole des postes de cadets dans ces régiments qui lui était accordé par le décret du 25 janvier 1756. La noblesse était répartie en noblesse "généreuse", de "privilège", "légale" ou "civile". On reconnaissait donc l'existence d'une noblesse plus récente, tout en réservant à la noblesse généreuse les hautes charges militaires[48].

La politique de Charles à l'égard de la noblesse fut marquée par une ferme volonté d'exclure toute possibilité d'une "revanche" nobiliaire sur les robins et toute revendication de participation au pouvoir, tout en lui accordant des possibilités nouvelles au service de l'Etat. C'était en partie une politique de compromis, qui réduisait certains privilèges ou prérogatives, et en maintenait d'autres, comme son père avait déjà fait en Espagne, tous les deux s'inspirant d'un modèle commun, qui était celui de l'absolutisme français[49]. Cette politique ne manqua pas de susciter des résistances, mais réussit malgré tout à rallier dans son ensemble la noblesse à la couronne, surtout parmi les couches les plus ouvertes au changement culturel, les plus sensibles aux exigences de renouvellement que les pressions économiques et sociales leur imposaient, les plus prêtes à saisir les opportunités offertes par le nouvel Etat.

III - L'APPRENTISSAGE D'UN ROI

A travers des mesures apparemment fragmentaires et incohérentes, se dessinait dans les années cinquante une tentative assez précise et organique de rationalisation et de centralisation de l'Etat, de création d'une monarchie nationale, fondée sur la formation d'un personnel administratif nouveau ou renouvelé dans ses bases de recrutement et dans sa préparation culturelle.

La création, en 1754, de la chaire de "commerce et de mécanique" à l'Université de Naples fut l'expression la plus significative des possibilités de convergence entre les nécessités de l'Etat, ses besoins de renouveler les groupes dirigeants et les cadres administratifs, et les nouvelles exigences économiques et intellectuelles qui apparaissaient dans la société.

---

(48) Cf. E. Chiosi, *op. cit.*, p. 413.

(49) Cf. A. Domínguez Ortiz, *op. cit.*, p. 88-94. Sur le caractère de "modèle" assumé par la monarchie française vis-à-vis des Etats européens, cf. I. Woloch, *Eighteenth-Century Europe. Tradition and Progress, 1715-1789,* New York and London, W.W. Norton & Co, 1982, p. XVI.

Elle fut aussi une manifestation évidente, dès le début, des limites de cette convergence et des possibilités de collaboration entre le pouvoir politique et les intellectuels des Lumières. L'institution de la chaire d'économie politique, qui fut effectivement un modèle pour l'Europe, et pour l'Espagne en particulier[50], ne s'inscrivait pas dans un plan organique de réforme de l'Université promu par l'Etat, mais fut une initiative privée du toscan Bartolomeo Intieri, qui la créa et la finança pour Antonio Genovesi.

L'enseignement d'Antonio Genovesi marqua toutefois un tournant décisif : la rupture avec la tradition métaphysique, humaniste, juridique, gagna l'institution universitaire, le renouveau culturel ne fut plus seulement le fait de groupes restreints d'intellectuels réunis dans les académies ou les salons littéraires et scientifiques, mais assuma un aspect officiel. Par ses leçons, Antonio Genovesi contribua à diffuser un nouveau sens de l'Etat, faisant appel à tous les groupes sociaux pour le développement économique et civique d'une "patrie" qui n'était plus seulement un lieu de naissance mais le terrain et l'objet du "bonheur commun".

Le roi et ses collaborateurs n'étaient d'ailleurs pas insensibles à la nécessité d'une politique culturelle. Mais leur intervention sur ce terrain fut plus directe dans d'autres secteurs que celui de l'Université et de l'enseignement supérieur, qui ne fut l'objet de réformes significatives que dans les années soixante, après l'expulsion des Jésuites.

La politique culturelle de Charles de Bourbon se manifesta plutôt dans la création d'institutions plus directement liées à la couronne, visant à créer face à l'Europe l'image d'une grande capitale et d'un roi protecteur des lettres et des arts. Cet intérêt croissant pour le rôle public des institutions culturelles se manifesta surtout dans la fondation de l'Académie d'Herculanum. Créée en 1755, quand Tanucci, devenu premier ministre, était engagé dans la difficile action diplomatique visant à assurer la succession de Charles à Naples après son passage en Espagne[51], l'Académie fut un des instruments

(50) Cf. A. Elorza, "El tema de la monarquía", cit., p. 97.

(51) Sur le problème de la succession et la politique extérieure de Tanucci, L. Auer, "Tanucci e le relazione diplomatiche fra l'Austria e il Regno di Napoli", in *Bernardo Tanucci statista*, cit., vol. I, p. 239-258 ; M.C. Ferrari, "Una controversia di politica estera. La riversione del Piacentino", ivi, p. 259-276 ; A.V. Migliorini, "Le successioni borboniche a Napoli e a Parma", ivi, p. 277-295 ; S. Lollini, "Tanucci e la neutralità napoletana ; la mancata adesione al patto di famiglia", ivi, p. 297-312.

de propagation de l'image du Royaume indépendant, grâce à un "coup d'Etat archéologique" qui donna à l'institution royale le monopole de la gestion des fouilles et de la diffusion de leurs résultats, illustrés par un riche catalogue en plusieurs tomes, publiés par l'imprimerie royale, destinés non à être vendus, mais à être offerts aux rois et aux personnalités de l'Europe[52]. Les antiquités découvertes lors des fouilles d'Herculanum, Pompei, Paestum, étaient propriété du roi, et leur universalisation devait servir à sa gloire[53].

La croissance de l'Etat se traduisait aussi par une politique culturelle centralisatrice, analogue à celle menée par les Bourbons en France et en Espagne[54]. Une politique qui découvrait l'importance de l'"opinion publique", qui se créait des moyens de mobilisation, qui encourageait aussi le changement culturel, mais sous le contrôle étroit de l'Etat, excluant toute forme de critique radicale: l'*Idea d'una perfetta repubblica* de Paolo Mattia Doria fut publiquement brûlé en 1753 à cause de ses idées anti-absolutistes ; Antonio Broggia fut exilé en 1755 pour avoir écrit contre la politique fiscale de l'Etat[55].

L'image du Royaume indépendant et de sa capitale fut surtout exaltée par une fièvre d'activité architecturale, qui se manifesta dès le début du règne de Charles de Bourbon, avec une rapidité et une grandeur elles aussi destinées à étonner l'Europe. La construction du théâtre de San Carlo (1737), des palais royaux de Portici, de Capodimonte (1738), et surtout de Caserte (1752) fut l'expression la plus évidente de cette volonté d'élever Naples, y compris du point de vue de l'architecture, au rang de grande capitale européenne, sur la voie des grands ancêtres du roi Bourbon[56].

---

(52) E. Chiosi, "La Reale Accademia Ercolanese. Bernardo Tanucci fra politica e antiquaria", ivi, vol. II, p. 493-517. Sur l'intérêt de Tanucci pour les travaux archéologiques, voir aussi F.F. Murga, "Tanucci, Alcubierre e gli schavi di antichità", ivi, vol. II, p. 477-491.

(53) A. Allrogen-Bedel, "Tanucci e la cultura antiquaria del suo tempo", ivi, vol. II, p. 519-536.

(54) Sur la politique culturelle centralisatrice menée par les Bourbons en Espagne par le biais des académies, M.T. Nava Rodríguez, "La Real Academia de la Historia como modelo de unión formal entre el Estado y la cultura", in *Cuadernos de Historia Moderna y Contemporánea*, n° 8, 1987, p. 127-155.

(55) A.M. Rao, "Il riformismo borbonico", cit., p. 247-52.

(56) Haskellf, "Mecenatismo e collezionismo nella Napoli dei Borbone durante il XVIII secolo", in *Civiltà del '700 a Napoli*, cit., vol. I, p. 29-33 ; G. Alisio, *I Siti Reali*, ivi, p. 72-84 ; *Il Teatro di San Carlo*, cit. Voir aussi G. Marconi, "Bernardo Tanucci umanista", in *Bernardo Tanucci statista*, cit., vol. I, en particulier p. 83-91.

Il ne s'agissait pas d'une politique de dépenses inconsidérées, comme les historiens d'inspiration "nationaliste" ont souvent tendu à le croire, relevant l'importance des ressources financières englouties dans les palais et les lieux de délices du roi . La fièvre de bâtir qui suivit l'arrivée de Charles de Bourbon ne visa pas seulement à la grandeur du roi et de sa cour, mais fut accompagnée aussi d'une politique de travaux publics pour favoriser le commerce et les manufactures, ce que les éloges funèbres déjà cités ne manquèrent pas de souligner. Il est vrai que le bilan de cette ferveur, à la fin des vingt-cinq années du règne de Charles, penchait plutôt du côté de l'image fastueuse du Royaume et de sa capitale, que du côté de leurs structures : on devait s'en apercevoir dramatiquement au moment de la famine et de la crise de 1764-65, quand le manque d'ordre et de structures hygiéniques, hospitalières et d'assistance de la capitale, envahie par les paysans que la disette chassait des campagnes, provoqua une terrible épidémie qui tua des dizaines de milliers d'hommes[57].

Il ne faut pas oublier, d'autre part, que l'image de la capitale était essentielle pour la nouvelle monarchie nationale et pour lui assurer la succession d'un roi naturel et indépendant. Marquer par de nouveaux signes architecturaux la présence du pouvoir royal, montrant de façon majestueuse ses lieux et son espace matériel, était essentiel à l'extérieur et aussi à l'intérieur d'un pays qui depuis plus de deux siècles n'avait pas eu un roi "propre". Bâtir était un autre moyen, et le plus immédiat, d'affirmer la présence d'un pouvoir royal fort, prestigieux et en même temps soucieux de ses sujets – ce fut le rôle principal assumé par le grand hospice des pauvres –, un pouvoir qui s'enracinait localement, qui n'était plus lointain et mystérieux ou indifférent mais qui était près de son peuple, qui multipliait les lieux de son existence et les ouvrait à tout le monde, créant autour du palais royal un espace public dans lequel roi et peuple pouvaient se rencontrer, et créant aussi de nouvelles occasions de rencontre, comme la fête de la Saint-Charles[58]. Là aussi, Charles de Bourbon pouvait s'inspirer du glorieux précédent de Louis XIV.

La noblesse, de son côté, fut prête à suivre l'exemple de son roi, multipliant ses résidences dans la capitale et ses villas à l'ombre du

---

(57) F. Venturi, *Settecento riformatore,* V, *L'Italia dei Lumi (1764-1790)*, 1, *La rivoluzione di Corsica. Le grandi carestie degli anni sessanta. La Lombardia delle riforme,* Torino, Einaudi, 1987, p. 221-305.

(58) Cf. L. Barlatta, *Il Carnevale del 1764 a Napoli. Protesta e integrazione in uno spazio urbano*, Napoli, Società Editrice Napoletana, 1981.

Vésuve et du nouveau palais royal de Portici[59], elle aussi manifestant ainsi sa présence sociale et politique d'un côté, et de l'autre sa loyauté.

C'était aussi cette nouvelle image du Royaume et de son roi qui permettait à Antonio Genovesi d'écrire, en 1754, qu'on "commençait à avoir une patrie" et à comprendre la nécessité de s'intéresser à "l'honneur de la nation"[60].

Partant pour l'Espagne, Charles laissait à Naples un roi-enfant, mais un roi "naturel", événement qui fut dignement célébré par l'iconographie[61]. La construction d'un nouvel Etat était amorcée plutôt que réalisée, les pressions et les intérêts particuliers n'avaient pas disparu, comme le montra la période de la Régence. Mais la monarchie nationale n'était plus en question et l'Etat s'était doté de moyens plus efficaces de tutelle pour sa souveraineté face à l'Eglise et à tous les corps particuliers. La crise économique de 1764 montra que les résistances aux réformes n'avaient pas la force, ni la volonté, de s'opposer frontalement à un pouvoir royal et à une dynastie qui étaient désormais un point de repère fondamental pour tous.

A la différence de ce qui se passa à Madrid en 1766, à Naples la famine de 1764 ne provoqua pas d'émeutes populaires et les différents secteurs des groupes dirigeants ne songèrent pas à profiter du mécontentement populaire pour soutenir leurs revendications. La noblesse des "Seggi", accusée d'être la responsable principale de l'approvisionnement déficient de la capitale, tenta d'avoir recours à Charles III pour défendre ses positions contre Tanucci et contre les magistratures de Naples : mais le roi refusa de recevoir ses plaintes.

L'appui politique et financier de Charles III à l'égard de ce qu'il avait tendance à considérer encore un peu comme "son" royaume, contre les principes de Tanucci, avec qui il garda d'ailleurs un rapport très étroit de collaboration[62], fut fondamental pour surmonter la crise de 1764. Mais l'attention avec laquelle le roi d'Espagne suivit

---

(59) M. de Cunzo, "Le Ville Vesuviane", in *Civiltà del '700 a Napoli,* cit., vol. I, p. 86-105.

(60) Lettre à Gioseppe de Sanctis, 3 août 1754, publiée dans *Illuministi italiani,* t. V, *Riformatori napoletani,* édité par F. Venturi, Ricciardi, Milano-Napoli 1962, p. 292.

(61) T. Fittipaldi, "Bernardo Tanucci : appunti per una raccolta iconografica", in *Bernardo Tanucci statista,* cit., vol. II, p. 601-707.

(62) Sur ses interventions dans la vie du Royaume, cf. R. Olaechea, "Relaciones diplomáticas entre España y el reino de Napoles a fines del '700", in *I Borbone,* cit., vol. II, p. 7-101.

les événements de Naples pendant la disette[63] ne l'empêcha pas de se trouver impréparé face aux événements qui frappèrent Madrid en 1766. A Madrid le "motin d'Esquilache" vit se coaliser contre Leopoldo De Gregorio tous les intérêts lésés par les réformes : les corporations, le clergé, la noblesse, le peuple appauvri par la disette. On pourrait comparer les premières années du règne espagnol de Charles III aux premières années de son règne napolitain : le même effort global de réforme, avec la même vigueur[64], contre tous les intérêts particuliers, qui trouvèrent dans les événements (guerre et peste dans les Deux-Siciles en 1744, guerre et disette en Espagne en 1766), l'occasion de réagir. Le marquis de Squillace fut ainsi le bouc émissaire à Madrid comme Montealegre l'avait été à Naples. Le recours à des ministres étrangers, que le roi avait pratiqué à Naples comme le moyen de surmonter les intérêts locaux dans un Royaume qui venait de perdre sa condition de "province", ne pouvait pas être accepté dans la monarchie espagnole.

On peut finalement redonner, au moins en partie, leur poids aux jugements des contemporains sur l'action de Charles de Bourbon à Naples. Y avait-il appris la pratique d'un "despotisme éclairé"? Formule ambiguë, comme on sait depuis longtemps, et qui pourrait tout au plus s'appliquer à certaines réalités européennes dans la deuxième moitié du siècle[65]. Il n'avait été ni "éclairé", puisque la culture naissante des Lumières resta tout à fait étrangère à sa formation et à ses principes, ni "despote". Il n'essaya pas de l'être, ni ne l'aurait pu dans un contexte politique comme celui du Royaume de Naples, dont il respecta, au contraire, tout en les réformant, les lois et la structure constitutionnelle préexistantes.

---

(63) Cf. G. Anes, *op. cit.*, p. 75-81 ; Barrio Gozalo M., "Squillace y su actividad política a través de la correspondencia de Tanucci (1759-1766)" in *Bernardo Tanucci statista*, cit., vol. I, p. 313-343. Sur la révolte de 1766 en tant que réaction contre la politique de centralisation de l'Etat, L. Rodriguez, *Reforma e Ilustración en la España del siglo XVIII : Pedro Rodríguez de Campomanes*, Madrid, 1975.

(64) Considérer également l'influence de Maria-Amalia, selon laquelle il était "necesario cambiar las cosas": "cambiar, reformar, trasformar, es la continua obsesión de la reina" (M. Barrio Gozalo, *op. cit.*, p. 326-327). Selon Tanucci, Charles III avait engagé trop de réformes sans en avoir la force morale (*ibid.*, p. 338).

(65) Voir à ce sujet l'excellente mise au point de L. Guerci, "Le monarchie assolute", Parte Seconda, "Permanenze e mutamenti nell' Europa del Settecento", *Nuova storia universale dei popoli e delle civiltà*, vol. X, t. II, Torino, Utet, 1986, p. 501-508.

Comme observait en 1786 l'envoyé du roi de Sardaigne à Naples, le marquis de Breme, en 1735 Charles avait pris "des engagements... envers ses peuples", il avait promis "d'observer les lois fondamentales de l'Etat antérieures à la conquête qu'il en fit", il avait "fait un pacte avec la Nation", qui par son serment lui avait "conféré... une autorité égale à celle qu'exerçaient les Rois de la branche de la Maison d'Autriche régnant en Espagne" : "La constitution de cet Etat était pour lors celle d'une véritable Monarchie ; elle a dû continuer par conséquent à être telle sous Charles III, qui la transmit avec les mêmes droits et privilèges à son fils Ferdinand IV". Le règne de Charles apparaissait ainsi comme une grande occasion perdue, et les éloges funèbres exprimèrent en 1789 le regret des groupes dirigeants, désormais aux prises avec l'influence des Habsbourg. Le marquis de Breme décrivait de façon trop pessimiste mais réaliste les changements en cours dans la monarchie napolitaine à la fin des années quatre-vingt : "Pourvue en droit du caractère d'un Etat monarchique, l'indifférence des Napolitains, le dévouement des Magistrats à leur propre fortune, la font pencher en fait considérablement, aujourd'hui, vers un despotisme parfait, et bientôt elle y atteindra complètement"[66].

Ni éclairé, ni despote, Charles de Bourbon avait assimilé à Naples la leçon du "régalisme" napolitain, de Pietro Giannone à Antonio Genovesi, apprenant à distinguer les questions de foi de la tutelle des droits de l'Etat, mais dans les limites de sa "piété" et de sa sensibilité religieuse[67]. Il y avait surtout et tout simplement appris son métier, le métier des rois de son époque: celui d'un monarque absolu, un monarque qui réforme, rationalise, mais sans toucher aux structures profondes de la société. Si l'on entend les politiques réformatrices du XVIII[e] siècle comme une étape dans le processus de

(66) Rapport publié par L. Bulferetti, *L'assolutismo illuminato in Italia (1700-1789)*, Milano, Istituto per gli studi di politica internazionale, 1944, p. 482-483.

(67) G. Anes souligne l'influence de Charles III sur Tanucci, surtout en ce qui concerne les problèmes de la féodalité et de l'Eglise, et de la censure, mais aussi dans la réalisation du cadastre (G. Anes, *op. cit.*, p. 71-75). Sur l'influence de l'expérience napolitaine sur le régalisme de Charles III, K. Von Aretin "Bernardo Tanucci ed il problema dell' assolutismo illuminato nei paesi cattolici", in *Bernardo Tanucci statista*, cit., vol. I, p. 457-473 : "La Spagna di Carlo III riceve tte importanti impulsi da Napoli e dal suo ministro riformatore Tanucci" (p. 465). Mais il rappelle aussi les doutes nombreux sur la réalité de l'influence de Tanucci sur la politique réformatrice espagnole (p. 466, note 9).

formation de l'Etat national[68], la politique de Charles à Naples et sa collaboration avec Tanucci après son départ pour l'Espagne furent parfaitement intégrées dans ce processus et dans les grands courants des monarchies européennes.

Leur action tendit effectivement à une rationalisation de l'appareil administratif, et à élargir la sphère d'intervention de l'Etat face aux structures ecclésiastiques et plus généralement aux corps particuliers. Certes, ce processus resta à Naples plus qu'ailleurs au niveau de la tendance plus que de la réalité, faute de moyens financiers et de personnel adéquat, et à cause de la vigueur des intérêts liés aux vieux systèmes administratifs et fiscaux. La question des "arrendamenti", des impôts indirects aliénés, qui était la question fondamentale de l'organisation fiscale de l'Etat et aussi de ses bases économiques, puisqu'on était porté à soustraire les capitaux aux investissements productifs pour les placer dans la dette publique, resta une question irrésolue, malgré la création, en 1749, d'une commission chargée d'étudier les moyens de les racheter. Réformisme, donc, de compromis et de tâtonnements, que celui des rois et des administrateurs, auquel les hommes des Lumières opposèrent bientôt leur croyance en la possibilité d'un changement plus radical, en la possibilité d'une sociètè nouvelle[69].

En Espagne aussi Charles III essaya de "poner la maquinaria del poder al servicio de una racionalización interna de la sociedad estamental, siempre dentro de un estricto respeto hacia la esfera de privilegios económicos e institucionales de nobleza y clero". C'était une politique de "modernisation conservatrice"[70] : et l'on peut dire qu'il avait commencé à l'apprendre et à la pratiquer à Naples.

---

(68) Sur cette conception, et sur le caractère administratif, et non social, du réformisme des "despotes éclairés", J.A. Maravall, "*La formula política del despotismo ilustrado*", in *I Borbone di Napoli,* cit., vol. I, p. 9-33.

(69) J.A. Maravall, *op. cit.*, p. 19.

(70) A. Elorza, *op. cit.*, p. 60. Cf. aussi A. Domínguez Ortiz, *op. cit.*, p. 331.

L'Etat et la prospérité du pays

Modèles d'une politique ou politique modèle ?

*La politique minière péninsulaire sous Charles III**

Si la *minería* constitue un domaine majeur de la politique économique de Charles III, c'est naturellement à l'empire colonial qu'elle le doit, pour des raisons évidentes : l'exploitation des mines d'argent mexicaines connaît une période florissante ; les problèmes du cadre réglementaire de l'activité sont posés avec vigueur dès le début du règne, par un juriste de Mexico, F. de Gamboa, dans un ouvrage minutieux publié à Madrid en 1761[1] ; enfin ce cadre connaît une profonde rénovation avec la promulgation en 1783, des *Ordenanzas mineras* de *Nueva España* dont le champ d'application est progressivement étendu à l'ensemble du monde colonial[2]. Comparée à des thèmes d'une telle importance, la politique minière péninsulaire paraît singulièrement dénuée d'intérêt. L'activité est mièvre : la péninsule ne produit pratiquement pas de métaux précieux ; le seul établissement important, Almadén, peut être considéré comme un appendice de la *minería* coloniale, ce qu'il est d'ailleurs juridiquement. Par ailleurs, l'Espagne ne connaît pas de mutation sérieuse de la législation minière : les ordonnances de 1783 n'y sont même pas appliquées[3].

* **Gérard Chastagnaret**, Université de Provence, C.N.R.S.-GDR 30.

(1) F. de Gamboa, *Comentarios a las ordenanzas de minas, dedicados al Católico Rey Nuestro Señor, Don Carlos III,* Madrid 1761, rééd. Madrid, 1980.

(2) Cf. *Colección Legislativa de Minas (C.L.M.)*, t. 1, p. 79-156.

(3) Cf. G. Chastagnaret, *Le secteur minier dans l'économie espagnole au XIX^e siècle,* Thèse d'Etat, Aix-en-Provence 1985, t. 1, p. 163-164.

Pourquoi alors la politique minière de la péninsule mérite-t-elle malgré tout de retenir l'attention ? La première des raisons de s'y intéresser découle des observations précédentes, et même plus précisément et de manière paradoxale, de l'insigne faiblesse des activités minières. Ce secteur aurait-il échappé complètement aux efforts de la *Ilustración* pour promouvoir le développement général du pays ? Faut-il interpréter l'absence d'extension à la péninsule de la législation coloniale comme le révélateur d'une indifférence profonde ou au contraire comme le signe d'un effort de réflexion spécifique sur les problèmes péninsulaires ? Le deuxième élément de l'alternative doit d'autant moins être écarté *a priori* que cet effort peut avoir trouvé ses raisons d'être au dedans comme au dehors de la péninsule. Au dedans, c'est tout simplement la faiblesse des ressources connues en métaux précieux qui risque de rendre largement inadéquat un cadre réglementaire adapté à l'extraction de minerais de très forte valeur unitaire. Au dehors, c'est naturellement l'émergence d'un nouveau modèle minier européen, d'origine principalement britannique, fondé sur l'extraction à grande échelle, non d'un minerai métallique, mais d'un combustible fossile, la houille.

Notre démarche pour essayer d'éclaircir ces problèmes sera la plus ample possible. Elle diffère donc profondément de la tendance, certes parfaitement légitime, de la bibliographie récente à valoriser le problème de la politique houillère, ainsi que la personnalité de Jovellanos, dont l'influence en ce domaine est d'ailleurs surtout postérieure au règne de Charles III[4]. Un tel choix interdit tout approfondissement d'un aspect particulier, mais il limite le risque de valorisation abusive d'un thème en fonction des débats du temps, de la qualité des intervenants, ou de l'importance ultérieure des questions, alors que d'autres aspects, moins débattus, sont sous-estimés sinon ignorés. Situer les débats dans des perspectives d'ensemble peut conduire aussi à réviser certaines interprétations sur le sens même de la politique. Notre réflexion s'organisera en trois temps : une présentation des problèmes spécifiques de la *minería* péninsulaire, conjoncturels et structurels, puis des formes de réponse apportées respectivement dans l'un et l'autre cas. Nos analyses mêmes nous inviteront à nous interroger sur la validité de cette distinction et donc sur l'unité de la

(4) Cf. par exemple S. Coll Martin, "La minería del carbón en España a finales del Antiguo Régimen (1770-1835)", in P. Tedde (éd.), *La economía española al final del Antiguo Régimen,* t. II, *Manufacturas,* Madrid, 1982, p. 229-335.

politique conduite par la *Ilustración*. Nos remarques finales, fidèles au thème de cette table ronde, reviendront sur les inspirations de cette, ou de ces politiques, et esquisseront le problème de ses postérités, reconnues ou objectives, au cours du siècle suivant et même jusqu'au début du XXe siècle.

I - LES PROBLEMES DE LA *MINERIA* PENINSULAIRE AU MILIEU DU XVIIIe SIECLE

1. Un faux-vrai problème : la législation

Au milieu du XVIIIe siècle, le cadre juridique général d'exercice de l'activité minière est encore celui des ordonnances de Philippe II de 1584. Selon une analyse très en vogue au siècle suivant, ces ordonnances, comme l'ensemble de la législation d'Ancien Régime auraient constitué l'un des plus sérieux obstacles aux progrès de l'extraction en enserrant le secteur minier dans un carcan de contraintes et en l'écrasant d'impôts[5].

Les arguments ne manquent pas à l'appui de cette thèse. Tout d'abord, les ordonnances de 1584 précisent de manière très restrictive les bornes de l'activité privée, en réservant à la Couronne le monopole des métaux précieux et du mercure, ainsi que celui de l'extraction dans plusieurs régions réputées riches en minerais argentifères (art. 15). En fait, l'emprise directe de la Couronne sur la production est encore plus forte que ne l'indique le document : le monopole du mercure a conduit à interdire toute exploitation privée dans un immense périmètre autour d'Almadén. Le monopole royal a été étendu au plomb en 1646, et les mines antiques de Río Tinto, objet d'un vaste projet de réhabilitation de la part du Suédois Wolters, sont elles-mêmes incorporées au patrimoine royal en 1725.

Sévèrement restreint, l'exercice privé de la *minería* est aussi étroitement contrôlé par les ordonnances dont les 84 articles

(5) Ainsi, le décret de Bases libéral du 29 décembre 1868 parle dans son préambule des "absurdas y monstruosas ordenanzas de Felipe II." En revanche, E. Maffei, professeur d'économie minière à l'Ecole des Mines, se démarque de cette appréciation en voyant dans ces ordonnances, en dépit de quelques erreurs économiques ou fiscales, "un conjunto de disposiciones en general muy sabias para aquella época" (E. Maffei, *Economía minera. Lecciones de legislación de minas y de economía industrial con aplicación a la minería explicadas en la Escuela de Minas de Madrid,* Madrid, 1879, p. 318).

témoignent d'une grande minutie dans les prescriptions imposées aux exploitants. Enfin, s'il est vrai que la fiscalité établie par la législation de 1584 était relativement favorable aux métaux non précieux, avec des taxes limitées à 3,3 % du produit brut pour le cuivre et à 5 % pour le plomb non argentifère, les modifications ultérieures sont allées dans le sens d'une extension et d'un alourdissement de l'impôt. Une loi de 1611 étend l'impôt à l'ensemble des métaux non précieux, avec mention expresse du fer, et uniformise les droits en les élevant au quint. Ce tarif est confirmé en 1648 avec mention expresse de l'étain.

Mais il ne faut pas être dupe des apparences. Tout d'abord, il faut avoir conscience que le but premier des ordonnances était de jouer un rôle d'incitation de l'activité privée en garantissant les droits des découvreurs de gisements et des exploitants, même étrangers, et en accordant à l'activité minière des facilités juridiques particulières : l'activité minière est limitée dans ses objets, mais elle bénéficie de réelles protections, y compris contre l'arbitraire éventuel du pouvoir. Par ailleurs, la fiscalité réelle n'a rien à voir avec les dispositions réglementaires. La première raison tient au fait que cette législation ne s'applique pas à l'ensemble du territoire : elle ne touche pas les provinces basques, protégées par leurs *fueros*. Surtout, la rigueur fiscale de principe est largement démentie par l'application pratique. En effet, dès le XVII[e] siècle et encore au XVIII[e] siècle, la monarchie s'est montrée presque aussi généreuse dans l'octroi des exemptions d'impôt que dans celui des concessions.

Enfin, l'initiative privée n'est pas toujours exclue des établissements de la Couronne. Certes, la pratique d'*asientos*, inaugurée pour les mines avec les Fugger dès le XVI[e] siècle pour Almadén et Guadalcanal, connaît une forte régression au XVIII[e] siècle. Almadén est revenue sous administration directe depuis 1646, il en est de même du monopole du plomb, dont la gestion a été "récupérée" par l'Hacienda à compter de 1748, en même temps que celle de la mine d'Arrayanes. Mais, au milieu du siècle, le mouvement n'est pas encore uniforme. Río Tinto en offre un excellent exemple. L'*asiento* accordé à Wolters en 1725-1727 est prorogé pour 30 ans en 1746 en faveur de son héritier S. Tiquet, et le décès de ce dernier en 1758 ne provoque pas la rescision du contrat : les mines demeurent gérées jusqu'à l'expiration de l'*asiento* par un administrateur au nom des héritiers de Sanz. Par ailleurs, la gestion directe du monopole du plomb ne signifie nullement l'élimination de l'initiative privée de ce secteur : les mineurs ou fondeurs sont simplement obligés de

remettre leur production à des établissements de la Couronne ; il en est ainsi notamment en Sierra de Gador[6].

Le cadre juridique de la *minería* n'est certes pas exempt de lourdeurs, de maladresses, mais, au-delà de sa rigidité et de son étatisme apparents, il n'est pas réellement un obstacle à l'exploitation privée. C'est même souvent tout le contraire : les initiatives, même les plus hasardeuses, retiennent facilement l'attention des autorités et obtiennent des mesures spécifiques. Le régime juridique de l'activité ne s'impose pas comme une priorité du nouveau règne.

2. Le vrai problème : la faiblesse des productions

Pourtant, même si la modernisation juridique n'apparaît pas comme une urgence, l'activité minière péninsulaire pose un vrai problème, celui de la faiblesse de ses productions. Seule la sidérurgie échappe à cette appréciation, grâce surtout aux régions cantabriques. La production de fer par la méthode directe des petites *ferrerías,* basques notamment, et celle de fonte obtenue pour l'essentiel dans les établissements à privilège de Liérganes et La Cavada, confèrent à l'Espagne un rang encore honorable dans la production européenne, en dépit d'un fort recul relatif depuis le XVI[e] siècle[7]. Mais toutes les autres productions se distinguent par leur faiblesse ou même leur insignifiance. Celle-ci caractérise naturellement des métaux précieux. Ainsi, la seule trace de production d'or est le misérable orpaillage pratiqué dans la région de Las Hurdes, dont une mention a pu être rencontrée pour 1755. Pour les non ferreux, l'*asiento* de Río Tinto n'a encore donné que de très maigres résultats : commencée en 1747, la production culmine à 35 tonnes en 1756 pour retomber à moins de 23 dès 1758. Les chiffres sont un peu moins dérisoires pour le plomb, mais ils demeurent néanmoins très faibles : de 1749 à 1758, la production annuelle moyenne de l'établissement d'Arrayanes n'est que de 2.035 tonnes de minerai à 62-65 % de contenu en plomb. Seul le mercure lui-même paraît échapper à cette appréciation : vers le milieu des années 1750, la production atteint en général 300 tonnes,

(6) Cf. G. Chastagnaret, *op. cit.*, p. 161-163 et 222-230. Sur Río Tinto, cf. aussi L. de Aldana, *Las minas de Rio Tinto en el transcurso de siglo y medio,* Madrid, 1875.

(7) Cf. J. Alcala Zamora y J. Quiepo de Llano, "Producción de hierro y altos hornos en la España anterior a 1850", *Moneda y Crédito,* n° 128, 1974, p. 117-218.

avec même deux années, 1752-53 et 1753-54, à 500 et 700 tonnes respectivement[8].

Aussi médiocre soit-elle, cette situation n'est pas forcément perçue comme un problème. Certes la *minería* péninsulaire ne procure pratiquement aucune ressource fiscale à l'Etat. Mais il est évident que les attentes de la monarchie en ce domaine sont exclusivement américaines. La production ibérique paraît satisfaire très largement les besoins militaires du pays, pour le fer et le plomb notamment. N'est-ce pas là l'essentiel ? En fait, à partir du milieu du siècle, plusieurs phénomènes viennent donner une actualité réelle aux questions touchant à la *minería* péninsulaire. Les premiers concernent le mercure, dont l'importance est primordiale puisqu'il est indispensable au traitement par amalgame des métaux précieux et en particulier du minerai d'argent mexicain. Précisément, l'essor de la production mexicaine pose un problème de fourniture de mercure aggravé par le déclin de la mine péruvienne de Huancavelica. La monarchie est contrainte de recourir à des importations, en particulier dans le cadre de contrats avec les Habsbourg pour la livraison de mercure d'Idrie. A ce problème général d'autonomie pour un produit vital pour l'économie espagnole, s'en ajoute un autre propre à Almadén : l'incendie général de l'établissement en 1755. L'accident est d'une gravité extrême par ses conséquences immédiates sur la production ; il est aussi révélateur d'un situation de fond lamentable : mauvaise organisation des travaux, pénurie de main-d'œuvre qui a conduit à employer des forçats, probables auteurs de l'incendie de la mine[9].

Almadén est donc, stricto sensu, une urgence apparue dans les années immédiatement antérieures au début du règne. Au cours des décennies suivantes, plusieurs autres évolutions viennent attirer l'attention des autorités sur les problèmes de la minéro-métallurgie. Certaines concernent encore des difficultés d'établissements de la Couronne, tels qu'Arrayanes ou Río Tinto. Mais l'originalité de la

---

(8) Sur l'ensemble de ces aspects, cf. Chastagnaret, *op. cit.*, t. I.
Cf. aussi :
- sur Río Tinto, R. Rua Figueroa, *Ensayo sobre las minas de Rio Tinto,* Madrid, 1859 et Aldana, *op. cit.,* p. 63,
- sur Arrayanes, E. Sanchez, "Memoria científico-estadística del establecimiento nacional de Linares", *Revista Minera,* 1859, p. 462-463,
- et sur Almadén, F. Bernaldez y R. Rua Figueroa, *Reseña sobre la historia, administración y producción de las minas de Almadén,* Madrid, 1862.

(9) Cf. F. Bernaldez y R. Rua Figueroa, *op. cit.* ; G. Chastagnaret, *op. cit.*, p. 191 et 226-228.

période tient au fait que se produisent alors à l'étranger, et surtout en Angleterre, des mutations décisives dans l'objet et l'importance de l'activité minière avec l'émergence du charbon comme production majeure et source d'énergie décisive non seulement dans la sidérurgie, mais aussi dans l'ensemble des activités industrielles. A partir des années 1770 et surtout 1780, *minería* et développement général du pays deviennent donc deux thèmes étroitement liés.

Les observations précédentes inviteraient donc à distinguer deux formes d'intérêt pour le secteur minier, largement décalées chronologiquement, l'une très traditionnelle tournée vers la satisfaction des besoins coloniaux et militaires, l'autre orientée vers des inquiétudes plus modernes de développement. Mais en a-t-il vraiment été ainsi dans la réalité ?

II - JUSQU'À LA FIN DES ANNEES 1770 : DE LA REPONSE AUX URGENCES À LA FORMATION DE CADRES

1. L'appel à des techniciens allemands pour la remise en ordre d'Almadén

La venue de spécialistes étrangers pour diriger Almadén précède en fait très largement l'avènement de Charles III. L'Allemand Nagles y est même appelé dès 1750, plusieurs années avant l'incendie général de la mine. Cette catastrophe entraîne à nouveau immédiatement le recours à un autre technicien étranger, l'Irlandais Bowles. Mais la fonction véritable de directeur technique apparaît seulement en 1756, avec la nomination d'un Allemand, Kochler, remplacé par E. Storr, à partir de 1757. Le nouveau règne s'inscrit donc dans une politique mise en place depuis plusieurs années, mais il lui apporte deux compléments essentiels : la stabilité et la cohérence. La stabilité est celle de l'encadrement allemand. Secondé par le maître mineur Estembach, Storr reste directeur technique jusqu'en 1785. Son successeur, Hoppensack, fait appel lui aussi à un maître mineur allemand, Tikler, et même à des mineurs qui ont déjà travaillé avec lui, notamment à Clausthal. La cohérence tient au fait que l'administration permet enfin à ces techniciens de mettre en œuvre leurs conceptions : selon la tradition d'Almadén, il a fallu attendre E. Storr pour que la boussole pénètre enfin dans la mine. C'est seulement à partir de cette période que les galeries commencent à être disposées de manière régulière. Almadén se voit aussi garantir des fournitures de bois et des ressources financières régulières, en 1771 et 1774

respectivement. Par ailleurs toute une série de mesures favorisent la formation d'une véritable population ouvrière, au point de rendre inutile le recours si périlleux à la main-d'œuvre pénale. Le fonçage de nouveaux puits, à partir de 1780, permet d'augmenter la production et, à terme, de concentrer l'activité sur des zones riches. Les effets de cette politique se font sentir surtout après la mort du souverain, au cours de la dernière décennie du siècle, par un abaissement des coûts unitaires et surtout une progression spectaculaire de la production qui rend inutile le renouvellement des contrats avec Idria[10].

2. De la direction technique d'Almadén à la formation de spécialistes nationaux

Aussi importants soient-ils, ces progrès ne suffisent pas à rendre compte de l'ensemble de l'œuvre accomplie à Almadén. Les fonctions productives des Allemands se doublent à partir de 1777 de responsabilités pédagogiques. Cette année-là, E. Storr est chargé de créer la première école des mines d'Espagne où il assure les enseignements fondamentaux de minéralogie et géométrie souterraine. Cette pratique se poursuit avec le successeur de Storr, Hoppensack, dont le contrat prévoit la double mission de responsable technique et d'enseignant. La création de cette école va bien au-delà du simple souci d'utiliser les compétences allemandes et un lieu de pratique privilégié : elle s'inscrit dans un effort global et cohérent de la monarchie éclairée pour former des techniciens nationaux de haut niveau.

L'autre aspect fondamental de cet effort est constitué par les bourses d'étude à l'étranger accordées pour aller suivre les cours de l'école de Freiberg et visiter les mines hongroises et germaniques. De création contemporaine de celle de l'école d'Almadén, puisque les frères Elhuyar en sont parmi les premiers bénéficiaires, ces bourses se développent au cours des années 1780, surtout au profit des meilleurs élèves d'Almadén. Cet effort pédagogique porte naturellement sur un nombre limité d'individus, mais en termes qualitatifs les résultats sont remarquables. L'exemple d'Almadén en fournit la meilleure illustration, légèrement postérieure encore une fois à la fin du règne : en 1796, c'est un Espagnol, Manuel Angulo, qui succède à un Allemand, Karl Mayer, à la direction à Almadén[11], et c'est aussi

(10) Sur la formation de techniciens miniers en Espagne à la fin du XVIII[e] siècle, cf. G. Chastagnaret, *op. cit.*, p. 171-173.

(11) Cf. *Centenario de la Escuela de Minas de España 1777-1877*, 2[e] édition, Madrid, 1977, p. 11-13.

un Espagnol, Diego de Larrañaga, qui met enfin au point une méthode d'extraction adaptée aux caractéristiques des filons d'Almadén et aux contraintes locales. Les besoins péninsulaires sont encore limités, mais l'autonomie acquise par le pays dans le domaine des spécialistes miniers est une vraie réussite de la politique de la *Ilustración.*

Ces brèves remarques invitent à un double élargissement, à la fois thématique et chronologique des observations sur la politique d'enseignement technique des Lumières[12]. Contrairement à ce qu'ont fait certaines analyses récentes, il ne faut pas oublier la formation de spécialistes minéro-métallurgiques dans les réalisations pédagogiques des Lumières. Il ne faut pas non plus, comme l'a fait J. Sarrailh, exagérer l'importance du Real Instituto Asturiano fondé par Jovellanos à Gijón en 1794 et finalement très peu efficace[13]. L'effort de formation a commencé près de vingt ans plus tôt, autour de diverses institutions, dont le Real Seminario de Vergara est sans doute la plus connue mais pas la plus importante. Incontestablement, le rôle majeur a été joué par le "couple" école d'Almadén – bourses en Allemagne, c'est-à-dire par le modèle allemand de formation. Mais l'adoption de ce modèle s'est faite de manière empirique et même relativement tardive, puisque Storr attend vingt ans pour jouer un rôle pédagogique à Almadén. Ce délai s'explique naturellement par la priorité des problèmes de production, sans doute aussi par un certain retard dans la perception du rôle pédagogique que pouvait jouer Almadén. Il ne faut cependant pas sous-estimer le caractère profondément novateur des décisions prises. Les ministres de Charles III avaient "hérité" d'un système d'encadrement destiné à faire face à des urgences productives. Un des mérites du règne aura été de l'utiliser pour préparer l'avenir, non seulement par la rénovation en profondeur des structures techniques, mais aussi par la mise en place d'une politique de formation cohérente et efficace.

---

(12) Lacune particulièrement surprenante dans l'article récent de A. Esco-Lano, "Economía y educación técnica en la Ilustración Española", *Revista de Educación* , n° extraordinario, 1988, p. 375-391.

(13) Cf. J. Sarrailh, *L'Espagne éclairée de la seconde moitié du XVIII^e siècle*, Paris, 2^e éd., 1964, p. 213 et suiv.

III - ESQUISSE D'UNE POLITIQUE MINIERE ORIGINALE

1. Le contrôle du secteur privé : du traitement juridique au traitement technico-économique

Nous l'avons dit au début de cette étude : les ordonnances de Philippe II assurent un cadre juridique à l'initiative privée, et la sollicitude du pouvoir s'exerce soit par l'octroi d'exemptions de taxes, qui tend à devenir une clause rituelle de toute attribution de concession, soit par des *asientos* confiant à des sociétés privées l'exploitation de mines de la Couronne. Ces diverses pratiques se maintiennent pendant une bonne partie du règne de Charles III. Les exemptions de droits demeurent monnaie courante et en 1773 Guadalcanal est affermée à une compagnie française. Le long maintien de ces formes traditionnelles n'empêche cependant pas plusieurs évolutions de se faire jour. Dès 1775, une lettre de Muzquiz laisse percer un certain scepticisme envers l'*asiento*[14]. Par ailleurs, le système des exemptions est peu à peu mis au service d'une volonté d'encourager l'extraction houillère, dès 1771 pour Villanueva del Río, en 1780 pour l'ensemble du pays[15]. Le souci de progrès précède l'effort de rénovation des pratiques formelles.

Celles-ci finissent pourtant par évoluer aussi, à petits pas, au cours des années 1780. Nous en avons trouvé dès 1783 des manifestations de nature très différente. L'une d'entre elles est une enquête nationale, lancée en mars par Miguel de Muzquiz à la demande du Cabinet d'Histoire Naturelle pour recueillir des échantillons de toutes les mines d'Espagne[16]. La demande repose sur des préoccupations avant tout scientifiques, la collecte est modeste, mais l'entreprise a néanmoins un double mérite : ses résultats illustrent la faiblesse de l'activité réelle, et l'empressement mis à donner une ampleur nationale à l'enquête témoigne d'un souci de mieux connaître le sous-sol de la péninsule. L'autre épisode, apparemment anodin, concerne une mine d'antimoine découverte dans les environs d'Almuradiel[17]. La demande de concession et de privilège des candidats à l'exploitation donne lieu à toute une série de rapports, écrits par divers

(14) Cf. réponse à une lettre d'Aranda, depuis Paris, du 25 décembre 1775. Archivo Histórico Nacional (AHN) Estado, leg. 4837.

(15) C.L. M., t. I, p. 79 et G. Chastagnaret, *op. cit.*, p. 163.

(16) Lettre du 5 mars 1783, Bibliothèque de l'Instituto Geominero de España (IGME), II/28 - 1 - 6.

(17) A.H.N. Estado, leg. 213.

titulaires de charges scientifiques, associant analyses d'échantillon, historique des antécédents locaux d'exploitation et présentation des usages de l'antimoine, ainsi que du marché national et européen de ce produit. En clair, cela signifie que l'on assiste alors à un essai de traitement technique et économique rigoureux de dossiers abordés jusque-là de manière essentiellement juridique.

C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre la nature de la fonction de Directeur et Visiteur Général des Mines confiée à Francisco de Angulo en 1786 qui semble avoir laissé S. Coll Martín dans une grande perplexité[18]. La charge est créée par le nouveau ministre des finances Lerena "pour que les mines soient exploitées dans ces royaumes avec l'intelligence et les connaissances requises, afin que leurs productions soient supérieures et plus durables"[19] et son titulaire est chargé en particulier d'apporter à la Junta de Comercio, Moneda y Minas les éléments nécessaires à sa décision. Angulo n'a pas été un élève d'Almadén, mais il a bénéficié d'une longue bourse de séjour en Allemagne et il est parfaitement représentatif, comme Elhuyar, des meilleurs éléments issus du nouveau système de formation. C'est à coup sûr un très grand scientifique, notamment en chimie et minéralogie : il a d'ailleurs été pendant quelques mois, au début de 1786, titulaire de la chaire de chimie au Cabinet Royal d'Histoire Naturelle. Mais ses papiers personnels ne témoignent pas seulement de la diversité de sa curiosité scientifique et de la qualité de sa réflexion : ils montrent aussi une très grande préoccupation pour l'économie, notamment par la quête de statistiques commerciales européennes de toute nature[20]. Il serait donc singulièrement réducteur, et même inexact, de voir dans ses divergences avec Jovellanos l'opposition entre un technicien et un économiste aux vues plus larges.

Soucieux de remplir le plus sérieusement possible la mission qui lui a été confiée, Angulo va s'efforcer de rompre systématiquement avec les pratiques anciennes : octroi conjoint de concession et d'exemption, non suivi d'exploitation. Dans son esprit, mieux vaut limiter le nombre des concessions, et favoriser l'émergence d'entreprises viables. Une telle démarche, qui suppose des études

(18) Cf. S. Coll Martin et C. Sudria i Triay, *El carbón en España. 1770-1961*, Madrid, 1987, p. 26.

(19) L. de Aldana, *Las minas y la industria en sus relaciones con la administración*, Madrid, 1873, p. 137-138.

(20) Cf. I.G.M.E., II / 28 - 1 - 2.

minéralogiques et économiques préalables, s'inscrit de toute évidence dans le droit fil de la politique esquissée dès le début des années 1780 : introduire un traitement technico-économique des dossiers. Symbole de l'accès aux responsabilités d'une nouvelle génération, dotée d'une solide formation scientifique, Angulo est donc sans doute moins novateur par l'esprit de la politique qu'il met en œuvre que par la compétence, la rigueur et le dynamisme qu'il apporte à sa mise en œuvre. On voit désormais se multiplier les rapports destinés à la Junta de Comercio, Moneda y Minas sur les minerais les plus divers situés dans toutes les régions de la péninsule. La lecture de ces rapports fait bientôt apparaître, avec des variantes limitées, un contenu-type, dont les principales rubriques sont les suivantes : une analyse approfondie d'échantillons, une étude du terrain, une présentation des chances et conditions de succès d'une exploitation éventuelle et finalement un avis sur l'appui que peut mériter l'exploitation[21].

L'œuvre si abondante et souvent si bavarde de E. Larruga ne répond que très partiellement aux principes de cette politique. Pourtant lui aussi a bénéficié d'une bourse en Allemagne, lui aussi est convaincu du rôle que peut jouer l'activité minière dans la développement du pays[22], et que pour surmonter les obstacles qui empêchent l'Espagne de tirer parti de ses atouts, *es necesario conocer el estado de nuestra nación a fondo*[23]. Son ouvrage, publié à partir de 1787, répond donc à une préoccupation analogue à celle d'Angulo. Mais s'il n'y a pas opposition sur les objectifs, en fait la méthode et la conception même des voies du développement diffèrent profondément. Les différences de méthode sont évidentes. Angulo privilégie l'étude approfondie de cas ponctuels sérieux ; Larruga, dans un souci de présentation exhaustive des ressources minières péninsulaires, réalise un simple survol, fondé sur les indicateurs les plus divers, antécédents d'exploitation ou simplement juridiques, voire simples rumeurs locales ou couleur des roches. L'opposition des méthodes correspond

(21) Plusieurs rapports de ce type, effectués au cours des années 1790, sont rassemblés dans un ouvrage de l'extrême fin du siècle : D. Garcia Fernandes, *Informes a S.M. y Real Junta de comercio, moneda y minas sobre algunas producciones naturales descubiertas en estos últimos tiempos en los dominios de España*, Madrid, 1798.

(22) Cf. E. Larruga, *Memorias políticas y económicas sobre los frutos, comercio, fábricas y minas de España*, Madrid, 1787-1800, 45 vol., digression significative, t. I, p. 41-42.

(23) *Ibid.*, t. I, p. III.

sans doute à une différence de niveau scientifique, mais elle traduit aussi deux conceptions du démarrage des activités : Angulo veut concentrer les efforts sur quelques entreprises sérieuses ; Larruga prêche au contraire le laxisme le plus grand dans le but d'attirer les capitaux, notamment étrangers. Pour lui, il faut : "*facilitar las licencias con amplitud sin que fueran tan penosas y costosas (...) entonces llegarían buenas noticias a los extranjeros que abundan de gentes instruidas en este estudio y práctica ; les movería a venir a estos reinos para hacer iguales establecimientos*"[24]. Angulo comme Larruga sont de fervents admirateurs du modèle technique allemand, mais l'un estime que, dans le cas de l'Espagne, le progrès suppose l'intervention de l'Etat alors que le second réclame son effacement. Le débat demeure néanmoins purement théorique, ou masqué, parce qu'un seul des deux exerce de vraies responsabilités. L'enquête de Larruga peut à bon droit être jugée superficielle ; elle n'est pas vraiment gênante, elle peut même apparaître complémentaire dans un souci de traitement multiforme des problèmes de la *minería*. Sans doute est-ce à cela qu'elle a dû son existence même.

La politique houillère est en revanche l'objet de vrais débats pour la plupart légèrement postérieurs à la mort du monarque. Ainsi, comme l'a montré S. Coll, on voit s'affirmer une opposition entre d'une part Angulo, avocat d'une vaste concession en faveur d'une grande compagnie privée, et d'autre part Casado de Torres, défenseur d'une extraction royale au service de la Marine, et surtout Jovellanos, partisan de laisser libre cours à l'initiative des propriétaires du sol en introduisant pour le charbon un modèle juridique britannique dont les résultats paraissent séduisants[25]. Mais en ce domaine aussi il serait singulièrement réducteur de n'attribuer qu'au seul Jovellanos une conception dynamique de la politique minière. L'attitude d'Angulo dans cette affaire ne peut être comprise que si on l'insère dans une conception d'ensemble de la politique minière qui ne mérite nullement d'être identifiée avec la "vieille mentalité".

Cette affirmation ne tient pas seulement au souci d'Angulo de voir introduire des techniques nouvelles. Ses reproches envers la "Cedula Real" du 26 décembre 1789, qui privilégie les propriétaires du sol pour l'extraction houillère, ne se réduisent pas à une crispation défensive sur le droit régalien traditionnel. Un seul des arguments

(24) *Ibid.*, t. I, p. 41.
(25) S. Coll. Martin, "La minería del carbón...", art. cit., p. 265-269.

d'Angulo est purement juridique : le charbon est un minerai comme un autre et ne doit donc pas échapper à la règle commune. Il insiste surtout sur l'incapacité des propriétaires à exploiter correctement le sous-sol et sur l'absurdité d'un prélèvement fiscal de 20 % du produit brut[26]. Il transpose au cas du charbon les conclusions que lui ont inspirées plusieurs années d'expérience de la haute administration minière : le droit d'exploiter ne doit être confié qu'à des entrepreneurs dont on a vérifié les capacités techniques et économiques. Au fond, pour lui, dans le cas de l'Espagne, le modèle anglais, qui confie l'exploitation aux propriétaires du sol, est faussement moderne : dans la pratique, il ne différera en rien du saupoudrage traditionnel des concessions et conduira tout simplement à la poursuite de la stérilité minière passée. L'attitude d'Angulo relève donc d'une double logique : contrairement aux apparences, il s'agit d'abord d'une logique de rupture avec le passé, avec un laxisme de fait envers une initiative privée qui avait donné de multiples preuves de son inefficacité ; elle témoigne aussi d'une cohérence profonde avec l'ensemble de la politique minière des dernières années du règne.

L'opposition entre les conceptions d'Angulo d'une part, de Larruga et Jovellanos de l'autre, n'est donc pas celle de deux modèles techniques, mais celle des moyens de faire pénétrer la modernité dans l'activité minière nationale. Au remède extérieur, sous forme de modèle juridique libéral ou de capitaux, Angulo oppose sa conviction de la nécessité d'un rôle actif de l'Etat, dans le contrôle et même la promotion des initiatives. Mais le dirigisme de la *Ilustración* ne va-t-il pas encore au-delà ?

2. Les nouveaux établissements de la Couronne : fruits d'un esprit de système ou d'un constat de carence de l'initiative privée ?

La multiplication des établissements de la Couronne constitue un des aspects majeurs de la politique minière de la *Ilustración* : aux établissements existants au milieu du siècle, Almadén et Río Tinto essentiellement, s'en ajoutent de nombreux autres, précocement dans le cas des hauts fourneaux, et surtout à partir des dernières années du règne pour l'étain de Galice, le zinc de San Juan de Alcaraz et surtout le plomb de Sierra de Gador. A la fin du règne, la Couronne a l'exclusivité de la production de mercure, plomb, cuivre, zinc, laiton,

(26) A.H.N. Estado, leg. 919, fol. 132.

soufre et même fonte, puisque l'établissement galicien de Sargadelos, seul haut fourneau privé en activité à la fin du siècle, n'est fondé qu'en 1791[27]. Comment interpréter cette boulimie d'étatisation de la fin du règne ? Spécialiste de la sidérurgie traditionnelle, N. Alcalá-Zamora n'y voit certainement pas une manifestation de réalisme ou de dynamisme économiques puisqu'il écrit : "la politique nationalisatrice" de Charles III fossilisa en une prison de papiers officiels et de routines les initiatives rénovatrices[28]. De fait, en dehors même du cas des hauts fourneaux, exemplaire des défauts de la gestion étatique, la conduite technique et économique des établissements fournit de multiples exemples de choix techniques malheureux et de contresens économiques. Seul peut-être Almadén constitue-t-il une exception – relative encore – dans ce panorama.

Le problème majeur est alors celui des motivations d'une telle politique. Faut-il y voir une séquelle, tardive et aberrante, du système des manufactures développé pendant les premières années du siècle dans d'autres secteurs d'activité ? L'explication n'est certes pas infondée, mais elle est sans doute un peu courte. Le souci de voir satisfaits les besoins militaires a incontestablement joué un rôle, pour la sidérurgie et le charbon, à propos duquel on voit Casado de Torres soutenir la stratégie "étatisante" de la Marine, mais aussi pour le cuivre et le plomb. La volonté d'assurer le démarrage de l'activité n'est peut-être pas aussi étrangère qu'on pourrait le croire à cette stratégie d'étatisation. Celle-ci n'est-elle pas, tout comme la nouvelle manière de traiter les demandes de concessions, le fruit d'un constat de carence des initiatives privées ? La coïncidence chronologique de ces deux pratiques renforce l'idée d'une inspiration commune. Tout se passe comme si, avec l'arrivée de Lerena aux finances au début de 1785, les dernières années du règne voyaient croître l'impatience gouvernementale à l'égard de la médiocrité persistante de l'exploitation minière péninsulaire, le traitement technico-économique des dossiers privés et le coup de fouet aux étatisations constituant deux angles d'attaque d'un même problème. Angulo, protégé de Lerena, peut servir encore une fois à illustrer le caractère complémentaire de ces deux attitudes. S. Coll présente, avec raison, le Directeur Général des Mines soutenant les prétentions houillères d'une ambitieuse compagnie privée, la Compagnie de San Luis,

(27) G. Chastagnaret, *op. cit.*, p. 222-223.
(28) J. Alcala Zamora, art. cit., p. 183-184.

fondée en 1788[29]. Or, c'est le même homme qui depuis 1787, à la demande de Lerena, s'est engagé avec passion, et dans plusieurs cas avec succès, dans la recherche de solutions pour introduire des progrès de technique ou de gestion à Río Tinto[30]. L'unité d'une démarche apparemment contradictoire réside dans la primauté accordée à la recherche de l'efficacité. Les seuls refus d'Angulo s'adressent aux tentatives dépourvues de ressources, minérales, financières ou techniques. Son soutien à la compagnie de San Luis montre qu'il n'a pas d'a priori contre l'initiative privée, bien au contraire, puisqu'il écrit : "toda administración y dirección cuesta siempre más al Rey que a un particular"[31]. Dans cette perspective, la création de plusieurs établissements de la Couronne traduit, non un parti pris d'étatisation, mais un simple refus d'assigner des bornes à l'action économique de l'Etat et une défiance envers les possibilités réelles de l'initiative privée dans le pays : pour Angulo comme sans doute pour Lerena, l'Etat ne doit pas hésiter à devenir producteur lorsque l'initiative privée présente de sérieuses carences.

Même si toutes les démarches partagent un commun souci de développement du pays, il ne faut pas exagérer la cohérence de la politique minière de la *Ilustración*. Les différences de conceptions et surtout les controverses officielles suscitées par la houille ainsi que les hésitations de la réglementation montrent d'abord que cette politique, soumise à des influences et des pressions diverses, est loin d'être monolithique. Les idées de Larruga et celles de Jovellanos s'opposent à celles d'Angulo mais présentent aussi entre elles de sérieuses divergences.

Par ailleurs, même la conception dominante de la fin du règne, constituée autour du "noyau dur" de Lerena et Angulo, partisans d'un rôle très actif de l'Etat, ne pratique pas des choix toujours conformes aux principes sous-jacents. Ainsi, certaines décisions sont prises sans études techniques suffisantes : l'établissement de Verín, créé en 1785 et toujours déficitaire jusqu'à sa fermeture en 1798, est un exemple[32]. Le soutien à la compagnie de San Luis n'est pas non plus très judicieux – mais pouvait-il y avoir dès cette époque une

(29) S. Coll. Martin, art. cit., p. 264-265.

(30) Cf. L. de Aldana, *Las minas de Río Tinto, op. cit.*, p. 141-183.

(31) S. Coll. Martin, "La minería del carbón...", art. cit., p. 265.

(32) Sur Verín, cf. Archivo General de Simancas (A.G.S.), Dirección General de Rentas, 2da remesa, leg. 1747-1748, et Meijide Pardo, "La antigua minería del estaño en el Valle de Monterrey", *Cuadernos de Estudios Gallegos*, t. XVIII, 1963, p. 190-234.

politique houillère efficace ? Surtout, il s'agit d'une politique inachevée, qui ne va pas jusqu'au bout de sa logique de "vérité économique" en conférant aux établissements une véritable personnalité juridique et une liberté de décision. Ainsi, Almadén comme Río Tinto restent soumis, y compris pour la gestion quotidienne, aux décisions ministérielles : en particulier aucun des deux n'est maître de fixer ses prix. La voie demeure donc ouverte à des choix en discordance avec les besoins de l'établissement, voire même parfaitement aberrants. Angulo s'efforce bien, au cours de la décennie suivante, d'obtenir des avancées dans ce domaine. En vain : le directeur technique d'Almadén n'a pas d'autonomie et Río Tinto ne peut répercuter sur son prix de vente la hausse de ses coûts de production. Les prix demeurent imposés par l'Etat client à travers la fonderie de canons de Séville et Río Tinto se voit reprocher de produire à perte[33] ! Ces limites de la notion même de politique minière de la *Ilustración* et encore plus de sa mise en œuvre ne doivent pas être perdues de vue : les initiatives houillères de la Marine en fourniront une illustration supplémentaire au cours de la dernière décennie du siècle. Mais il ne faut pas méconnaître l'unité de préoccupation de tous les responsables : faire de l'exploitation des ressources minérales l'un des moyens de développement du pays, la parenté de démarche des réflexions les plus solides, fondées sur un effort de réflexion original sur le cas espagnol, ni enfin les affinités de la plupart des solutions proposées : Angulo et Jovellanos ne sont pas d'accord sur la nature du rôle de l'Etat, mais tous deux lui accordent une importance de premier plan.

Conclusion

A beaucoup d'égards, cette communication apporte plus des confirmations que des enseignements réellement nouveaux : d'autres auteurs ont déjà souligné, et de manière plus approfondie, l'importance attachée à l'enseignement technique, l'intérêt des débats sur la politique houillère, la vigueur nouvelle de la politique économique des dernières années du règne. Mais dans chacun de ces domaines notre souci d'élargir le champ de l'analyse s'est révélé fructueux : Almadén et les bourses de séjour sont des fleurons trop méconnus de la politique d'enseignement, la nouvelle politique minière s'amorce plusieurs années avant l'arrivée de Lerena aux finances, qui a la

(33) Cf. L. de Aldana, *Las minas de Río Tinto ..., op. cit.*, p. 175-188.

chance de disposer déjà de nouvelles élites techniques, et le débat houiller intervient dans un effort plus ancien et plus général de rénovation globale de la politique minière péninsulaire.

Cette invitation à l'élargissement des horizons vaut aussi en termes de modèles. On savait déjà Jovellanos très sensible à l'exemple anglais. Le cas d'Angulo comme d'ailleurs ceux de Larruga ou d'Elhuyar conduisent à insister aussi sur deux autres influences, complémentaires entre elles. Une influence allemande naturellement, évidente en matière de technique minière et de pédagogie. Mais aussi une influence scientifique française, sans doute moins attendue en ce domaine : les papiers personnels d'Angulo montrent tout ce que sa réflexion sur le traitement des minerais doit aux apports de la chimie française.

Faut-il pour autant parler de modèles concurrents de celui proposé par la Grande Bretagne ? Dans le cas de Larruga, le concept de modèle à imiter est justifié, mais non l'idée de concurrence puisque Larruga manifeste une admiration indistincte pour une *minería* étrangère entendue globalement. Mais pour les meilleurs techniciens de cette génération qui accède peu à peu aux responsabilités, ce serait présenter une vision simpliste, sinon caricaturale, de leurs conceptions que de leur prêter une analyse aussi sommaire. Leurs connaissances, leur ouverture sur l'Europe, ne sont pas employées à la mise en œuvre d'un bouleversement de la législation nationale au profit d'une réglementation nouvelle, démarquée de l'étranger. Ils se montrent au contraire soucieux de développer un effort de réflexion original, fondé sur la connaissance des réalités nationales. En particulier, la politique conduite par Lerena et Angulo consiste d'abord à utiliser au mieux des formes anciennes, qu'il s'agisse des ordonnances de 1584 ou des établissements de la Couronne, avant de songer à une refonte complète du cadre réglementaire. C'est seulement après la mort de Charles III que le problème juridique soulevé par la nature même de la houille provoque l'amorce d'un processus législatif qui d'ailleurs n'aboutit pas. Au fond, Lerena et Angulo paraissent avoir considéré qu'une nouvelle législation, moderne sur le papier, ne serait qu'une coquille vide parce que les vrais problèmes n'étaient pas réglementaires, mais techniques et économiques. Le refus de copier des modèles extérieurs, coloniaux ou européens, ne traduit donc pas un manque d'ouverture d'esprit, mais le souci d'élaborer, de manière empirique et rationnelle à la fois, une politique spécifique, adaptée aux problèmes nationaux.

Faut-il alors considérer que cet empirisme rationnel a permis la constitution d'un véritable modèle de développement minier du pays,

utilisé comme référence par les générations ultérieures ? La réponse est sensiblement différente selon les époques et les aspects considérés. Après le retour de Ferdinand VII, on assiste à un rejet très net du modèle technique des Lumières, marqué de l'opprobre qui frappe ses inspirateurs. Les uns sont déconsidérés pour leurs fonctions ultérieures au service du roi intrus – c'est le cas de F. Angulo – les autres pour être tout simplement libéraux, en particulier les frères Larrañaga. Dans les deux cas, le résultat est identique : leur œuvre technique est occultée, notamment celle d'Angulo à Río Tinto, ou discréditée par des procédés aussi odieux que ridicules, dont est victime notamment José de Larrañaga[34]. Mais le rejet n'est pas complet. Tout d'abord, le système d'extraction mis en place à Almadén par Diego de Larrañaga fait l'objet d'un respect absolu. Surtout, l'effort de reconstruction d'une politique minière à partir de la fin des années 1820 se fonde sur l'utilisation des rares rescapés des Lumières et sur le recours à l'un des deux outils de formation des Lumières : il ne s'agit pas de l'école d'Almadén qui a perdu toute rigueur, mais des bourses d'études en Allemagne, dont bénéficient cinq étudiants aux environs de 1830[35]. Et enfin, malgré la pénurie financière, l'Etat ne renonce pas à jouer un rôle de producteur au moyen d'un nombre d'établissements considérablement réduit et strictement délimité. Mais dans chaque cas, le modèle de la *Ilustración* est interprété ou repris de manière étriquée : on a oublié que le système d'extraction à Almadén avait été conçu comme évolutif et, surtout, on valorise le rôle des compétences sans prendre garde qu'il est loin de suffire à déterminer la croissance et l'on maintient des établissements de la Couronne sans assurer leur financement[36]. Le manque de moyens y est assurément pour beaucoup, mais on est désormais très loin des conceptions globales et dynamiques du siècle précédent. L'idéologie n'a pas été remplacée mais ne survit que par lambeaux destinés à restaurer ce qui peut encore l'être.

C'est seulement avec les décennies médianes du siècle que paraissent s'affirmer les ruptures définitives. Rupture pédagogique avec l'école de Madrid, qui renoue avec le stage à Almadén mais

(34) En 1824, des essais sont organisés à Almadén pour "démontrer" la médiocrité des techniques métallurgiques introduites par José de Larrañaga, victime en l'occurrence de son adhésion au *trienio liberal*. Cf. Bernaldez et Rua Figueroa, *op. cit.*, p. 84.

(35) Cf. G. Chastagnaret, *op. cit.*, t. I, p. 174-175.

(36) *Ibid.*, p. 167-168 et 250-263.

provoque la disparition des bourses et donc d'une chance d'ouverture sur l'étranger[37]. Rupture dans la conception du rôle de l'Etat avec la montée, chez les techniciens eux-mêmes, d'une dénonciation des pratiques du pouvoir et des appels à un repli de l'Etat. Le décret de Bases de décembre 1868, complété par l'affermage à long terme d'Arrayanes et la vente de Río Tinto, est à la fois symbole et instrument de cette rupture, dans son esprit, sa méthode comme dans sa lettre, puisqu'il prétend très explicitement faire table rase du passé en introduisant un modèle libéral emprunté à l'étranger[38]. S'il y a encore continuité avec les Lumières, c'est seulement avec le modèle très minoritaire et parfaitement méconnu représenté par Larruga, hostile à toute emprise de l'Etat et partisan de l'ouverture la plus directe possible sur l'extérieur.

Faut-il alors enregistrer l'extinction définitive des dernières survivances du modèle de présence active de l'Etat proposé par les Lumières ? Oui sans aucun doute, si l'on cherche des références explicites. En revanche, le type de démarche et de réponse proposé connaît une résurgence étonnante au début du XX^{e} siècle. L'épuisement des ressources du sous-sol, notamment dans plusieurs grands bassins tels celui de Linares, conduit des ingénieurs de l'Etat et des dirigeants d'entreprise à retrouver l'intérêt de fonctions de l'Etat prônées par les Lumières, mais bien oubliées et même dénigrées depuis des décennies : on demande à l'Etat de jouer un rôle technique de recherche géologique, on lui demande même à nouveau d'assumer des charges d'exploitant, là où l'entreprise privée ne veut plus se risquer, à Linares notamment. C'est dans ce climat que se situe la création, en 1910, de l'Instituto Geológico y Minero[39].

Mais il serait trop simple de dire que l'on renoue les fils d'une politique un temps interrompue. Ce serait oublier que cette interruption a vu l'exploitation de l'essentiel des ressources minérales du

---

(37) L'Ecole des Mines de Madrid est créée en 1836. La suppression des bourses d'étude contraint à de lourds sacrifices les élèves qui veulent poursuivre leur formation à l'étranger. Ainsi l'un des premiers élèves, Luis de la Escosura, doit prendre un congé sans solde pour suivre les cours de l'Ecole des Mines de Paris, puis de celle de Freiberg, de 1840 à 1844. Les missions d'élèves techniques parfois confiées à des ingénieurs confirmés (ainsi à José de Monasterio en 1855 pour une mission en Belgique et en Saxe) ne revêtent pas le caractère de formation des longs séjours d'élèves ingénieurs des décennies précédentes (cf. Centenario, *op. cit.*, p. 243).

(38) Cf. G. Chastagnaret, *op. cit.*, t. II, p. 548-650.

(39) *Ibid.*, p. 690-692.

pays, en dehors de toute intervention étatique sérieuse, au nom de la confusion entre les intérêts privés et l'intérêt général. Un hiatus qui induit deux différences. Avec les Lumières, l'Etat était mis au service de la croissance ; au début du XXe siècle, il ne sert qu'à essayer de conjurer le déclin. Avec Angulo et d'autres responsables de la politique minière de la *Ilustración,* le sens de l'Etat était dicté par celui de l'intérêt général. Un peu plus d'un siècle plus tard, rien n'est formellement différent. Mais le poids acquis par les intérêts privés, les liens de toute nature tissés avec les plus hauts représentants de l'appareil d'Etat permettent-ils qu'il en soit réellement ainsi ?

Ce dernier contraste ne doit certes pas être exagéré : la "pureté" de la démarche de la *Ilustración* illustre surtout la faiblesse des enjeux immédiats. Mais cette faiblesse même rehausse le mérite d'une politique issue d'une réflexion originale et qui n'a pas mesuré ses efforts à l'aune des résultats immédiats. Produire une analyse spécifique du cas espagnol et penser le long terme n'est-ce pas, au-delà des décisions concrètes, l'un des enseignements fondamentaux de la politique minière de la *Ilustración* ? L'autre enseignement important, qui n'avait pas encore acquis sa banalité d'aujourd'hui, est l'idée que l'Etat a un rôle actif majeur à jouer dans la croissance d'un pays méditerranéen. Une méthode et une conclusion singulièrement oubliées dans les faits sinon dans les mots au moment des choix décisifs du siècle suivant.

*Les "reales sociedades económicas de amigos del país", creusets d'idées nouvelles ?**

Les études sur le XVIIIe siècle espagnol et sur le mouvement des Lumières ont connu un renouveau, favorisé récemment par la recherche de nouveaux modèles dans une Espagne qui s'ouvre à la modernisation et à la démocratie. Il est en effet possible de trouver des affinités entre notre époque et le XVIIIe siècle espagnol, aussi bien dans le cheminement des sciences et de l'économie que dans les rapports de l'homme et de la nature, les relations entre l'État et le citoyen ou l'évolution de la société.

Parmi les modèles de l'Espagne éclairée de Charles III, nous explorerons le domaine des Sociétés économiques des Amis du Pays, à travers l'exemple tardif de l'une d'entre elles. L'esprit de ce mouvement est développé dans une œuvre postérieure d'un de ses principaux initiateurs, l'*Evangelio en triunfo* d'Olavide[1].

Deux remarques pour ouvrir le sujet. Osvaldo Chiareno note le caractère proprement espagnol de ces Sociétés des Amis du Pays, alors que semble reconnue l'influence de sociétés d'agriculture et de sociétés savantes étrangères, de France comme de Suisse ou d'Angleterre. Notons en second lieu le contraste entre l'image laïcisante si ce

* **Michel Dubuis,** Université de Lyon II.

(1) P. de Olavide, *Cartas de Mariano a Antonio (El programa ilustrado de "El Evangelio en Triunfo")*, Introduction de G. Dufour, Aix-en-Provence, Publications - Diffusions Université de Provence, 1988 ("Etudes hispaniques", 16).

n'est hétérodoxe des Amis du Pays que donne Jean Sarrailh, et la présence fréquente d'une inspiration caritative et religieuse, accompagnée d'initiatives cléricales éclairées, telle qu'elle ressort de travaux limités à certaines sociétés ou d'études plus générales comme celle de Jorge et Paula Demerson sur la décadence des sociétés économiques[2].

I - LES MODELES DE CAMPOMANES

Pour évaluer le poids des modèles étrangers sur l'origine et l'activité des sociétés économiques, il convient d'abord de jeter un coup d'œil au texte dans lequel Campomanes lance l'idée de leur multiplication. Dans son *Discurso sobre el fomento de la industria popular*, se trouve toute formée la dénomination de *sociedad económica de amigos del país*. S'il est fait allusion à l'académie de Berne, le modèle que propose Campomanes est celui de la Société basque. Il existe bien en Galice une "académie d'agriculture", mais cet objectif n'est pas assez ample pour développer l'économie de la province sur des fondements nouveaux : à l'agriculture proprement dite, il conviendrait de joindre l'industrie, le commerce et la pêche.

Or cet élargissement rénovateur pourrait bien être en contradiction avec un autre objectif de Campomanes, celui d'asseoir l'activité des sociétés économiques sur la noblesse d'abord, puis sur le clergé, c'est-à-dire sur des catégories sociales qui tirent l'essentiel de leurs ressources de la propriété rurale. Caso González a pu souligner la courte vue des Amis de la Principauté des Asturies, nobles ou représentants du clergé capables d'organiser une soupe populaire au cours d'une famine, mais incapables de dépasser la perspective d'un accroissement de leurs ressources agricoles. Il l'oppose aux ambitions du comte de Toreno, de Campomanes ou de Jovellanos, qui étaient de développer une activité industrielle fondée sur l'exploitation des ressources minières[3].

Ce souci d'élargissement doit être rapproché du populationnisme qui fut un des grands principes des premiers développements de

(2) O. Chiareno, *Aspetti della cultura spagnola del Settecento,* Gênes, Di Stefano Editore, 1977 ; J. Demerson, P. Demerson, *La decadencia de las Reales Sociedades Económicas de Amigos del País*, Oviedo, Cátedra Feijoo-Centro de Estudios del Siglo XVIII, 1978.

(3) J. Caso González, "La Sociedad Económica de Asturias desde su fundación hasta 1808", *BOCES, XVIII*, n° 1, 1973, p. 21-67.

la pensée économique. Jean Bodin l'a condensé dans une formule célèbre, "il n'est de richesse que d'hommes". Jovellanos constate que l'excédent de population par rapport aux ressources agricoles est un obstacle à la prospérité des Asturies. Dans une lettre à Antonio Ponz, il corrige et complète cette perspective populationniste, schéma toujours dominant dans l'esprit des contemporains : "Alguno creerá que la ilimitada multiplicación de los labradores es siempre conveniente ; pero que se engaña. No basta que una provincia aumente el número de sus cultivadores ; es menester que estos cultivadores tengan una subsistencia cómoda, y sobre todo segura"[4].

Ce supplément de subsistances et d'emploi ne peut provenir que de l'établissement d'industries. C'est vers quoi tendaient le *Discurso sobre el fomento de la industria popular* de Campomanes et la mission par lui confiée au comte Toreno de découvrir dans les Asturies des filons de charbon et d'autres minerais.

Campomanes a-t-il hésité dans l'appellation de ces sociétés de réflexion et d'action économique dont il souhaitait la fondation ? Dans son *Discours*, il parle d'abord d'*academias económicas y de agricultura*, puis de *cuerpos patrióticos*, simple qualificatif de ces sociétés, mais bientôt c'est la formule *sociedad económica* qui s'impose. Entre l'académie d'agriculture de La Corogne et la Société basque établie dans des provinces à la fois agricoles et métallurgiques, société ouverte à l'industrie, au commerce, à la chimie, à l'hygiène ou à l'économie domestique aussi bien qu'à l'agriculture[5], Campomanes a choisi la seconde pour modèle et lui a peut-être emprunté sa dénomination.

Si l'appellation d'*academias* ne réapparaît qu'une fois dans le *Discurso sobre la industria popular*, les académies sont cependant le modèle de ces sociétés : "Su formación en lo general es común a todas las academias". Campomanes conçoit d'ailleurs que certaines sociétés économiques puissent naître sous la forme d'une section nouvelle (ou *clase*) au sein d'académies déjà existantes et dont les objectifs se trouveraient ainsi élargis.

L'instruction est une de ces nouvelles missions que Campomanes confie aux Sociétés d'Amis du Pays. Plusieurs d'entre elles s'en acquittent ou projettent de s'en acquitter par l'organisation d'un enseignement primaire ("primeras letras") et d'un enseignement de base qui s'adresse même parfois aux filles. Il peut s'y ajouter un

---

(4) Cité par Caso, *ibid.*, p. 45.

(5) J. Sarrailh, *L'Espagne éclairée dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, Paris, Klincksieck, 1954, p. 231-233.

enseignement technique à divers niveaux, ou tout au moins l'octroi comme à Oviedo d'allocations pour l'apprentissage de métiers à un nombre parfois restreint de jeunes gens, voire un enseignement plus ambitieux comme celui du Seminario Vascongado, dont le projet correspond à un objectif fixé par Campomanes aux sociétés économiques : celui d'instruire la noblesse. La Société cantabrique s'organise en sections locales dont la mission est de "répandre... toutes les connaissances utiles que ses membres auront acquises". A l'imitation de la Sociedad Vascongada de Amigos del País, la Sociedad Cántabra de Amantes de la Patria songe en 1799 à l'établissement d'un *Seminario Patriótico* dont l'idée, qui était dans ses statuts, semble ressurgir à la vue des premiers succès de l'Instituto Asturiano établi à Gijón par Jovellanos en 1794[6].

Campomanes donne une double présentation, idéologique et réaliste, de ce que les sociétés économiques pourraient apporter à la noblesse, aussi bien dans les activités proposées à cette dernière que dans l'éducation donnée à ses enfants. Sur le plan idéologique, et peut-être utopique, les nobles occuperaient ainsi "glorieusement un temps que leurs ancêtres employaient à la guerre et dont ils ne tirent maintenant aucun profit". Autrement dit, ils gâchent leur temps comme ce jeune aristocrate dont Cadalso campe l'image dans la septième de ses *Cartas marruecas*, qu'il tente de publier l'année même où Campomanes prépare son discours sur l'industrie populaire. Dans un langage plus réaliste, la noblesse "est la principale intéressée à développer la richesse du peuple, dont l'activité met en valeur ses possessions" (*Discurso sobre la industria popular*). Ne s'agit-il pas de l'inciter à se donner le moyen de conserver sa position dominante dans un monde dont l'organisation socio-économique est en train d'évoluer ? Et cette politique éclairée ne s'enferme-t-elle pas dans un schéma conservateur ?

Campomanes tient compte d'une catégorie qu'on appellera sans doute la bourgeoisie et qu'il désigne comme "las gentes acomodadas". Mais dans sa correspondance avec le comte de Toreno sur la fondation de la société économique d'Oviedo, en 1780, il ne parle que de la noblesse ou des "poseedores de tierras"[7]. Dans son rapport sur la décadence des sociétés économiques, lu en octobre 1786, Jovellanos

(6) P. Demerson, *Próspera y adversa fortuna de la Real Sociedad Cantábrica (1775-1804)*, Santander, Institución Cultural de Cantabria, 1986, p. 146 et suivantes.

(7) Caso, art. cit., p. 23.

voit un frein à la rénovation ou, comme il le dit, à la "révolution" des idées, dans l'insuffisance de "la educación general de nuestros proprietarios". Au tome IV d'*El Evangelio en triunfo*, Olavide donne une série de *cartas de Mariano a Antonio* où l'on voit, dans un bourg rural imaginaire, une "Junta del bien público" réussir dans toutes ses entreprises de développement agricole, artisanal, culturel, moral et social. Le promoteur en est un gentilhomme désigné comme "hacendado". La catégorie sociale de "señor de muchos lugares", à laquelle il appartient, est davantage présentée comme celle de "proprietario" dans ses relations avec le "colono" qui travaille la terre.

Ainsi, une définition économique de la noblesse se substitue à sa définition juridique originelle dans le langage des *ilustrados*, traduisant l'évolution de la fonction économique de la noblesse dans le cadre du passage de la société d'états à la société de classes, du mode de production "féodal" au mode de production capitaliste. Le noble est désormais un agent économique qui accumule du capital et en accumulera davantage grâce à l'amélioration des techniques. La question qui lui est posée par les promoteurs des sociétés économiques est celle de l'emploi ou de l'investissement social de ce capital.

Les mots pour le dire

La devise de la Real Academia Española de la Lengua, *Limpia, fija y da esplendor*, fournit un schéma vivant de la pensée critique et éclairée du dix-huitième siècle espagnol. On retrouve ce schéma dans le décret d'érection de l'Académie Royale d'Histoire, invitée à "purificar y limpiar la (historia) de nuestra España de las fábulas que la deslucen e ilustrarla de las noticias que parezcan más provechosas"[8]. Le travail de fixation s'exprime ici dans un langage qui traduit une conception de l'histoire plus pédagogique que scientifique, mais la mise en valeur ("ilustrar", plus haut "dar esplendor") d'un fonds existant est conçue dans une perspective de progrès ("para el mayor adelantamiento...") non seulement des sciences, mais aussi des arts : autrement dit, des sciences appliquées et des techniques.

On n'aurait pas de mal à trouver un schéma analogue dans les

(8) "Purifier et nettoyer l'histoire de notre Espagne des fables qui la déshonorent et lui rendre de l'éclat par la connaissance des faits qui paraîtront les plus profitables." *Limpiar* : nettoyer, purifier ; *fijar* : fixer ; *dar esplendor* : donner de la splendeur ou de l'éclat.

projets des sociétés économiques sur elles-mêmes, dans le discours de Campomanes et de leurs autres promoteurs. Il s'agit d'abord de bannir ("desterrar") erreurs, préjugés, abus ou encore pauvreté. Il convient ensuite d'établir un inventaire des ressources d'une province, et de déterminer celles qui présentent les meilleures possibilités de développement, ainsi que les moyens nécessaires à cette fin. On obtiendra comme résultat le perfectionnement des arts et des métiers (*nobles artes*, *artes mecánicas*), l'activité (*industria*), la richesse, le bonheur, l'opulence des individus et des familles, la prospérité générale et même la grandeur de la nation.

Le discours de Campomanes sur l'*Industrie populaire* offre un lot de schémas expressifs qui, repris dans les discours des Amis du Pays, acquièrent l'apparence de locutions toutes faites ou de variations sur des thèmes obligés.

La première phase du schéma général (*limpiar*) peut être représentée, nous l'avons dit, par *desterrar* ("la ociosidad", "los vicios que trae la ociosidad", "las preocupaciones vulgares"...), *desarraigar* ("la vulgaridad vertida contra los españoles, de que son ociosos", selon Campomanes), *evitar* ("la decadencia", "la ociosidad"), *extinguir* (ou "procurar... la extinción de los holgazanes y ociosos"), *atajar* ("un daño" qui est la petite vérole), *no permitir* ("que haya mendigos"), *disipar* ("rencillas"), *olvidar* ("la morosidad y desidia"), *remover* ("los obstáculos") ou *vencer* ("los temores de la novedad"). Ce peut être aussi la représentation d'une idée économique simple ("ahorrando la extración de sumas inmensas") ou encore le recours à une image thérapeutique qui dramatise un obstacle au progrès et projette de le vaincre ("*cambiar* la opinión del público" devient alors "curar las ideas de la nación").

La deuxième phase du schéma général (*fijar*) pourrait être symbolisée par le verbe *conocer* et le substantif dérivé *conocimiento*, avec le double sens d'un rassemblement d'informations disponibles et de choix critique opéré parmi celles-ci en vue du progrès économique et culturel. Afin de développer l'activité productive dans une province (*fomentar la industria*), Campomanes recommande dans une même page d' "adquirir...conocimientos prácticos" et d' "adquirir un pleno concimiento de su estado, de las causas que influyen y del progreso ulterior" : connaissance du présent, mais aussi connaissance prospective et non pas seulement rétrospective. Expériences, comparaisons, observations, enquêtes (*indagaciones*), visites, lectures et traductions d'ouvrages étrangers (sans oublier les traités des agronomes arabes d'Espagne), tels sont les moyens d'acquérir ces informations, d'y faire un tri et de déterminer les choix de développement à faire en fonction

des situations locales. Il y faut curiosité et patience : "Sólo el tiempo es capaz de ir aclarando las verdaderas máximas que deben establecerse en estas materias experimentales".

Le 4 novembre 1788, à quelques jours de la mort de Charles III, Eugenio Antonio del Riego y Núñez évoque devant les Amis du Pays des Asturies les projets ou les souhaits qui sont ceux de leur société. C'était déjà par la présentation des différentes ressources et branches d'activité des Asturies que le comte de Toreno avait introduit en octobre 1780 son rapport sur la fondation de cette société[9]. Ces projets et ces tentatives de catalogage suivent les modèles d'activité recommandés aux futures sociétés économiques par Campomanes dans son *Discurso sobre la industria popular.*

Condamnée au réalisme pour se reconstruire au sortir du XVII[e] siècle et de la guerre de Succession, l'Espagne porte son regard sur elle-même dans des inventaires dont le premier pourrait être la *Teoría y práctica de comercio y de marina* de Jerónimo de Uztáriz publiée en 1724, et le plus célèbre l'enquête en vue du*Catastro* d'Ensenada. En 1770-1771, Nipho fait paraître un *Correo general de España*, hebdomadaire qui devient *Descripción natural, geográfica y económica de todos los pueblos de España*, et publie, ville par ville, les réponses des autorités locales ou des experts à un questionnaire détaillé fourni par l'éditeur[10]. A Puerto de Santa María, par exemple, un rapport est fourni par un polygraphe qui fut un admirateur de Feijoo, Juan Luis Roche, que l'on retrouve plus tard parmi les membres de la Société économique : peut-être n'est-il pas le seul dans ce cas.

En 1771, Antonio Ponz commence ses visites de l'Espagne et donne en 1772 le premier volume de son *Viaje de España*. Il a été chargé par l'Académie des Beaux-Arts d'un inventaire des richesses artistiques de l'Espagne, conservées dans les monuments (et d'abord dans les églises et couvents) et dans les collections particulières. C'est un inventaire critique, selon des principes qui lui paraissent être fondés sur la raison et le bon goût. Mais Ponz est toujours attentif à la situation de la campagne et de l'agriculture, au dur labeur et à la misère des paysans. Il fait l'éloge de quelques propriétaires qui ont su moderniser leurs exploitations, expérimenter des méthodes ou

(9) Conde de Toreno, *Representación a la Diputación...*, 15 avril 1780, dans Caso, art. cité, p. 57.

(10) J.-P. Guinard, *La presse espagnole de 1737 à 1791. Formation et signification d'un genre*, Paris, Centre de Recherches Hispaniques, 1973, p. 132-133.

des plantations nouvelles. Il fut membre des sociétés économiques de Madrid et de Grenade, comme de la Société basque[11].

Un autre objectif académique (*dar esplendor*) pourrait se retrouver dans le discours sur les sociétés économiques (et notamment dans celui qu'elles tiennent sur elles-mêmes) sous la forme de verbes et de substantifs d'action : *acelerar* ("los progresos"), *auxiliar, dar auxilios, cuidar del mejoramiento* ou *de la perfección, dar valor, fomentar, perfeccionar, llevar a la perfección* (ou "al punto de perfección que puede desearse"), *promover, ser promovedor de, propagar, procurar la propagación* (ou "dar auxilios a la propagación de las artes e industrias", selon Campomanes), *regeneración* (qui suppose quelque emploi de *regenerar*), *restablecer...* Mettre en valeur, ce peut être, comme l'imagine Hilario Peñalver devant les Amis du Pays de Tolède, "procurar el decoroso aspecto de las poblaciones, la decencia, expectación y comodidad de sus entradas y caminos, el auxilio y socorro de los necesitados...". Ce à quoi les encourageait Campomanes en leur disant : "Los caballeros y gentes acomodadas pueden auxiliar a sus renteros y en esta protección recogerán no corto fruto de sus tareas". En effet, insiste-t-il, la noblesse "tiene el principal interés en fomentar la riqueza del pueblo, cuya industria da valor a sus posesiones". Cet "enrichissement" s'était-il ici ou là amorcé à la faveur de la montée des prix et fallait-il le faire accepter ?

La recherche sur la descendance du schéma académique "Limpia, fija y da esplendor" donne à penser que la production d'un discours a été l'activité la plus féconde et la plus tangible des sociétés d'Amis du Pays, ce en quoi elles resteraient proches des académies.

Un autre point de comparaison entre académies et sociétés économiques tient à leurs origines respectives. La Regia Sociedad de Medicina y demás Ciencias, de Séville, qui prend ce titre en 1700, fut d'abord une *tertulia* et s'intitulait d'ailleurs à l'origine, en 1697, "Veneranda Tertulia hispalense medico-chímica", une appellation qui était une prise de position scientifique face à l'Université[12]. L'Académie d'Histoire se constitue à partir de réunions de lettrés chez Julián de Hermosilla, en 1735. La Real Academia Española est créée sous

(11) J. de la Puente, *La visión de la realidad española en los viajes de don Antonio Ponz*, Madrid, Edit. Moneda y Crédito, 1968.

(12) Pour une histoire précise de cette société, voir A. Hermosilla Molina, *Cien años de medicina sevillana (La Regia sociedad de Medicina y demás Ciencias de Sevilla, en el siglo XVIII)*, Sevilla, Diputación Provincial - CSIC, 1970.

l'impulsion du marquis de Villena, mais il s'agit là encore d'une initiative privée, même si cette institution était destinée à être officielle dès ses débuts[13].

II - COMPOSITION DES REALES SOCIEDADES

Selon l'expression de Jean Sarrailh, les sociétés économiques sont "des fondations du pouvoir central". Elles sont constituées en réponse à une circulaire du gouverneur du Conseil, datée du 18 novembre 1774, qui ordonne aux autorités locales de susciter l'établissement de ces sociétés. Sans doute la Société basque, qui en fut le premier modèle, était-elle née de tertulias, ou de "réunions académiques", comme les appelle Sarrailh[14]. Sans doute, le comte de Villafuertes, promoteur de la Société cantabrique, avait-il auparavant réuni chez lui, à Santander, une tertulia "littéraire" (ou plutôt sans doute "savante"[15]). Mais ce sont là des cas peu fréquents. On voit au contraire des initiatives privées se heurter souvent à une opposition locale ou gouvernementale.

Ainsi, à Jerez de la Frontera[16], la première réponse à l'invitation du Conseil et de Campomanes vient d'un simple prêtre, Felipe Fernández, à la recherche de moyens nouveaux pour soulager la misère. Cette réponse demeure sans suite du fait de l'opposition des chanoines. L'année suivante, en 1785, une ordonnance royale le charge de fonder une société d'Amis du Pays, et celle-ci passe rapidement sous le contrôle des notables locaux. Au sein même de la Société, il est des membres qui redoutent toute manifestation d'autonomie : l'un d'entre eux, qui veut en voir les actes soumis à l'approbation de l'autorité ecclésiastique, en vient aux mains avec le censeur, qui juge suffisante sa propre signature. Le corregidor en profite pour mettre la société sous sa tutelle.

(13) Sur d'autres tertulias, points de départ d'académies, voir Sarrailh, *op. cit.*, p. 223-224.

(14) *Ibid.*, p. 247, 229.

(15) P. Demerson, *op. cit.*, p. 35.

(16) M. Ruiz Lagos, *Historia de la Sociedad de Amigos del País de Xerez de la Frontera. I Introducción. Edición de los Estatutos Fundacionales*, Jerez de la Frontera, Publicaciones del Centro de Estudios Históricos Jerezanos, 1972 ; *id.*, *Tareas de la Sociedad Económica de Amigos del País de Jerez de la Frontera (1833-1860). (Edición crítica del ms. Riquelme)*, Jerez, *ibid.* - CSIC, 1974 ; L.-M. Enciso Recio, "La Sociedad Económica de Jerez de la Frontera a finales del reinado de Carlos III", *Cuadernos de Investigación Histórica*, t. 3, 1979, p. 367-386.

La composition des sociétés d'Amis du Pays fournit l'approche d'une sociologie des Espagnols des Lumières. Elles réunissent les acteurs politiques et idéologiques de l'*Ilustración* et des "membres associés" qui ne représentent qu'une minorité infime de ce que l'on commence alors à vouloir appeler la nation espagnole. La multiplication d'études précises sur les sociétés économiques et sur leurs membres aiderait à fixer les proportions générales de leurs différentes composantes. Cela ne va pas sans difficultés : comment distinguer, parmi les membres laïcs, les nobles non titrés des gens du commun ? La profession d'industriel n'autorise pas à présumer que l'on a affaire à un bourgeois car, à Oviedo par exemple, l'un des trois industriels recensés parmi les Amis du Pays, et qui est aussi déclaré peintre, est *regidor* perpétuel et juge noble de la ville[17]. Gentilshommes et ecclésiastiques représentent la quasi-totalité des Amis du Pays. Après tout, c'était à eux que s'adressait d'abord le discours de Campomanes sur l'*Industrie populaire*. Toujours à Oviedo, sur les quatre-vingt-dix-huit membres recensés par Caso González, on ne relève qu'un commerçant, trois industriels ainsi que le directeur de la fabrique royale d'armes et un employé de la fabrique de tabacs de Mexico, l'un et l'autre fonctionnaires plutôt qu'industriels. Parmi les nobles, on rangera de façon générale les militaires, toujours présents et plus ou moins nombreux suivant les lieux : à Puerto de Santa María, par exemple, on note maints officiers de l'armée de terre et de la marine. Serait-ce dans le clergé que les non-nobles seraient le mieux représentés ?

C'est sur l'élément ecclésiastique que nous porterons notre attention, ainsi que sur l'inspiration religieuse dans le mouvement des Amis du Pays. Les ecclésiastiques y sont toujours nombreux et ne se limitent pas seulement aux curés de paroisse auxquels Campomanes fait appel. Dans la Société cantabrique, dont l'approbation fut tardive (1791), un catalogue des membres établi en 1798 montre que le clergé en constitue le sixième. Il représente plus du quart de la Société Economique des Asturies entre 1780 et 1807, alors que dans la première *junta* (bureau, commission permanente ou conseil d'administration) constituée en 1780 ce sont des chanoines qui occupent les quatre postes-clefs de directeur, de vice-directeur et de censeurs[18].

(17) Caso, art. cit., p. 33.

(18) P. Demerson, *Próspera...*, p. 65 ; Caso, art. cité, p. 28.

Comment interpréter cette présence nombreuse et ces prises de responsabilité – ou ces prises de pouvoir – dans un mouvement dont Jean Sarrailh soulignait des tendances laïcisantes ou hétérodoxes ? S'agit-il de contrôler ou d'étouffer les sociétés économiques ? Tel fut le cas à Jerez de la Frontera. Gérard Dufour a étudié la participation du clergé à la société des Amis du Pays de Ségovie entre 1785 et 1788. Les ecclésiastiques y sont dix-huit sur cent onze, soit à peine un sixième, mais la société est présidée par un chanoine, José Ramón de Arce, plus tard taxé de "jansénisme", tendance en laquelle on a pu voir la modalité religieuse de l'*Ilustración* ; un autre prébendé est censeur. On ne relève aucun représentant du clergé paroissial, contrairement aux projets de Campomanes, mais y siègent l'évêque, près de la moitié des chanoines et divers dignitaires. S'agirait-il pour ceux-ci d'une stratégie de carrière en vue de futures promotions dépendant du pouvoir politique ?

De fait, le mouvement des Amis du Pays ouvre la voie à des engagements dont les motivations sont variées. L'action caritative a inspiré, nous l'avons vu, le vicaire de Jerez, Felipe Fernández. A Sanlúcar de Barrameda, où les curés de paroisse sont membres de droit de la Real Sociedad, un religieux de Saint-Jean-de-Dieu ouvre une école gratuite dont il se fait lui-même l'instituteur. Sous l'impulsion d'un autre ecclésiastique, séculier semble-t-il, le docteur Simón de Pla, sont établies à Rota trois écoles où de nombreuses fillettes ("niñas") apprennent à travailler le lin ou le coton et où chacune se voit offrir un rouet. La charité se met ici au service du développement industriel, mais elle répond aussi au rêve de Campomanes de donner aux jeunes filles pauvres un moyen de se procurer des revenus[19]. Evêque de Lugo, puis de Tarragone, et directeur de la Société économique de ces deux villes, Francisco Armañá subventionne dans la seconde un atelier de filature et une école après avoir déclaré dans la première que "la prospérité temporelle importe beaucoup au plus grand bien des âmes". Il fait donc entrer dans une perspective spirituelle les aspirations déclarées des Amis du Pays[20].

Tous les prélats qui devinrent dignitaires ou simples membres des sociétés économiques se sont-ils aussi bien identifiés aux objectifs

(19) P. Demerson, *Sanlúcar de Barrameda en la corriente de la Ilustración*, Cadix, Instituto de Estudios - Diputación Provincial, 1976, p. 58-59.

(20) N. Saugnieux, *Les jansénistes et le renouveau de la prédication dans l'Espagne de la seconde moitié du XVIII^e siècle*, Lyon, P.U.L., 1976, p. 282 ; E. Lluch, "Las Sociedades Económicas de Cataluña", dans *Las Reales Sociedades de Amigos del País y su obra*, San Sebastián, CSIC, 1972, p. 287-292.

et aux aspirations des Amis du Pays ? On pourrait en douter en voyant un nouvel archevêque de Sarragose, Ramón José de Arce, élu en 1802 membre de la Real Sociedad Aragonesa de Amigos del País, célébrer cette admission en faisant distribuer des aumônes aux pauvres[21]. Il est en contradiction apparente avec la critique non seulement de la mendicité, mais encore de l'aumône qui caractérise le discours de l'*Ilustración* en général, et ne semble pas rare dans celui des sociétés économiques en particulier. Plus d'un quart de siècle après la fondation des premières d'entre elles, ces sociétés n'étaient pas parvenues à assurer l'extinction du paupérisme. Du moins cet exemple montre-t-il qu'un représentant, d'ailleurs fort politique, du haut clergé leur reconnaissait un rôle dans la canalisation et le contrôle de l'aumône, qu'il ne réservait donc plus à la seule Église institutionnelle.

Les Amis du Pays se sont interrogés eux-mêmes sur le rôle des ecclésiastiques parmi eux : il a pu leur paraître découler tout naturellement de la nature de leurs sociétés, de la fonction sociale du clergé ou encore de sa "mission", ainsi que le suggère le titre d'un écrit publié en 1791 par la Société aragonaise : *Discurso leído en la Universidad de Zaragoza por Don Sinforiano Blasco sobre la misión de los eclesiásticos en las Sociedades Económicas*[22].

Des préoccupations proprement religieuses sont à l'origine de certaines sociétés économiques. Leur appelation même le traduit. Ainsi en est-il de la Real Junta de Caridad y Sociedad Económica de Burgo de Osma, de fondation tardive (1802), de la Sociedad Económica, Caritativa y Política de La Bañeza (1781), de la Sociedad Económica y Caritativa de Yepes (1782), ou encore d'une Sociedad Económica Caritativa dont la création est envisagée à Quintanar de la Orden, mais où le Conseil suggère l'établissement d'une simple "Junta de Caridad". Ce ne sont certes là que des cas rares, mais un autre exemple, qui tranche lui aussi avec la dénomination-type de Real Sociedad Económica de los Amigos del País, est celui de la Junta de Caridad, Sociedad Económica y Policía de Alcázar de San Juan, fondée en 1786 par l'infant Gabriel Antonio, fils de Charles III et Grand

(21) G. Dufour, "Don Ramón José de Arce, arzobispo de Zaragoza, Patriarca de las Indias e Inquisidor General", dans *Tres figuras del clero afrancesado*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1987 ("Études hispaniques", 11), p. 156.

(22) P. Demerson, J Demerson, F. Aguilar Pinal, *Las Sociedades Económicas de Amigos del País, Guía del investigador*, San Sebastián, 1974, p. 397.

Prieur de l'Ordre de Saint-Jean[23]. Le fondateur paraît avoir voulu en faire une institution regroupant à la fois les activités des sociétés de charité et des sociétés économiques. De fait, il supprime toutes les confréries existantes, dont il attribue les revenus à la Société, ainsi que les fonds du dépôt de grain (pósito) destiné à réguler les prix et les approvisionnements en blé. De même, il réunit en un seul les deux hôpitaux existants.

Les missions de cette société sont de secourir les pauvres et les malades, d'éliminer la mendicité et l'oisiveté, de favoriser les activités agricoles et artisanales, de veiller à la propreté des rues et de la ville. Il est remarquable que la mendicité soit limitée à deux jours par semaine et réservée aux religieux mendiants. Le contact direct entre le pauvre et les personnes aisées, auparavant tenu pour susceptible de faire naître chez celles-ci des sentiments de charité et de leur faire acquérir le mérite de l'aumône, doit désormais être évité. La circulation et le rassemblement de mendiants dans les villes sont regardés comme un désordre, l'aumône doit être rationalisée et organisée à la lumière d'une réflexion économique sur les besoins et les possibilités de création d'activités et d'emplois. L'image d'un P. Feijoo jetant de son balcon quelques pièces aux pauvres affamés n'est plus exemplaire.

Va-t-on jusqu'à se méfier des habitudes acquises par le clergé dans la pratique de l'aumône ? Le fait est que la ville d'Alcázar de San Juan se voit divisée en quatre quartiers (*barrios*), dans chacun desquels quatre visiteurs, trois laïcs et un prêtre, sont chargés de faire un tri et un classement dans les besoins des habitants pauvres et d'en rendre compte à la Société, ou Junta, qui se charge même de dénoncer les faux pauvres au gouverneur, en vue de l'application de l'ordonnance royale de 1782 sur les oisifs et vagabonds. Il ne s'agit pas seulement d'un appel à la responsabilité des laïcs, mais d'un contrôle administratif de la charité. Quel que fût le fonctionnement de ces commissions, la société n'a pas été en mesure d'imposer à ses membres ecclésiastiques, même au nom de sa mission caritative, l'oubli des préséances qui leur étaient dues. L'égalitarisme réglementaire des sociétés économiques, où il n'y avait point de sièges réservés, provoqua plus d'une désertion à Alcázar de San Juan.

La Société Patriotique de Puerto de Santa María ne semblait pas, il y a quelques années, avoir fait l'objet d'une étude particulière. Hipólito Sancho Mayi, dans son *Historia del Puerto de Santa María*

(23) L. Higueruela Del Pino, "La Real Sociedad Económica de Amigos del País de Alcázar de San Juan", *BOCES. XVIII*, n° 3, 1975, p. 55-67.

en ignorait même l'existence. Le dossier conservé à Madrid, à l'Archivo Histórico Nacional[24], s'ouvre sur une représentation de la municipalité demandant au Conseil l'autorisation de fonder une société économique pour l'encouragement des arts, et une "diputación de caridad" pour porter secours aux vraies misères ("para socorrer las verdaderas necesidades"). On voit que les deux institutions peuvent être liées dans l'esprit des contemporains. L'*ayuntamiento* s'inquiète du grand nombre de travailleurs agricoles que la misère conduit à la ville pour y mendier. Il est soucieux de la désastreuse moralité du bas-peuple : jeu, luxure, ivresse, oisiveté, prodigalité et imprévoyance, blasphèmes et mensonges. Il en voit la cause dans l'insuffisance ou dans l'inexistence d'une instruction chrétienne dont ne se soucient aucunement ces gens que le rapport, hésitant sans doute à leur reconnaître une quelconque humanité, appelle "estos vivientes" : "La doctrina cristiana es, Señor, la que ignoran, porque no la quieren aprender". Le remède proposé semble s'adresser davantage aux habitants stables de la ville : des dots de cent ducats pour des jeunes ménages, sur rapport du curé, et examen par une commission de l'instruction chrétienne, la conduite, la formation ménagère de la future mariée ; des prix trimestriels de deux cents réaux (près de deux mois du salaire d'un compagnon maçon ou d'un ouvrier tisserand) à seize enfants manifestant une bonne connaissance du catéchisme, du respect pour les adultes et de l'application au travail.

III - ENTRE RELIGION ET LAICISATION

Une des questions posées ici est celle d'une déchristianisation ou d'une absence de formation religieuse assez répandue dans la catholique Espagne. On serait tenté de la relier à une insuffisance au moins numérique du clergé dans les zones rurales, peu attrayantes pour les prêtres instruits, mais en fait la municipalité de Puerto de Santa María amalgame travailleurs ruraux, résidants occasionnels et couches inférieures de la population permanente de la ville. Des préoccupations analogues semblent avoir orienté les activités ou les projets de la Société économique de Chinchón, au sud-est de Madrid, érigée "pour l'instruction chrétienne, l'aide aux pauvres véritables et l'encouragement à l'industrie[25]". L'instruction chrétienne est regardée

(24) AHN, *Consejos,* legajo 1082, núm. 1.

comme un garde-fou contre des comportements asociaux qui inquiètent les notables de Puerto de Santa María, comme sans doute plus d'un promoteur du mouvement des Amis du Pays. Il y a place aussi pour du regret devant le gâchis humain de l'inculture et du chômage, qui réduisent à n'être que "la lie d'une république" des hommes "que Dieu n'a faits inférieurs à aucune autre nation en agilité, en esprit, en finesse, en entendement, en robustesse de corps et en grandeur d'âme"[26]. C'est en quelque sorte l'expression de la douleur qu'éprouvent Nuño et son interlocuteur inconnu devant les qualités gâchées d'un señorito andalou, dans la septième des *Cartas marruecas.*

La déficience de l'instruction religieuse dans toutes les "classes" de la société espagnole est encore le souci d'Olavide dans les lettres de Mariano à Antonio, au tome IV de son *Evangelio en triunfo.* Dès l'époque où il a dirigé l'hospice de San Fernando (mai 1766), "il a remarqué", dit Défourneaux[27], "l'incroyable ignorance de la doctrine chrétienne" dont témoignent non seulement les enfants, mais encore les vieillards recueillis. Il s'occupe de leur formation religieuse. "En outre, il fait apprendre à lire et à écrire aux enfants. Lorsqu'ayant échappé à la réclusion inquisitoriale, puis à la prison de la Terreur, il est autorisé en 1798 à retourner en Espagne, il y arrive précédé par le succès de cet ouvrage (1797-1798), que l'on croirait destiné à le dédouaner aux yeux des autorités religieuses et à faciliter son retour." Or les lettres de Mariano à Antonio montrent qu'il n'a pas abdiqué les aspirations du mouvement des Amis du Pays, dont il avait été l'un des principaux promoteurs. Comme l'indique Gérard Dufour dans l'introduction de leur édition, ces aspirations ont pu être entretenues et influencées par son expérience d'une Société de Bienfaisance, à Meung-sur-Loire, dont il avait été le fondateur en 1792 et l'un des animateurs.

Antonio, gentilhomme plein d'expérience et de philosophie, s'est retiré chez un ami, seigneur de maints villages et soucieux à la fois de l'éducation de ses fils et de ses responsabilités à l'égard de ceux qu'il appelle encore ses vassaux. Antonio se fait son conseiller et son bras droit. Il l'encourage à fonder une *Junta del Bien Público* qui est dans la droite ligne des sociétés d'Amis du Pays mais qui, à la différence de

(25) Demerson-Aguilar, *op. cit.*, p. 83.

(26) *Loc. cit.*, ff. 8 r° et 7 v°.

(27) M. Défourneaux, *Pablo de Olavide ou l'*Afrancesado *(1725-1803)*, P.U.F., 1959, p. 91.

celles-ci, réussit miraculeusement dans toutes ses entreprises tendant à l'extinction du paupérisme, de l'oisiveté et des vices qui en découlent, ainsi que de l'inculture, grâce à l'amélioration et au développement de l'agriculture (notamment par la colonisation de terres non cultivées), comme à l'établissement d'activités industrielles et à l'instruction générale et technique. La rencontre en ce lieu de personnages idéaux, que ce soit l'architecte ou le curé, aplanit bien des obstacles réels contre lesquels s'étaient débattues les sociétés économiques historiques.

L'insuffisance, le renforcement et même le renouvellement de l'instruction religieuse sont une préoccupation récurrente au long de ces pages. On a parlé en notre temps de déchristianisation. Olavide doute de la christianisation même de ses contemporains : "Que peut-on attendre", fait-il dire au curé, seul prêtre du bourg où vivent Antonio et son ami, "de chrétiens qui ne le sont que de nom, qui non seulement ignorent les preuves de la vérité de leur religion, mais qui savent à peine en quoi elle consiste ?" Il n'y a pas de continuité dans l'enseignement de la religion ; un catéchisme assez léger est donné aux enfants, alors qu'ils n'ont pas la capacité d'étayer la foi en des mystères dont on ne leur a donné qu'une teinture confuse. Pour ceux qui reçoivent une instruction poussée, l'enseignement de la religion n'accompagne pas celui des sciences. Or donner de l'instruction à ces enfants et ne pas les instruire dans leur religion, c'est un sacrilège, c'est, pense Mariano, détruire le temple de Dieu pour construire Babylone. Si un sauvage, de ceux que la littérature des Lumières met en scène pour dénoncer les carences et les déraisons des sociétés européennes, débarquait à Madrid et souhaitait s'y enquérir de la religion du pays, il ne trouverait personne qui sût l'en informer exactement.

A qui, suppose-t-on, devrait s'adresser ce sauvage ? A un magistrat ou un "ministre public", c'est-à-dire à un fonctionnaire d'autorité, et non pas, comme on s'y serait attendu, à un prêtre. Dans la paroisse où il réside, Mariano est chargé par le curé de donner au peuple, le dimanche après la grand'messe, une série de conférences pour son instruction religieuse. Et Mariano prend pour base et pour programme un livre qu'il a commencé à rédiger afin d'instruire les enfants de son ami.Il s'agit ici d'une prise en charge par un laïc de l'enseignement de la foi, mission propre à l'Église et que s'était jusque là réservée le clergé. A l'époque du raz-de-marée de Cadix, que physiciens et théologiens se disputaient le droit d'interpréter, un correspondant de Feijoo revendiquait pour un laïc "utile à la République" (il était quant à lui exportateur) le droit d'être théologien, philosophe ou physicien aussi consommé que ceux qui prétendent, dans leurs universités,

"monopoliser toute la science du monde"[28]. Nous saisissons-là un aspect de l'*Ilustración,* ou du catholicisme éclairé : la prise de conscience des laïcs qu'ils ont leur mot à dire dans l'Église si les clercs font obstacle aux réformes ou à la diffusion des connaissances scientifiques que réclame la société.

Une formule facile serait tentante : Olavide juge la religion trop sérieuse pour être laissée au seul clergé. Cependant, cette formule ne rendrait pas compte du rôle secondaire et honorifique laissé à l'excellent curé du village qui approuve toutes les idées et les initiatives de Mariano et de son ami, et concourt à leur œuvre : un rôle exemplaire qui ne fait pas obstacle à l'action sociale et caritative des gentilshommes éclairés. Ce curé est proposé comme président de la *Junta del Bien Público*, parce qu'il est un homme estimé, parce qu'il connaît ses ouailles, et aussi parce que le fondateur veut rester dans l'ombre, plus naturelle à l'exercice de la charité. Notons que les *labradores* de Vara del Rey, promoteurs d'une société économique "démocratique", s'étaient eux aussi donné un prêtre pour directeur.

La substitution de la bienfaisance (*beneficencia*) à la charité (*caridad*) dans le discours des *ilustrados* montre cette volonté de laïcisation, ou de prise en mains par des notables et les autorités laïques de responsabilités sociales jusque-là contrôlées par le clergé. Dans la paroisse de Mariano, la *Junta del Bien Público* divise le pays en quartiers où elle envoie deux inspecteurs, un homme et une femme, chargés d'apporter aux malheureux "secours, consolation, conseils et bons services". Dans l'activité de bienfaisance de la *Junta*, les femmes ont un rôle important de par leur douceur, leur capacité de compassion, leur habileté à organiser certains travaux féminins (filage de la laine) et aussi par leur aptitude à entraîner les hommes à l'action. Olavide ne prolonge pas seulement ici la considération que les Amis du Pays ont eue pour les femmes, admises dans les sociétés de Madrid et de Saragosse, il tire aussi une leçon de son expérience de la société française à l'époque révolutionnaire et de la Société de Bienfaisance de Meung-sur-Loire.

Le bon curé, qui admet volontiers son dessaisissement en vue d'un meilleur service des pauvres et qui cède à la *Junta* sa Confrérie du Saint-Sacrement avec ses membres (les gens les plus représentables du pays), s'enthousiasme à l'idée de ces inspecteurs

(28) J.-L. Roche, "Carta a Andrés Panés y Pabón", dans *Disertación médica-moral*, Puerto de Santa María, 1757, p. 35-36. Dans ces disciplines, les professeurs étaient habituellement tous des ecclésiastiques.

qui vont être les anges tutélaires, les pères et les mères de leurs quartiers. Cette image du père est une image d'autorité susceptible de traduire aussi une conception éclairée du pouvoir. "Comment les vices, s'écrie le bon curé, pourront-ils résister aux instructions d'un homme qui nous aime, qui secourt notre famille, et qui peut l'abandonner si, par notre mauvaise conduite, nous nous rendons indignes de sa protection !" La bienfaisance, vertu sociale, suit des règles tendant à la conservation de la société comme à son progrès. Cela lui impose des limites que voudrait dépasser la charité chrétienne lorsque, dans son élan, elle tend à s'appliquer même à un ennemi. La bienfaisance renforce aussi l'emprise des groupes sociaux supérieurs sur le petit peuple en se fondant sur un rapport paternel d'autorité : les membres de la Commision, ou *Junta*, ne seront ni "jornaleros ni hombres de oficio", ni journaliers ni artisans. La bienfaisance que prône Mariano porte la marque du penchant de l'*Ilustración* à rationaliser jusqu'aux rapports sociaux. Malgré le sentimentalisme qui les colore, ces rapports s'inscrivent dans une perspective discriminatoire et même répressive.

Dans la ligne des aspirations des Amis du Pays, Mariano imagine le futur développement de la production de lin, de laine et de tissus qui donnera aux pauvres le moyen de sortir de la misère et d'assurer leur sustentation. Il déclare que grâce à ces bienfaits "il sera satisfait à tous les objets de la charité". Il est vrai que la bienfaisance, rompant avec une pratique de la charité qui se restreint à l'aumône, reprend son sens plein, qui est volonté de faire vivre l'autre. Elle intègre les moyens et les objectifs récemment découverts par la société civile : l'activité économique dont les gouvernants croient désormais pouvoir commander le progrès. La charité s'élargit à des pratiques et à des aspirations nouvelles : le pauvre, dangereusement marginal, devrait s'intégrer à une société en marche.

La bienfaisance est créatrice de locutions (*beneficio, beneficiar, benéfico, hacer bien*), qui sont le plus souvent des latinismes savants appartenant au vocabulaire des élites, à commencer par son nom *beneficencia* déjà utilisé, d'après Corominas, par le très latiniste quinzième siècle. Elle est créatrice de discours comme son compagnon l'amour du pays, de la patrie, du bien commun, du bien public..., en un mot le patriotisme, le sentiment des bons *patricios*, terme où convergent les deux sens de "patriote" et de "patricien". Elle est aussi créatrice d'émotions et, dans le même temps, couverture d'intérêts sociaux, politiques, économiques. Elle atteint tous ces objectifs dans la *Junta del Bien Público*, confirmation imaginaire de quelques succès des sociétés économiques ou compensation utopique à leurs piétinements et à leur retombée.

La réussite de la *Junta* est celle d'une initiative venue d'en haut, du seigneur du village dont les bonnes intentions trouvent la voie qu'elles cherchaient grâce aux réflexions de son ami et conseiller Mariano. Ce dernier survit au maître, comme Olavide à Charles III. Ce maître, laissé anonyme, n'est jamais appelé que l'*ami* et, sur sa tombe, *père*. "Je devrais donc, disait-il, me considérer comme le père de tous ces villages, comme un tuteur nommé par le ciel pour prendre soin de leur bonheur". L'initiative n'a pas eu à venir d'en bas ; les personnes honorables du pays ne sont que des exécutantes. Le curé, investi d'une présidence honorifique, n'est que le porte-parole chargé de transmettre à ses ouailles la nouvelle idéologie de la bienfaisance et du bonheur par le travail, le progrès et le développement. L'autorité, si elle est paternelle, est le fondement de la cohésion sociale : le père est "premier juge, premier magistrat, premier souverain de ses enfants, et le gouvernement ne peut mieux faire que de renforcer cette autorité", si bénéfique dans son application métaphorique aux rapports du seigneur avec ses vassaux, du propriétaire avec ses laboureurs. L'image du père est à suivre dans le discours, notamment poétique, de l'*Ilustración* et des Amis du Pays. L'usage qu'en fait Olavide ne traduit pas une interprétation franchement démocratique de ce mouvement.

Les rôles croisés du curé et de Mariano attestent la méfiance persistante d'Olavide à l'égard du clergé et témoignent aussi de l'autoritarisme dont ont rêvé les gouvernants éclairés dans leurs relations avec l'état ecclésiastique. Les sociétés économiques auraient été un moyen d'intéresser ce dernier à un rôle social nouveau et de l'attirer vers de nouvelles positions idéologiques. Grâce aux sciences, au nombre desquelles on veut compter l'économie, l'homme découvre qu'il peut compenser ou maîtriser des phénomènes physiques, biologiques, humains devant lesquels il s'était toujours trouvé désarmé, et dont les ravages pouvaient justifier un pessimisme dominant dans la prédication contemporaine. Un ancien religieux, auteur probable à la fin du siècle du roman *Cornelia Bororquia,* fait dire à l'un de ses personnages, avec tout le pathos de son style : "Que pouvions-nous attendre... d'hommes qui croient irriter Dieu s'ils jouissent de ses bienfaits, qui imaginent plaire à l'auteur en détestant ses œuvres ?"[29]. Issu d'un honorable ascétisme, ce pessimisme paralysant, ici dénoncé comme inhumain, est sans doute un des facteurs qui alimentent les méfiances mutuelles entre le clergé et les Lumières, lesquelles ont

(29) *Cornelia Bororquia o la víctima de la Inquisición*, edición de Gérard Dufour, Alicante, Instituto Juan Gil-Albert - Diputación Provincial, 1987, ("Literatura y Crítica", 7), p. 105.

une conception plus active des rapports entre l'homme et son environnement. Entre Olavide et le clergé, le débat porte sur le rôle social de l'Église et sur le rôle des laïcs dans l'Église, bien plus qu'il n'est affrontement entre piété et impiété.

Pour conclure

Il faut rapprocher les formules rencontrées dans les écrits des Amis du Pays du discours idéalisant ou utopique des lettres de Mariano. Celui-ci observe qu'il n'y a plus de mendiants dans le pays, "porque las opiniones se han mudado". Ce changement des opinions, Jovellanos le souhaite dans son rapport sur la décadence des sociétés économiques, aussi bien en matière de gouvernement – pour que les administrateurs soient davantage à l'écoute des citoyens (il faut "cambiar las opiniones en materia de gobierno") – que dans la considération insuffisante dont jouissent les sociétés économiques : il leur faut l'apppui du gouvernement pour "curar las ideas de la nación". Ainsi seulement "cambiará la opinión del público".

L'image thérapeutique ("guérir les idées") dramatise la résistance du public aux Lumières, telles que les représentent les Amis du Pays. Pourtant Jovellanos constate déjà "la portentosa alteración que en una docena de años causó en las ideas el establecimiento de las sociedades". Et il parle à ce sujet de "révolution"[30]. "Las ventajosas ideas que han rectificado nuestras máximas" est l'expression plus circonspecte dont use D. Hilario Peñalver en 1768 devant les Amis du Pays de Tolède. Il est plus proche de Campomanes qui, dans son *Discurso sobre el fomento de la industria popular*, semblait se contenter de vouloir attirer l'attention des paysans, des échevins (*concejales*) et des nobles sur leur propre intérêt, qui résidait dans la multiplication des points de production industrielle. L'élargissement des objectifs à un changement des mentalités ne peut être interprété seulement comme une aspiration compensatoire aux obstacles rencontrés par les sociétés économiques. Il montre l'intuition des retournements idéologiques nécessaires devant les changements de sociétés en gestation. On relèvera donc que les sociétés économiques, conçues pour promouvoir des activités industrielles, en viennent à mettre en

(30) "La prodigieuse variation qu'en une douzaine d'années a causé dans les idées l'établissement de ces sociétés". G.M. de Jovellanos, *Dictamen que dio la clase de agricultura de la Sociedad Económica de Madrid... sobre las causas de la decadencia de estos cuerpos*, dans *Obras*, t. II (BAE, t. L), p. 59 b.

avant un rôle de formation idéologique ou pédagogique, rôle qui n'a d'ailleurs pas été sans conséquences, même si celles-ci sont délicates à mesurer.

Faut-il voir une tentative de justification des sociétés économiques dans le fait que le démarrage industriel qu'elles devaient provoquer ait été différé ? Jacques Soubeyroux attirait l'attention sur la devise de la Sociedad Matritense, "Socorre enseñando" (à laquelle fait d'ailleurs écho celle de La Bañeza : "Aprendo y soy socorrido") ; il suggérait qu'incapables d'agir sensiblement sur l'économie, les sociétés économiques se seraient réfugiées non seulement dans l'enseignement, mais encore dans un discours sur l'enseignement comme sur la mendicité ou l'oisiveté, lieux communs destinés, disait-il, à gommer les intérêts de classe.

A ces considérations critiques et désenchantées auxquelles donne lieu aujourd'hui le mouvement des Amis du Pays, ajoutons-en une autre. Dans son modèle idéal de société patriotique, Olavide confère toute l'initiative à un grand propriétaire noble de bonne volonté et bien conseillé. Même si, tel Dieu, il se retire pour laisser œuvrer ses envoyés, c'est à lui que revient tout le mérite et c'est de lui que dépend toute l'activité de la *Junta del Bien Público*. Dans l'enseignement moral de son conseiller Mariano, il convient de souligner le rôle donné à l'autorité paternelle. Faut-il rapporter cette orientation à la tendance du despotisme éclairé à devenir, à la fin de la période des Lumières, comme l'observait Maravall, plus despotique qu'éclairé ? Réalisme et crainte des mises en cause de l'ordre social se conjuguent pour annuler le trait le plus rénovateur des sociétés d'Amis du Pays : l'appel aux initiatives locales.

L'Etat et le bonheur du peuple

*L'Etat et les pauvres**

La pauvreté constitue sans aucun doute un des problèmes essentiels du règne de Charles III, qui se caractérise par :

– une forte croissance démographique,
– la hausse des prix agricoles, dont profitent les grands propriétaires terriens qui vendent directement leur production, c'est-à-dire la noblesse et le clergé[1],
– la baisse du salaire réel de tous les travailleurs.

Ces trois caractéristiques ne sont pas propres à l'Espagne : il s'agit d'une évolution qu'on retrouve dans toute l'Europe occidentale et dont on peut se demander si elle a été favorisée par des mesures identiques prises dans les différents pays.

L'une de ces mesures pourrait être le décret de liberté du prix des grains, promulgué en Espagne en 1765 (peu de temps après la France), qui est l'aboutissement d'une campagne en faveur de la liberté comme "garantie de la vérité des prix" commencée dès 1756, et à laquelle participent, outre certains producteurs intéressés, un conseiller hollandais de Charles III, Gray Winckel, lui-même négociant, et la Junte de commerce de Barcelone, relayés au conseil de

* **Jacques Soubeyroux**, Université P. Valéry, Montpellier.

(1) Voir sur ce point G. Anes, *Las crisis agrarias en la España moderna*, Madrid, Taurus, 1970, p. 430-431.

Castille par le fiscal Campomanes[2]. Il y a là bien évidemment conjonction entre les intérêts des producteurs et la théorie libérale qui se développe alors dans toute l'Europe.

Mais on assiste en Espagne à un échec de ce "modèle" européen, car la liberté des prix y est inapplicable faute d'une infrastructure commerciale. La "pragmática" de 1765 ne fait qu'aggraver la crise sociale provoquée par plusieurs mauvaises récoltes successives, qui aboutira aux émeutes contre Squilacce. Dans les années suivantes, l'Etat devra intervenir sans cesse pour encadrer les prix des céréales et limiter les effets de leur hausse sur le consommateur. Malgré ces interventions, le prix du pain augmente de 130 % pendant le règne de Charles III à Madrid, passant de 22 maravédis en 1759 à 50,5 maravédis en 1788[3].

Cette augmentation signifie la paupérisation généralisée des classes laborieuses, qui atteint certaines catégories de travailleurs qui apparaissent comme relativement privilégiées au début du règne de Charles III, par exemple le compagnon, maçon ou menuisier[4]. En fait, faute de réforme des structures économiques, la croissance démographique n'est en Espagne que multiplicatrice de pauvreté, alors qu'elle est multiplicatrice de richesses dans d'autres pays comme l'Angleterre.

C'est dans ce contexte qu'il convient d'étudier la réponse apportée par le pouvoir aux difficultés matérielles du peuple. Je le ferai en m'attachant à réfléchir sur les grands axes de la politique sociale de l'Etat, les principes et les "modèles" qui l'inspirent, et les conduits par lesquels ces "modèles" ont pu influencer l'action du pouvoir. Cette réflexion partira d'une question préalable, fondamentale, – qu'entend-on par "pobre" à l'époque de Charles III ? – et elle portera sur l'analyse de trois axes essentiels de la politique de l'Etat que je présenterai de façon dialectique :

Justice	VS	miséricorde,
Travail	VS	oisiveté,
Enfermement	VS	assistance à domicile, c'est-à-dire :
Exclusion	VS	intégration sociale.

(2) Voir P. Vilar, "El motín de Esquilache y las crisis del antiguo régimen", *Revista de Occidente*, n° 107, 1972, p. 199-249.

(3) Les prix sont empruntés à Hamilton, *War and prices in Spain (1650-1800)*, Harvard University Press, Cambridge, 1947, appendix 1.

(4) Voir J. Soubeyroux, *Paupérisme et rapports sociaux à Madrid au XVIII^e siècle*, Lille, 1978, t. 1, p. 75-90.

I - QU'ENTEND-ON PAR "POBRE" À L'EPOQUE DE CHARLES III ?

Le cadastre de La Ensenada, réalisé entre 1750 et 1757 (date tardive pour la ville de Madrid), soit à la veille du règne de Charles III, comportait la question suivante (n° 36) : "Cuántos pobres de solemnidad había en la población ? ".

Cette question traduit le souci de compter les pauvres qui se manifeste dans la première moitié du XVIIIe siècle dans les pays européens. Mais le concept utilisé de "pobre de solemnidad" est très restrictif, ce qui explique le résultat très faible obtenu : 60 985 personnes pour les 22 provinces de Castille. En outre, beaucoup de villages (40 % dans la province de Burgos) ne donnent pas de réponse chiffrée, mais insistent sur la pauvreté de toute la population, et ces réponses ne sont pas prises en compte dans les résumés provinciaux[5].

L'ambiguïté de la question posée repose en fait sur l'opposition traditionnelle entre "pobres legítimos" et "pobres fingidos", qui remonte au XVIe siècle :

– les premiers sont tous ceux qui sont inaptes au travail (infirmes, malades, vieillards, veuves) : c'est à eux qu'il faut accorder des secours et c'est ce qu'exprime le titre de "pobres de solemnidad" que l'administration leur décerne officiellement ;

– les seconds sont les vagabonds et les mendiants qui refusent de travailler, qui mènent une vie errante et immorale et qui doivent être punis comme des délinquants.

Cette vision dichotomique du monde de la pauvreté, qui tend à réserver la qualité de "pauvre" (valorisée positivement) à une minorité d'indigents, reste valable tout au long du règne de Charles III, mais une évolution sensible se produit dans les traités des réformateurs et dans l'attitude du pouvoir.

Bernardo Ward distingue trois classes de pauvres :

– ceux qui ne peuvent pas travailler (infirmes et vieillards), dont il évalue le nombre à 60 000 environ, et qui correspondent donc aux "pobres de solemnidad" ;

– ceux qui refusent de travailler (mendiants et vagabonds) qui seraient environ 200 000 ;

– ceux qui travaillent, mais dont le salaire est insuffisant pour

(5) P. Carasa Soto, *Pauperismo y revolución burguesa. Burgos 1750-1900*, Universidad de Valladolid, 1987, p. 278-280.

subvenir aux besoins de leur famille, qui seraient plus de deux millions[6].

Cette dernière catégorie de pauvres non secourus (ou "pauperizados"), composée surtout de journaliers, est souvent le sujet des analyses des réformateurs éclairés. Ainsi le rapport de Olavide sur l'état de l'agriculture en Andalousie (1768) décrit la misère de "pelentrines" et des "braceros y jornaleros", montrant que ces derniers sont réduits à l'état de mendiant six mois par an.

Cette extension du concept de "pobre" à des catégories auxquelles il était jusqu'alors officiellement refusé apparaît aussi dans les textes législatifs de l'époque : par exemple, le décret du 30 mars 1778 intitulé "Establecimiento de diputaciones de barrio para el socorro de pobres jornaleros y enfermos convalecientes". L'association de "pobre" à "jornalero" devient usuelle sous le règne de Charles III, témoignant d'une prise de conscience du fait que la pauvreté n'est plus considérée seulement comme une qualité réservée à quelques individus, mais qu'elle est perçue comme un état étroitement dépendant des structures économiques. Cette prise de conscience n'est pas particulière à l'Espagne : on retrouve la même évolution en France dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle[7], sans qu'il faille y voir une influence ou un "modèle" : c'est à partir d'une observation directe, sur le terrain, de la réalité économique et sociale par les intendants (comme Olavide) que le concept de "pauvre" évolue en Espagne.

En fait, on peut dire qu'à la fin du règne de Charles III tous ceux qui n'ont que leur travail pour assurer leur subsistance et celle de leur famille sont reconnus comme pauvres, plus ou moins explicitement.

II - LA DIALECTIQUE DE LA JUSTICE ET DE LA MISERICORDE

Face à ce groupe considérablement élargi, la politique du pouvoir s'organise autour de quelques grands axes, dont le premier me paraît être celui de la justice et de la miséricorde.

Si on excepte le train de mesures répressives prises au printemps 1766, au lendemain des émeutes contre Squilacce, qui peuvent

(6) B. Ward, *Proyecto económico*, Madrid, Iberra, 1782, p. 196-197. Le texte a été écrit en 1762.

(7) C. Bloch, *L'assistance et l'Etat en France à la veille de la Révolution*, Paris, Picard et fils, 1908, p. 3-36.

apparaître comme une réponse empirique à une situation exceptionnelle, on constate que chacune des réformes entreprises sous le règne de Charles III comporte un double volet, répressif contre les vagabonds et les mendiants, et charitable en faveur des vrais pauvres. Ce double aspect est visible dans la plupart des textes législatifs de l'époque comme l'ordonnance du 18 novembre 1777 intitulée : *Recogimiento de los verdaderos pobres al hospicio de Madrid y aplicación a otros destinos de los mendigos hábiles y vagos.*

Cette dialectique de la justice et de la miséricorde est loin d'être nouvelle : on la retrouve depuis le XVI[e] siècle dans une série d'ordonnances qui rappellent périodiquement les principes de la lutte à mener contre le vagabondage et la mendicité et pour l'assistance aux nécessiteux. Cependant, là encore, on peut déceler une évolution sensible dans les textes législatifs du règne de Charles III par rapport aux lois antérieures, évolution déjà amorcée sous le règne de Ferdinand VI par l'ordonnance de 1751, mais largement précisée ensuite par les ordonnances de 1775 et 1784 : loin d'être de simples déclarations d'intention, comme l'étaient la plupart des lois antérieures, ces textes contiennent des instructions précises données aux officiers commandant les rondes de police sur la façon d'identifier les vagabonds, les peines à appliquer, les crédits sur lesquels devraient être prélevés les frais de fonctionnement des patrouilles, etc. Ce pragmatisme explique sans doute l'efficacité accrue des rondes de police, qui atteint son maximum dans les dix dernières années du règne dans la capitale[8].

Cette efficacité est due aussi à Madrid à l'action de la "comisión de vagos", créée par Aranda en mai 1766 et dotée par lui de pouvoirs exceptionnels pour juger selon la procédure du flagrant délit et condamner dans les deux heures suivant leur arrestation les mendiants et les vagabonds de la "Corte". L'institution d'un fichier des délinquants interpellés dans la capitale, contenant les interrogatoires et les procès-verbaux et conservé par la "Sala de Alcaldes", est révélatrice d'une démarche politique visant à contrôler plus étroitement les individus et à frapper plus sévèrement les récidivistes. Les condamnations prononcées contre ceux qui sont arrêtés en plein jour dans la rue en train de mendier, ou qui ne peuvent justifier aucun emploi régulier, qui vont jusqu'à 4 ans (8 ans pour les récidivistes) de service armé dans les régiments disciplinaires de Ceuta et Mellila, visent à

(8) Voir J. Soubeyroux, *Paupérisme et rapports sociaux...*, t. II, p. 717-780.

exclure de la société des individus indésirables, parce qu'ils refusent les règles de fonctionnement que le pouvoir veut instaurer.

Le volet répressif de l'action de l'Etat a sans doute été encouragé par le modèle anglais qui assigne les pauvres à résidence dans leur paroisse de naisssance. Il ne constitue cependant pas une fin en soi, mais plutôt un moyen, ou une base nécessaire sur laquelle viennent s'appuyer les réformes de la bienfaisance. Il est remarquable que la mise en place des "diputaciones de barrio" par l'ordonnance du 30 mars 1778 vienne à la suite de cinq ordonnances à caractère répressif publiées entre le 18 novembre 1777 et le 16 mars 1778, qui accordaient aux mendiants un délai de quinze jours pour se mettre au travail ou quitter la ville et qui donnaient aux officiers des instructions précises pour arrêter ceux qui n'auraient pas obéi.

Mais ces mesures d'assistance ainsi préparées, sur quels principes reposent-elles ? C'est ce que je vais essayer de définir à partir de l'analyse du deuxième axe de la politique de l'Etat, la dialectique du travail et de l'oisiveté.

III - LA DIALECTIQUE DU TRAVAIL ET DE L'OISIVETE

L'exaltation du travail utile est un lieu commun de la pensée des Lumières, qu'on retrouve dans les écrits de tous les pays européens. De nombreux textes espagnols de l'époque de Charles III ne font que répéter la formule de Montesquieu :

> *Un homme n'est pas pauvre parce qu'il n'a rien, mais parce qu'il ne travaille pas"* (L'Esprit des Lois).

Ainsi l'ordonnance du 18 novembre 1777 dénonce "el abandono del trabajo útil y honesto" d'où résulte "el abuso de la mendicidad". Pour lutter contre la misère, il convient donc d'abord de lutter contre l'oisiveté. Le travail qui était considéré, on l'a vu, comme la pierre de touche permettant de distinguer les vrais pauvres des simulateurs, est doté dans les textes de l'époque d'une triple vertu, à la fois économique, sociale et politique :

– vertu économique : dans le droit fil de la pensée mercantiliste, encore dominante en Espagne dans les années 1760, les réformateurs comme B.Ward font référence au modèle anglais ou hollandais, affirmant que ces deux pays doivent leur puissance économique au travail des pauvres, et calculant les bénéfices que

l'Espagne pourrait retirer de la mise au travail de deux millions d'oisifs et d'un million et demi de femmes ;
– vertu morale : comme les traités des réformateurs, les textes de loi dénoncent les effets pervers de l'oisiveté, mère de tous les vices. Ainsi l'ordonnace du 18 novembre 1777 évoque-t-elle la multitude de vagabonds et de mendiants :

> *en quienes se pervierten las costumbres y forma una especie de manantial de hombres y mujeres perdidas ;*

– vertu politique : l'ordonnance du 14 février 1778 dénonce :

> *los delitos y desórdenes que cubre el pretexto de la mendicidad.*

Dans une perspective toute pragmatique, le travail est perçu comme une des manières les plus efficaces de fixer la population flottante en constante augmentation, dont les émeutes de 1766 avaient permis de mesurer le danger potentiel. Aussi les ordonnances recommandent-elles aux officiers de police d'empêcher les travailleurs agricoles de quitter la campagne pour émigrer vers les villes.

Mais la lutte contre l'oisiveté passe aussi par le combat contre tout ce qui la favorise, et en premier lieu la "caridad indiscreta", c'est-à-dire les distributions d'aumônes faites à l'aveuglette à des mendiants volontaires qui seraient aptes au travail, en fait toutes les pratiques de la charité traditionnelle qui étaient principalement suivies par le clergé et la noblesse.

Floridablanca raconte dans son *Memorial presentado al rey Carlos III*[9] comment il a réussi à convaincre le Roi, au cours d'une partie de chasse à l'Escurial en 1777, de cesser de faire distribuer des aumônes aux mendiants qui suivaient son cortège, et de remettre ces sommes aux institutions de bienfaisance qui en feraient un bien meilleur usage.

Il était plus difficile de convaincre une partie du clergé, très attachée à la libre mendicité. Ce conflit sur la libre mendicité, qui se pose dans les mêmes termes que lors de la controverse de 1545 entre Juan de Medina et Domingo de Soto, connaît un regain d'actualité sous le règne de Charles III, en Espagne plus que dans aucun des autres pays européens. B. Ward avait écrit dans la *Obra pía* :

---

(9) Floridablanca, *Memorial presentado al rey Carlos III*, 1788, B.A.E., t. LIX, p. 321.

Uno de los mayores estorbos al establecimiento de fábricas y de toda industria en Espana es la sopa de los conventos[10].

Ce problème de la "sopa boba" allait se poser en 1766 quand Aranda accuse les prieurs des couvents madrilènes de protéger et de nourrir des mendiants poursuivis par la police, et s'efforce de les convaincre de cesser toute distribution de soupe et de remettre leurs aumônes à l'hospice. Certains couvents (capucins et trinitaires) refusent de se soumettre et lutteront pendant vingt ans jusqu'à ce que le Conseil de Castille les autorise officiellement à poursuivre une pratique à laquelle ils n'avaient jamais renoncé.

Ce conflit est révélateur d'un changement idéologique fondamental : dans la doctrine catholique traditionnelle (défendue par les capucins madrilènes), le mendiant, sanctifié, est présenté comme un envoyé de Dieu, "alter christus". Tout chrétien doit le secourir pour mériter la récompense divine ; dans la pensée des Lumières, le mendiant devient un agresseur (diabolique) qui menace la société : l'Etat lui-même appelle tous les citoyens à s'unir contre ce danger pour défendre les valeurs fondamentales de cette société.

Contre la "caridad indiscreta", le pouvoir s'efforce de promouvoir une pénalité et une assistance "discretas", c'est-à-dire des systèmes punitifs et des systèmes de bienfaisance qui soient en même temps utiles à l'ensemble du corps social. Et quelle solution pouvait-elle être plus utile que le travail ?

Au niveau des peines, on retrouve en Espagne la même solution que dans les autres pays européens (France, Angleterre, Suisse, Autriche) : les travaux publics (construction de routes et autres travaux d'intérêt collectif), le service militaire (dans l'armée ou dans la marine) qui permet de faire l'économie de l'envoi d'un certain nombre de travailleurs.

Ces solutions, conformes au modèle européen, restent cependant limitées dans leur application. Il était autrement plus difficile de généraliser l'assistance par le travail, même si tous les réformateurs s'accordaient à reconnaître que le travail était la meilleure solution à toutes les formes de misère. Sur ce point, la doctrine du pouvoir a varié entre deux pratiques opposées : l'enfermement et l'assistance à domicile.

---

(10) B. Ward, *Obra pía*, Madrid, A. Marín, 1767, p. 52 (première édition, Valence, 1750).

IV - LA DIALECTIQUE DE L'EXCLUSION ET DE L'INTEGRATION SOCIALE

Lorsque Charles III arrive au pouvoir, l'enfermement reste la clé de voûte du système d'assistance. B.Ward (1750, 1762) et Cortines y Andrade (1768) préconisent la construction d'un vaste réseau d'hospices capables d'accueillir tous les vagabonds et les mendiants du pays, coordonné par une Junte centrale qui recueillerait et répartirait les fonds nécessaires à leur fonctionnement. Ainsi se trouveraient concrétisés les principes de la centralisation et de l'étatisation, chers aux penseurs éclairés dans toute l'Europe. De cette première période du règne date la création de plusieurs hospices à Madrid (San Fernando), en Andalousie (Séville, Jaén, Malaga), à Santander, etc., ainsi que l'amélioration d'autres fondations (extension de l'hôpital général de Madrid). Mais le nombre sans cesse croissant de pauvres que ces fondations devaient accueillir posait des problèmes insolubles de locaux et de finances. Pour résoudre ces problèmes, le pouvoir a eu recours à la pratique de la réunion des hôpitaux privés à un établissement public, suivant en cela un modèle qui était à la fois national et étranger :

- modèle national : les réunions d'hôpitaux avaient été pratiquées sous les Rois Catholiques (Saint-Jacques de Compostelle, Valence) et sous Philippe II (Madrid,Valladolid) ;
- modèle étranger : la même procédure avait été utilisée à plusieurs reprises en France, en particulier sous Louis XIV (B. Ward cite l'exemple des hôpitaux de Toulouse réunis à l'Hôpital général[11]).

L'affaire de la réunion des hôpitaux de Madrid, lancée en 1767 par la Junte Royale des hôpitaux présidée par Miguel de Múzquiz, secrétaire aux finances, illustre bien la difficulté qu'il y avait à suivre un "modèle", fût-il avalisé à la fois par le passé national et l'exemple étranger. Le projet de réunion des rentes des quinze hôpitaux privés à l'hôpital général permettait, pour la Junte, de résoudre définitivement les problèmes financiers de l'institution. Mais, dès qu'ils eurent connaissance du projet, les patrons nobles et ecclésiastiques des hôpitaux privés multiplièrent les requêtes auprès de Charles III. En dépit des demandes réitérées de la Junte des hôpitaux, aux prises avec des

(11) B. Ward, *Proyecto económico*, p. 203-204.

difficultés de plus en plus graves, en dépit des réponses convergentes des deux fiscaux du Conseil, Floridablanca et Campomanes, favorables à la réunion d'une partie des hôpitaux, l'affaire s'enlisa dans la procédure. En 1786, répondant à une des multiples consultations du Conseil, Charles III insistait sur l'inconvénient qu'il y aurait à supprimer des hôpitaux privés, dont certains fonctionnaient avec zèle et utilité, et il promettait de nouvelles mesures financières en faveur de l'hôpital général. Cette réponse royale marque l'échec de la réunion, qui sera consommé en 1807 par la clôture du dossier[12].

En ce qui concerne les hospices, on les avait dotés d'ateliers auxquels on attribuait à l'origine une fonction de production, qu'on pensait susceptible de contribuer pour une bonne part au financement de l'établissement. L'expérience montra bien vite qu'il s'agissait là d'une utopie et qu'en Espagne comme dans les autres pays européens, le travail dans les hospices était plus utile par ses effets disciplinaires et moraux que comme activité de production.

Le pouvoir essaya alors d'utiliser les hospices comme centres d'enseignement pratique, conformément au principe appliqué aux Pays-Bas depuis le XVI[e] siècle, selon lequel la durée de l'enfermement n'a de sens que par rapport à une correction possible, et à une utilisation économique future des détenus : encore fallait-il que l'économie offrît des emplois aux ouvriers (ou aux adolescents) ainsi formés. Comment généraliser la mise au travail des pauvres dans un système économique archaïque, incapable d'absorber l'excédent de main-d'œuvre dû à la croissance démographique ? La pesanteur des structures économiques et leur inadaptation font du modèle européen préconisé par beaucoup de réformateurs espagnols (comme Ward ou Campomanes) un idéal impossible à atteindre, et de la proclamation par Jovellanos du droit de tous au travail une déclaration toute théorique, sans espoir d'aucun début d'application[13].

---

(12) J. Soubeyroux, *Paupérisme et rapports sociaux...*, t. II, p. 459-517.

(13) Jovellanos : "El hombre debe vivir de los productos de su trabajo. De este principio se deriva el derecho que tiene todo hombre a trabajar para vivir ; derecho absoluto, que abraza todas las ocupaciones útiles y tiene tanta extensión como el de vivir y conservarse". (*Informe sobre el libre ejercicio de las artes*, B.A.E., t. L, p. 36).

Sur les contradictions du discours "ilustrado" sur la pauvreté, voir J. Soubeyroux, "El discurso de la Ilustración sobre la pobreza : análisis de una formación discursiva", *Nueva Revista de Filología Hispánica*, Mexico, t. XXXIII, 1984, n° 1, p. 115-132.

Mais dans la seconde moitié du XVIIIe siècle l'ère du grand renfermement est révolue. La montée du libéralisme entraîne une attitude nouvelle à l'égard des fondations : la réclusion des pauvres dans les hospices, leur entassement dans les hôpitaux surpeuplés choquent les sentiments humanitaires de Jovellanos ou Cabarrus (comme ceux de Turgot). A la pratique de l'enfermement se substitua progressivement dans les années 1770 celle de l'assistance à domicile, qui permettait de maintenir le pauvre dans la société.

Cette nouvelle orientation politique est concrétisée principalement par l'expérience des "diputaciones de barrio" crées à Madrid en 1778, et qui auraient dû être étendues ensuite à toutes les villes du pays, ce qui ne sera réalisé que beaucoup plus tard.

Comme les réunions d'hôpitaux, les "diputaciones de barrio" s'inspirent à la fois de l'exemple national et du modèle étranger :
– exemple national : les "diputaciones de parroquias" mises en place par Philippe II en 1565 ;
– modèle étranger : le fonctionnement de la paroisse Saint-Sulpice à Paris, décrit par B.Ward dans son *Proyecto económico* et Josef de Guevara Vasconcelos dans un mémoire lu devant la Société Economique des Amis du Pays de Madrid[14].

Cette double référence figure explicitement dans plusieurs textes qui accompagnent la création des "diputaciones de barrio" en 1778, sans qu'apparaissent d'autres références qui auraient pu être invoquées aussi, comme les bureaux de charité créés par Turgot en 1774.

Mais les "diputaciones de barrio" vont bien au-delà des modèles dont elles sont censées s'inspirer :
– d'une part, elles ne se contentent pas de recenser les vrais pauvres pour leur remettre une plaquette leur donnant droit à des secours, comme le faisaient les "diputaciones de parroquias" du XVIe siècle, ni de distribuer des aumônes aux indigents, comme dans la paroisse Saint-Sulpice, mais elles prennent en charge d'autres besoins qui apparaissent comme étant indissolublement liés à la pauvreté, et donc comme partie intégrante de l'action sociale : le chômage, en aidant les "jornaleros desocupados" à retrouver du travail, ou en organisant des chantiers d'intérêt collectif dans les quartiers de la capitale ; la maladie, en couvrant les frais médicaux pour que les

(14) B. Ward, *Proyecto económico*, p. 199 ; Guevara Vasconcelos, *Memorias de la Sociedad Económica Matritense*, Madrid, Sancha, 1780, t. 3, parte seguna, p. 9.

malades soient soignés à domicile, ou en subvenant aux besoins des convalescents jusqu'à leur complète guérison ; l'éducation des enfants, en créant dans la plupart des quartiers de Madrid des écoles primaires pour les garçons, et des écoles pratiques pour les filles[15] ;
– d'autre part, elles débordent le cadre paroissial pour adopter celui du quartier (selon le découpage de la capitale en 68 "barrios" effectué par Aranda en 1768) et, même si le clergé reste associé à leur fonctionnement par la présence d'un prêtre désigné auprès des trois députés élus de chaque "diputación", elles sont une institution publique, contrôlée par l'Etat, financée par les aumônes recueillies dans le quartier et par une subvention du Trésor royal, et administrée au niveau municipal par une Real Junta de Caridad de Madrid qui est composée de représentants de l'Etat (le gouverneur de la Sala de Alcales et le corregidor de Madrid), du clergé (le vicaire et le "Visitador eclesiástico"), de la ville (un "regidor" perpetuo) et de la Société Economique des Amis du Pays.

Sur ces deux plans, les "diputaciones de barrio" constituent un progrès tout à fait significatif : elle annoncent les "Juntas municipales de Beneficencia" qui prendront en charge les problèmes de l'assistance au XIXe siècle.

Conclusion

Au terme de cette réflexion, peut-on parler de "modèles" qui auraient inspiré la politique sociale de l'Etat sous Charles III ? Je distinguerai deux niveaux :
– les orientations générales de cette politique sont conformes aux grandes doctrines économiques dominantes en Europe (mercantilisme, libéralisme qui coexistent encore, au moins pendant la première moitié du règne de Charles III) et aux grands principes de la pensée des Lumières (étatisation, utilité, humanité, etc.) ;
– les réformes concrètes qui sont entreprises font souvent référence à un "modèle" qui est à la fois national (l'Espagne du XVIe siècle, en particulier celle de Philippe II) et européen (la France de Louis XIV surtout, et à un degré moindre l'Angleterre), mais ce modèle n'est jamais appliqué tel quel :
– tantôt il se heurte à l'opposition intransigeante des secteurs les plus conservateurs de la noblesse et de l'Eglise, mettant ainsi en

(15) Sur les "diputaciones de barrio" et leur action, voir J. Soubeyroux, *Paupérisme et rapports sociaux*, t. II, p. 649-715.

lumière les contradictions idéologiques existant au sein même de l'Etat où ces secteurs continuent à occuper des positions très fortes, en particulier au Conseil de Castille (d'où l'échec par exemple de la réunion des hôpitaux de Madrid) ;
– tantôt l'application qui en est faite sur le terrain conduit à dépasser le projet initial pour l'adapter à la demande sociale des classes populaires, en prenant en compte les réalités économiques du pays, avec un pragmatisme qu'on retrouve aussi bien dans l'organisation de la police des pauvres que dans celle des "diputaciones de barrio". Mais les seules réformes qui sont appliquées (souvent partiellement) sont celles qui ne mettent pas en cause les intérêts économiques des "estamentos" privilégiés.

Si le bilan de la politique sociale de l'Etat sous Charles III s'avère globalement négatif (mais pouvait-il exister une réponse fondée sur la seule assistance, sans une réforme profonde des structures économiques ?), ce règne constitue cependant une étape décisive dans la prise en compte globale des problèmes de la pauvreté, qui prépare tout le système d'assistance sociale de l'époque contemporaine.

*Modèles et originalité d'une politique éducative**

La célébration en 1988 du bicentenaire de la mort de Charles III a focalisé l'attention et les efforts non seulement des historiens en général mais aussi des spécialistes du XVIII[e] siècle ou d'autres domaines particuliers (tels l'histoire des idées, l'histoire politique, culturelle, économique, etc.) sur les réformes éclairées, les Lumières de la deuxième moitié du XVIII[e] siècle aux premières années du suivant. Avec une fortune variable, du panégyrique démesuré à la critique et au dénigrement systématiques, des analyses les plus générales aux plus concrètes, de l'article de presse au livre le plus dense, en passant par l'article de revue, la conférence et le débat, le colloque ou le congrès, rares sont ceux qui ont échappé à l'obligation d'écrire, de parler, de lire, en un mot de réfléchir sur cette époque et sur ce règne. Pour notre part, le bicentenaire a été l'occasion de reprendre et de traiter selon des perspectives nouvelles des préoccupations et des travaux antérieurs. De découvrir aussi l'étendue de ce que nous ignorons toujours, et la légèreté avec laquelle sont énoncées des affirmations qui doivent être nuancées, voire corrigées.

l'hist

En 1988, nous avons livré deux contributions relatives à la culture et l'éducation dans l'Espagne de l'époque des Lumières. L'une, sous la forme d'un article de caractère très spécialisé ("Alfabetización e Ilustración : difusión y usos de la cultura escrita", *Revista de educación*, numéro hors série sur *La educación en la Ilustración*

* **Antonio Viñao Frago**, Université de Murcie.

española, Madrid, 1988, p. 275-302), nous a donné l'occasion de réaliser une synthèse sur l'état actuel des recherches menées sur les processus d'alphabétisation, de scolarisation et de diffusion de l'écrit, ainsi que sur leurs relations avec les Lumières.

L'autre, de caractère plus général ("Las reformas de la Ilustración : proyectos y realidades, obstaculos y resistencias", *Educación e llustración, dos siglos de reformas en la enseñanza,* Centro de Publicaciones, Ministerio de Educación y Ciencia, C.I.D.E., Madrid, 1988, p. 371-403) a permis de dresser un bilan global des réformes éducatives des Lumières, en opposant les idées et les projets à la législation, et en confrontant ces deux points de vue à la réalité. Ce dernier travail se rapproche de celui que nous présentons maintenant. Il s'inscrit dans le cadre d'une continuité et d'une complémentarité. Nous en conseillons les deux lectures successives même si l'on doit noter quelques répétitions et similitudes nécessaires. Ces textes se situent pourtant dans un contexte différent. Dans le cas présent, un contexte comparatif nous permettra d'approfondir des observations et des conclusions exprimées auparavant ; de les prolonger et d'en tirer toutes les conséquences, du moins pour l'instant.

I - MODELES ET INFLUENCES. REFORME OU REFORMES ?

Le titre de cette Table Ronde évoque des "modèles" ou des "inspirateurs", des "sources" de la politique éclairée. Il nous invite à réfléchir, selon une perspective comparative européenne, sur le mimétisme et l'originalité de ladite politique dans différents domaines, ici le modèle éducatif. Il nous invite aussi à méditer sur son caractère global : une réforme générale – ou empirique – des réformes ponctuelles et dipersées à défaut d'être liées entre elles. Ces deux approches rendent nécessaire une série de remarques préliminaires afin de fixer les possibilités et les limites d'un travail d'une telle portée.

Nous pouvons parler d'influences, mais aussi de modèles et de particularités, de similitudes et de différences. Le terme de modèle sera employé non dans le sens de copie mais dans celui de référence globale et comparative, voire de référence nationale ou étatique. S'il n'existe pas une réforme éducative générale (dans le sens que nous lui donnons aujourd'hui) mais des réformes, c'est-à-dire des réalisations isolées et partielles, parfois avortées, parfois abandonnées ou à demi-réalisées, et parfois, enfin, génératrices d'effets imprévus, la seule démarche possible fait appel à une perspective globale, politique et comparative.

On peut faire référence à l'infini à des faits, à des textes ou à des événements, dont la connaissance révèle l'influence possible en Espagne des autres monarchies ou Etats éclairés. Ainsi, par exemple, Pasqual Vallejo, dans un discours prononcé en 1791 à l'Académie Royale de Droit Public National sur la nécessité d'une réforme éducative, défendait l'introduction, dans les facultés de jurisprudence, de l'enseignement conjoint de la "philosophie pratique" et "morale" et de la "jurisprudence publique", exactement comme on avait commencé à le faire "à Saragosse et en d'autres lieux d'Espagne à l'exemple de celui que le zélé monarque Charles III avait instauré à Naples, en confiant la charge au sage Genovesi"[1]. Un peu plus loin, déplorant l'état des études vétérinaires, il cite en exemple les écoles de Paris, de Lyon et de Vienne. Il rappelle le soutien de Joseph II à ce type d'études en évoquant un tableau par Jean Ranc. Celui-ci représente Charles III enfant étudiant la botanique. Il se tient à une table, une fleur dans la main droite, la main gauche à demi appuyée sur un livre ouvert, près d'un vase sur une table[2].

"En Allemagne, la prédilection avec laquelle on a considéré ces études depuis leurs débuts est telle qu'à l'ouverture de l'Ecole de Vienne, l'empereur Joseph II lui-même, en tenue d'anatomiste, porta le premier le scalpel sur le cadavre d'un cheval, pour donner l'exemple aux autres ; et se tournant vers son successeur, son frère Léopold, il l'encouragea à fréquenter ces classes jusqu'à avoir appris l'ostéologie et la myologie, qui à son avis, représentaient le minimum que devait savoir tout cavalier ; et quand le cours vétérinaire fut achevé, il récompensa son directeur, M. de Wallenstein, en le faisant chevalier d'un ordre important, en lui concédant le titre de baron et deux terres près de Vienne"[3].

---

(1) P. Vallejo, *Discurso sobre la necesidad de una reforma general en los métodos de educación de las Escuelas, Universidades y los Colegios de la Nación e idea general de esta reforma, 1791*, Biblioteca National, Mss. 3481, p. 88-88 vta. Le professeur Carmen Labrador en prépare l'édition, avec une introduction, pour le Centro de Publicaciones del Ministerio de Educación y Ciencia. Les références que nous faisons au long de ce travail à ce texte et à ceux de Joaquín Traggia ne sont pas hors de propos. Elaborés quelques années seulement après la mort de Charles III, ils se situent tous deux dans une perspective critique et distanciée par rapport aux réformes réalisées sous son règne. Leurs analyse et perspectives constituent, à la fois, un jugement sur ces réformes et une tentative de les corriger afin de les mener à terme. Elles sont, de fait, une des expressions les plus achevées de la pensée éducative éclairée.

(2) Numéro 251 du catalogue de l'exposition *Carlos III y la Ilustración*, Madrid, Ministerio de Cultura, 1988, t. II, p. 678.

(3) P. Vallejo, *Discurso sobre la necesidad*, p. 91 vta-92.

A ce texte qui résume à la perfection quelques-unes des idées éclairées (intérêt du monarque pour la science appliquée et titres et honneurs nobiliaires pour ceux qui s'y distinguent), on pourrait ajouter, comme autres exemples significatifs, l'existence à l'Académie Royale d'Histoire, parmi les "papiers" de Vargas Ponce, de notes manuscrites sur le collège des nobles de Modène et l'éducation militaire en Prusse[4]. Ou ces quelques feuillets dans lesquels Joaquín Traggia, dans un projet destiné à Floridablanca, en 1791, fait allusion à un "Comité de censure" chargé de l'impression des livres, utilisant exactement la même dénomination que celle de l'organisme d'Etat responsable, de 1771 à 1787, de la coordination, de la gestion et de l'inspection de l'enseignement, pendant la réforme du marquis de Pombal au Portugal[5]. Ou encore, la lettre du 8 décembre 1772 dans laquelle Nicolas Pagliarini communique à Campomanes les

---

(4) Real Academia de la Historia, Papiers de Vargas Ponce, Mss 9-4. 186. Vargas Ponce fit partie, en 1786, de la commission chargée par Campomanes d'élaborer un plan d'études uniforme pour les séminaires de gens "nobles et aisés", dans le contexte d'un projet – qui échoua, comme tant d'autres – de constitution d'établissements de ce type dans différentes villes. Dans la perspective de ce plan – imprimé à Madrid en 1790 – Vargas Ponce rédigea un texte qui est conservé manuscrit, avec sa signature, à l'Académie Royale d'Histoire, attribué plus tard à Jovellanos par Adellac González de Agüero dans l'édition de Gijón de 1915, inclus à la B.A.E. dans les œuvres de l'asturien (t. LXXXVII, p. 296-330), et ainsi considéré habituellement. Comme en témoignent d'autres documents manuscrits, Vargas Ponce devait aussi être consulté, jusqu'en 1804, sur les réformes à introduire au Séminaire de Vergara alors en décadence, après l'interruption de ses activités consécutivement à la guerre de 1793-1795 avec la France.

(5) J. Traggia, *Idea de una feliz revolución literaria en la nación española*, 29 avril 1791, Real Academia de la Historia, Mss. 9-5. 231, fols. 57-57 vto. Ce texte sera inclus dans les *Escritos pedagógicos de la Ilustración*, livre en cours de publication par le Centro de Publicaciones del Ministerio de Educación y Ciencias et préparé par A. Mayordomo et L.M. Lázaro. Le même volume (Mss. 9-5.231) rassemble d'autres manuscrits de J. Traggia sur l'éducation non moins intéressants, l'un daté du 16 mai 1800 (*Educación pública*) et deux non-datés (*De la Educación* et *Educación Pública*). Avec d'autres manuscrits inclus dans le volume 9-5. 236, parmi lesquels ceux intitulés *Reflexiones sobre los medios de reformar la administración de la hacienda en la monarquia. Enfermedades del Estado y su curación. Plan de arreglo de las varias ramas del Estado* et d'autres sans titre, ces textes constituent l'une des propositions les plus claires de création d'un système d'éducation national. Sur les idées pédagogiques de ce membredes écoles Pieuses qui put compter sur l'appui de Floridablanca et abandonna cet ordre en 1793, cf. M. Del Pozo, "Pensamiento pedagógico de un ilustrado español desconocido : Joaquín Traggia (1748-1813)" *Revista española de pedagogia*, n° 166, 1984, p. 589-603.

statuts de l'Université de Coïmbre, suivie des missives des 31 décembre 1772 et 1er janvier 1773 que ce dernier adresse respectivement au marquis de Pombal et à l'évêque de Beja sur "l'approbation que méritent les Statuts et les plans d'études de cette Université"[6]. On peut également évoquer la possible influence exercée par la réforme de l'Université de Coïmbre sur le plan Blasco de 1786 pour l'Université de Valence. Après celui de Salamanque en 1771, ce plan, le dernier et le seul de ceux qui furent approuvés, mérite d'être qualifié d'éclairé[7]. Tout cela sans même mentionner les influences les plus connues, en relation avec la traduction et la diffusion de certains auteurs ou livres étrangers[8], les récits de voyageurs, les lectures, les échanges épistolaires ou les informations véhiculées par la presse[9]. Une analyse exhaustive de cette question devrait en outre prendre en compte la correspondance et les rapports des ambassadeurs espagnols (spécialement ceux de Paris, Vienne, Lisbonne, Berlin et Rome) mais aussi des chargés de mission. Elle devrait s'intéresser aux séjours à l'étranger des politiques et partisans des Lumières les plus remarquables (citons par exemple : Floridablanca à Rome et Aranda à Lisbonne et à Paris). Dans ces conditions seulement, on pourrait parler d'influences spécifiques et de modèles concrets. Faute d'une étude de cette portée, nous avons opté pour une évocation générale des traits et des aspects les plus marqués des politiques éducatives éclairées en Europe dans un contexte théorique ample. Il s'agit d'étudier la génèse, la formation et la consolidation des systèmes éducatifs nationaux. Ce processus qui débute au XVIe siècle avec l'apparition des monarchies absolues est prolongé par le libéralisme du XIXe

(6) Archives du comte de Campomanes, 34-5.

(7) S. Albiñana, "Antecedentes del plan de estudios del Rector Blasco", *Plan de estudios aprobado por S.M. y mandado observar en la Universidad de Valencia*, Ayuntamiento de Valencia, Valencia, 1984, p. 22-36 (références p. 36, avec des allusions aux travaux d'A. Mestre et M.-H. Piwnik).

(8) Par exemple, F. Venturi, "Economistas y reformadores españoles e italianos del siglo XVIII", in *Textos olvidados*, Instituto de estudios Fiscales, Ministerio de Hacienda, 1973, présentation et choix de Fabian Estapé et Rodríguez, p. 201-256 ; M.-H. Piwnik, *Echanges érudits dans la péninsule ibérique (1750-1767)*, Fondation Calouste Gulbenkian, Centre Culturel Portugais, Paris 1987, ou L. Esteban, "Las obras ilustradas sobre educación y su recepción en España", *Revista de Educación. La Educación en la Ilustración española*, Centro de Publicaciones del MEC, 1988, p. 133-160.

(9) Sur les échanges internationaux d'idées éducatives, cf. J.A. Leith, "Introduction : unity and diversity in education during the eighteenth century", *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, vol. CLXVII, 1977, p. 13-27.

siècle. Ce n'est qu'à la lumière de ce processus perçu dans la longue durée que la politique éducative éclairée prend un sens. Seule une considération de ce type permet par ailleurs de passer de la multitude des informations et faits épars à l'élaboration d'un schéma théorique qui facilite la compréhension de ce qui s'est finalement passé. De l'érudition bigarrée à l'analyse globale. Du texte au contexte. Alors seulement nous serons en état, dans une perspective comparative visant surtout les réformes de Joseph en Autriche et du marquis de Pombal au Portugal, de saisir la portée et les problèmes fondamentaux des réformes éducatives des partisans espagnols des Lumières[10].

II - GENESE ET FORMATION DES SYSTEMES EDUCATIFS NATIONAUX ET REFORMES ECLAIREES. MODELES THEORIQUES ET MODELES REELS

Comme l'a signalé Wilhem Frijhoff[11], un changement se produit au XVIIIe siècle, des grandes monarchies aux petits Etats, dans l'attitude des monarques, de l'appareil étatique par rapport à l'éducation. Non que l'on ne puisse parler pour les siècles précédents d'intervention de l'Etat dans ce domaine. En effet, au XVIe siècle, la révolution éducative est marquée par l'expansion des universités et de l'enseignement secondaire et la diffusion de la culture écrite. Elle était liée au processus de formation de l'Etat moderne et des monarchies absolues, de l'Etat-nation. Comment ne pas s'intéresser, comment ne pas intervenir dans ces milieux universitaires qui voyaient non seulement se former les futurs cadres bureaucratiques (conseils, administration judiciaire, agents territoriaux), mais aussi la gestation des idéologies, des discours théoriques qui légitimaient – ou mettaient en cause – le pouvoir de l'Etat, c'est-à-dire du monarque ? Au XVIIIe siècle, le processus de formation et d'amplification de l'appareil étatique reçoit de nouveaux renforts idéologiques et matériels. A ce

(10) La perspective choisie magnifie certains aspects et en oublie d'autres. C'est un choix parmi d'autres possibles, non moins intéressants. Par exemple, celle qui associe la politique éclairée à l'éducation populaire, c'est-à-dire avec le confessional, la chaire, le théâtre, les romances et la presse, à partir de la liste significative d'"écoles populaires" que dresse P. Vallejo dans son *Discurso...* cité (p. 36 vta-44).

(11) W. Frijhoff, "L'Etat et l'éducation (XVIe-XVIIe siècles). Une perspective globale", *Culture et idéologie dans la genèse de l'Etat moderne,* Ecole française de Rome, Rome, 1985, p. 99-116.

titre, l'éducation apparaît comme un élément essentiel du renforcement du pouvoir royal. Mais avant d'analyser quel fut l'apport particulier de l'absolutisme éclairé à la formation des systèmes éducatifs nationaux, il nous faut en préciser les traits fondamentaux qui contribuent à définir le degré plus ou moins avancé de consolidation de ces systèmes.

Par système éducatif national, nous entendons un réseau ou un ensemble d'institutions d'éducation formelle : différenciées et liées entre elles, gérées et/ou contrôlées par des agents de pouvoir public, subventionnées par le trésor public et confiées à des professeurs nommés et régis par les agents cités, et retribués selon un salaire fixe. Dans cette définition, très proche de celle que donne Margaret Archer pour les "systèmes éducatifs"[12], nous avons écarté le terme "étatique", afin que sous l'adjectif "public" soient associés modèles centralisés aussi bien que décentralisés. Les faits ou aspects fondamentaux de la formation de ces systèmes seraient :

a) le transfert à des institutions publiques de fonctions et charges jusqu'alors exercées par des institutions ecclésiastiques. Et, corrélativement, on assiste à un certain contrôle des établissements éducatifs à charge du clergé séculier et régulier – y compris les séminaires. Cette inspection conditionne la validation des études suivies dans le domaine civil ;

b) en relation avec l'appareil étatique, la configuration d'une administration centrale et territoriale de gestion, d'exécution et d'inspection. Une administration au sein de laquelle, avec le temps, les organismes collégiaux – résidu de l'Ancien Régime – seront remplacés par des fonctions personnelles.

La constitution de cet appareil administratif exige au minimum : un budget global et stable, un bulletin ou une revue spécifiques destinés aux professeurs et propres à diffuser législations et idées

(12) M. Archer, *Social origins of the educational systems*, Sage Publications, London, 1979, p. 54 : "Un ensemble d'institutions d'éducation formelle, différenciées et de portée nationale, dont le contrôle et la supervision sont au moins en partie gouvernementaux et dont les parties et processus intégrants sont reliés entre eux". Une récente théorisation et application dans l'histoire de l'éducation du concept de système éducatif national -avec des résultats prometteurs- est celle de G. Ossenbach, *Formación de los sistemas educativos nacionales en Hispanoamérica. La política educativa como factor de consolidación del Estado nacional (1870-1900) : el caso de Ecuador*, UNED, Facultad de Filosofia y Ciencias de la Educación, Madrid, 1988.

gouvernamentales, un système normalisé et périodique de récolte des informations sur l'état et la situation du réseau scolaire ;

c) la professionalisation des enseignants à travers leurs sélection, nomination et paiement par des organismes publics induit la création de systèmes ou de centres spécifiques pour leur formation (académies, écoles-modèles, écoles normales). Elle entraîne l'exclusion, avec l'appui de l'Etat ou des municipalités, de ceux qui ne disposeraient pas des titres requis, et la diffusion parmi les professeurs et maîtres d'un "ethos" ou ensemble de normes et valeurs – une éthique civile – convenant à leur nouveau statut social et professionnel d'agents publics et de médiateurs culturels[13] ;

d) l'introduction par le pouvoir public de ces nouveaux contenus d'enseignement et de ces nouvelles disciplines en accord, à chaque moment, avec les propos et les visées du gouvernement. En Espagne par exemple, la rénovation de disciplines déjà existantes met en scène des auteurs jansénistes et régalistes et des textes représentatifs de la science moderne. Les disciplines à introduire sont nombreuses : le droit naturel et des gens, le droit national, l'économie, le commerce, le dessin, la navigation, l'agriculture, les mathématiques ou la physique expérimentale ;

e) enfin, l'extension et la diffusion d'un réseau scolaire de critères au moins en partie uniformes, de fonctions différenciées et hiérarchisées en fonction des destinataires, mais par contre, avec la prétention d'atteindre – encadrer et classifier – toute la population infantile et adolescente.

C'est exactement dans le contexte de ce processus de formation des systèmes éducatifs nationaux, timidement amorcé au XVI^e^ siècle avec la constitution des monarchies absolues et des Etats-nations, pour culminer sous l'Etat libéral du XIX^e^ siècle et l'Etat social jusque dans ce siècle, qu'il faut insérer les réformes éducatives des Lumières. A l'échelle européenne, ces réformes apparaissent alors

(13) Sur l'influence réciproque, et le renforcement, entre les systèmes éducatifs d'Etat et la professionnalisation de la fonction enseignante, cf. la lucide analyse générale de A. Novoa, *Le temps des professeurs. Analyse socio-historique de la profession enseignante au Portugal (XVIII^e^-XX^e^ siècles)*, Instituto Nacional de Investigação Científica, Lisbonne, 1987, p. 21-92.

davantage comme une inflexion ou un changement que comme une rupture. Elles se caractérisent par leur continuité puisque, nous le verrons, les différents projets préparent ou anticipent les réformes libérales. Ces projets serviront de leçon aux libéraux du siècle suivant, qu'elle soit négative – comment ne pas mener à bien une réforme ? – ou positive – quelles étaient les conditions préalables à une véritable réforme ? Ces initiatives montrent les limites du programme éclairé. Elles dévoilent les contradictions, les obstacles et les résistances qu'il rencontra.

Dans le programme éclairé, l'intervention de l'Etat dans les institutions enseignantes résultait de la nécessité de contrôler la formation de la bureaucratie civile (ce n'est pas à tort qu'on les a qualifiées de "Lumières de fonctionnaires"). Elle accompagnait l'expansion et le renforcement des organismes étatiques de tutelle, d'assistance et de contrôle, comme la noblesse et le clergé. Dans les pays catholiques, la légitimation et la défense des droits régaliens face aux ingérences des évêques et de la curie romaine, ainsi que la nécessité de disposer d'agents de faible coût (prêtres, clergé régulier), d'un réseau déjà structuré (paroisses, ermitages, couvents) avec ses bâtiments et ses rentes et de sources de financement (les multiples rentes ecclésiastiques, aumônes, œuvres pieuses, mandements, legs et fondations) expliquent l'intérêt pour la formation d'un clergé éclairé. Ceci conduit à la régulation par l'Etat des plans d'études des facultés de jurisprudence, de droit canon et de théologie ainsi que des séminaires et des écoles de latinité.

D'autre part, l'intervention de l'Etat dans l'instruction et l'éducation de la noblesse et des "gens aisés" s'explique par la justification du privilège et du statut nobiliaire, par le service au roi et par l'œuvre de mécène et de promoteur dans les domaines de l'économie, de l'assistance, de la culture. Elle se traduit par l'introduction dans les séminaires de nobles d'un curriculum modernisé, en vigueur dans les principales villes.

Ce sont des nécessités économiques, militaires ou politiques qui dictent l'intérêt de l'Etat pour la promotion et le développement d'autres formes institutionnelles d'éducation scientifique, technique ou populaire. Ce choix politique impliquait le soutien et le développement de la science appliquée au moyen de pensions, de voyages et d'expéditions scientifiques, et parfois la subordination de cette politique aux nécessités militaires de contrôle ou d'expansion territoriale. Les conséquences les plus importantes concernent la diffusion de l'alphabétisation (selon le modèle de l'Ancien Régime, pour la lecture) et des disciplines utiles (agriculture, dessin, navigation, chimie,

minéralogie, commerce...) ainsi que l'inculcation d'habitudes de travail, d'ordre et de discipline. L'école est conçue comme un lieu où l'on apprenait à se recueillir, à obéir et à étudier en dehors du monde du travail, de la famille ou de la rue. Cette optique traduisait, en même temps que le développement et le soutien à la science appliquée, un changement par rapport à une situation précédente, dans laquelle la question de l'éducation était dévolue à la sphère privée ou communautaire (municipalités, initiative privée, familles, corporations, associations de maîtres), à travers l'enseignement plus ou moins régulier des collèges, des couvents, des paroisses ou de la catéchèse.

On a pu définir le processus de soutien mutuel, pendant la période éclairée, de l'appareil d'Etat et du système éducatif à travers les termes de centralisation, d'uniformité, de sécularisation et d'uniformisation. Au sein de ce mécanisme, la réalisation d'objectifs gouvernementaux toujours plus amples impliquait une intervention toujours plus grande dans le domaine éducatif où l'expansion, la diversification et le contrôle du système éducatif légitimaient et renforçaient l'interventionnisme de l'Etat. Mais le discours théorique ou législatif n'est qu'un reflet d'une réalité bien différente. Dans le cas de l'Espagne, on note divers degrés dans l'application de ces principes. Ceux-ci donnent lieu à des interprétations multiples. Ainsi, pour Traggia, uniformité signifiait adéquation d'un projet aux "idées du gouvernement" et à la "constitution fondamentale de l'Etat". L'orientation vers une même fin s'effectue en vertu de "principes", en relation "avec l'esprit de la législation" et les "visées politiques", sans que cela implique une éducation semblable pour toutes "les classes de l'Etat" ou dans "les diverses provinces du royaume"[14]. Le terme de sécularisation, pour sa part, ne doit pas être compris – comme l'a prétendu une certaine historiographie – comme anti-religieux. Ni même comme anti-ecclésiastique. Intimement lié, ces années-là, à celui de régalisme, il évoque, comme l'a récemment montré Domínguez Ortiz, non un conflit entre les pouvoirs civil et ecclésiastique, mais un conflit interne à l'Eglise[15]. Il se présente donc comme un choix partagé par le pouvoir, la bureaucratie et le clergé néo-janséniste, en rapport avec l'organisation interne et la distribution du pouvoir au sein de l'Eglise. La logique de ce choix conduisait à la constitution d'une

(14) J. Traggia, *Idea de una feliz* .., fol.7 vto, et *De la Educación,* titres 1-14 et 16 et 2-25.

(15) A. Domínguez Ortiz, *Carlos III y la España de la Ilustración*, Alianza, Madrid, 1988, p. 142.

Eglise nationale et/ou à la sécularisation des biens ecclésiastiques. Le terme de rationalisation suggérait un ordonnancement rationnel et planifié de l'éducation, la configuration d'un ordre systématique. La mise en œuvre d'un tel système concernait non seulement les contenus et les méthodes d'enseignement, mais surtout l'organisation d'un espace social hiérarchisé. La population, stablisée et contrôlée, se distribuait de manière uniforme dans le cadre d'une carte scolaire cohérente[16].

Quel fut ou quels furent les modèles de ce programme ? Un modèle réthorique, référence historique ou figure d'autorité, serait par exemple la législation de Lycurgue à Sparte[17], "l'œuvre maîtresse de l'esprit humain" selon Marchena. Ce choix nullement arbitraire se révèle très significatif. Quand Traggia, dans son *De la Educación,* compare les systèmes éducatifs de Sparte et de Cyrus, il penche pour le premier. Dans celui-ci, "les fils appartiennent plus à l'Etat qu'à leur père". L'éducation y était à la charge de maîtres "nommés par l'Etat". "La nation entière" était élevée "sous quelques principes". Les enfants y devenaient "des hommes idoines pour le projet qu'il s'était proposé". Traggia désapprouvait les coutumes sanglantes et le "corps de doctrine" des Spartiates. Son intérêt résidait plutôt dans l'adéquation entre les fins et les moyens engagés. Le plan de Cyrus apparaissait "plus humain et rationnel" mais il n'atteignit pas ses fins (former de bons soldats), parce qu'il "ne s'en donna pas les moyens". Son projet visait "un système bien ordonné dans lequel tout était lié, sans qu'il y eût une chose en trop ou manquant pour ses fins"[18].

Quels étaient les modèles monarchiques contemporains susceptibles d'inspirer la formation d'un système d'éducation nationale, centralisé et uniforme ? Ce modèle, en accord avec les desseins du gouvernement, de la législation et de la constitution interne du pays (monarchie absolue, religion catholique, hiérarchie des Etats), aurait

---

(16) Les propositions de J. Traggia dans certains des écrits inclus dans Mss. 9-5.236, cités plus haut, constituent l'expression la plus achevée d'organisation de la population (décuries, centuries...) et l'établissement d'un réseau scolaire uniforme et en accord avec cette organisation.

(17) J. Marchena, "Discurso preliminar" à *Biblioteca de educación privada*, 1792, A.H.N., Section Estado, leg. 3215, n° 236. Reproduit avec une étude préliminaire in A. Viñao, "Un texto inédito de Marchena sobre educación (1792). Notas sobre la difusión de Rousseau en España", *Historia de la Educación*, n° 3, 1984, p. 261-280.

(18) J. Traggia, *De la Educación,* titres 1-4 à 1-13. Dans le même sens admiratif à l'égard du système éducatif des Lacédémoniens, cf. P. Vallejo, *Discurso sobre la necesidad...*, p. 23 vta.

en outre reçu l'adhésion des partisans des Lumières. Quelles leçons suivre ? Quelles mesures adopter afin de réaliser de tels objectifs ? Il faut certainement écarter les modèles émanant de Prusse ou des pays protestants, même si des ressemblances et des convergences existent. Analyser les changements survenus à l'intérieur de ces Etats, sous le règne de despotes éclairés, n'est certes pas un exercice stérile. Il nous permettrait de saisir les différences structurelles du modèle espagnol, de mieux comprendre ce dernier par un effet de contraste.

La déclaration légale de la scolarité obligatoire (comme l'intérêt de l'Etat pour cette question) se produisit dans la majeure partie des principautés allemandes entre la fin du XVI^e siècle et la première moitié du XVIII^e siècle, avec des portées diverses quant à son extension, à l'assiduité et aux contenus concrets de cette obligation. Dans certains cas (duché d'Oldenburg, 1706), sa promulgation ne vint qu'entériner une situation de fait dans laquelle la majorité de la population avait déjà été scolarisée et alphabétisée. Dans d'autres (duché de Brunswick, 1647 et 1651), elle précéda la scolarisation totale, atteinte dans diverses mesures vers le milieu du XVIII^e siècle[19].

En général, la déclaration légale ne représenta pas une rupture dans le processus de scolarisation, mais seulement le passage d'une obligation primordialement religieuse, instituée au XVI^e siècle, à une autre de caractère légal et étatique visant à satisfaire les nouveaux besoins des pouvoirs publics d'ordre social, politique et religieux .

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, selon les Etats, entre la moitié et les deux tiers de la population en âge légal d'accéder à l'école étaient déjà scolarisés. En 1830, cette part oscillait entre 75 et presque 100 %. En Espagne, en 1797, le pourcentage de scolarisation de la population de 6 à 13 ans était approximativement de 23 %, c'est-à-dire un peu moins du quart, chiffre comparable à celui que donnera en 1831 le recensement scolaire, 24 %[20]. Cette différence

---

(19) J.L. Le Cam , "L'introduction de l'obligation scolaire dans l'Allemagne protestante du XVI^e au XVIII^e siècles. Un problème d'interprétation et de mesure", *Introduction, Development and Extension of Compulsory Education*, 8th session of the International Standing Conference for the History of Education, Université de Parma-Bolletino C.I.R.S.E., Parma, 1986, vol. I, p. 55-64.

(20) A. Viñao, "Fuentes estadísticas de ámbito nacional-estatal para el estudio de la escolarización en el nivel elemental (1750-1832)", *Escolarización y sociedad en la España contemporánea (1808-1970)*, II colloquio de Historia de la Educación, Valencia, 1983, p. 881-892. En collaboration avec le professeur J.-L. Guereña, nous préparons un travail, plus ample et détaillé, sur la statistique scolaire en Espagne.

était une conséquence de l'accent mis par la réforme protestante, dès ses origines, sur la scolarisation et l'alphabétisation en vue de la lecture et du catéchisme obligatoires. Durant le XVIIIe siècle, la confluence d'intérêts est plus concrète encore entre le piétisme, le philanthropisme et l'appareil d'Etat. La lecture familiale de la Bible en langue vernaculaire rencontrait les objectifs belliqueux et expansionnistes des Brandebourg (Frédéric-Guillaume Ier et Frédéric II "le Grand", prototype du monarque éclairé, avec son ministre Von Zedlitz). Cette politique exigeait autant une armée alphabétisée et disciplinée qu'une masse de sujets fidèles et laborieux[21]. Le résultat en fut l'extension de la scolarisation et son amélioration (contrôle par l'Etat de l'examen des maîtres, création de séminaires pour leur formation). Par la promulgation – en 1717, 1763, 1765 et 1794 – de diverses propositions légales relatives à la scolarité obligatoire, l'Etat assura par son soutien et son contrôle les conditions de sa réussite. Ainsi, le règlement de 1763 fixe l'âge de cette scolarisation à 5 et 14 ans[22].

La réforme, d'autre part, rendit possible la sécularisation des biens ecclésiastiques et même la nationalisation de la dîme, par sa destination partielle au soutien d'un régime éducatif public. Ainsi, par exemple, dans l'Etat de Bade, les écoles étaient financées avec une partie des rentes des propriétés communales, la dîme sécularisée (destinée partiellement aux municipalités pour l'entretien des prêtres, des maîtres, des églises et des écoles), et avec les biens ecclésiastiques sécularisés devenus propriété communale. Selon Mary Jo Maynes, ce système de financement explique de par sa moindre charge sur les économies familiales les taux élevés de scolarisation (70 à 90 % de la population de 6 à 1 ans en 1800) comparés à ceux du département français du Vaucluse à la même date (20 à 30 %). Dans ce dernier, les dépenses scolaires étaient une charge parmi d'autres pour les municipalités. Elles devaient être couvertes en partie par les biens communaux privatisés sous la Révolution, sans qu'il y eût accès aux biens ecclésiastiques sécularisés ou à la dîme supprimée[23].

---

(21) R. Gawthrop et G. Strauss, "Protestantism and literacy in early modern Germany", *Past and Present*, n° 104, 1984, p. 31-55.

(22) G. Weygand, "The historical development of compulsory education in Germany and the historical lessons to be learnt" et M. Krupa. "L'introduction de l'obligation scolaire dans la Pologne, la Prusse et l'Autriche", *Introduction, Development...*, vol. I, p. 83-93 et 197-203 respectivement.

(23) M.J. Maynes, "The virtues of archaism, the political economy of schooling in Europe, 1750-1850", *Comparatives Studies in Society and History*, vol. 21, n°4, 1979, p. 611-625.

Le modèle prusso-allemand est intéressant, nous l'avons dit, en tant que référence négative. La lecture individuelle et familiale, en langue vulgaire, de la Bible et/ou des catéchismes ou de précis civico-religieux du même ordre, ne fut jamais pour l'Espagne, pas même dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, une incitation à la scolarisation et à l'alphabétisation. Jusqu'en 1782, l'interdiction promulguée en 1559 d'imprimer, de vendre ou de posséder des versions en langue vulgaire, complètes ou partielles du Livre Sacré resta en vigueur. Les traductions qui apparurent ensuite (par exemple, celle de Scio de San Miguel en 1791-1793) n'étaient pas des éditions populaires mais des ouvrages de très grand format, d'un nombre de pages et d'un prix élevés. Objets d'ornement et d'ostentation, ils n'étaient en aucun cas des livres de chevet et de lecture. Quant à l'enseignement du catéchisme ou de la doctrine chrétienne, sujet d'intérêt et de réforme pour des évêques éclairés ou néo-jansénistes, il se maintint en général plus dans les limites de la culture orale que dans celles de la culture écrite ; c'est-à-dire plus dans le système de la mémorisation que dans celui de la lecture. Cette alliance entre l'autel et le trône par intérêt mutuel (prosélytisme par le biais de l'école et de la lecture, et formation de sujets fidèles, disciplinés et laborieux) caractérise la Prusse du XVIII[e] siècle et quelques autres Etats allemands – comme c'était le cas aussi de la Suède depuis la loi de 1686, cause et origine de presque 100 % d'alphabétisation pour la lecture vers 1750[24]. Elle n'était possible en Espagne qu'avec la constitution d'une Eglise nationale ou, ce qui revient au même, la formation d'un clergé éclairé, qui était précisément l'un des objectifs, et en même temps, nous le verrons, l'un des prérequis de la politique éclairée.

Dans la perspective qui est la nôtre – de la considération de l'Etat comme une structure en processus de formation, non achevée, qui cherche à s'approprier des domaines de pouvoir réel ou symbolique, et de la politique éducative comme une aire concrète de ce processus, fondamentale pour sa légitimation, son affirmation et son renforcement[25] – analyser l'expérience de Charles III à Naples (1734-1759) comme roi des Deux-Siciles peut être utile pour expliquer certaines influences (celle de Tanucci par exemple) ou certains

(24) E. Johansson, *The History of Literacy in Sweden in Comparison with some other countries*, Université d'Umea, 1977.

(25) W. Frijhoff, "L'Etat et l'éducation", *op. cit.*, p. 99-101.

comportements (face aux Jésuites par exemple). Elle peut aussi contribuer à montrer comment en ces vingt-quatre années d'expérience et de réformes, certains traits fondamentaux de la politique éclairée apparaissaient déjà. Parmi eux, on peut évoquer le régalisme et la défense du pouvoir de l'Etat face à la papauté, à la curie pontificale et aux privilèges cléricaux[26]. Cette tendance se manifeste par la limitation des ordres religieux, l'opposition aux Jésuites (en 1749 ils possédaient 28 collèges à Naples, et 29 en Sicile), l'introduction de l'inquisition romaine, la réduction des jours de fête, la réforme de l'Université – où Antonio Genovesi introduit les études d'économie politique et fait ses cours en italien et non en latin, comme c'était l'usage[27]. Mais une description générale de ces deux politiques éclairées s'avère plus intéressante encore selon cette perspective. Ces deux monarchies catholiques et impériales (Autriche et Portugal) pouvaient représenter selon nous, par leur radicalisme, un exemple à suivre ou à imiter. Comme l'a signalé Domínguez Ortiz, le "réformisme carolien" dans le royaume des Deux-Siciles "fut loin d'avoir la cohérence et la vigueur de celui de Frédéric II de Prusse ou de celui de Joseph II d'Autriche"[28]. On pourrait compléter cette affirmation en ajoutant à ces deux exemples celui de Joseph ler de Portugal avec son ministre Pombal, et en étendant l'analyse au règne de Charles III en Espagne. La similitude nuancée de quelques différences (l'inquisition et les collèges supérieurs) entre les étapes napolitaine et espagnole ne suffit pas à considérer la première comme le modèle de la seconde. Encore moins dans le sens où nous usons ici du terme de modèle, c'est-à-dire celui d'une politique globale, nationale et étatique qui, par contraste, permet de mieux apprécier les caractéristiques de base (manques et faiblesses) des réformes éducatives éclairées dans l'Espagne de Charles III.

---

(26) Selon la thèse de M. Batllori, "le passage de Charles de Bourbon par Naples..., représente aussi le passage du vieux régalisme espagnol à un juridictionalisme anti-curial, de caractère napolitano-autrichien (...) propagé surtout parmi les juristes et les politiques" ("La expulsión de los jesuitas y el jurisdiccionalismo antirromano : raices napolitanas y austracistas", *Carlos III y la Ilustración,* p. 235-245, citation p. 237).

(27) Sur cette étape de la vie de Charles III, cf. M. Danvila et Collado, *Reinado de Carlos III*, El progreso Editorial, Madrid 1891, t. I ; A. Domínguez Ortiz, *Carlos III y la España de la Ilustración*, p. 24-40, et G. Stiffoni, "Educación e Ilustración en Italia", *La educación en la Ilustración española,* p. 99-117 (références, p. 105-107).

(28) A. Domínguez Ortiz , *Carlos III y la España de la Ilustración*, p. 39.

A cette fin, les réformes de Joseph II d'Autriche et celles du marquis de Pombal au Portugal nous sont particulièrement utiles. Toutes deux permettent de situer les réformes du règne de Charles III (ou plus tard, celles du règne de Charles IV) dans leurs justes limites, face à une historiographie qui a magnifié leur apport aux processus d'uniformité, de centralisation et de sécularisation.

Dans une perspective comparative (modèle-type contre modèle-type), leur analyse peut nous aider à discerner quels étaient les problèmes et les limites de ces réformes, et quelles leçons purent en tirer les libéraux. Les deux modèles constituent un bon exemple de ce qu'étaient les exigences de la politique éducative éclairée, et des conséquences qu'entraînait sa logique interne : la constitution d'une église nationale et la configuration d'un système éclairé. Exigences ou conséquences que quelques partisans des Lumières seulement se risquèrent à avancer et que personne au niveau du pouvoir politique ne tenta vraiment de mener à terme.

IV - JOSEPHINISME ET POMBALISME : EGLISE NATIONALE ET EDUCATION ETATIQUE

Le règne de Joseph II d'Autriche (1765-1790) constitue l'une des expressions les plus représentatives de l'absolutisme éclairé, spécialement après la mort de sa mère, l'impératrice Marie-Thérèse, en 1780. De ces réformes, seules nous intéressent celles qui portent strictement sur l'éducation. La loi de 1774 établissait les bases d'une éducation primaire universelle et déclarait l'éducation objet de compétence et d'intérêt de l'Etat. La scolarité est décrétée en 1789 obligatoire pour la population de 6 à 12 ans. Les instructions de 1785 prescrivaient pour l'enseignement élémentaire des méthodes fondées sur le dialogue, les exemples et les explications, c'est-à-dire sur la compréhension rationnelle, y compris en matière religieuse[29], mais prétendaient former un clergé national et éclairé, c'est-à-dire régaliste et transformé en fonctionnaire de l'Etat ou agent du gouvernement. Ces réformes s'inscrivent dans un contexte précis dans lequel sont prises une série de mesures typiquement centralisatrices, uniformisatrices, sécularisatrices et éclairées. Parmi elles, on peut citer la division administrative provinciale, la prescription de l'allemand

(29) O. Vag, "Gradual regulation of schooling age and school attendance in Hungary since 1777 up now", *Introduction, Development...*, p. 117-131, et E. Wangermann, "Reform catholicism and political radicalism in the Austrian Enlightenment", *The Enlightenment in National Context,* Cambridge University Press, 1981, p. 127-140, et spécialement p. 132 et 135.

comme unique langue officielle dans les écoles et séminaires, mais aussi des réformes militaires pour créer une armée nationale (et encore l'exigence de titres universitaires pour l'accès à certaines fonctions d'agents territoriaux de l'Etat, l'imposition du mariage civil, l'allégement de la législation pénale, l'abolition de la servitude de la glèbe, l'abolition de fêtes). Les réformes ecclésiastiques attirent également l'attention par leur caractère radical. En 1781, un édit de tolérance est promulgué.

La même année, les ordres contemplatifs sont supprimés, alors que leurs biens sont incorporés dans un fonds d'Etat spécifique pour l'entretien du bas-clergé et des écoles paroissiales. Les facultés de théologie sont contrôlées. On assiste à la création de "séminaires généraux" pour la formation du clergé, qui reçoivent le soutien du gouvernement. Joseph II prétend même introduire dans leurs enseignements l'histoire naturelle et l'agriculture, dans le but d'en faciliter la diffusion parmi les paysans par l'intermédiaire des paroisses[30]. Les ordres, les congrégations et les évêques se soumettent aux critères et aux visées du gouvernement et non à leurs supérieurs généraux et à la papauté. Les sermons sont l'objet d'une censure et certaines manifestations de religiosité populaire sont interdites – processions, reliques, confréries, pèlerinages. Enfin, on note la fonctionnarisation du clergé séculier qui devient salarié de l'Etat[31].

---

(30) Un seul exemple suffit pour comprendre comment se diffusaient et couraient les nouvelles. L'auteur anonyme du *Tratado sobre el fomento de las artes, su origen e invención*, manuscrit non daté que l'on trouve dans les archives du comte de Campomanes (50-8), dans le contexte de quelques paragraphes d'éloge des monarques éclairés qui avaient favorisé les sciences et les arts mécaniques, fait allusion à la disposition publiée dans la *Gazette de Vienne* du 20 décembre 1775, par laquelle le gouvernement obligeait les "religieux" à allier "aux études propres à leurs institut celles des sciences et des connaissances importantes pour l'Etat, qui sont la physique, l'histoire naturelle, la botanique et l'économie publique". Parle-t-on de prêtres ou d'agents gouvernementaux ?

(31) Dans une étude de cette portée reste non traitée une multitude d'aspects qui nuancent ou complètent ce qui est indiqué. Par exemple, le rôle joué dans cette politique par des théoriciens et des idéologues comme Riegger, professeur de droit canonique à Vienne, et des politiques comme le chancelier Kaunitz ; l'opposition ou la non-coopération de la noblesse et du clergé, et la nécessité consécutive de leur "rééducation", l'usage initial de la liberté d'impression pour attaquer, à travers les pamphlets et la presse, les secteurs traditionnels ; ou le passage, dans les dernières années du règne, des idées de tolérance,conviction rationnelle et persuasion des partisans radicaux des Lumières, des libéraux et des franc-maçons, à une censure très stricte des imprimés et à l'établissement d'une police secrète pour les questions politiques et idéologiques. Sur tout cela, cf. A. Wangermann, "Reform catholicism...".

De tout cet ensemble de mesures, ne doivent nous importer ici ni l'échec relatif à l'application de certaines d'entre elles – 17 ou 18 % à peine des enfants en âge scolaire fréquentaient effectivement l'école[32], ni leurs révocations postérieures, ni même leur chronologie exacte – certaines mesures sont adoptées au delà du règne de Charles III. Si elles nous intéressent, c'est justement parce que, comme nous l'avons indiqué, elles constituent un exemple pour juger où menait le programme éducatif éclairé dans un contexte plus comparable à celui de l'Espagne que celui de la Prusse ou des Etats allemands protestants. Alors que l'une des exigences de ce programme (et pas seulement dans le domaine éducatif) résidait dans la formation d'un clergé éclairé, le joséphinisme autrichien montre que la constitution d'une église nationale était une condition nécessaire pour atteindre cet objectif.

Une autre exigence consistait dans la formation d'un système éducatif national dirigé, contrôlé et financé par l'Etat. Ici, certes, les partisans espagnols des Lumières disposaient d'un modèle très proche qui avait ouvert la voie. Les réformes éducatives du marquis de Pombal menées au Portugal de 1759 et 1772, montrent à la perfection la logique et les forces internes du processus de formation des systèmes éducatifs nationaux, et le rôle joué dans ce pays et dans ce processus par les réformes éclairées. Elles sont le paradigme au XVIII[e] siècle de l'Etat qui, déjà, ne se contente plus de limiter et de restreindre, d'unifier et de diriger, de promouvoir et de fomenter, comme au cours des deux siècles précédents – et avec plus d'intensité, et de fréquence qu'auparavant –, mais intervient aussi de manière directe. Il se convertit en agent éducateur, sous couvert d'une idéologie nationale et éducative. L'idée de nation s'incarne dans le roi et l'Etat. Le système éducatif est conçu comme un instrument à vocation générale et extensive qui forme des vassaux fidèles et laborieux. Ceux-ci acceptent, en les intériorisant, les structures politiques de l'absolutisme éclairé, comme les différenciations sociales et hiérarchiques de l'Etat. Leur justification recourt moins à des raisons

(32) M. Krupa, "L'introduction de l'obligation scolaire...", *op. cit.*, p. 198.

divines et héréditaires qu'à celles de l'utilité, du bonheur et de la prospérité qui en résultent pour la nation et l'Etat[33].

Le détonateur de la première réforme pombaline, celle de 1759, fut – comme quelques années plus tard en Espagne – l'expulsion des Jésuites décidée la même année. A cette date, le marquis de Pombal était déjà au pouvoir depuis neuf ans, et il devait s'y maintenir, comme premier ministre de Joseph Ier, jusqu'à la mort de ce dernier en 1777. Dans le cadre d'une série de réformes politiques, économiques et sociales, qui renforçaient le pouvoir de la bureaucratie et de l'Etat, au bénéfice de la grande bourgeoisie mercantile, des fonctionnaires et de la bourgeoisie cultivée, les réformes éducatives de Pombal constituèrent un cas insolite dans le contexte européen d'avant la Révolution française. D'autant plus qu'elles s'effectuaient dans un des pays les moins développés, à l'Eglise catholique puissante et influente. Le caractère insolite de ces réformes (qui touchèrent dans leurs deux phases tous les niveaux d'enseignement) est dû à leur globalité ainsi qu'à la formation d'un réseau éducatif administré, géré et financé par la bureaucratie d'Etat.

L'objectif de la première réforme (celle de 1759) fut la relève, dans le cadre de l'enseignement secondaire, des seize collèges tenus par les Jésuites au moment de leur expulsion. Un de ses aspects fondamentaux (dans notre perspective) fut la création de la Direction des Etudes (dénomination choisie par les libéraux de Cadix pour un organe comparable). Il s'agissait d'un organisme d'Etat chargé de la coordination et de l'inspection des classes et des professeurs "royaux" de grammaire latine, de rhétorique, de grec et de philosophie. A sa tête de 1759 à 1771, se tenait Tomás de Almeida, le principal de l'Eglise de Lisbonne. L'aspect le plus important concernait la création

(33) Dans la synthèse que nous effectuons des réformes de Pombal, nous suivons essentiellement – en paraphrasant parfois – l'analyse récente et détaillée de A. Novoa, *Le temps des professeurs. Analyse socio-historique de la fonction enseignante au Portugal (XVIIIe-XXe siècles)*, vol. I, p. 117-315. La raison en est bien simple : en plus de la rigueur et de la qualité de ce qu'il expose, la perspective de départ de ce travail – le rôle des réformes de Pombal dans la formation d'un système éducatif d'Etat et du processus de professionalisation de l'activité enseignante – correspond à nos propos et intentions. Nous avons de même consulté l'œuvre de J. Ferreira Gomes, *O Marquês de Pombal e as reformas do ensino*, Livraria Almenida, Coïmbra, 1982. Nous renvoyons en tout cas le lecteur intéressé par le thème à une récente révision de l'historiographie existante, celle de L. Reis Torgal, "Ilustración y educación en Portugal. Perspectivas históricas", *La educación en la Ilustración española*, p. 59-68.

des "classes royales", en charge de professeurs sélectionnés par des concours publics nationaux et régionaux. Il existait aussi des commissaires aux études régionales. Tous étaient payés par l'Etat avec les rentes et les biens des Jésuites et certains privilèges nobiliaires leur étaient concédés. Leur nombre initial fut fort réduit et concentré dans les quatres villes principales (Lisbonne, Oporto, Coïmbre, Evora). L'élite de ces enseignants y accéda, parmi lesquels une bonne partie (72 % des candidats) était des membres du clergé régulier ou séculier et/ou avait une expérience antérieure de l'enseignement (81% des candidats). Le troisième des aspects à relever – pour sa contribution simultanée à la professionnalisation de l'enseignement et à sa définition comme service public contrôlé par l'Etat – fut l'interdiction d'enseigner ces disciplines sans licence d'Etat sanctionnée ultérieurement par un examen public.

Cette première réforme est complétée, dans le cadre de l'enseignement secondaire, par la création en 1761 du Collège Royal de Nobles de Lisbonne et, dans le cadre de l'enseignement professionnel, par celles de l'Université de Commerce de Lisbonne en 1759 et de l'Université de Navigation de Porto en 1764. La seconde réforme concerna fondamentalement l'Université de Coïmbre, en vue d'une orientation régaliste et scientifique de ses études, et l'enseignement élémentaire.

Elle avait été précédée par une réforme de l'administration éducative qui avait donné lieu à la suppression de la Direction des Etudes et au transfert des affaires éducatives au "Conseil Royal de censure" et aux agents territoriaux ordinaires de l'Etat. Cette seconde série de dispositions et de décisions – préparée et menée à terme par le "Conseil Royal" cité plus haut – instituait définitivement un système éducatif d'Etat, par l'intervention directe et la création par l'Etat d'un projet spécifique visant l'entretien des "classes royales" établies par la première réforme, et de celles que cette seconde phase prétendait instaurer. En application de la loi du 6 novembre 1772, la population était hiérarchisée et distribuée selon son occupation et son niveau d'éducation. Pour les travailleurs manuels ("les mains et les bras du corps politique"), l'instruction donnée par les prêtres était suffisante. Et pour ceux qui étaient capables de suivre des études, dans certains cas, seule la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul était nécessaire. Le latin, la philosophie, la rhétorique et le grec étaient réservés aux rares aspirants à l'entrée de l'Université. Les réformistes se rapprochaient ainsi du propos d'António Nunes Ribeiro Sanches dans ses *Cartas sobre a educaçâo da mocidade* (1760), qui défendait l'exclusion du système éducatif d'Etat des

enfants des classes laborieuses, contre celui de Luis António Verney (*Verdadeiro método de estudar*, 1746), partisan de la création d'écoles publiques pour tous.

Les aspects fondamentaux de la réforme de 1772 furent la création des "écoles royales de lecture et d'écriture", celle du corps des "maîtres royaux" chargés de celles-ci, et celle d'un impôt spécial, le "subside littéraire" pour financer son application.

Les mesures prises en 1759 pour les classes et professeurs de grammaire latine, de rhétorique, de grec et de philosophie, furent étendues, sans plus, aux nouvelles classes et maîtres : ouverture de concours de sélection, payement et nomination par l'Etat et nécessité d'une licence officielle pour exercer l'enseignement privé.

Simplement, le réseau scolaire était maintenant étendu à l'enseignement secondaire et priorité était donnée à la création des classes de lecture et d'écriture, le problème de la succession des collèges de Jésuites ayant été résolu. Cette extension du réseau existant – quant au type d'enseignement et au nombre de classes – était ordonnée selon un plan annexe à la loi de 1772 ; un plan de recrutement de professeurs et de maîtres, et d'installation de nouvelles classes et écoles, qui répartissait ces centres sur le territoire, comme sur une carte scolaire, en fonction des caractéristiques de la population et de l'importance de chaque région et ville.

Le "subside littéraire" était un impôt indirect sur le vin, l'eau-de-vie et le vinaigre qui constituait une exception au principe de charge unique et générale, caractéristique d'une politique fiscale uniforme et centralisée. Comme l'a montré António Novoa, ce fut l'élément clé du processus de formation d'un système éducatif d'Etat. Ce qui lui donna stabilité et solidité. Il facilita l'élaboration du premier projet d'Etat d'éducation, servit de base aux requêtes des localités demandeuses de classes et écoles (puisqu'elles payaient le subside, elles devaient aussi en bénéficier), c'est-à-dire à l'amplification du réseau scolaire, et il fut le signe visible, matériel et effectif, de ce que l'éducation n'était pas une attribution locale ou régionale, mais de l'Etat, à savoir un service public national.

La mort de Joseph Ier, en 1777, la chute de Pombal, l'accession au trône de Marie Ière et au pouvoir de secteurs traditionnels de la noblesse et du clergé, ne signifiaient pas, quoi qu'on en ait dit parfois, le démantèlement des réformes de Pombal. Ni même leur ralentissement. Maintenu et stimulé par tous ceux qui y avaient intérêt – professeurs et maîtres, appareils administratif d'Etat, demandes des localités qui payaient le "subside" –, la continuité de l'ordre créé en 1759 et 1772 l'emporta sur les rectifications. Le changement de

stratégie opéré – retour aux mains des communautés religieuses de près de 20 % des classes royales, spécialement celles de plus haute rétribution – libéra des fonds qui furent destinés à l'augmentation du nombre des écoles et des maîtres de lecture, écriture et calcul, en sorte qu'en 1779 le réseau scolaire d'Etat comprenait 41 professeurs de philosophie, rhétorique et grec, 254 de grammaire latine, et 727 maîtres de lecture, écriture et calcul, contre les 101, 242 et 486 auparavant, respectivement, en 1772-1773. Comme l'indique António Novoa, les structures administratives et l'assignation de moyens matériels et humais à l'appareil d'Etat assurèrent la continuité de l'ordre créé ; ordre qui devait perdurer, presque sans modifications, jusqu'à la révolution libérale de 1820.

V – LA POLITIQUE EDUCATIVE ECLAIRÉE (I) : LE "BANNISSEMENT" DES JESUITES, UNE OCCASION MANQUEE

De même qu'au Portugal, mais huit ans plus tard, en 1767, l'expulsion des Jésuites, la fermeture de leurs établissements d'enseignement et la nécessité de donner de nouvelles attributions à leurs biens et rentes, comme de suppléer à leurs enseignements, furent les facteurs qui donnèrent libre cours aux réformes éclairées et à l'intervention de l'Etat dans ce domaine. Mais de façon différente.

Une approche possible – la plus habituelle dans la perspective éducative – des conséquences et des réformes introduites par cette expulsion, consiste à analyser les dispositions adoptées pour suppléer au réseau scolaire démantelé (par exemple, la Décision Royale du 5 octobre 1767 à laquelle nous ferons allusion par la suite), les projets de réforme universitaire qu'elle engendra (par exemple, le plan Olavide pour Séville, ou la création des *reales Convictorios carolinos* de Salamanque et de Valladolid pour l'étude des langues orientales, de la théologie dogmatique, de la médecine et des mathématiques, dont on n'eut plus de nouvelles par la suite) ou les nouveaux établissements d'enseignement secondaire qui furent créés (Etudes Royales de San Isidro et Séminaires de Nobles).

Une autre perspective est celle qui étudie les attributions de leurs biens meubles (par exemple, les bibliothèques) et immeubles (édifices – collèges, couvents, églises, résidences, noviciats – et terres) et de leurs rentes. Une de ces attributions pouvait être celle du domaine éducatif. Mais il y en avait d'autres.

Nous avons montré ailleurs[34] – et analysé – comment la naissance des instituts d'enseignement secondaire et des écoles normales, au milieu du XIXe siècle, fut possible, entre autres raisons, du fait de l'attribution à cette fin de quelques couvents et des rentes d'une partie également minime des biens immeubles sécularisés, qui avaient été soustraits de la sorte à la vente publique.

Dans ce cas, en 1767, le processus suivi devait être inverse : deux édifices seulement sur un total de 143 furent objets de ventes publiques, dont le produit fut d'ailleurs joint au temporel. Les 141 restants (par voie directe ou indirecte, pour un usage exclusif ou partagé – d'où le fait que le total des utilisations dépasse le chiffre des édifices –) furent assignés à d'autres ordres ou congrégations – 13 – ou furent transformés en prison – 1 –, caserne – 1 –, hôpitaux – 8 –, destinés à un usage épiscopal – 1–, ou commun – 2 –, à des bénéfices – 23 – et à l'éducation – 155 –.

Sur ces dernières utilisations, quelques-unes étaient de caractère exceptionnel, pour l'enseignement du grec – 2 –, des mathématiques – 3 – et de la navigation – 3 –, ou comme école de filles – 1 – et pensions– collèges de filles – 3 –. D'autres édifices – 7 – avaient des attributions universitaires. D'autres, en bon nombre – 33 –, furent dédiés à la formation du clergé, c'est-à-dire à des séminaires conciliaires – 18 d'entre eux –, cléricaux, de mission ou de correction. D'autres – 5 –, à l'élaboration d'une nouvelle éducation secondaire d'élite : Etudes Royales de San Isidro, Séminaire de Vergara, et Séminaires de Nobles de Barcelone, Valence et Séville. D'autres enfin – 98 – servaient, cette fois sous responsabilité locale, aux études des premières lettres, du latin et de la rhétorique.

Cette description, élaborée à partir de l'énoncé initial, tel qu'il figure dans la "Partie Troisième", imprimée à Madrid en 1769, de la *Colección general de las Providencias hasta aquí tomadas sobre el extrañamiento y ocupación de las temporalidades de los regulares de la Compañia* (Collection générale des Décisions jusque maintenant prises sur le bannissement et l'occupation des biens temporels des réguliers de la Compagnie), nous intéresse moins pour l'information en elle-même (toutes les attributions signalées ne se firent pas réalité, même si ce fut le cas pour leur grande majorité), que parce qu'elle reflète l'importance de l'opération dans sa totalité et la destination de préférence ecclésiastique et éducative – d'assistance, de responsabilité municipale – des biens et rentes, c'est-à-dire non étatique.

(34) A. Viñao, *Política y educación en los orígenes de la España contemporánea,* Siglo XXI, Madrid, 1982, p. 421-427.

Mais que sait-on des écoles de latin et de premières lettres évoquées, et de leurs précepteurs et maîtres ? Jusqu'à quel point peut-on parler, comme on l'a fait tant de fois, sinon d'étatisation, dont nous avons vu qu'elle n'eut pas lieu, du moins d'uniformité et de sécularisation ? Quel sens et quelle portée recouvrent ici ces termes ?

La Décision Royale du 5 octobre 1767 fut énoncée précisément "pour réintégrer les maîtres et précepteurs séculiers dans l'enseignement des premières lettres, grammaire et rhétorique, ces enseignements et ces chaires étant mis au concours, et résidence et pensionnat étant établis pour maîtres et disciples, dans les collèges où il conviendra", c'est-à-dire, pour "substituer", par des "maîtres et précepteurs séculiers", les Jésuites qui enseignaient les premières lettres (95 localités), le latin et la grammaire (94 localités), dans leurs édifices et grâce à leurs rentes ou biens temporels. En fait, nous ne savons rien, ou très peu de choses, sur les origines et les caractéristiques des candidats et des élus. Nous savons par contre, ou présumons que :

– leur sélection et leur payement étaient laissés aux mains des villes ou des communes, ce qui rendait difficile – pour le meilleur ou pour le pire – une quelconque tentative d'uniformisation des rétributions, de l'organisation et des contenus de ce type d'enseignement ;
– l'ordonnance de l'Académie Latine Royale de Madrid, qui, quelques jours après le bannissement, excluait les clergés séculier et régulier de l'enseignement de la langue latine, à l'intérieur et au-dehors de leurs couvents et maisons, ne fut pas respectée[35].

La même Décision Royale du 5 octobre 1767 citée plus haut était sujette à ambiguïté. Dans son exposition des motifs, après avoir imputé aux Jésuites tous les maux dans l'enseignement du latin, elle affirmait que jamais cet ordre, ou n'importe quel autre, ne pourrait être comparé aux "maîtres et précepteurs laïques qui par métier se destinent à l'enseignement et font en sorte d'acquérir de la réputation pour attirer les disciples et entretenir leur famille avec le produit de leur travail". D'où la convenance de leur restituer ces enseignements. Mais dans la partie relative au mandat – celle réellement importante –, en accord avec le titre de la disposition, le terme de "laïques" cède la place à celui de "séculiers", qui signifie, dans une interprétation large, que le clergé séculier pouvait postuler aux concours.

---

(35) F. Aguilar Piñal, "La Real Academia Latina Matritense en los planes de la Ilustración", *Anales del Instituto de Estudios Madrileños,* t. III, 1968, p. 183-217 (référence p. 197).

Les subtilités légales mises à part, tout induit à penser que non seulement dans les 95 écoles de latin et de rhétorique citées, mais aussi dans le reste de celles qui existaient, le nombre de membres du clergé et des ordres religieux dut être assez élevé, sans que les réformes changent cet état de fait. De même qu'il ne fut pas possible de réduire leur nombre comme on le voulait, il ne le fut pas de modifier substantiellement leurs méthodes ou contenus d'enseignement, ni d'en finir avec les "répétiteurs sans titre". En définitive, dans ces enseignements, l'Etat se contenta de régler quelques questions générales avec une efficacité relative, laissant leurs application et gestion entre les mains des oligarchies locales, des ordres religieux, du clergé et des corporations ou collèges de précepteurs[36].

La seule tentative de formation d'un réseau public de centres d'enseignement secondaire avec les édifices, biens et rentes des Jésuites fut la création des Etudes Royales de San Isidro (1770) et des Séminaires de Nobles de Madrid (1767), Barcelone (1768), Valence (1772) et Vergara (1779), avec un caractère plus ou moins ouvertement laïque selon les cas. Mais pour le premier seul – les Etudes Royales – il y eut un concours public de portée nationale auquel concoururent d'excellents candidats de tout le pays. En outre, du fait des liens avec l'armée du Séminaire de Nobles madrilène, de la décadence et fermeture de celui de Barcelone, de la direction ecclésiastique et de l'aspect militaire de celui de Valence, et des rapports particuliers de celui de Vergara avec le Société Economique du Pays Basque, seules les Etudes Royales correspondent réellement au modèle de centre d'Etat avec des professeurs laïques[37].

---

(36) En France, l'expulsion des Jésuites, en 1762, ouvrit le débat sur l'exclusion ou non du clergé régulier et séculier de l'enseignement, en particulier des ordres et congrégations religieux. Sur les 105 collèges que détenait cet ordres, 8 furent supprimés et le tiers environ du reste passa aux mains d'ordres et de congrégations. R. Chartier, M.M. Compere et D. Julia, *L'éducation en France du XVI^e^ au XVIII^e^ siècles*, S.E.D.E.S., Paris, 1976, p. 210-211.

(37) Compte tenu de la perspective dans laquelle nous nous sommes situé (genèse et consolidation d'un système éducatif national d'Etat), nous n'abordons pas une analyse détaillée de la création, du professorat, du plan d'études, des caractéristiques, de l'évolution, etc., de ces centres. Sur ce point particulier, cf. les apports de F. Aguilar Piñal, "Los Reales Seminarios de Nobles en la política ilustrada española", *Cuadernos hispano'americanos*, n° 356, 1980, p. 329-349, et "Entre la escuela y la Universidad : la enseñanza secundaria en el siglo XVIII", *La educación en la Ilustración española*, p. 225-243. J.L. Peset, "Ciencia, nobleza y ejercito en el Seminario de Nobles de Madrid (1770-1788)", *Mayans y la Ilustración,* Publicaciones del Ayuntamiento de Oliva, Valencia 1981, t. II, p. 519-535 ; J. Simon Diaz, *Historia del Colegio Imperial de Madrid,* Instituto de Estudios Madrileños, Madrid 1959, t. II, et Viñao Frago, *Política y educación...*, p. 58-70.

En comparaison de ce qui arriva au Portugal, le bannissement des Jésuites fut donc une occasion perdue pour former un système éducatif d'Etat, uniforme, séculier et centralisé. Et ce, bien sûr, indépendamment du jugement que l'on peut porter sur le caractère souhaitable ou non de tels configuration et système. Ce fut, de plus, la grande chance perdue, en ce que ce devait être l'unique occasion par laquelle l'élan réformiste initial se montrait décidé et radical dans ses projets. L'idée d'un plan uniforme et général de création d'un réseau scolaire géré et financé par l'Etat était alors étrangère à la mentalité de nos politiques éclairés[38]. Leur modèle d'extension et de diffusion de l'enseignement se contentait de tendre à la régulation, au contrôle, à la promotion et au développement des activités étrangères, en priorité celles de la noblesse, du clergé, des fonctionnaires, des oligarchies locales (sociétés économiques), puis des collèges, académies ou corporations de professeurs, et en dernier lieu seulement de la bourgeoisie (associations de commerce).

VI - LA POLITIQUE EDUCATIVE ECLAIREE (II) : STRUCTURES, AGENTS ET FINANCEMENT DES REFORMES

L'argument et motif central de l'un des travaux cités au début[39], était l'opposition et la distinction, à chacun des niveaux éducatifs, depuis l'université jusqu'aux premières lettres, entre les propositions ou projets de réformes des partisans des Lumières, leur réception et formulation normative par le pouvoir politique et leur application réelle. Entre projets, législation et réalité. Dans ce dernier cas, par simple marche arrière, contre-réforme ou dérogation expresse à la législation ; par inapplication, oubli, lenteur ou incapacité de gestion (organisatrice, personnelle, financière) ; ou,

---

(38) Il faut tenir compte du fait, par exemple, que les *Essais d'éducation nationale et plan d'études pour la jeunesse* de La Chalotais sont de 1763, qu'ils furent rédigés à l'occasion de l'expulsion des Jésuites de France et qu'ils devaient être traduits en hollandais en 1767, en Russe en 1770 et en Allemand en 1771. Une traduction en castillan de cette œuvre, réalisée par Inocencio de Camón et dédiée à Campomanes, est datée de 1768 (Archives du comte de Campomanes, 13-31).

(39) A. Viñao, "Las reformas de la Ilustración : proyectos y realidades, obstáculos y resistencias", *op. cit.*

également, par inadéquation entre objectifs et moyens proposés[40]. Nous analysions par là-même, dans ce travail, les limitations idéologiques et pratiques des réformes éclairées, et les obstacles et résistences qu'elles rencontrèrent, avec des références expresses à des événements liés entre eux : l'Inquisition, l'impact régressif et paralysant de la Révolution française sur les réformes et les persécussions dont furent l'objet les partisans des Lumières, les néo-jansénistes et les réformistes entre 1798 et 1802. Et ce, sans considérer la crise totale ouverte par la guerre d'Indépendance, en 1808, dont le pays ne devait sortir, du moins en ce qui concerne l'éducation, que quelque trente ans plus tard. En définitive, nous prétendions montrer comment l'absence de structures, agents ou moyens, par rapport aux fins proposées, en général ou dans chaque cas concret, empêchait leur réalisation. Comme les réformes éducatives éclairées exigeaient des modifications profondes de l'appareil d'Etat et en parallèle la formation d'une Eglise nationale ("un clergé éclairé", comme le demandait avec un euphémisme Floridablanca) et/ou la sécularisation de ses biens. Selon les mots de Manuel de Puelles, ni la "stratégie de la destruction" ni celle de "la substitution" n'étaient possibles sans changements politiques à plus grande échelle[41].

Quels étaient les structures et les agents sur lesquels comptaient les partisans des Lumières pour mener à terme leurs réformes ? En ce qui concerne l'administration centrale, un des aspects caractéristiques de la politique de Charles III fut l'ascension des secrétaireries d'Etat au détriment des Conseils traditionnels, qui, privés d'une bonne part de leurs attributions gouvernementales, en furent réduits dans la pratique à l'aspect judiciaire. Ce processus, comme il a été signalé récemment, fut réalisé sans plan préétabli, c'est-à-dire à travers des essais, des tentatives, des ordres et des contre-ordres qui ne favorisaient que la confusion[42].

---

(40) Comme le disait J. Traggia (*Idea de una feliz...*, fols 38 vto-39), par exemple, "demander subitement l'enseignement d'une philosophie fondée sur les mathématiques", comme cela avait été fait ou prétendait être fait dans les facultés d'arts, "à ceux qui jamais n'ont envisagé cette étude, c'est demander l'impossible", et "permettre l'opposition à la méthode ancienne pour en déterminer une complètement différente, était effacer des deux mains ce que l'on écrivait avec une".

(41) M. de Puelles Benitez, "La reforma educativa del liberalismo español (1812-1857) : un enfoque político", *Educación e Ilustración...*, p. 405-429.

(42) B. Gonzales Alonso, "El fortalecimiento del Estado borbónico y las reformas administrativas", *Carlos III y la Ilustración*, t. I, p. 83-96 (référence p. 91-92).

En théorie au moins, le caractère personnel des secrétaireries devait contraster avec la lenteur bureaucratique des organes collégiaux qu'étaient les conseils (consultations, jugements, cessions, accords...). Néanmoins, dans ce double dispositif structurel, et dans le contexte du renforcement des secrétariats, les faits relatifs à l'enseignement restèrent entre les mains du Conseil de Castille (dont les figures remarquables devaient être Campomanes et Floridablanca, ce dernier entre 1766 et 1772), le seul conseil justement qui, face à la Secrétairerie de Grâce et de Justice (à charge de Roda entre 1765 et 1782 et de Floridablanca, déjà secrétaire d'Etat et à la guerre, de 1782 à 1787), conserva un pouvoir supérieur comme "instance de planification et d'instrumentation normative de la politique intérieure éclairée"[43]. Tout cela indépendamment des problèmes connus, dérivés de l'absence de coordination entre les conseils eux-mêmes et, comme ce ne pouvait être autrement, entre les conseils et les secrétaireries. La Junte Suprême de l'Etat, créée par Décret Royal du 8 juillet 1787, sous la direction effective de Floridablanca, essaya seulement de coordonner, sans fonction de décision, les différentes secrétaireries. Sa suppression, par Décret Royal du 28 février 1792, mit fin à cette possibilité.

Les agents territoriaux du pouvoir central – intendants, gouverneurs et lieutenants ou maires – répartis selon une division provinciale assez peu uniforme (contestée également par les projets de réforme éclairés), manquaient de compétences directes ou de gestion en matière éducative. Et aussi de développement, d'information et de contrôle, tandis que leurs préoccupations et attributions fondamentales concernaient la rentrée des impôts, la guerre, la police et la justice. Leurs rares interventions dans le domaine éducatif étaient la conséquence de ces compétences générales ou d'ordres concrets émanant du pouvoir central en rapport avec une question précise, presque toujours une demande de faits ou de rapports. A la fin seulement du règne de Charles III, les titres XXVIII et XXIX de la Cédule Royale du 15 mai 1788, par laquelle était approuvée "l'instruction... que devront observer les gouverneurs et maires du royaume", attribuèrent d'une manière générale, aux premiers, le soin, le contrôle et la surveillance de la conduite des maîtres, des rapports de la justice locale sur les candidats à la maîtrise et l'accomplissement des normes restrictives sur l'exercice des études de grammaire. Tout cela, en

(43) *Ibid.*, p. 92.

plus, à l'intérieur d'un ensemble varié de compétences dont l'amplitude et la dispersion mêmes, par rapport à l'organisation et aux moyens prévus, assuraient le manque de réalisation.

Par ailleurs, il n'y a rien dans les "instructions" annexes aux cédules royales de 1768 et 1769, qui établissaient les maires de quartiers à Madrid et dans d'autres villes, qui fasse penser à une responsabilité ou à des attributions générales en rapport avec l'enseignement. Et ce malgré l'existence, dans les archives du comte de Campomanes, d'"instructions" manuscrites "aux maires de quartiers sur l'instruction des enfants", document sans date, adopté dans le contexte d'une politique plus ample de récupération et de contrôle des enfants de cinq à douze ans qui vagabondent "par les rues", et dont on peut douter de la réalité[44]. Les questions éducatives paraissent avoir aussi peu préoccupé ceux qui déterminèrent les compétences des députés et procurateurs publics. Les affaires fiscales, de vivres et de biens, de fermes, la police urbaine, l'ordre public, la justice, l'accueil et le contrôle des pauvres et des vagabonds – sans que nous nous intéressions ici à leur efficacité réelle par rapport aux propos gouvernementaux – furent leurs principales aires d'action[45].

Voilà pourquoi dans la Cédule Royale du 12 juillet 1781 il est précisé que les "magistrats" doivent faire en sorte que les parents "en ayant les moyens" surveillent et éduquent leurs enfants et que les "magistrats politiques" doivent les suppléer dans cette tâche, quand il s'agit d'orphelins ou d'enfants de parents "vicieux". Cette disposition – de la quelle on a dit qu'elle rendait pour la première fois la scolarité obligatoire en Espagne – doit être inscrite dans le cadre d'une politique générale d'assistance et de contrôle par le travail et l'idéologie de l'enfance, qui n'impliquait pas d'intervention directe de l'Etat dans le processus de scolarisation, mais qui lui faisait décliner cette responsabilité pour la transférer aux familles et à divers corps ou organismes religieux (clergés séculier et régulier), particuliers (fondations), professionnels (corporations ou confréries de maîtres), publiques (municipalités) ou semi-publiques (sociétés économiques, associations de charité). Dès lors, il n'est pas surprenant de constater ce taux de scolarisation de l'ordre de 23 % de la population de 6 à

(44) Archives du comte de Campomanes, 13-35.

(45) Sur les compétences des "diputados del común, síndico personero" et "alcaldes de barrio", cf. J. Guillamon, *Las reformas de la administración local durante el reinado de Carlos III,* Institut d'Etudes de l'Administration Locale, Madrid, 1980, p. 131-262 et 295-303.

13 ans en 1797, ou les durs paragraphes dans lesquels Pasqual Vallejo et Joaquín Traggia décrivent la situation et les qualités des écoles et des maîtres de premières lettres dans la dernière décennie du XVIIIe siècle[46].

Le plus significatif n'était pas dans tous les cas ce décalage entre prescrit et vécu, pour reprendre les mots de Joël Saugnieux[47], mais l'absence chez les politiques éclairés (non chez certains des réformateurs) de l'idée que l'éducation était un sujet de portée nationale qui requérait l'intervention directe de l'Etat. Et ce, malgré les déclarations solennelles sur l'importance de l'éducation primaire pour la religion et l'Etat, dans le style de celle effectuée dans les instructions de 1788 aux gouverneurs et maires. Cette absence explique, entre autres, l'échec de la tentative d'étendre au reste du pays les méthodes des huit "écoles royales" – le seul exemple d'écoles de premières lettres financées par l'Etat – créées à Madrid sous le règne de Charles IV, en 1791, ou bien, comme le disaient Vallejo et Traggia, que les maîtres ne fussent point des agents des Lumières et des idées gouvernementales, qu'ils ne connussent – et encore moins transmissent – la législation, les principes et la constitution du pays et les visées du gouvernement. En définitive, qu'il n'existât pas un plan d'éducation nationale.

On n'arriva donc pas à constituer, à la différence du modèle portugais, une structure administrative spécialement chargée des questions éducatives. Devant l'échec et l'absence de "plan" pour les réformes entreprises, Pasqual Vallejo dans son *Discours* proposait qu'une association de dix ou douze "sujets choisis pour leur culture, leur bon sens et leur patriotisme" se charge de mener à terme un "règlement méthodique" de l'éducation[48], et Joaquín Traggia, dans son *Idée*, de la même date, que l'Académie des Sciences qui devait être établie à Madrid fût un "conseil suprême sous l'inspection idéale duquel travaillent les académies" universitaires, et, sous celles-ci, des associations là où il y eût des études de grammaire, et dont dépendraient ces études et celles des premières lettres. Comme le disait Traggia lui-même, "l'œuvre la plus importante de notre projet est la réunion méthodique de toutes les parties de l'éducation publique sous

(46) Comme l'indiquait J. Traggia (*De la Educación,* titre 29), les "mesures" prises pour assurer, par l'examen des candidats aspirant au poste de maître, que l'enseignement ne serait pas confié "à n'importe qui" ne pouvait "être appliquées dans les faits". Sans rétribution et sans honneurs, il n'était pas possible de "rendre l'emploi appétissant pour les personnes idoines".

(47) J. Saugnieux, *Les mots et les livres,* P.U.L., Lyon, 1986.

(48) P. Vallejo, *Discurso sobre la necesidad...*, p. 110.

une seule tête qui puisse diriger tous les talents nationaux. Tout le reste est accessoire[49]".

L'absence, chez les politiques éclairés, d'une conception nationalo-étatique de l'éducation et la parallèle faiblesse structurelle générale et spécifique en rapport avec ce domaine, expliquent, par là-même, que les réformes aient été liées, depuis leurs origines, à un personnage ou agent de circonstance chargé de leur préparation et exécution (Pérez Bayer pour les collèges supérieurs, Mayans pour l'université, Olavide et Tavira respectivement pour les universités de Séville et Salamanque) ; qu'elles n'affectent, séparément, que des établissements concrets (Etudes Royales de San Isidro ; Institut Royal des Asturies) ; que l'on recherche plus la promotion et le développement (sociétés économiques) que l'action directe ; et que les réformes, en résumé, produisent une impression générale de dispersion et d'intermittences, d'avancées et de reculs. Elle éclaire également, en descendant à des détails significatifs, les difficultés et inefficacités de l'appareil d'Etat pour obtenir des faits et informations – en 1763, 1767, 1772, 1776 et 1777 – sur le nombre, l'état, la situation et les rentes des écoles de latin existantes, ou – en1790 – pour connaître quelles étaient les nécessités du pays quant à l'enseignement des premières lettres[50]. Par manque d'informations, avec une structure administrative traditionnelle, lente et non coordonnée, sans agents territoriaux spécifiques pour ces questions et avec des agents généraux plus préoccupés par d'autres domaines, n'importe quelle réforme était condamnée à l'échec.

Mais pouvaient-elles compter sur des ressources ? Un examen des taxations et des fonds avec lesquels on finança ou l'on projeta de financer les nouveaux établissements et les réformes montre que, dans leur grande majorité, il s'agissait d'impôts directs sur la consommation ou de détournements occasionnels et spécifiques de certaines rentes – en bonne partie ecclésiastiques, – d'apports familiaux, de biens municipaux ou des établissements mêmes, de biens temporels des Jésuites et, en dernier lieu, d'apports volontaires de la noblesse, du clergé et des classes aisées, à caractère particulier ou à travers une entité déterminée (société économiques et associations de charité, surtout).

---

(49) J. Traggia, *Idea de una feliz...*, fol. 54 vto.

(50) A propos des écoles de latinité, cf. F. Aguilar Piñal "La Real Academia Latina Matritense...". Quant à l'enseignement des premières lettres, nous nous référons à l'Ordre Royal du 6 mai 1790 qui ordonnait aux corregidors et maires d'informer du manque d'écoles de garçons et de filles, ainsi que des règles et méthodes suivies dans celles-ci.

Cela indique deux choses. La première, qu'à la faiblesse institutionnelle et organisatrice, à l'absence d'une idée d'éducation nationale, à des réformes intermittentes et isolées, correspondaient des ressources précaires et dispersées, d'assignation spécifique, non garanties et parfois irrecouvrables – comme ce fut le cas pour le plan Olavide sur l'Université de Séville, en 1768, avec les rentes de quatre canonicats dont le recouvrement dépendait de volontés étrangères. C'est-à-dire qu'il n'exista pas de projet d'Etat sur l'éducation – le premier, sur le papier au moins, devait être celui élaboré par la Direction Générale des Etudes, en 1822, pendant le *Trienio liberal* – et encore moins un impôt ou une assignation destinée à de telles fins – comme dans le cas portugais –, ni pour autant de bases financières homogènes et stables. C'est la raison pour laquelle Floridablanca, dans cette synthèse ébauchée du réformisme éclairé qu'est l'Instruction confidentielle de 1787 (titres CXCIV et CXCV), se situant dans la même perspective générale qui, des années plus tard, au XIXe siècle, conduira les *afrancesados* et libéraux à créer un Ministère de l'Intérieur ou du Développement, auquel revenait la charge de l'instruction publique, indique que "pour le développement de la population avec celui de l'agriculture, des arts et de l'industrie et du commerce", il fallait assigner "un pour cent" des "rentes générales, provinciales, sur le tabac et autres, et du cadastre et équivalent des royaumes d'Aragon, Valence et Catalogne", pour former un fonds séparé "considéré... en dehors de la trésorerie générale, à l'abri des contingences et d'un détournement d'emploi", c'est-à-dire un budget spécifique et stable[51].

Mais de plus, comme nous l'avons indiqué, la réalisation des réformes éclairées devait compter avec, pièce fondamentale, les apports de la noblesse, du clergé et des classes aisées, avec certaines rentes ecclésiastiques et l'utilisation, comme agents, du clergé séculier et même régulier, spécialement pour l'éducation du peuple et l'enseignement de l'agriculture et des premières lettres. On peut signaler des exceptions à ce critère, par exemple le projet de Cabarrús d'une éducation nationale, publique et laïque, ou bien des

(51) Floridablanca, *Escritos políticos. La Ilustración y el Memorial*, edición, estudio y notas biográficas a cargo de J. Ruiz Alemán, Academia Alfonso X el Sabio, Murcia, 1982, p. 190-191.

nuances, mais comme l'a montré Jean-René Aymes[52], Arroyal comme Floridablanca, Campomanes, Jovellanos, Sarmiento et Olavide dans *El Evangelio en triunfo* (Le triomphe de l'Evangile), réservaient un rôle fondamental au clergé – et à ses édifices et rentes – dans leurs programmes de réformes. A ces noms on pourrait ajouter ceux déjà cités ici de Vallejo et Traggia, ou aussi quelque autre œuvre non analysée par le professeur Aymes, par exemple le "Discours sur l'éducation des travailleurs espagnols" de Campomanes[53]. Mais c'est le titre XXVI de l'Instruction confidentielle de Floridablanca qui résume le mieux cette seconde question : "Nécessité de ce que le clergé soit éclairé"[54]. Nécessité indispensable et impérieuse. De cette façon, on disposerait d'un agent moins pesant pour le trésor public et d'une structure, la seule structure territoriale consolidée, avec son réseau de paroisses, ermitages et couvents, c'est-à-dire d'édifices et de personnes. Et aussi, seul ce clergé éclairé serait disposé à mettre les rentes ecclésiastiques, aumônes, œuvres pieuses, dons et legs – qui entretenaient, selon les partisans des Lumières, non seulement vagabonds et pauvres, mais aussi un clergé oisif – à la disposition de ce programme éclairé qui prétendait former un peuple fidèle, discipliné et laborieux. Les Lumières dans le clergé – comme dans la noblesse – étaient tout à fait nécessaires, mais également ses édifices et rentes. Sans ceux-ci, il n'y avait pas de réforme possible. La formation du clergé et, comme nous le verrons, en dernier lieu l'idée d'un clergé national, étaient donc un des objectifs fondamentaux. La Cédule Royale du 11 août 1768, sur l'érection de séminaires conciliaires, menait à sa réalisation, énoncée dans le contexte de l'ensemble de mesures adoptées après l'expulsion des Jésuites.

A quoi prétendait cette disposition ? Pour l'essentiel, au contrôle de l'Etat sur les séminaires afin d'assurer qu'était exclu de ceux-ci le clergé régulier, que le nombre de membres du clergé était celui exigé par les strictes nécessités paroissiales et pastorales, que ces établissements n'admettaient comme élèves internes que ceux destinés à suivre la carrière ecclésiastique (question liée à celle de la non-concession de diplômes universitaires dans les séminaires, réglée par

(52) J.R. Aymes, "Les Ilustrados espagnols face au clergé et à l'enseignement de la religion dans les écoles élémentaires et techniques", *L'enseignement primaire en Espagne et en Amérique latine du XVIII^e siècle à nos jours*, C.I.R.E.M.I.A., Université de Tours, 1986, p. 41-64.

(53) Archives du comte de Campomanes, 24-7.

(54) Floridablanca, *Escritos políticos...*, p. 107.

une Provision Royale du 11 mars 1771) et qu'était dispensée une formation régaliste et éclairée.

Quel fut le degré de réalisation de ces objectifs ? Dans ces séminaires où furent menées à terme les réformes que nous pouvons qualifier d'éclairées, on assurait seulement une formation de ce type, mais aucun des autres objectifs. Et ce avec l'appui et le bon-vouloir du pouvoir civil qui, à partir de 1777, concéda, séminaire par séminaire, le privilège d'incorporer les études qui y étaient dispensées à une université proche, et même, dans certains cas, la remise de diplômes universitaires. De telles dispositions faisaient tomber à l'eau le projet de réduire ces établissements à la seule formation des ecclésiastiques strictement nécessaires, ou l'interdiction d'admettre des élèves de l'extérieur. Voilà comment les séminaires en vinrent à se convertir, au XIXe siècle, en centres d'enseignement secondaire, en contradiction ouverte avec ce principe général de sécularisation qu'avec tant de légèreté on impute aux réformes éclairées. L'effet obtenu, en raison de son renforcement et de la réforme, fut justement contraire : un effet initialement non désiré.

L'atteinte des objectifs fixés resta, de plus, soumise à la volonté et à l'avis des évêques. Et ce, non tant par rectification légale de ce qui avait été décidé – une résolution de 1779 rendit par exemple aux prélats la faculté de nommer les supérieur des séminaires, que la Cédule Royale de 1768 avait attribuée au Conseil de Castille, décision qui, auparavant, revenait à l'évêque[55] –, que par l'absence d'une volonté politique de mener la question jusqu'à ses dernières conséquences, comme devait le faire quelques années plus tard Joseph II en Autriche. Pour le clergé régulier, ces conséquences dernières n'étaient autres que celles que Traggia proposait dans son *Idée* adressée à Floridablanca, en 1791. Dans un régime de liberté de l'enseignement, pensait celui qui appartenait encore à l'Ordre des Ecoles Pieuses, les raisons ne manqueraient pas de nier l'utilité des réguliers, puisque "sans témérité" on pouvait suspecter qu'ils communiqueraient "à leurs élèves l'esprit de parti et les maximes qui les intéressent, qu'elles soient ou non en accord avec les idées du gouvernement". Pour régler, dans son projet, les études "selon la volonté du gouvernement, dans le cas seulement de désobéissance, il serait pernicieux de confier l'éducation aux réguliers". Et comme "cette rébellion

(55) F. Martin Hernandez et J. Martin Hernandez, *Los seminarios españoles en la época de la Ilustración*, C.S.I.C., Madrid, 1973, p. 132.

n'était pas crédible", puisqu'en tel cas ils rendaient "nécessaire leur suppression", le gouvernement pourrait "tirer bon parti" de ceux-ci "pour leur enseignement qui serait moins cher"[56].

VII - LUMIERES ET LIBERALISME : LA FORMATION D'UN SYSTEME EDUCATIF NATIONAL

Dans son travail sur les Lumières en Autriche, Ernst Wangermann oppose le point de vue des historiens catholiques conservateurs, pour qui ce mouvement fut quelque chose de complètement étranger aux véritables traditions autrichiennes, importé de l'extérieur et anti-catholique, à celui des historiens libéraux et anti-cléricaux qui, imprégnés de la tradition nationaliste de la "Grande Allemagne", considèrent les Lumières autrichiennes comme un pâle reflet ou une imitation de celles d'Allemagne[57].

La même opinion catholique-conservatrice est limitée en Espagne à quelque rares historiens irréductibles, mais survit toutefois, en partie comme résidu et influence inconsciente de cette opinion, une idée sans nuance ni contraste – quelque peu exagérée – sur la prétendue centralisation, uniformité et sécularisation que, semble-t-il, les partisans des Lumières promurent en tous lieux. Cela est exact si l'on se penche sur les propositions ou projets, ou sur la législation et les rapports, sur le milieu urbain et certains cercles ou groupes de fonctionnaires, nobles, membres du clergé, hommes de lettres, scientifiques, fabricants et commerçants. Mais cela l'est moins lorsque l'on considère la réalité dans son ensemble, surtout la réalité quotidienne. Ou quand on se situe, comme nous l'avons fait ici, dans la perspective de la formation et consolidation de l'appareil d'Etat et du rôle joué par l'éducation – comme cause et effet à la fois – dans ce processus. Et moins encore si l'on compare la politique éducative des partisans espagnols des Lumières avec, ne disons pas même celle de Frédéric II de Prusse, mais celle de Joseph II d'Autriche, ou celle du marquis de Pombal au Portugal.

Nous plaçant dans la longue durée, selon cette ligne de continuité – la genèse et la formation de l'Etat – qui unit les monarchies absolues au libéralisme du XIX[e] et à l'Etat du bien-être, la politique

(56) J. Traggia, *Idea de una feliz...*, fols 44-44 vto.
(57) E. Wangermann, "Reform catholicism...", p. 127.

éducative des Lumières doit être considérée, au moins dans le cas espagnol et quant à ses objectifs de base, par rapport à d'autres comparables : former des vassaux ou des sujets – et certes pas des citoyens – fidèles et laborieux, aimant le roi et la nation, disciplinés, productifs. sans remettre en question l'ordre de l'Etat et les hiérarchies établies, et en assurant, en même temps, la prééminence de ces nouvelles classes aisées légitimées par le savoir ou les services rendus à la nation, au roi et à l'Etat, c'est-à-dire par la création de culture, de pouvoir et de richesse.

De toute évidence, la formation d'un système éducatif au service de ces objectifs exigeait, entre autres aspects, des structures étatiques de financement, une gestion et un contrôle du système en question, une Eglise nationale et/ou la sécularisation ecclésiastique. Egalement, de manière plus concrète, l'intervention de l'Etat dans la formation, la sélection et la rétribution des agents enseignants, ainsi que la détermination des méthodes et des contenus (plans d'études). Cela n'était pas possible à partir de cet ordre de l'Etat que les partisans des Lumières prétendaient soutenir et rajeunir. Les libéraux allaient l'apprendre à travers les deux expériences et échecs de 1812-1814 et de 1820-1823.

Comme nous l'avons montré ailleurs[58], la naissance et la consolidation du nouveau système éducatif libéral, dans les années 1837-1857, furent précédées par une étape (1832-1836) de normalisation politique et de constitution des bases organisatrices (Ministère du Développement avec ses agents territoriaux, les subdélégués au développement ou gouverneurs civils, députations, mairies) et économiques (sécularisation) qui rendirent possible le système. La lecture des pages que Blanco White et Gil de Zarate consacrèrent, dans des perspectives tout à fait différentes, aux réformes des Lumières, confirme cette vision critique que les libéraux avaient de leurs insuffisance et faiblesse, ainsi que l'influence négative de la réaction contre-révolutionnaire et de l'Inquisition, ou des résistences des corps professoraux universitaires et du clergé régulier[59]. Gil de Zarate et son plan d'études de 1845 devaient rester pour la postérité les chefs

(58) A. Viñao, *Política y educación...*, p. 277-297.

(59) J.M. Blanco White "Education in Spain", *The Quarterly Journal of Education,* vol. II, avril 1831, p. 225-239 et A. Gil de Zarate, *De la Instrucción pública en España,* Madrid, Imprenta del Colegio de Sordomudos, 1855, t. I, p. 41-84.

de file de la centralisation, l'uniformité et la sécularisation. Mais les paroles par lesquelles Blanco White termine son article devaient s'avérer plus prophétiques que celles du haut bureaucrate de l'éducation, héritier du vieux programme des Lumières.

Ni l'Eglise ni les libéraux – les deux "bandes" qui s'affrontaient – n'avaient à son avis la plus "infime chance de désarmer l'adversaire". L'affrontement devait continuer "un temps indéfini". Ainsi que les accords instables et les compromis. Le prix à payer pour les réformes de la période 1833-1845 fut le concordat de 1851, qui intégrait à ce système éducatif en formation les secteurs qui avaient opposé le plus de résistance aux Lumières. Devaient durer aussi, des deux côtés, l'oubli et l'abandon de l'enseignement élémentaire – comme l'avaient fait les partisans des Lumières – aux mains de municipalités étroites et du cacique ou du clergé local, préoccupés en priorité de l'éducation de leurs héritiers, des classes aisées auxquelles partisans des Lumières et libéraux s'identifiaient.

*Despotisme éclairé et dirigisme culturel : l'éducation populaire**

Le XVIII[e] siècle en général et le règne de Charles III en particulier se caractérisent, dans tous les domaines, par une volonté de modernisation du pays. On proclame bien haut de nouvelles valeurs-phares : la rationalité ou la Raison, l'efficacité ou l'Utile. Aux domaines politique et administratif, qui par vocation font l'objet de la sollicitude des gouvernements, s'ajoute dès lors le champ de l'économique. Cependant, les conseillers du Prince ont bien compris que ce que les marxistes devaient un siècle plus tard désigner sous le terme d'infra-structures, n'allait pas sans une emprise préalable sur les esprits. S'il fallait accoller un autre maître-mot à ceux déjà cités, ce serait pédagogie. Vouloir peser sur les mentalités (en Espagne, on ne parlait guère encore d'opinion publique), c'était reconnaître une place de choix dans la cité à ceux qui sauraient se faire les magisters efficients et dociles du royaume, ceux qui seraient les porte-parole convaincus et convaincants de la volonté du monarque, les plus talentueux à communiquer la bonne parole mise au goût du jour.

* **Lucienne Domergue**, Université de Toulouse-Le Mirail.

L'action éducative du ministère allait dès lors s'exercer dans trois directions : l'enseignement, la prédication, l'édition[1]. Un champ va spécialement retenir notre attention : celui que, pour le désigner avec une expression du temps, nous nommerons l'éducation populaire. Dans ce domaine, nous rencontrons d'emblée un nom célèbre entre tous : Pedro Rodriguez Campomanes, qui sera anobli par Charles III en récompense de ses bons et loyaux services. En sa personne se combinent le grand serviteur de l'Etat, l'acteur – de tout premier plan – de la politique éclairée, et le propagandiste, le divulgateur infatigable, au sein du royaume, de la stratégie *ilustrada*.

L'éducation populaire l'a occupé, alors qu'il était *fiscal* du Conseil de Castille : il est alors amené à consacrer divers écrits au problème, les plus largement diffusés étant, en 1774, *le Discurso sobre el fomento de la industria popular, de orden de Su Majestad y del Consejo* (le tirage atteignit le chiffre alors exorbitant de 30 000 exemplaires), et à un moindre titre, l'année suivante, le *Discurso sobre la educación popular de los artesanos y su fomento* (avec 4 000 exemplaires diffusés).

Campomanes s'y conduit en procureur : son constat est des plus sévères, sitôt qu'il esquisse le portrait physique et moral du monde ouvrier, lequel représentait à cette époque la moitié de la population urbaine et le tiers de la population totale[2]. Ces hommes, selon lui, offrent dans l'ensemble un spectacle navrant : apprentis, mais aussi compagnons et maîtres sont malpropres et négligés dans leur tenue, *saliendo a la calle desgreñados, sin peinarse, ni lavarse las manos y cara, y aun con roturas en sus vestidos por el desaliño de no coserles a tiempo*. Conseil est donc donné aux femmes de les ravauder pour faire durer les habits, en précisant *cosiéndola (la ropa) y remendándola del mismo color y con curiosidad*, ce qui laisse supposer que les

(1) Si l'enseignement, notamment celui qui était prodigué dans les universités, a retenu depuis longtemps l'attention des chercheurs, il en va différemment des deux autres domaines : nous citerons cependant, à propos de la prédication, l'ouvrage de Joël Saugnieux, *Les jansénistes espagnols et la prédication dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle*, Lyon, P.U.L., 1976. Quant au dirigisme exercé par l'Etat sur la pensée, en particulier à travers la censure préalable des livres, on verra notre livre *La censure des livres en Espagne sous Charles III*, Paris, C.N.R.S., 1982.

(2) Cf. le chapitre 3 *De los conocimientos cristianos, morales, y útiles en que conviene instruir la juventud dedicada a los oficios y a las artes* du *Discurso sobre la educación popular*, Madrid, Editora Nacional, 1978 (p. 98 sq. de l'édition préparée par F. Aguilar Piñal).

ménagères se gardaient de le faire et que de toutes façons elles n'avaient cure d'user de fil assorti.

La jeunesse apparaît comme bagarreuse, déchirant ses frusques dans les jeux violents – tels ces gamins que Goya affectionnait de croquer dans ses cartons – sans que personne ne songe à rien leur dire : ni la famille, ni les maîtres d'école, ni les curés, ni les autorités ne se soucient de faire prendre de bonnes habitudes aux petits : soin des habits, débarbouillage et coup de peigne matinal.

Le négligé vestimentaire et la saleté atteignent de telles proportions qu'il y va de la dignité de la population laborieuse : si on les méprise autant, c'est parce qu'on les prend pour des mendiants ou des vagabonds. Or, souvent, qui se ressemble s'assemble et, se trouvant en mauvaise compagnie, beaucoup de jeunes artisans en viennent à mener une vie dissolue toute de fainéantise, délaissant l'atelier pour pratiquer un autre art : l'art de la *tuna*[3].

Campomanes, qui se souvient du *motín de Esquilache,* consacre un long paragraphe à la cape. Dès l'enfance le jeune Espagnol a coutume de s'enfouir dans les plis de la cape ; ce cache-misère encourage son laisser-aller et il profite de ce déguisement pour traîner tout à son aise sans risque d'être reconnu. Peut-être pour mieux la mésestimer, Campomanes lui découvre des origines orientales : il la rapproche de *l'alquicel* des Arabes, mais en plus incommode encore ; il l'oppose aux tenues adoptées par les gens des régions industrieuses, comme la Catalogne, qui recherchent avant tout l'aisance dans les mouvements : *sayo, ungarina, gambete,* plus courts, moins enveloppants que la cape, qui est bien l'uniforme du vaurien. Les pères de famille auront à cœur de confisquer les capes à toute la maisonnée – parce qu'elles se révèlent inadaptées pour de futurs travailleurs manuels, qu'elles coûtent cher en tissu et en doublure et que de plus elles ne dispensent pas de faire l'emplette d'autres pièces de vêtement – pour imposer un costume court et ajusté, à la fois pratique et économique, qui serve en tout temps et en tout lieu, et pas seulement pour baguenauder dans les rues. Privés du rempart commode que leur offre une cape complice, les jeunes gens n'oseront plus s'éclipser de l'atelier, craignant trop d'être repérés par

(3) Le dictionnaire de l'Académie de 1737 désigne ainsi *la vida holgazana, libre y vagabunda.*

leurs censeurs naturels : leurs proches et leurs patrons, les juges et les régidors[4].

Le couplet sur la cape symbole d'une vieille Espagne chevaleresque et archaïque – cette Espagne qu'on pourrait dire justement de cape et d'épée – que les *ilustrados* souhaitent normaliser et mettre à l'heure européenne, s'accompagne de considérations sur une autre partie du vestiaire qui avait également fait couler beaucoup d'encre à l'époque de Squillace : le couvre-chef. En 1766, il s'agissait d'un grand chapeau à larges bords un peu mous, qui retombaient en dissimulant le visage, le fameux *chambergo* hérité des soldats du siècle précédent, qui, avec la cape, remplissait un rôle de camouflage. Campomanes fustige à présent la coiffure qu'affectionnait, dans le pays, le populaire, à savoir la *cofia* ou *redecilla*, cette résille qui emprisonnait la chevelure des ouvriers, comme la perruque le faisait pour celle des magistrats. Certes, le visage était bien visible et le front dégagé, les cheveux étant maintenus sagement en arrière ; sous le rapport de la clarté et de la sécurité publique, le procureur du Conseil n'a rien à redire. Mais l'hygiène dans tout cela ? On en profite pour ne plus peigner une tignasse sale qui reste enfouie sous la résille : *Muchos se inficionan de tina, sarna y piojos, y aun de fluxiones a los ojos.* Surgit alors devant nos yeux l'image de ces infortunés *piojosos* en haillons qu'a immortalisés le pinceau de tel grand peintre du Siècle d'Or. Triste image pour une nation qui prétend se faire reconnaître par l'Europe.

Campomanes précise que c'est de ce laisser-aller et de cette saleté qu'est sortie l'espèce des *majos*, dont le pittoresque n'a pas l'heur de lui plaire le moins du monde. Le dictionnaire de l'Académie de 1737 désignait déjà sous ce terme *el hombre que afecta guapeza y valentía en las acciones a palabras ; comúnmente llaman así a los que viven en los arrabales de la Corte.* Nous voyons que le vocable est typiquement madrilène, si la chose n'est peut-être pas étroitement circonscrite à la *Villa y Corte.* Elle n'est rien d'autre que la version, actualisée et sans doute popularisée, du *perdonavidas*, du *valentón* des temps baroques. On se représente trop le petit monde des *majos* à travers les tableaux de Goya, notamment à travers ces splendides

(4) Les nombreuses mesures – somptuaires ou non – touchant la manière dont s'habillaient les sujets de Charles III n'avaient pas qu'un aspect strictement économique ou moral, elles visaient avant tout la sécurité publique. Cf. A. Risco, "Flujos y reflujos del Motín de Esquilache" *in Cuadernos de Historia moderna y contemporánea* (1984), p. 11-36.

échantillons féminins de l'espèce qu'il nous a légués pour le régal des yeux et qui, après avoir fait rêver l'artiste, en ont fait "fantasmer" plus d'un. Tout cela est bien gracieux, haut en couleurs et sera bientôt tenu pour "couleur locale". Mais on nous invite à penser ici à une filiation moins glorieuse, celle qui est suggérée justement par l'austère *fiscal* : spécimen d'un société pré-industrielle et résolument anti-industrieuse, le *majo* hispanique n'est autre que le digne représentant d'une tradition baroque qui, pour les *ilustrados,* n'est faite que de misère et de crasse plus ou moins occultées, de passivité fataliste (désœuvrement et divertissement permanent), dont la philosophie de la vie et l'apparence physique ne sont sans doute pas très éloignées de celles qu'affichaient leurs lointains cousins de la picaresque.

Sur le chapitre des occupations extra-professionnelles du peuple, Campomanes est non moins éloquent. Le premier mot qui apparaît est, bien sûr, celui qu'on attendait : *taberna. La gente oficiala,* comme la désigne l'auteur – c'est-à-dire les apprentis et les compagnons, soit des hommes jeunes et pas encore stabilisés, qui notamment n'ont pas fondé de famille ni ouvert boutique – a une prédilection particulière pour ces lieux où l'on s'enivre (mais Campomanes n'écrit point *L'Assommoir,* c'est le seul rendement qui lui importe) et où l'on joue aux cartes. Double vice donc. Le résultat est également double : les jours ouvrables, ces gens travaillent sans goût ; les jours fériés, ils dépensent tous leurs sous et n'ont plus rien pour se nourrir le reste de la semaine et entretenir leur linge. L'habitude étant prise, quand ils s'établissent, chez eux commencent les "chimères" : santé compromise, épouse maltraitée, déplorable exemple donné à leur descendance.

L'auteur s'ingénie donc à trouver les moyens d'empêcher l'artisan de prendre, ce qu'il est porté à faire tout naturellement, le chemin de ces officines ou "écoles d'oisiveté, d'homicide et de langage ordurier" que sont les tavernes.

Les parents et les maîtres-artisans ont un rôle à jouer pour éviter par tous les moyens ces fréquentations. Par tous les moyens, mais encore ? Campomanes reste aussi vague qu'il est catégorique. Au cas où "tous les moyens" ne suffiraient pas, il envisage une intervention de la puissance publique : les autorités doivent interdire *generalmente y sin distinción de personas semejantes abusos de jugar y beber en las tabernas on la inmediación de ellas.* Une mesure est proposée qui contribuerait à l'épuration des mœurs tant des travailleurs que des autres classes : sous peine de lourd châtiment, obligation serait faite au tavernier de débiter le vin (on ne parle jamais que de ce breuvage) de la même manière que tous les autres

produits : le public ne peut consommer sur place, mais il doit se munir d'un cruchon ou de tout autre récipient pour aller déguster chez lui, où les occasions de désordre sont moindres. Campomanes fait état en note d'un dossier examiné en conseil et qui a été ouvert sur plainte des autorités de Séville, une métropole où les bars ne faisaient pas défaut non plus au XVIIIe siècle, tenus qu'ils étaient alors par les Français du Massif Central[5].

Autre précaution vivement recommandée : on ne doit pas faire crédit aux artisans ni aux laboureurs, leur vendre à la taille (*por tarja*)[6], comme on faisait alors, afin de les obliger à boire selon leurs possibilités financières du jour, soit, d'après le *fiscal,* à consommer a *proporción de su verdadera necesidad.* La chose vaut aussi pour les débits d'eaux-de-vie (*aguardenterías*) et toute officine exposée aux mêmes abus que les tavernes. D'ailleurs, la loi fait déjà interdiction de jouer à crédit, considérant comme nulles les dettes contractées dans ces conditions et punissant même les prêteurs afin qu'ils ne puissent porter plainte.

Le juriste qu'est Campomanes ne peut que croire à l'efficacité de cette réglementation répressive, indispensable pour corriger les adultes. Mais il ne se cache pas que, chez les jeunes, plus bénéfique sera l'éducation par l'exemple qui seule permet une prévention : *todo el deshonor, que hasta ahora tan injustamente se ha prodigado sobre los oficios, convendría aplicarle a los artesanos.* L'opinion a besoin d'être formée et éclairée sur ce point capital car, jusque-là, les métiers (*artes mecánicos*) étaient tenus pour ignobles. Il urge de renverser la vapeur, ce n'est plus le travail qui deshonore, mais le non-travail qui

---

(5) Sur les Français émigrés à Seville, on verra mon article à paraître dans les actes du Colloque du C.N.R.S. (GRECO 30), tenu à Toulouse en octobre 1987.

(6) Le mot *taille* est l'équivalent français de *tarja*. A propos du célèbre impôt que payaient les roturiers, Voltaire *(Essai sur les moeurs)* note que ce mot de taille venait de l'usage des collecteurs, de marquer sur une petite taille de bois ce que les contribuables avaient donné. De la même façon, "jouer à la taille" se dit de joueurs qui, au lieu de payer à la fin de chaque partie, notent les pertes et les gains. Enfin, selon Littré, la taille était un terme de boulangerie ou de boucherie : elle désignait un petit bâton divisé en deux parties qui se rapportent et sur lesquelles le vendeur et l'acheteur faisaient des coches ou petites entailles pour marquer la quantité de pain, de viande fournie ou reçue (le Code Civil en traitait même à l'article 1333). On voit qu'en Espagne la taille ne concernait pas seulement les denrées de première nécessité : même le cabaret avait adopté cette méthode, commode et incitative, de crédit.

favorise le vice, l'indolence et la dissipation des classes travailleuses. Ce sera la fameuse loi de 1783 qui réhabilitera le travail manuel[7].

Sachant que la production est, pour un technocrate de Charles III, le but essentiel, il lui faut compter avec la nature humaine, et notamment avec la jeunesse qui réclame des divertissements. Il est de bonne politique de satisfaire ces désirs sous peine d'obtenir, en inspirant le dégoût du travail, un résultat contraire à celui que l'on se proposait. Il sera donc habile de laisser à l'ouvrier des réjouissances innocentes. Le premier passe-temps qui vient à l'esprit d'un Espagnol, c'est la "fête nationale", la corrida, *los toros*. Or, Campomanes adopte une attitude réticente, voire répressive, qui ne surprendra guère de la part d'un *golilla* du despote éclairé. Il envisage tout de suite le cas où l'on doit interdire ce spectacle aux travailleurs : quand les courses ont lieu les jours de travail, car sinon la besogne prendrait du retard. Il appartient aux patrons d'empêcher leurs ouvriers de quitter l'atelier. En effet, il est déjà scandaleux que les travailleurs se dispensent de travailler tous les jours ouvrables ou même les jours où l'Eglise tolère que l'on travaille, mais il est plus scandaleux encore qu'ils négligent leur travail pour aller s'amuser (corrida, comedia, funambules, etc.), prenant ainsi goût au plaisir plus qu'il ne convient à leur position et à leurs moyens. La solution, puisqu'il faut transiger, pourrait être celle trouvée à Lisbonne ou à Cadix, des cités actives où les corridas ont lieu seulement les jours fériés et le soir ; ainsi la journée n'est pas perdue comme ailleurs. Vu que les gens vont peu à l'église à ces heures-là, le spectacle ne risque pas non plus de faire concurrence au culte religieux.

Mais il n'est pas besoin de *toros* pour faire déserter les chantiers. La *huelga*, non pas dans le sens contemporain du terme (la grève), mais dans celui, plus ancien, de *holgar* : prendre du plaisir, n'a que trop tendance à se répandre. Campomanes dénonce une pratique du temps : *guardar el lunes*, qui fait qu'on observe la saint-lundi. Elle est tolérée par les maîtres-artisans et admise par l'opinion. Il cite notamment le cas des imprimeries qu'il lui a été loisible de voir chômer le lundi, sans que les patrons puissent y porter remède, pas même par la douceur en flattant leurs employés. Et le *fiscal* de faire, comme le savetier de La Fontaine, le décompte des jours qui restent pour travailler, si l'on retranche les lundis, les jours

(7) *Real Cédula* du 18 mars 1783 où est reconnue l'honorabilité *(la honra legal)* de tous les métiers sans exception.

de fête religieuse *(días de precepto)*, en plus des jours fériés, où il suffirait d'aller à la messe pour pouvoir ensuite travailler, mais que de leur propre autorité les ouvriers emploient intégralement à muser et à se distraire.

Une fois posée cette priorité absolue qui doit être laissée au labeur, on consent à énumérer les *diversiones populares* qui sont à encourager ; ce sont des jeux, on ne dit pas encore des sports *(pelota, bolos, bochas, trucas, tiro de barra, esgrima)*, qui, à condition d'être réservés aux après-midis des jours chômés, sont bénéfiques : ils développent la force et l'adresse ; bons pour la santé, ils sont innocents pour les mœurs, si les autorités veillent à ce qu'ils se déroulent dans le bon ordre (comme le fera Jovellanos dans sa *Memoria sobre las diversiones populares,* Campomanes rappelle au passage les traditionnels bals publics qui, à ces mêmes heures, ont lieu dans les provinces du Nord) ; tous récréent honnêtement l'esprit et permettent une convivialité de bon aloi, qui, au bout du compte, fait beaucoup pour le contentement du populaire. A telle enseigne que le réglementeur de profession, qu'il ne cessa jamais d'être, affirme qu'il faut rappeler à l'ordre les individus qui viendraient à se dispenser de l'assistance à ces réjouissances publiques, vu que ce n'est pas au grand jour que l'on songe à faire le mal, mais à l'abri des regards, et surtout dans les tavernes où la jeunesse ne peut manquer de se perdre, si les parents n'y mettent vite le holà. La publicité, le contrôle qu'exercent à la fois les concitoyens et la puissance publique chargée d'établir les règles du jeu social, mettent ces manifestations à l'abri de toute dérive : du strict ressort de la *superioridad* est en particulier l'établissement des jours et heures où l'on veut voir le peuple s'amuser. Il suffira que les autorités fassent des suggestions *(con sólo insinuarlo los superiores)* pour que tout rentre dans l'ordre : la nation est si honnête, assure le procureur avec ce beau volontarisme, doublé d'un solide optimisme, qui caractérise les gouvernants quand les Lumières sont à leur zénith.

Il conviendra de veiller à ce que les divers corps de métiers ne profitent pas de ces rencontres pour échanger des insultes, puis des horions, pour se défier entre eux et se battre, comme cela semble se produire couramment. Les cordonniers font souvent office de têtes de Turc. Il est vrai qu'ils se montrent tout tachés de poix, sales et déguenillés, répugnants ; on rit d'eux. Il leur appartient de soigner leur apparence s'ils veulent être respectés. Il en va de même pour les forgerons qui arborent un visage si couvert de suie et de charbon que les gens les saluent du terme de *chisperos,* de sorte que, méprisés et persécutés, vaguement maudits, beaucoup d'ouvriers des forges,

honteux, n'osent pas sortir de leur antre et paraître au grand jour[8]. Les magistrats chargés de veiller à la bonne harmonie des villes se devront de faire cesser ces échanges de mauvais procédés. Les lois du royaume infligent des peines à qui prononce certains mots injurieux ; il faut les étendre à ceux qui insultent les arts et métiers, entretenant des préjugés discriminatoires à l'encontre de certains d'entre eux.

Campomanes interrompt volontiers son exposé par quelque couplet général sur l'excellence du travail sous toutes ses formes. Il se lance dans une protestation d'égalitarisme sinon entre les états ou les professions, du moins entre les métiers manuels : *la materia de acero, metal, madera, lana, etc. sobre que trabaje cualquier artesano no le debe desconceptuar, todos los oficios son utilísimos en sí.* Il n'y a pas de sot métier, il n'en est pas d'indigne. Ayant réhabilité jour après jour la notion d'utilité, les *ilustrados* font sentir, par la plume de leur illustre représentant, à quel point il serait absurde de tenir un cordonnier ou un tailleur, qui exécute des tâches de première nécessité, pour plus méprisable qu'un faiseur de perruques, sous prétexte que les uns et les autres ne travaillent pas le même matériau et ne hantent pas la même clientèle. Le *fiscal* a beau prêcher "l'harmonie réciproque de tous les corps de métiers". Nous en déduirons que, de fait, un perruquier était mieux vu qu'un savetier.

Mais il ne serait pas plus convenable que les producteurs soient seulement considérés en fonction du caractère indispensable de leurs produits ; nécessaires ou superflus, ceux-ci sont précieux pour l'équilibre économique du pays, dès lors qu'ils trouvent à s'écouler, soit dans le royaume, soit à l'extérieur (pays étrangers ou colonies). Sans y insister, l'auteur défend, de façon indirecte et contre l'avis de nombreux moralistes de profession ou d'occasion, la bonté des industries de luxe, en plaçant sur un pied d'égalité les objets de première nécessité et les produits superflus. Il suffit que ces produits aient la qualité qui les font rechercher par les acheteurs éventuels : *Basta que tengan despacho.* Or cette qualité dépend elle-même de l'estime sociale où l'on tiendra les *artistas*. On compte sur l'active collaboration de tous, indispensable pour extirper des erreurs invétérées et convaincre l'opinion dans son ensemble qu'aucun métier est moins

(8) Maudit est le forgeron qui bat le fer *(herrero)* et, *chispero,* apparaît auréolé d'étincelles *(chispas),* maudit encore de nos jours : voir le poème de Gabriel Celaya, *Martín el Herrero.*

honorable que les autres. C'est partout : *en los talleres, en las escuelas, en el teatro, en las conversaciones familiares, en el foro y aun en el pulpito,* que l'on doit s'appliquer à redresser les mentalités.

Le *fiscal* s'attarde à citer des préjugés qui ont la vie dure dans l'Espagne du temps, ceux qu'il nomme *error clásico.* Ainsi, on croit qu'un gardien de porcs ou un chevrier est moins honorable qu'un pâtre chargé d'un troupeau de moutons ou de vaches, alors que pour qui raisonne sainement, ce n'est pas l'espèce des bêtes dont vous avez la charge qui peut vous donner ou vous ôter l'honorabilité, mais le sérieux avec lequel vous vous acquittez de leur surveillance (ne pas bien faire ou ne rien faire, cela seul est honteux). Autres tâches abusivement déconsidérées : soigner les chevaux étalons, abattre le bétail, peser les bêtes, les découper, les saler, les tondre, préparer et tanner les peaux et les cuirs. Si certains doivent absolument faire les frais de la satire populaire, que la *gente plebeya* décoche ses traits contre des individus marginaux et répréhensibles, à savoir les *saludadores* (sorte de guérisseurs), les saltimbanques et les *directores de la marmota,* en attendant que le public ait acquis une meilleure éducation et renonce à ces lourdes plaisanteries si contraires à la charité chrétienne.

Le choix d'un métier par les enfants du peuple ne devra donc pas être dicté par les préjugés vulgaires, mais seulement par les dispositions de chacun (habileté, force, acuité sensorielle ou intellectuelle). A voir l'insistance du *fiscal,* on n'a pas de mal à se convaincre, comme lui-même l'insinue, que, dans de nombreuses parties de l'Espagne, certaines tâches étaient en discrédit, car les gens les tenaient toujours pour viles et "mécaniques". On sait que la nation espagnole fut régie selon les lois du *pundonor.* On comprendra donc sans peine que les personnes *honradas* se gardent de choisir ces métiers-là ou les abandonnent si jamais leur père les exerçait.

Or pour des raisons évidentes (tant pédagogiques qu'économiques, voire politiques), il est essentiel que les artisans succèdent à leur père dans l'exercice de leur métier ; sinon certains secteurs seraient désertés et on devrait, au grand dam de la nation, importer de l'étranger ("mendier aux autres") ce qu'on ne daigne plus produire, mais dont on a l'usage.

En toute circonstance, on proscrira donc sévèrement tout sobriquet, toute plaisanterie ou anecdote véhiculant le mépris qui accable si injustement certaines professions qu'il est susceptible d'en décourager à l'avenir les artisans. Si d'aventure les parents et les maîtres ne parvenaient pas à empêcher ces abus, là encore il incomberait au magistrat d'y porter remède, tant à la faveur des affaires qu'il aurait

à traiter que par ses exhortations, en faisant cesser ces disputes de préférence ou de prééminence *entre les divers corps*. Il lui appartient également de veiller, de concert avec les municipalités et les sociétés économiques, à expurger les statuts et ordonnances des corporations de toute clause abusive et discriminatoire : interdiction de certains corps aux ouvriers ayant professé tel ou tel métier, épreuves et droits d'entrée trop lourds.

Ce travail d'éducation populaire sera sans effet, si non seulement le peuple des artisans, mais aussi *el todo de la nación*, abandonnant ses chimères, ne se convainc pas de ces principes qui ont fait la prospérité des nations les plus industrieuses d'Europe et ne voit pas les métiers manuels avec des yeux nouveaux. Il faut réformer le système national de notre jurisprudence, assure Campomanes, dans le sens de la réhabilitation du travail. Dans certaines provinces d'Espagne, où les nobles sont légion, on ne peut s'en sortir et développer l'industrie et l'artisanat qu'en convainquant les hidalgos pauvres qu'ils peuvent, sans perdre l'estime de soi, exercer une activité, ce qui se pratique déjà dans les nations plus évoluées du Nord, où l'aristocratie travaille sans déroger. Dès lors que la noblesse héréditaire, qui ne trouve plus à s'employer dans les seuls travaux guerriers, ne perd pas l'honneur en œuvrant pour le développement du pays, il serait absurde de continuer à prétendre que l'artisan, qui est un roturier, puisse sortir deshonoré d'un *exercice utile à tous*. Enfin, l'Etat encouragera l'essor des manufactures en accordant chaque année un privilège de *ciudadanos honrados* aux travailleurs qui se seront distingués dans l'exercice de métiers trop négligés. Ce plaidoyer vibrant en faveur de la revalorisation du travail artisanal rend encore, en cette fin du deuxième millénaire, un son très actuel.

Le *fiscal* oppose aux grandes nations modernes et laborieuses du Nord, les divisions anciennes en *cortos estados*, et cite un pays qui jouxte au sud le royaume d'Espagne, car il a conservé dans sa pureté une mentalité médiévale. Le Maroc a une économie primitive de subsistance ; ces nomades se contentent de soigner leur monture, le cheval, et d'ensemencer les *rozas*, leurs champs se déplaçant au fil des ans suivant le mouvement du douar. Dans ce cas, le sultan tire sa puissance d'une immense foule inexpérimentée. Les grandes nations, elles, produisent tant de richesses qu'elles peuvent au contraire entretenir pour leur défense des armées modernes bien disciplinées et équipées qu'elles lèvent ou congédient selon la conjoncture : à la masse humaine s'est substituée l'avance technologique dont dépend désormais la sûreté des puissances modernes.

A côté de la préparation psychologique de l'artisan, à côté de son

apprentissage technique, Campomanes pense qu'il convient de lui donner une culture générale ; on doit mettre à sa portée *los primeros rudimentos de leer, escribir y contar,* ce qui peut de nos jours sembler rien que de très naturel. Il en allait différemment au temps de la *Ilustración* et Campomanes croit devoir justifier longuement sa position : *Bien vea que algunos creerán que ésta es pedir demasiado.* Il doit donc, pour ne pas faire taxer ce vœu d'incongru, rappeler que cela se pratique partout et que cet enseignement y est gratuit pour les pauvres. D'ailleurs, l'apprentissage de la lecture comme de l'écriture s'opère à un âge tendre, où de toute façon l'enfant n'aurait pas la force de travailler. Or, il faut à tout prix éviter qu'à ce moment-là il n'aille s'habituer à la fainéantise. Sans doute ce problème de l'instruction élémentaire du peuple n'enthousiasme-t-il guère certains esprits résignés à l'ignorance des Espagnols. Campomanes convient lui-même qu'il accepterait volontiers cet analphabétisme s'il le croyait compatible avec la bonne santé de l'industrie nationale. Or il n'en est rien. Il convient donc de choisir à bon escient les ouvrages que l'on donnera à lire à la jeunesse des écoles, évitant les *romances de ajusticiados porque producen en los rudos semilla de delinquir,* tout comme les *romances de los doce pares* et autres légendes fantastiques.

La lecture est très utile, qui permet à l'apprenti de réviser le catéchisme et de prendre connaissance de "discours" traitant de l'industrie et de l'éducation populaires, afin d'acquérir les principes qui lui manquent. Campomanes n'a pas besoin de les nommer pour qu'on devine qu'il souhaite que les sujets du roi lisent les ouvrages du *fiscal* de son Conseil. L'ouvrier sera ainsi à même d'étudier, puis éventuellement de critiquer, les statuts de sa corporation, mais surtout il aura accès aux traités techniques concernant son métier, une fois que ceux-ci auront été traduits. Chacun n'aura donc qu'à avoir à portée de la main un exemplaire de ces bons livres qui seront lus et relus à l'atelier dans les moments d'inaction, ou encore à table les jours fériés, comme cela se pratique dans les réfectoires.

Avec le temps, il pourra de la sorte comparer ce qu'on lui a appris et ce qui se fait ailleurs afin d'imiter l'exemple étranger, voire, pour les plus doués, d'inventer à leur tour de nouvelles combinaisons et des méthodes qu'ils seront à même de transmettre efficacement, puisqu'ils auront une meilleure instruction générale, ayant appris les "règles". Campomanes confesse cependant que, dans le royaume, on n'en est pas encore là, tant s'en faut. A son époque ce n'est pas encore dans les livres que les maîtres-artisans ont pu acquérir les notions que possèderont un jour même les ouvriers et les apprentis, quand l'éducation populaire des artisans sera devenue une réalité. Il rêve

aussi du moment où les meilleurs des artisans, les plus intelligents, seront capables non seulement de lire, mais où ils se seront fait le style au point de noter les observations et les découvertes techniques qu'eux-mêmes auront réalisées, d'annoter les ouvrages publiés à l'étranger ; certains, qui seront allés se perfectionner hors d'Espagne, se lanceront, avec l'aide des plus savants, dans l'adaptation d'ouvrages nécessaires à leurs compatriotes.

L'art de l'écriture, on le voit, est aussi précieux pour l'artisan que celui de la lecture. "Passe encore de lire, mais écrire quand on est un travailleur manuel" ! C'est le cri de contradicteurs "compassifs" qui s'étonneront que l'on prétende surcharger les épaules des ouvriers, tandis que d'autres craindront que ces derniers ne capitulent devant la difficulté de la besogne, renonçant même à choisir un métier. Campomanes rappelle qu'en Espagne la plupart des artisans savent déjà lire et écrire ; c'est donc leur faire offense que de supposer la tâche au-dessus de leurs moyens. Ils savent lire, mais ils ne lisent pas par manque de goût ou d'occasion, car pas plus à l'école qu'à la maison on ne leur propose de livres instructifs.

Le *fiscal* dénonce au passage le rôle délétère des *plumistas*, ces écrivains publics ou ces comptables qui, ignorant tout du métier, s'avèrent de vrais parasites, "lierres accrochés à chaque édifice industriel", auxquels les patrons démunis font souvent appel, alors qu'avec un minimum d'instruction ils pourraient, en plus de leur tâche, se charger de tenir les livres. Même chose pour le contre-maître qui, son ouvrage terminé, peut aussi mettre la main à la pâte, évitant par une trop grande division du travail les pertes de temps et d'argent.

Campomanes énumère les circonstances dans lesquelles un artisan se trouvera bien de savoir écrire : il peut suivre parfois un procès où se trouve impliqué un maître ou un compagnon et donc rédiger des rapports sans payer un avoué. A fortiori s'il exerce une responsabilité dans sa corporation *(veedor, repartidor, cobrador* ou *apoderado)*. En tout état de cause, dès lors qu'il ne travaille pas seul, tout patron doit gérer une petite entreprise : pour s'occuper des compagnons, enseigner aux apprentis, acquérir des outils, se procurer la matière première, écouler les produits finis, il doit ajuster des comptes afin d'équilibrer son budget et tenir la paperasse *(apuntamientos, libros de caja, cuantas, minutas de cartas de correspondencia o recursos, ya de gracia, ya contenciosos),* s'il ne veut recourir à un étranger et perdre ainsi la maîtrise de ses affaires. Ici nous remarquons le peu d'estime dans lequel Campomanes tient ce qu'aujourd'hui on nomme le secteur tertiaire. Il va jusqu'à prédire avec quelque légèreté que, lorsque les travailleurs auront reçu une

éducation convenable, ils se passeront bien des services de ces "écrivains" ; les fabriques n'auront que faire des officines qui à ce jour occupent tant de personnes, et ces gens pourront devenir eux-mêmes des producteurs. Ils sont un poids pour les autres, ils seront un bienfait pour la société.

Un chapitre mérite une attention particulière, l'arithmétique ; définie comme une sorte d'écriture numérale, elle se réduit aux cinq opérations : *sumar, restar, multiplicar, medio-partir, partir* ; quoi qu'on puisse en penser, elle est indispensable, dit l'auteur, et peut être apprise en même temps que le dessin, lequel a assez d'affinités avec l'écriture et s'avère encore plus utile aux artisans, dès lors qu'ils dépassent le stade des tâches purement mécaniques, comme scier le bois, moudre les couleurs, préparer le chocolat, travailler la terre, etc. Ce dernier aspect de la formation semble si important à Campomanes qu'il y revient à plusieurs reprises et qu'il lui consacre un chapitre entier. Il se plaît à rappeler également qu'en Allemagne, les jours de congé, les jeunes ouvriers, au lieu de se divertir, consacrent leur temps à se perfectionner dans l'art du dessin, si bien qu'ils ont beaucoup progressé dans leurs arts.

A la lecture du *Discurso sobre la educación popular*, nous sommes invités à nous former une double image du monde ouvrier : ce qu'il est encore en Espagne, ce qu'il ne peut manquer de devenir dans un futur proche. Le premier tableau est des plus sombres ; les contemporains des Lumières découvraient des travailleurs qui ne sont pas sans nous rappeler ces animaux faméliques grattant la terre que décrivait La Bruyère, ou encore ces paysans déguenillés qui peuplent les toiles des frères Le Nain. En haillons et dans un état de grand abandon physique et moral, le peuple espagnol qui nous est montré est pis qu'un prolétariat, il est bien, au sens propre du mot, un *Lumpenproletariat*, tel que Marx le peindra au siècle suivant, tel qu'on en a encore aujourd'hui la révélation, dès qu'on met le pied dans un pays du Tiers-monde.

Mais voici ce que ce peuple devra être pour les tenants de la *Ilustración* : à l'imitation des pays du Nord, il sera un peuple efficace et donc heureux, ou du moins satisfait de son sort, qui par sa réflexion et son labeur parviendra à se hisser et à hisser enfin le royaume au niveau européen. Cette noble ambition sous-tendait le combat des *ilustrados* espagnols, un combat dont on peut dire, sans être taxé de pessimisme excessif, que l'issue en fut, au bout du compte, douteuse.

L'Etat et le contrôle des consciences

*Le régalisme bourbonien**

Il serait imprudent de ma part de vouloir retracer ici les lignes maîtresses du régalisme tout au long du XVIIIe siècle espagnol. Une synthèse pleinement convaincante, due à T. Egido[1], existe déjà, et si tel était notre propos, nous ne pourrions que répéter ce qui a déjà été dit. C'est pourquoi les considérations qui suivent sur le régalisme espagnol au XVIIIe siècle, se limiteront à la période de Charles III, et plus spécifiquement à certains aspects liés au régalisme ; à savoir les mesures inscrites dans la *Novísima Recopilación*. Nous optons pour cette méthode, parce qu'il ne nous est pas possible d'examiner ici les idées régalistes exprimées dans des écrits, des allégations, des rapports, etc., et nous nous en tenons donc strictement à certains actes de gouvernement du monarque, en tant qu'émanations directes de sa conception de la politique. Pour des raisons de temps et d'espace, dans la plupart des cas nous nous contenterons de consigner strictement le contenu des dispositions légales, sans aborder les motifs qui en expliquent la plus grande partie, tout en renvoyant à la bibliographie spécifique susceptible de fournir ces renseignements.

* **Emilio La Parra**, Université d'Alicante.

(1) T. Egido, "El regalismo y las relaciones Iglesia-Estado en el siglo XVIII", in R. García Villoslada (dir), *Historia de la Iglesia en España*, IV, Madrid, B.A.C., 1979, p. 125-249.

I - LE CHAMP D'ACTION DE LA POLITIQUE REGALISTE

Nous partirons de la complexité du phénomène régaliste au XVIII[e] siècle, défini par R. Olaechea comme "un style de gouvernement, fondé sur un système de principes qui se référaient "in recto" aux droits – supposés ou réels – des princes catholiques pour résoudre un certain nombre de questions d'ordre ecclésiastique. Les droits régaliens constituaient une armature si compacte et si bien structurée que toucher à l'un deux signifiait ébranler l'ensemble des autres"[2]. En vertu de cette interprétation du régalisme, la politique dont il constitue le fondement recouvre un champ d'application fort ample :

– économique, puisqu'elle concerne l'une des manières les plus importantes d'extraire du numéraire d'Espagne, avec le paiement des droits réservés dont le Saint-Siège privait l'Eglise nationale. Elle intervient dans le contrôle des rentes ecclésiastiques et des privilèges fiscaux du clergé, et permet, entre autres choses, de s'attaquer à l'important problème de la sécularisation, désir véhément de certains partisans des Lumières ;

– elle est en rapport, de ce fait, avec la configuration de la société, spécialement en ce qui concerne deux aspects fondamentaux : le contrôle du clergé (surtout des évêques, détenteurs de l'un des pouvoirs fondamentaux dans l'Ancien Régime) et celui de l'éducation, mis en relief de manière émergeante par les mesures de réforme des Universités et des *Colegios mayores.*

Le régalisme est un facteur essentiel dans la détermination du caractère des relations extérieures de la monarchie espagnole, non seulement celles avec le Saint-Siège, mais aussi celles avec d'autres cours (ce fait fut clairement illustré par ce qui se passa à propos du Monitoire de Parme, où Charles III joua un rôle capital).

Le débat régaliste et la politique placée sous ce signe se fondent sur une conception déterminée du pouvoir et, conséquemment, sur un concept spécifique de l'Etat. La distinction typiquement régaliste entre les deux autorités tout en considérant le roi comme protecteur de l'Eglise, sont les bases de la politique de Charles III et de son successeur puis, avec un certain nombre de nuances, des Cortès de

(2) R. Olaechea, "Relaciones entre Iglesia y Estado en el siglo de las Luces", in A. Alberola - E. La Parra (Eds.), *La Ilustración española,* Alicante, Instituto de Estudios Juan-Gil Albert, 1986, p. 286.

Cadix. Pour les régalistes du XVIII[e] siècle, les droits régaliens de la Couronne sont des attributs inhérents à la souveraineté et, d'une certaine façon, des concessions du Pontife romain, ainsi que l'avaient interprété nombre de partisans des actions régalistes pendant les siècles précédents[3].

Dans son application, la politique régaliste se fonde sur le principe selon lequel le roi est protecteur du Concile de Trente et patron de toutes les Eglises d'Espagne (telles sont les formules employées dans les diverses dispositions légales contenues par la *Novísima Recopilación*). Le modèle récurrent pour l'action régaliste est l'Eglise primitive espagnole, c'est-à-dire l'Eglise wisigothique, qui voyait la subordination des matières et décisions dogmatiques aux droits du roi. L'Eglise wisigothique se fonde, selon les penseurs des Lumières, sur le pouvoir des évêques quant aux dispositions exclusivement spirituelles, sur la modération des revenus matériels et sur le renoncement des ecclésiastiques à intervenir dans les affaires à caractère politico-juridique[4].

L'épiscopalisme est consubstanciel au régalisme. L'épiscopalisme est une manière de défendre le nationalisme ecclésiastique, au nom duquel est rejeté le centralisme de la juridiction pontificale – il est sans doute inutile de rappeler qu'à l'époque l'infaillibilité du pape n'est pas définie dogmatiquement – et où la figure de l'évêque est exaltée[5]. Cette idée entre parfaitement dans le cadre des visées régalistes, et dès lors les deux phénomènes vont de pair. En outre, l'attitude épiscopaliste-régaliste se transforme en procédé idoine pour réaliser des réformes sans altérer l'ordre social et politique existant, puisque dans les deux cas il s'agit de défendre le pouvoir du roi et de maintenir le principe hiérarchique : sur le plan temporel, avec au-dessus de tout le monarque ; sur le plan exclusivement spirituel, avec l'évêque. L'épiscopalisme servit de ce fait pour entreprendre les réformes réclamées par les Lumières sans qu'il fût besoin de sortir de l'ordre établi[6].

En rapport avec la ligne épiscopaliste, Egido distingue deux groupes dans le régalisme espagnol : celui qui attribue au monarque

---

(3) A. De la Hera, "Regalismo", in *Diccionario de Historia Ecclesiástica de España*, III, Madrid, 1973, p. 2067.

(4) T. Egido, "La religiosidad de los ilustrados", in R. Menéndez Pidal, *Historia de España*, t. XXXI. 1, Madrid, Espasa-Calpe, 1987, p. 404-405.

(5) R. Olaechea, "Relaciones entre Iglesia y Estado...", p. 294.

(6) J. Saugnieux, "Les problèmes du pouvoir : l'épiscopalisme", in *Foi et Lumières dans l'Espagne du XVIII[e] siècle*, Lyon, P.U.L., 1985, p. 28-29.

tous les droits d'intervention dans les affaires monastiques (ligne marquée par Macanaz-Campomanes) et les régalistes qui renforcent l'épiscopalisme[7]. Pour ces derniers, la primauté d'intervention dans les affaires de l'Eglise revient aux évêques, et ceux-ci doivent agir non pas tant pour accentuer le pouvoir absolu du monarque – question dangeureuse, fit remarquer Mayans – que pour réaliser la nécessaire réforme de l'Eglise. Charles III appuya, logiquement, le premier groupe de régalistes, et les agissements pratiques du monarque se fondèrent sur ses théories. La deuxième ligne fut préconisée surtout par Mayans[8], et vit un prolongement évident dans la politique ecclésiastique développée par les Cortès de Cadix, auxquelles la décisive intervention de J. L. Villanueva, disciple de Mayans, imposa la conception épiscopaliste[9].

II - QUELQUES PRECISIONS SUR LA RECHERCHE RECENTE

L'historiographie espagnole d'une bonne partie du XXe siècle a traité du régalisme selon l'optique de Menéndez Pelayo, en le considérant comme la manifestation évidente des propos anti-ecclésiastiques et de l'hétérodoxie doctrinale des partisans des Lumières. La révision de cette interprétation a commencé dans les années soixante, du fait d'historiens espagnols et français qui n'acceptaient pas une telle interprétation idéologique du XVIIIe siècle. Les œuvres ont été nombreuses dans ce domaine, et ont apporté un certain nombre de précisions que nous devons prendre en compte :

a) la double vision du phénomène régaliste attribuable à Menéndez Pelayo et à son école est rejetée. Selon elle, le régalisme espagnol du XVIIe siècle (ou, plutôt, celui qui est pratiqué depuis les Rois Catholiques) tend à renforcer la foi, tandis que celui du XVIIIe siècle, inspiré par l'encyclopédisme et aveuglé par les attitudes voltairiennes, prétend en finir avec la religion et est anti-clérical. Cette affirmation

(7) T. Egido, "El regalismo...", p. 150.

(8) Cf. A. Mestre, *Ilustración y reforma de la Iglesia. Pensamiento político-religioso de Don Gregorio Mayans y Siscar (1699-1781)*, Oliva, 1966, p. 291-306.

(9) Cf. E. La Parra, *El primer liberalismo español y la Iglesia. Las Cortes de Cádiz*, Alicante, Instituto de Estudios Juan-Gil Albert, 1985. La conception épiscopaliste continue d'exister jusqu'au Trenio Liberal : cf. notre travail "Ideas episcopalistas en los planteamientos de política religiosa del primer liberalismo español", in *Mayans y la Ilustración*, I, Valencia-Oliva, 1982, p. 29-41.

est invalidée dès le moment où il est démontré – comme cela est fait, entre autres, par A. Mestre en diverses occasions – que le régalisme du XVIII[e] siècle se fonde, de manière immédiate, sur la tradition espagnole, même s'il existe d'évidentes influences gallicanes[10].

Les sources des régalistes espagnols du XVIII[e] siècle sont, certainement, celles qui sont propres au mouvement européen (Febronius, Pereira, les canonistes hollandais Van Espen, Opstraet... et le gallicanisme français) ; mais le poids de la tradition espagnole est, peut-être, plus important. A preuve, dans ce sens, les sources consignées par Hernandez Franco à propos de l'une des figures les plus remarquables du régalisme : le comte de Floridablanca. Dans ses rapports et ses écrits régalistes, Floridablanca se fonde sur le *droit national* (Décrets Royaux de Castille, *Partidas*, Lois de Toro, de Guadalajara, etc.), sur les conciles nationaux, spécialement ceux de Tolède (et aussi sur les conciles généraux, concrètement sur celui de Trente et sur les conciles III et IV du Latran), les concordats (principalement celui de 1753, interprété comme le symbole de la victoire royale sur Rome) et sur une multitude d'auteurs espagnols des XVI[e] et XVII[e] siècles : Fresneda, Ramírez, Covarrubias et, entre autres encore, les deux que cite invariablement tout écrit régaliste : Chumacero et Pimentel[11].

Ces faits démontrent le caractère inacceptable de la prétendue rupture entre le régalisme orthodoxe du XVII[e] siècle et un autre hétérodoxe au XVIII[e] siècle. Mais l'historiographie menéndez pélayiste avait fait plus : elle faisait la distinction, aux yeux de tous, entre bons et mauvais catholiques parmi les auteurs du XVIII[e] siècle. Le procédé est arbitraire et sans base scientifique, comme l'a démontré F. Lopez, avec ironie et avec une sévérité certaine, dans son étude sur Forner. Juan Pablo Forner émit un dur jugement sur l'œuvre ultramontaine du Jésuite Tomas Borregos, *Historia Universal sacro-profana*, faisant ainsi preuve d'opinions clairement régalistes. L'afrancesado Félix Amat répéta, plus tard, les opinions de Forner, en jugeant la même œuvre. Menéndez Pelayo n'en juge pas moins Forner bon catholique tandis qu'il qualifie l'évêque Amat d'hétérodoxe[12] ;

---

(10) A. Mestre, "La Iglesia y el Estado, los concordatos de 1737 y 1753", in R. Menéndez Pidal, *Historia de España*, t. XXIX, Madrid, Espasa-Calpe, 1985, p. 279-280 ; et du même auteur, introduction à G. Mayans y Siscar, *Obras completas*, IV, Oliva, 1985, p. VII et suivantes.

(11) J. Hernández Franco, *La gestión política y el pensamiento reformista del conde de Floridablanca*, Murcia, 1984, p 70-71.

(12) F. Lopez, *Juan Pablo Forner et la crise de la conscience espagnole au XVIII[e] siècle*, Bordeaux, 1976, p. 491-498.

b) les historiens actuels rejettent un autre préjugé concernant le régalisme : celui selon lequel il s'agit d'une "hérésie administrative" (la formule est attribuable, à nouveau, à Menéndez Pelayo), comportant des risques de schisme (Sanchez Agesta et Marti Gilabert, parmi bien d'autres, l'affirmèrent[13]). Ce qui concerne l'hérésie a été suffisamment réfuté par Egido et Olaechea. Quant au schisme, les études actuelles montrent clairement que ni au début du XVIII[e] siècle, quand l'évêque Solis écrit son fameux Discours sur les abus de la cour de Rome, ni à la fin, à propos du décret d'Urquijo sur les dispenses matrimoniales, il n'y eut de tel projet ;

c) une question éclairée actuellement, mais confuse auparavant, concerne la relation entre régalisme et jansénisme. Mestre a écrit à ce propos avec une grande clarté : il s'agit de deux mouvements qui n'ont aucune raison nécessaire de coïncider (que l'on se réfère au cas de l'évêque Climent, de Barcelone, janséniste résolu et, en même temps, clairement anti-régaliste). Et, s'ils coïncident en de nombreuses occasions, il convient de faire la différence entre le régalisme de la première moitié du XVIII[e] siècle et celui de la seconde moitié.

Pendant la première moitié du siècle, "le régalisme, avec tous les thèmes anti-curiaux imaginables, est contrôlé par les jésuites", concrètement par les confesseurs royaux Robinet, Lefèvre et Rávago[14] ; or il n'est guère possible d'attribuer à ceux-ci des desseins jansénistes. Pendant la seconde moitié du siècle, après la dissolution à partir de 1754 de l'équipe Carvajal-Ensenada-Rávago, le pouvoir est contrôlé par les robins (*manteistas)*, ennemis des *colegios mayores* et des jésuites, et probabilistes (c'est-à-dire défenseurs du thomisme et de l'augustinisme), opposés au tyranicide et au laxisme. Avec de telles dispositions d'esprit, ces personnages se montrèrent enclins à accréditer ce que nous entendons par idées jansénistes, lesquelles n'ont rien à voir comme chacun sait avec le jansénisme théologique des "cinq propositions". Il est certain qu'à la fin du siècle le mouvement janséniste assume entièrement les desseins régalistes, en sorte qu'il convient d'affirmer qu'à ce moment tous les jansénistes sont régalistes (comme cela apparaîtra clairement aux Cortès de Cadix, où

(13) L. Sanchez Agesta, *El pensamiento político del despotismo ilustrado,* Sevilla, 1979, p. 178 ; F. Marti Gilabert, *La Iglesia en España durante la revolucion francesa,* Pamplona, EUNSA, 1971.

(14) A. Mestre, "La Iglesia y el Estado...", p. 281.

il n'est pas fait de différence dans ce sens). Se référant au jansénisme, Saugnieux a clairement établi le fait : le jansénisme espagnol est "un mélange d'épiscopalisme, de gallicanisme, ou plutôt d'"hispanisme" et de régalisme"[15] ;

d) à mesure que sont connues les biographies des personnages importants des Lumières, s'avère la grande extension des idées régalistes en Espagne. Il n'est pas déraisonnable d'affirmer que presque tous les Espagnols partisans des Lumières sont régalistes ; de sorte que, comme nous le verrons plus loin, il convient de nuancer les idées régalistes, qui ne forment pas un corpus monolithique.

Il est connu que les partisans des Lumières n'eurent de cesse de critiquer des aspects déterminés de l'organisation de l'Eglise et, surtout, du clergé. Dans ce sens la relation est évidente. En plus, en marge des motivations religieuses, les partisans des Lumières se devaient d'être régalistes, du fait des abus pratiqués par la Curie romaine, qu'il eût fallu être myope pour ignorer. En outre, étant donné que l'immense majorité d'entre eux travaillèrent au service de l'Etat, et parmi eux notamment les juristes, il était nécessaire qu'ils adoptent les idées régalistes.

Ainsi donc, il existe un développement si important du régalisme, qu'Egido parle de "régalisme ambiant". Ces idées furent soutenues par les collectifs d'avocats et, en général, l'ensemble des gens de robe ; par nombre de corrégidors et de juges ; par l'immense majorité des employés de l'Etat, y compris, comme nous l'avons signalé plus haut, par les confesseurs royaux, qu'ils fussent jésuites (Robinet, Lefèvre, Rávago) ou franciscains (Eleta)[16].

La généralisation des idées régalistes dans une Espagne qui, on le sait, n'abandonne jamais l'orthodoxie catholique, et dans laquelle sont constamment critiquées les idées des philosophes, nous conduit à penser que nombre de régalistes le sont essentiellement pour raisons pratiques, c'est-à-dire parce que c'est une exigence pour servir l'Etat, et, également, pour pouvoir faire carrière dans l'Administration. Il

---

(15) J. Saugnieux, *La ilustración cristiana española. Escritos de Antonio Tavira (1737-1807)*, Salamanca-Oviedo, 1986, p. 52.

(16) T. Egido, "El regalismo...", p. 141-142. Aux Archives Historiques Nationales de Madrid, section *Consejos*, se trouve une abondante documentation aux candidats à des charges municipales, qui contient de nombreux exposés de caractère régaliste.

s'agit dès lors d'un régalisme anti-philosophique, également nécessaire pour maintenir l'indépendance de l'Espagne par rapport à Rome[17]. Evidemment, ce fait explique l'existence de régalistes peu favorables aux idées des Lumières, puisque leur préoccupation fondamentale devait être la défense des droits du monarque, leur "maître", sans que l'on puisse prétendre que de tels personnages cachaient des desseins plus ambitieux. En somme, tous les régalistes ne furent pas jansénistes, pas plus qu'ils ne furent partisans des Lumières, même si la majorité des jansénistes défendirent la politique régalistes, tous comme les partisans des Lumières ;

e) en accord avec ce que nous avons vu, nous pourrions penser que l'anti-romanisme est l'attitude la plus fréquente dans l'Espagne du XVIII[e] siècle, au moins parmi les milieux dirigeants. A nouveau il nous faut nuancer.

Les serviteurs de l'Etat se voient obligés de le défendre contre certaines pratiques, et, naturellement, contre les abus de Rome et du clergé. Dans ce sens, les régalistes sont, en général, anti-romains et, en revanche, le clergé est ultramontain. Telles sont les deux attitudes que l'on rencontre, origine de polémiques et d'affrontements plus ou moins âpres. De ce point de vue, les véritables régalistes, c'est-à-dire ceux qui étaient convaincus, signalèrent clairement le danger que représentait le clergé. Un exemple évident est donné par Floridablanca dans l'*Instrucción privada*, qui représente une claire mise en garde de sa part contre les dangers d'un clergé prédominant opposé aux droits régaliens[18].

Tout ne se déroula pas cependant en fonction de l'opposition régalisme-ultramontanisme. Il y eut une attitude intermédiaire, en quelque sorte esquissée mais connue de façon insuffisante. (Entre autres motifs, parce que nous manquons d'études biographiques, notamment des personnages de deuxième plan, qui sont en fait fondamentaux, car en de nombreuses occasions ce furent eux les véritables administrateurs du pays). Pour ceux qui se situent dans cette position intermédiaire, un bref papal, par exemple, est validé en soi, parce qu'il procède du pape, dont ils ne contestent pas l'autorité. Mais comme en certaines occasions un bref peut aller à l'encontre de

(17) F. López, juge de cette manière (*Juan Pablo Forner...*, p. 498) l'attitude de Forner, qui sur ce point peut être une espèce de modèle.

(18) A. Domínguez Ortiz, *Sociedad y Estado en el siglo XVIII español*, Barcelona, Ariel, 1976, p. 368-369.

dispositions du Concordat (on se réfère d'habitude à celui de 1753), ou de certains usages propres à l'Espagne, ils considèrent que le roi peut faire opposition au bref, ne serait-ce que pour faire observer au pape l'éventuelle infraction. Selon cette manière de penser, le droit d'opposition est une mesure de prudence et de toute façon un acte législatif. En somme, le régalisme n'est pas pour ceux-ci une conviction, mais quelque chose de très vague, que l'on accepte seulement peut-être pour des raisons pratiques. (Le roi ordonne de maintenir certaines attitudes, et il n'y a pas d'autre moyen pour rester dans l'administration que de les assurer). Pour ce secteur, le régalisme n'implique pas d'anti-romanisme, ni la défense de l'Eglise nationale, mais seulement la conservation des lois établies en accord entre le Saint-Siège et l'Etat espagnol. Cette attitude, défendue par des personnages comme Lázaro de Dou Creus, Borrull et d'autres de second plan, se fit entendre aux Cortès de Cadix avec une certaine force, dotant le courant contraire au libéralisme du bagage idéologique nécessaire pour faire front aux projets clairement régalistes des libéraux[19].

D'autre part, nous ne devons pas laisser de côté le fait que l'anti-romanisme existe chez des personnages qui montrent des attitudes contraires au régalisme. Par exemple, Juan Antonio Llorente écrivit en 1787 un texte défendant les droits de la cathédrale de Calahorra, dans la présentation des bénéfices patrimoniaux de ce diocèse, contre le conseil de Castille, qui revendiquait cette prérogative pour le souverain. A la même époque, confesse Llorente, il abandonne les principes ultra-montains[20], et il est facile d'insister sur le caractère anti-romain de Llorente, clairement démontré par G. Dufour. Le cas de Llorente n'était peut-être pas unique. Son attaque contre le régalisme en 1787 peut s'expliquer comme un acte de vengeance, pour n'avoir point obtenu une cure à Burgos, pour laquelle il venait d'être refusé[21]. Nous voyons par conséquent comme en nombre d'occasions des attitudes personnelles, y compris des anecdotes, déterminent certains faits qui, sortis de leur contexte, peuvent induire en erreur.

---

(19) E. La Parra, *El primer liberalismo...*, p. 79-80.

(20) J.-A. Llorente, *Noticia biográfica,* ed. d'Antonio Márquez, Madrid, Taurus, 1982, p. 67.

(21) *Ibid.*, p. 71, et G. Dufour, *Juan Antonio LLorente en France (1813-1822),* Genève, Droz, 1982, p. 6.

III - LE REGALISME, INSTRUMENT DE LA REFORME DE L'EGLISE

La politique régaliste bourbonienne fut, avant tout, un moyen d'entreprendre diverses réformes dans le secteur clérical. Dans ce sens, le régalisme se transforme en élément de premier ordre pour le XVIII[e] siècle, et par là-même, comme un indicateur de la portée des Lumières en Espagne. Dans une bonne mesure, les décisions marquées de régalisme indiquent l'influence des Lumières sur les gouvernants et, en même temps, les limites fixées par la réalité du pays.

Il y eut en Espagne un christianisme éclairé, certainement minoritaire, décidé à transformer l'Eglise nationale. Comme la réforme de l'Eglise ne concernait pas seulement le domaine religieux, mais aussi d'autres secteurs fort importants de la société (éducation et enseignement, culture, économie, etc.), les partisans de ce christianisme éclairé durent recourir au pouvoir du monarque pour exposer leurs projets. Egido l'a exprimé avec clarté : l'unique manière d'affronter les réformes était de s'appuyer sur la souveraineté indiscutable et sur le pouvoir omniprésent du monarque[22]. Ainsi, le régalisme est une attitude avancée ("progressiste" comme le qualifie Gil Novales[23]) ; mais, nous insistons, qui s'exerce dans le cadre de l'ordre établi par le pouvoir politique absolutiste. Ce double caractère de conservateur des structures et en même temps de transformateur de celles-ci permet que soient régalistes des personnages de convictions progressistes, y compris critiques à l'égard du pouvoir (comme, par exemple, ceux qu'Elorza qualifia d'hommes des Lumières libéraux, comme un León de Arroyal) et aussi ces hommes qui sont au service de la monarchie absolutiste, comme Campomanes, Floridablanca, et, en général, l'ensemble hétérogène des employés de l'administration, depuis les charges les plus hautes jusqu'aux maires des municipalités les plus éloignées de la Cour. Celà peut expliquer, en outre, que le régalisme transcende la période du XVIII[e] siècle et soit adopté par les libéraux révolutionnaires de Cadix, qui, comme leurs prédécesseurs au gouvernement du pays, comprirent l'impossibilité de s'attaquer à la transformation de l'Eglise sans s'appuyer sur le pouvoir politique.

---

(22) T. Egido, "El regalismo...", p. 136.

(23) A. Gil Novales, "Política y sociedad", in E. Fernández De Pinedo et al., *Centralismo, ilustración y agonía del antiguo régimen,* Barcelona, Labor, 1981, 2[e] éd., p. 204.

Les régalistes du XVIII[e] siècle préparèrent leurs réformes de manière bien calculée : le but des changements était le renforcement du pouvoir royal, mais la démarche pour les réaliser ne pouvait se fonder uniquement sur l'autorité du monarque. Il fallait établir un pouvoir intermédiaire qui faciliterait la réforme, et justifierait dans le même temps les agissements du Prince vis-à-vis de l'Eglise. Le recours fut proposé par l'épiscopalisme : en toutes circonstances est défendue l'autorité des évêques sur leur diocèse, surtout face à Rome et face aux ordres religieux. De cette manière, les évêques serviraient autant pour exécuter nombre de réformes, émanées exclusivement du monarque et destinées à le renforcer, que pour prouver qu'on n'allait pas ainsi à l'encontre de l'Eglise. Nous savons bien sûr que les secteurs immobilistes ne virent pas les choses de cette manière, et condamnèrent aussi bien le régalisme que l'épiscopalisme. Malgré tout, le procédé put servir pour convaincre nombre d'esprits imbus de principes éclairés, mais timorés, en vertu d'une conviction religieuse désintéressée, quand il s'agissait d'accepter des changements. Il ne fait pas de doute, dans notre opinion, que l'épiscopalisme joua sur ce plan un rôle essentiel, même s'il ne suffit pas à vaincre les résistances aux changements – résistances profondes, et bien ancrées au plus profond du pays.

En 1981, à l'occasion de la célébration du bicentenaire de la mort de Gregorio Mayans, F. Lopez donnait quelques précisions sur la portée des Lumières espagnoles. A propos du caractère limité des réformes, il disait : "Les "robins" firent beaucoup d'efforts pour manier leur science juridique, pour défendre les droits régaliens et faire respecter l'autorité royale, mais ils ne surent ou ne purent entreprendre la politique vigoureusement réformiste qui pouvait faire bouger le pays, rénover profondément institutions et structures, supprimer tant de survivances du passé qui ne pouvaient qu'enlever toute efficacité à la volonté de modernisation que supposent concrètement les Lumières"[24]. Cet échec ne fait pas de doute, d'une certaine manière, et s'explique parce que manquait en Espagne la base sociale adéquate pour faire fructifier les réformes. Cependant, il est certain aussi que la politique réformiste ne fut pas inutile, et au moins réussit à ce que ne progresse pas l'esprit conservateur et ultramontain dominant dans le pays. Je pense que nous devons prendre en

(24) F. Lopez "Rasgos peculiares de la ilustración española", in *Mayans y la Ilustración*, *op. cit.*, II, p. 669.

compte le jugement qu'énonçait au début du XIXe siècle Joaquín Lorenzo Villanueva, sans toutefois l'accepter complètement. Villanueva dit, en faisant un bilan général du règne de Charles III et en se référant, de manière concrète, à la politique réformiste : "Je n'ignore pas que pour ces Lumières, la prédominance de la Cour de Rome et les ténèbres du Saint-Office n'aient représenté de grands obstacles. Mais même ces deux colosses furent contraints à la mesure pendant ce règne"[25].

Le fait que Charles III lui-même eut à réitérer des ordres de réforme déjà donnés, que son successeur eut à rappeler plusieurs fois l'inaccomplissement de certaines dispositions, et qu'à partir de 1808 le gouvernement de Joseph I aussi bien que celui des patriotes de Cadix eurent à aborder pratiquement les mêmes questions de politique ecclésiastique qu'avaient abordées les règnes antérieurs, montre sans doute la portée relative des réformes de la période de Charles III. Mais nous pouvons convenir avec Villanueva qu'on fit beaucoup à cette époque, et que, au moins, on avança quant à deux aspects : en déterminant une façon de gouverner, qui permit au pouvoir temporel de s'attaquer à certaines réformes de l'Eglise ; et en faisant obstacle à l'intromission de Rome dans la vie religieuse espagnole. Le réformisme régaliste de Charles III, par conséquent, ne fut pas inutile, mais il ne réussit pas à assainir le monde ecclésiastique.

Pour examiner la portée des réformes pendant le règne de Charles III, il est utile de distinguer entre le système employé et le champ d'application.

En général, les gouvernants optèrent pour affronter directement les réformes, en imposant leur volonté par des dispositions légales ou des actes administratifs. Mais il y eut une autre manière indirecte : en certaines occasions le monarque appuya les efforts de quelques hommes des Lumières parce qu'il considère que le résultat

---

(25) J.-L. Villanueva, *Vida literaria*, I, London, 1825, p.10. Dans ce domaine de l'action politique, l'Espagne de Charles III ne constitue pas une exception parmi les monarchies européennes. Les réformes de l'Eglise catholique réalisées dans d'autres pays laissèrent de même de nombreux aspects sans solution. Que l'on se réfère au jugement de K.O. Von Aretin sur les réformes effectuées par les Etats éclairés européens : "Elles servirent uniquement pour améliorer en partie la pastorale et parfois aussi l'administration de l'Eglise ; mais elles ne réalisèrent jamais le désir spécifique de la réforme catholique, qui était la rénovation théologique de l'Eglise. Cette question resta toujours éludée, et l'Etat ne confia pas à l'Eglise réformée d'autre tâche que celle de former des sujets fidèles et obéissants" (*El papado y el mundo moderno*, Madrid, Guadarrama, 1970, p. 16).

final le favorisera également. Les choses se passent ainsi dans nombre de cas, même si la nécessité d'une recherche plus monographique est évidente ici. Certains travaux actuels ouvrent malgré tout le chemin de l'exploration de ce point. Ainsi celui de Mestre sur les agissements de Mayans, Tavira et Olavide pour contrecarrer, dans l'enseignement universitaire, la force des écoles créées par les ordres réguliers, qui montre comment Charles III appuie ces projets dans la mesure où il s'agit de moyens d'affaiblir l'influence des ordres religieux et celle du pape dans le milieu universitaire[26].

Quant au champ des réformes, il ne se passa pas la même chose en ce qui concerne les relations avec Rome et ce qui se réfère spécifiquement à la réforme de l'Eglise espagnole (surtout, des structures cléricales). Dans le premier cas, on peut parler de succès incontestables ; dans le second, les échecs sont nombreux.

Même s'il faut espérer que de nouvelles recherches fondées sur les archives secrètes du Vatican et les archives espagnoles, spécialement sur les papiers concernant les personnages de premier rang politique, apportent des informations pleines d'enseignements sur les relations entre l'Espagne et Rome, celles-ci sont actuellement bien connues, grâce surtout à deux livres fondamentaux d'Olaechea : *Las relaciones hispano-romanas* et *El cardinal Lorenzana en Italia.* D'après ces études, je crois que l'on peut affirmer qu'avec Charles III la monarchie espagnole remporte un net avantage sur la Curie romaine, même si les prérogatives de la Curie sur l'Eglise espagnole étaient telles que, malgré cet avantage du pouvoir espagnol, l'action de Rome semblait toujours abusive aux yeux des contemporains. Peu d'Espagnols éclairés n'ont pas insisté sur ce fait, le considérant comme un obstacle important pour la réforme de l'Eglise. Les griefs continuèrent jusqu'aux Cortès de Cadix, comme on le voit dans le rapport présenté par leur Commission ecclésiastique pour préparer la convocation d'un Concile national[27]. Cependant, depuis la signature du Concordat de 1753, jugé, en son temps comme maintenant, comme une évidente victoire des positions espagnoles, la progression du monarque sur le chemin difficile d'arracher à Rome les prérogatives qu'elle avait acquises fut constante. Des pas décisifs dans ce

---

(26) A. Mestre, "Ilustrados y reforma universitaria : las escuelas", in *Universidades españolas y americanas,* Valencia, CSIC-Generalitat Valenciana, 1987, p. 395-402.

(27) Archivos de las Cortes Españolas, leg. 10, num. 16. Le rapport est reproduit dans E. La Parra, *El primer liberalismo...*, p. 267-286.

sens furent faits avec la canalisation, à partir de 1778, à travers les officines de l'Agence Générale des Suppliques, des dispenses, demandes, concessions, indults et postulations à Rome ; la constitution du Tribunal espagnol de la Rote et le maintien, toujours en lutte difficile avec la Curie romaine, du Concordat de 1753. En outre, la victoire pratique gagnée par Charles III sur les Jésuites est bien connue, avec l'arrachement au Souverain pontife du décret de leur dissolution.

Logiquement, les relations de la monarchie espagnole avec la cour pontificale s'inscrivirent dans une atmosphère de grande tension, mettant à l'épreuve l'influence de toutes sortes de pressions personnelles et institutionnelles comme la capacité diplomatique des deux parties. Le conflit atteignit en certaines occasions des dimensions véritablement importantes, comme ce fut le cas à propos du Monitoire de Parme. A cette occasion, Charles III defendit bien son parent Bourbon contre Rome, et il ne se contenta pas d'orchestrer une campagne internationale destinée littéralement à acculer Rome, mais obtint un résultat pratique d'énorme importance pour l'Espagne, qui fut la pragmatique de 1768 sur *l'exequatur*. Cette pragmatique sanctionnait à ce moment l'absence de fait de communications avec Rome, dans ces circonstances exceptionnelles, puisque la nonciature espagnole était vacante[28], ce qui montre jusqu'à quels extrémités en vint le régalisme de Charles III. Mais le plus intéressant quant à la dispositions mentionnée concerne son contenu et ses conséquences.

Il est important de tenir compte, comme l'a noté Domínguez Ortiz[29], du fait que la pragmatique de 1768 recouvrait les facultés royales établies par une pragmatique antérieure du 18 janvier 1762, abrogée un an plus tard, le 5 juillet 1763. La victoire romaine qu'avait constitué cette abrogation, effectuée, selon le texte législatif de 1768 lui-même, "pour empêcher toute lecture erronée et toute interprétation funeste" (il convient, comme le fait Domínguez Ortiz, de relever dans cette hésitation l'influence de l'esprit dubitatif de Charles III, homme religieux avant tout), fut amplement annulée par les dispositions de 1768, qui révèlent parfaitement le terrain gagné par le monarque. En effet, en 1768, Charles III faisait en sorte que fussent présentés devant le Conseil de Castille, avant leur publication et mise en application, toutes les bulles, brefs, rescrits ou notes de la Curie romaine qui comportassent loi, norme ou observance de

(28) T. Egido, "El regalismo...", p. 259.
(29) A. Domínguez Ortiz, *Sociedad y Estado...*, p. 367.

caractère général et même particulier ; devaient être également présentés tous les rescrits de juridiction litigieuse, mutations de juges, délégations, etc., pour que soient connues, quelles que soient les instances concernées, toutes les causes plaidées ou jugées dans les tribunaux ecclésiastiques de la monarchie espagnole ; la même chose devait être faite en ce qui concernait les décisions papales relatives aux ordres religieux et aux exemptions de la juridiction ecclésiastique ordinaire. Les brefs de dispenses matrimoniales ou de nature semblable devaient être présentés aux évêques ordinaires, tandis que ne restaient exempts de présentation que les brefs de pénitence, étant donné, précise la pragmatique, qu'ils sont "destinés au for intérieur" (*Novísima Recopilación*, IX[e] loi, tit. III, lib. II).

Cette pragmatique donnait une assise solide au droit régalien d'*exequatur*, ou autorisation royale, incontestablement l'un des plus importants avec celui de patronage, parmi ceux qui avaient été abordés de manière satisfaisante dans le concordat de 1753[30]. Tous deux peuvent être considérés comme des expressions de la victoire de la cour espagnole sur Rome, et permirent quelques succès notables. Le droit régalien de patronage (qui est exposé par le titre XVIII, livre I de la *Novísima Recopilación)* rendit possibles la nomination des évêques et la provision des pièces ecclésiastiques par le Conseil de Castille, à l'exception des 52 réservés au Saint-Siège de par le concordat[31] ; grâce à quoi, Charles III obtint un clergé assez soumis et parfois servile[32], même si cela n'impliqua pas la disparition des affrontements entre le roi et certains évêques. Le droit régalien d'*exequatur*, de son côté, servit de frein important à l'ingérence de la Curie en Espagne et obtint des triomphes partiels retentissants, comme la prohibition de la bulle *In cœna domini* et, surtout – étant donné ses répercussions sur la constitution et le développement du groupe réformiste dit janséniste – de l'*Auctorem fidei*, bulle suspendue jusqu'en 1801.

La victoire sur Rome fut complétée par la détermination des pouvoirs du Nonce. En 1767, Charles III limita clairement ces pouvoirs, sauvegardant la juridiction des évêques ordinaires sur leurs diocèses et écartant le Nonce de toute participation à la surveillance et détermination de la discipline ecclésiastique, cette attribution

(30) R. Olaechea, *Las relaciones hispano-romanas en la segunda mitad del siglo XVIII. La Agencia de Preces,* Zaragoza, 1965, p. 24-33.

(31) Cf. *Novísima Recopilación*, loi I, tit. XVIII, lib. I.

(32) A. Domínguez Ortiz, *Sociedad y Estado...*, p. 371-372.

étant réservée au monarque et exercée, en accord avec ses ordres, par la hiérarchie nationale (*Novís.Recop.*, lois V et VI du tit. IV, lib. I).

En ce qui concerne la réforme de l'Eglise espagnole, les mesures émanant de la monarchie furent nombreuses et concernèrent des questions essentielles. Leur effectivité fut assurément relative, mais cela ne nous empêche pas de constater que l'intervention royale dans les affaires ecclésiastiques fut extrêmement importante : très rares furent les aspects de ce qu'on appelait alors la "discipline extérieure de l'Eglise" qui ne fussent objet de quelque disposition royale.

Dans l'ensemble, il est évident que le régalisme ne concerna pas les questions dogmatiques, et se contenta de régler les problèmes à répercussions sociales importantes, bien que parfois certaines mesures soient surprenantes. Ainsi par exemple, l'ordre royal du 4 novembre 1779 obligeant tous les diplômés des Universités du royaume à faire le serment de défendre le mystère de l'Immaculée Conception de la Vierge (*Novís. Rec.*, loi XVIII, tit. I, lib. I). En outre, la distinction parfaitement établie par les régalistes entre affaires de caractère temporel et domaine exclusivement spirituel se trouve en certaines occasions quelque peu contestée.

Dans une circulaire du Conseil de Castille du 21 août 1770, est réglée la manière de faire les suppliques. Si elles sont secrètes, il incombe aux capitulaires ecclésiastiques de les réaliser, mais "pour les suppliques plus solennelles, même si elles sont intérieures au temple, il appartiendra au gouvernement séculier de les solliciter et il reviendra à l'Etat ecclésiastique de participer par elles à des fins si édifiantes" (*Novís. Recop.*, loi XX, tit. I, lib. I). Déterminer s'il faut prier ou non pour cause de calamités ou autres semble relever du domaine exclusivement spirituel, ce qui rend plutôt surprenante la tâche de réglementation du monarque, si l'on ne prend pas en compte les circonstances qui motivèrent cette disposition et le fait qu'à cette époque n'importe quelle décision religieuse connaissait une incontestable répercussion sociale[33]. La même chose peut être dite d'autres types de décisions, en partie rapportables à l'esprit réformiste des Lumières, mais d'un sens religieux indiscutable. C'est le cas de

(33) La célébration de suppliques avait à l'époque des conséquences importante sur l'économie, parce qu'elles provoquaient d'ordinaire un mouvement de panique et la hausse des prix des aliments. C'est ce qui arriva à Seville en 1770 (A. Domínguez Ortiz, *op. cit.*, p. 379) et en d'autres lieux (en 1767, un fait similaire se produit à Badajoz).

l'interdiction de la participation de flagellants, de spectacles, etc., dans des processions (dans ce cas la répercussion publique est évidente) et aussi de la tenue de bals dans les églises, cloîtres et cimetières (*Novís. Recop.*, loi XI, tit. I, lib. I). On pourrait supposer en principe qu'il revient aux curés, et en dernière instance aux évêques, d'autoriser des bals à l'intérieur des églises, ce qui rend l'intervention royale abusive. Mais il y a dans tout cela quelque chose de plus : le régalisme ne se contentait pas de la soumission des structures ecclésiastiques à l'autorité du monarque, mais désirait aussi une réforme intérieure de l'Eglise, et en dernier lieu de la religion même. Ce point est évident quand on examine les idées et procédés de nombre de personnages soutenant les théories régalistes, qu'ils soient laïcs ou ecclésiastiques. Avec les réformes externes, on trouve étroitement associée une manière de comprendre la religion qui désire aussi s'implanter. Ainsi, dans la dernière disposition citée, l'interdiction est justifiée par l'allusion au fait que "ceux qui ont un véritable esprit de componction et de pénitence" doivent "choisir d'autres moyens plus rationnels, secrets et moins spectaculaires" que ceux que l'on interdit. On trouve ici comme le désir d'une religiosité intérieure, de ton érasmien – si chère aux Lumières espagnoles et surtout au courant janséniste – déterminée par une mesure qui en elle-même est due entièrement à l'autorité temporelle. Ce fut aux Cortès de Cadix qu'apparut clairement l'intérêt des hommes des Lumières pour une réforme du sentiment religieux en même temps qu'étaient changées les structures ecclésiastiques. Là, les personnages formés à l'époque de Charles III mirent sur la table les mêmes projets et idées que leurs prédécesseurs du XVIII[e] siècle et manifestèrent clairement que la réforme religieuse n'était pas seulement une affaire externe. Le problème est évident : modifier certaines pratiques offre peu d'intérêt, si on ne l'accompagne pas de la transformation des mentalités, et l'objectif global est donc toujours le même.

Les mesures régalistes ne visaient pas seulement à la soumission du corps ecclésiastique et à la libération de la domination romaine. D'autres objectifs, de non moindre importance, allaient de pair avec chaque decision, en sorte que, au total, on obtienne un pouvoir royal fort et une nouvelle orientation de la politique royale. La création d'un nouveau sentiment religieux devait participer à cela. De même, toutes les décisions régalistes sont orientées vers l'affirmation du centralisme comme forme de gouvernement. Dans beaucoup de dispositions de caractère régaliste, on en arrive sur ce point à un réglementarisme d'une certaine manière excessif, comme celui que détermine la cédule royale du 21 octobre 1773 (*Novís. Recop.*, loi IV,

tit. II, lib. I) qui ordonne que l'on n'exécute aucune œuvre dans les églises de Grenade sans autorisation royale : sont interdits tous travaux architecturaux ou sculpturaux (sauf les réparations d'urgence), tous les projets d'œuvres devant être envoyés au roi, "pour que les faisant examiner par les meilleurs maîtres d'art de Madrid, ils attendent mon approbation Royale et mon autorisation". Le caractère régaliste de la mesure ne fait aucun doute, puisque dans la disposition même il est fait allusion, à titre de justification, à ce que le roi est patron de toutes les églises d'Espagne. La mesure, en outre, comporte un aspect pratique manifeste, comme il ne pouvait en être autrement à l'époque des Lumières : il s'agit d'uniformiser le goût architectural et d'éviter les œuvres dangereuses, en particulier, celles qui étaient exposées aux incendies (ce qui apparut de manière évidente dans d'autres dispositions sur le même thème, concrètement la circulaire adressée aux évêques le 25 novembre 1777). L'intentionnalité pratique de certaines mesures se trouve confirmée par la législation relative aux cimetières, entamée par Charles III dans des dispositions de 1786 et de l'année suivante sur l'usage et la construction des cimetières et qui sera poursuivie par Charles IV en 1796 et 1804[34].

Le régalisme sous Charles III ne laisse voir que quelques indices d'intervention dans un domaine particulièrement important : celui des biens et des privilèges économiques des ecclésiastiques. Peu après avoir accédé au trône, Charles III débute la législation sur ce point. En 1760, il émit la première disposition (*Novís. Recop.*, loi XV, tit. V, lib. I) à propos de l'observance de l'article huit du concordat de 1737, qui établissait l'imposition des biens acquis par des ecclésiastiques à partir de la date du concordat. Charles III se contente dans ce cas de réitérer l'instruction de Philippe V de 1745, mais il se préoccupe d'expliquer qu'il le fait parce que la matière dont il s'agit est attribution propre de sa souveraineté. Trois ans plus tard, le 10 mars 1763 (*Novís. Recop.*, loi XVII, tit. V, lib. I), une résolution royale interdit l'acquisition de biens par main-morte. (Plus tard, en 1795, quand les nécessités financières de l'Etat seront autres, Charles IV établira une exaction de 15 % sur tous les biens qui seraient acquis par main-morte (*Novís. Recop.*, loi XVIII, tit. V, lib. I). Bien que l'on relève dans la *Novísima Recopilación* de nombreuses dispositions concernant les biens des ecclésiastiques (titres 6, 7, 9 et 12 du livre I),

(34) *Ibid.*, loi I, tit. III, lib. I. Sur ce thème, cf. l'étude de J. Jiménez Lozano, *Los cementerios civiles y la heterodoxia española*, Madrid, Taurus, 1978.

on n'y légifère guère que sur des aspects secondaires, et qui plus est de façon fort peu résolue. Dans ce cas, comme dans tant d'autres, Charles III opta pour la ligne modérée, et par conséquent conservatrice, préconisée par une partie des membres de son gouvernement, contre d'autres positions plus drastiques et plus avancées. Concrètement, c'est la ligne préconisée par Floridablanca en faveur de négociations par des moyens "doux et pacifiques" qui l'emporta sur le programme plus décidé du *Tratado de amortización* de Campomanes[35].

Un chapitre où apparaissent clairement la force du régalisme et la conviction de Charles III en ce domaine est celui de la discipline ecclésiastique. Ici, de fait, la législation est abondante, même s'il convient de rappeler de nouveau sa relative efficacité, puisque les problèmes que l'on prétendait ainsi résoudre subsistaient à la mort du monarque. Sur ce point, de plus, régalisme et épiscopalisme apparaissent unis, dans la mesure où l'on prétendit utiliser l'épiscopat comme instrument de la réforme, et, en même temps, comme défense contre l'ingérence papale. En outre, là aussi sont mêlées la réglementation la plus précise et l'exposition de grands principes.

L'objectif poursuivi consistait dans le contrôle de la discipline ecclésiastique. Le document législatif le plus explicite est peut-être l'ordre royal du 20 avril 1764 (*Novís. Recop.*, loi V, tit. VIII, lib. I) : le roi, en qualité de "protecteur du Saint Concile de Trente", commande que les prélats visitent leurs églises "pour que par ce moyen puissent être corrigés et réformés avec une prudence pastorale les abus, puisse être établi un meilleur gouvernement ecclésiastique et facilitées, à l'imitation de la cathédrale, la discipline et la réforme de tout le diocèse". En cas de conflit entre le prélat et le clergé, la nomination des juges ecclésiastiques chargés de résoudre le cas était entre les mains du roi. Une telle disposition nous paraît extrêmement importante, et une application générale aurait supposé, sans doute, une transformation essentielle de l'Eglise espagnole. Mais tel ne fut point le cas, et Charles III lui-même se vit obligé de réitérer l'ordre en 1787 à travers une circulaire aux prélats, l'année suivante. Cela en dépit du fait que le monarque se fût montré disposé à agir face à toute désobéissance des autorités ecclésiastiques, comme cela apparut en 1768 à propos du refus de l'évêque de Teruel de convoquer un synode diocésain ordonné par le roi pour faire en sorte que fussent

(35) J. Hernández Franco, *op. cit.*, p. 501 et L. Rodríguez Diez, *Reforma e ilustración en la España del siglo XVIII : Pedro Rodríguez de Campomanes*, Madrid, 1975, p. 148.

conservées certaines constitutions synodales anciennes de cet évêché, et que fussent supprimées celles qui étaient contraires à Trente, "aux Canons acceptés dans le royaume, aux lois, pragmatique, droits de S.M. et droits des vassaux". L'évêque considéra que de cette manière, on limitait ses pouvoirs, et il présenta plusieurs objections. En vain, puisque le synode eut finalement lieu[36]. La répercussion de cette affaire fut considérable : les évêques prirent conscience de ce qu'ils ne pouvaient réunir de conciles diocésains sans compter avec l'approbation royale et, ce qui était plus grave, sans que les actes en soient révisés par le Conseil de Castille. Ces entraves exercèrent une influence sur la célébration des synodes, qui cessent d'être fréquents dans un siècle. Un des meilleurs moyens sur lesquels on comptait pour réaliser la réforme ecclésiastique fut ainsi paralysé. C'est ce que déclara plus tard la Commission ecclésiastique des Cortès de Cadix, qui voyait là un des obstacles à la réforme ecclésiastique au XVIII[e] siècle : "Le fait d'avoir différé la publication de certains synodes et conciles provinciaux de la part du gouvernement ; de quoi résultait préjudice porté à la cause de la religion pour laquelle ils étaient célébrés, et offense aux apparences de la liberté ecclésiastique, à laquelle ne peut en aucun cas s'opposer le gouvernement catholique qui la protège, tant que les présentations du Sacerdoce ne vont pas à l'encontre des droits imprescriptibles du pouvoir. Dans cette excessive délicatesse avec laquelle notre Cour s'était proposé, depuis certain temps, d'examiner les actes des Conciles et Synodes, retardant parfois leur promulgation de plusieurs années, certains Prélats ont trouvé prétexte pour se tenir pour libres sur ce point de l'observance des conventions tridentines, arguant du fait qu'on ne leur prête pas la confiance en vertu de laquelle ils ont été chargés du gouvernement de leur diocèse[37]".

Malgré tout, la crainte de réunions du clergé fut constante. Le fait avait préoccupé Floridablanca, qui estimait préférable l'entente directe avec le pape, "dont le nom et l'autorité aplanissent dans ces domaines les plus grands obstacles", à celle avec le clergé en congrégation, qu'il le soit en synodes ou en ces dites congrégations du clergé qui furent supprimées en 1788[38]. Ce qui importait pour le souverain était le contrôle du clergé, y compris de ses opinions. Pour cela il publia un décret royal, le 14 septembre 1766 (*Novís. Recop.*, loi VII,

(36) *Novisima Recopilación*, note 4 au tit. VIII, lib. I.
(37) E. La Parra, *El primer liberalismo...*, p. 271.
(38) J. Hernández Franco, *op. cit.*, p. 498.

tit. VIII, lib. I) qui interdisait aux membres du clergé de critiquer les personnes du gouvernement, que ce fût pendant les sermons et autres actes publics ou dans les conversations privées. Il était ordonné aux évêques de veiller à l'application de la disposition, et, dans le manque de confiance à l'égard du clergé, on en arrivait à instaurer un système de surveillance des prélats eux-mêmes ; il est ordonné aux juges royaux d'"être vigilants, de porter leur attention sur les prélats, et s'ils notent incurie ou négligence de s'informer des seuls faits reprochables aux personnes ecclésiastiques qui, oublieuses de leur état et d'elles-mêmes, tomberait dans les susdits excès".

L'autorité du monarque s'impose clairement à celle des évêques, mais on ne cesse pour autant de se préoccuper de doter les Ordinaires de toutes leurs compétences (tant, nous insistons, qu'elles ne contrarient pas les droits régaliens de la couronne). En 1767 (*Novís. Recop.*, loi VI, tit. IV, lib. II), il est ordonné au Nonce et aux juges d'appel de ne pas porter préjudice au droit des évêques ordinaires à juger en première instance dans leur diocèse. De cette manière, le pouvoir temporel s'interpose entre Rome et le clergé, défendant les droits des évêques. Le caractère épiscopaliste de la mesure est évident, à en juger par la justification qui lui est adjointe : "La discipline Régulière ne peut être maintenue dans sa vigueur si les subalternes ne sont pas soumis à leurs Supérieurs Réguliers, non seulement pour ce qui est de leur direction et du domaine économique, mais en ce qui concerne les matières judiciaires et contencieuses". La disposition est claire, mais son application est évidemment difficile, étant donné que le Nonce, et en général les tribunaux romains, ne se laissèrent pas enlever des mains les prérogatives qui étaient les leurs dans ce domaine. Ce qui produisit des frictions constantes, et obligea de réitérer la disposition mentionnée en 1778 et, plus tard, en 1804, cette fois à propos d'une requête de l'évêque d'Avila contre le Tribunal de la Rote, parce que celui-ci avait ordonné la remise en liberté d'un prêtre poursuivi par l'évêque (*Novís. Recop.*, loi VII, tit. IV, lib. II).

Du temps de Charles III, l'épiscopalisme est brandi avec force quand il s'agit de s'opposer à Rome ; mais on l'oublie quand entrent en conflit l'autorité de l'évêque et celle des fonctionnaires royaux. Le cas de l'évêque de Cuenca, Carvajal y Lancáster, est suffisamment connu ; mais ce fut en quelque sorte une exception. Quand un évêque agit à l'encontre d'un fonctionnaire royal, le monarque réagit avec dilligence en faveur de son serviteur. Un bon exemple de cette attitude fut la disposition contre l'évêque de Guadix en 1774, énoncée parce que celui-ci avait châtié un régent de la juridiction royale, qui avait

arrêté un clerc pour ne point porter de soutane et être armé (*Novís. Recop.*, loi XXV, tit. II, lib. II). Le juge délégué de l'évêque fut banni du royaume de Grenade, privé de juridiction ecclésiastique sur tout le territoire de la monarchie et interdit pour quatre ans d'affectation à toute dignité ou bénéfice. L'évêque fut rudement admonesté.

Ce cas démontre la fermeté du roi contre qui mettait en doute son autorité, y compris dans des cas apparemment mineurs. Mais le non-respect par le clergé des normes vestimentaires va à l'encontre de cette constatation, puisque les aspects relatifs à la discipline ecclésiastique intéressèrent au plus haut point le pouvoir royal. Celui-ci en arrive même à réglementer le costume des clercs. Un ordre royal du 11 juin 1781 interdit l'usage de l'habit séculier aux ecclésiastiques, argumentant de la manière suivante : "désirant remédier à ces désordres, en vertu de la protection du Concile (de Trente) dont il est chargé, et de la garde et conservation de la juridiction royale, (le Conseil de Castille) a décidé de recommander à tous les prélats diocésains de ces royaumes le remède à ce relâchement, comme faisant part de leur ministère pastoral, et d'imposer les peines de suspension et de privation des bénéfices respectivement, dans le cas de récidive, contre les ecclésiastiques qui useraient de vêtements impropres, ou d'autres que ceux de leur état..." (*Novís. Recop.*, loi XII, tit. X, lib. I).

Un chapitre essentiel de la discipline ecclésiastique est constitué par tout ce qui concerne les bénéfices, point sur lequel il fut abondamment légiféré. Un des aspects fondamentaux était la résidence, qui constitua une préoccupation constante pour tous les gouvernements éclairés. Charles III ordonna de manière catégorique en 1781 que tous les bénéficiaires résidassent sur les lieux du bénéfice, les contrevenants s'exposant même à la perte de l'emploi (*Novís. Recop.*, loi III, tit. XV, lib. I). Mais cette mesure, comme tant d'autres, ne fut jamais appliquée de manière satisfaisante. Les résultats escomptés ne furent pas plus obtenus par le plan général, extrêmement détaillé, élaboré en 1777 (*Novís. Recop.*, loi II, tit. XVI, lib. I) pour l'union et la suppression des bénéfices incongrus. Le roi ordonnait aux évêques Ordinaires d'élaborer un plan pour supprimer, unir et restructurer les différents bénéfices de leur diocèse. Il y a dans cette disposition un intérêt manifeste du pouvoir temporel pour la réduction du nombre des membres du clergé (à nouveau, un thème essentiel des Lumières). En même temps, elle montre jusqu'où va le régalisme dans la détermination de la discipline ecclésiastique, puisque le plan royal affecte de nombreux aspects spécifiques de l'organisation du soin des âmes, domaine qui, selon la théorie régaliste, devait rester sous la férule des ecclésiastiques. L'ordonnance royale de 1777 va

jusqu'à déterminer comment doit être pratiqué le soin des âmes, quels lieux doivent accueillir cette mission, quels doivent être les critères pour le démembrement, l'union, l'érection, etc., de paroisses, les relations entre curés et vicaires, etc., tous points qui, en bonne logique, devraient correspondre à l'organisation interne de l'Eglise. L'épiscopalisme du temps de Charles III est très relatif. Ce que manifeste la théorie, qui défend l'autorité des évêques dans des écrits de tous types, est une chose, et la pratique politique en est une autre : de fait, l'évêque est désigné, par les dispositions légales de la *Novísima Recopilación*, comme le principal exécuteur des directives émanées du pouvoir du monarque.

L'élan donné à la création de centres de formation du clergé (les séminaires) confirme ce que nous venons de dire. La Cédule Royale du 14 août 1768 (*Novís. Recop.*, loi I tit. XI, lib. I) qui érige, après l'expulsion des Jésuites, les séminaires tridentins, les place sous le gouvernement des évêques et sous la protection du patronage royal. Dans ce cas, le pouvoir temporel aussi détermine, de fait, la direction des séminaires : le directeur de chacun d'entre eux doit être choisi par le roi, après concours ; de même, le roi décidait de l'établissement du plan d'études et de l'approbation du réglement intérieur, du choix et de l'admission des séminaristes ainsi que de points d'économie et de discipline, ordonnant même qu'apparaissent les armes royales en position prééminente sur l'édifice du séminaire[39]. Il était donc évident que la formation du clergé préoccupait beaucoup le monarque, et que les orientations fondamentales, quelles qu'elles fussent, n'étaient déléguées à personne, pas même aux évêques. Le roi connaissait l'importance du clergé comme corps social.

Le difficile terrain des ordres réguliers fut également traversé par le régalisme, sans grande différence avec les autres domaines. La réforme des ordres religieux était plus ardue, alors que les abus des frères à la discipline relâchée étaient plus notoires que dans le cas des prêtres séculiers (et, par là même, plus critiqués par les hommes des Lumières). Sans doute, le monarque se montra, une fois de plus, peu décidé, peut-être à cause de la puissance qui était celle des ordres réguliers dans l'Espagne de ce temps. Il est sûr, en tout cas, qu'on légiféra peu. A part l'interdiction faite aux réguliers de vivre hors du couvent (*Novís. Recop.*, loi IV, tit. XXVII, lib. I) et certaines

(39) Cf. la collaboration de Hernández Martín *in* R. García Villoslada, *op. cit.*, p. 556, et les précisions apportées par A. Viñao Frago dans sa communication à ce colloque.

règles pour accéder aux requêtes des mendiants (loi X, tit. XXVIII, lib. I), on ne légiféra en rien sur ce que l'on pourrait qualifier de points essentiels quant aux ordres religieux. En ce qui concerne certains abus manifestes des frères, certains furent abordés, mais on laissa faire pour pratiquement tout. Certains faits particulièrement notoires, comme c'est le cas pour ceux que l'on appelait les "moines fermiers", virent une tentative de solution, avec l'interdiction en 1764 de la résidence dans les villages de réguliers disposant d'une maison habitée pour administrer leurs propriétés (*Novís. Recop.*, loi V, tit. XVII, lib. I, disposition réitérée en 1767 et en 1772). En marge des préoccupations concernant le maintien de la discipline ecclésiastique, il apparut nettement que le monarque n'était en aucun cas disposé à ce que les membres du clergé remplissent des fonctions étrangères à leur ministère spirituel ou à l'administration de leur ressources propres. La disposition de 1764 est orientée dans ce sens, et interdit l'intervention de tous les ecclésiastiques, séculiers et réguliers, dans les procés, administrations de maisons et perception de rentes qui ne fussent point de leurs églises ou couvents (*Novís. Recop.*, loi II, tit. XXVII, lib. I).

Le projet de contrôler le clergé se manifeste, enfin, dans les dispositions sur l'éducation. Nous avons déjà vu comment le roi contrôle les séminaires. Après l'expulsion des Jésuites et la réforme des *colegios mayores*, c'est-à-dire une fois annihilés les deux bastions de l'ultra-montanisme, comme l'a écrit Egido[40], on fit en sorte de détruire toute possibilité d'enracinement, dans l'enseignement, des idées contraires au régalisme, et on engagea avec intérêt la réforme des plans d'études. Le dévouement à cette tâche du groupe d'hommes des Lumières qui gravite autour de Roda et de Pérez Bayer, c'est-à-dire le groupe de régalistes le plus décidé du moment[41], ne laisse aucun doute sur les intentions de la réforme. Les résultats furent clairs. Nous avons déjà vu comment les séminaires (dans l'organisation desquels eut beaucoup à voir l'évêque Bertrán, un des régalistes les plus influents dans ce domaine) sont bien contrôlés. Il en va de même pour les universités, dont les nouveaux plans d'études et constitutions répondent parfaitement aux desseins régalistes[42]. Que suffise, puisque nous ne pouvons pas faire ici ne serait-ce qu'un résumé du

(40) T. Egido, "El regalismo...", p. 205.

(41) A. Mestre, *El mundo intelectual de Mayans,* Valencia, 1978, p. 215-240.

(42) M. y J.M. Peset Reig, *La Universidad española (siglos XVIII y XIX). Despotismo ilustrado y revolución liberal,* Madrid, Taurus, 1974.

caractère du réformisme dans l'éducation, la transcription de l'extrait suivant de la disposition prise par le Conseil de Castille le 6 septembre 1770 : "Nous ordonnons que soit nommé dans chacune (des universités) un Censeur Royal, qui revoie précisement et examine toutes les conclusions qu'il se doit défendre en celles-ci, avant leur impression et leur diffusion, et qui ne permette pas que se défende ni enseigne de doctrine quelconque contraire à l'autorité et aux droits de la Couronne..." (*Novís. Recop.*, loi III, tit. V, lib. VIII).

*L'inquisition sous Charles III : le paradoxe espagnol**

Si l'on excepte le travail récemment publié par Augustino Borromeo dans le catalogue de l'exposition *Carlos III y la ilustración*, l'Inquisition sous Charles III n'a guère suscité d'études[1]. Les historiens du Saint-Office négligent cette période, estimant qu'en comparaison avec les autodafés des XV^e^ et XVI^e^ siècles, voire du XVII^e^ siècle, ses quatre individus brûlés vifs et sa trentaine de pénitenciés en public sont quantité négligeable[2]. Quant aux spécialistes des Lumières en Espagne, ils éludent plus qu'ils ne traitent cette question en se contentant le plus souvent de noter les contradictions en ce domaine d'un règne qui vit aussi bien l'exil de l'Inquisiteur Général, Quintano Bonifaz (en 1761), que le procès d'un des

* **Gérard Dufour**, Université de Provence.

(1) A. Borromeo, "Inquisición y censura inquisitorial", in *Carlos III y la Ilustración*, Madrid, 1988, I, p. 247-253. Quelques aperçus également dans A. Alvarez de Morales, *Inquisición e Ilustración (1700-1834)*, Madrid, F.U.E., 1982, spécialement p. 87-147 et G. Dufour, "L'Inquisition espagnole et les Lumières", *Cahiers d'Etudes Romanes* n° 13, 1988, p. 19-25.

(2) Cf. J.-P. Dedieu,"Responsabilité de l'Inquisition dans le retard économique de l'Espagne ? Eléments de réponse", in *Aux origines du retard économique de l'Espagne XVI^e^-XIX^e^ siècles*, C.N.R.S., 1983, p. 143-153.

meilleurs artisans de la politique éclairée, Olavide (en 1778), et en soulignant que, de fait sinon de droit, l'Inquisition fut réformée, grâce à l'attitude ferme adoptée face à Quintano Bonifaz, puis au choix judicieux de ses successeurs, Felipe Bertrán et Rubín de Cevallos[3].

Il est certain que sous Charles III, le Saint-Office s'humanise : on menace encore l'accusé de le soumettre à la question, mais on ne la donne plus ; l'*autillo*, qui ménage l'humiliation du condamné et de sa famille, remplace dans bien des cas l'infâmante comparution dans un autodafé, et surtout les condamnations à mort sont rarissimes : la sorcière, ou prétendue telle, exécutée à Séville en 1781 sera même la dernière victime physique de l'Inquisition proprement dite.

Le caractère "humain, compatissant, et porté à la bienfaisance" (pour reprendre les termes de Juan Antonio Llorente) des trois Inquisiteurs Généraux qui se succédèrent à la tête du Saint-Office sous le règne de Charles III a certainement grandement contribué à cette évolution[4]. Mais les qualités personnelles des Inquisiteurs Généraux ne pouvaient remplacer une réforme des structures et des procédures de l'Inquisition que le pouvoir politique se garda bien (ou fut incapable) de mettre en place : mon maître, Marcelin Défourneaux, a parfaitement montré comment le procès d'Olavide s'est fait en dépit du sentiment personnel de Felipe Bertrán[5]. On peut également fort douter que ce prélat, dont les écrits et les témoignages contemporains nous assurent de ses Lumières[6], ait cru un seul instant en la réalité du crime de sorcellerie de la condamnée de Séville en 1781.

Ces deux procès, celui d'Olavide et celui de la prétendue sorcière de Séville en 1781, apparaissent l'un et l'autre comme deux défis

---

(3) On notera par exemple qu'au tome XXXI de la monumentale *Historia de España*, créée par R. Menéndez Pidal et consacré à "La época de la Ilustración. El Estado y la cultura (1759-1808)", Madrid, 1988, pas un seul chapitre n'est consacré à l'Inquisition à cette période.

(4) J.-A. Llorente, *Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne*, 2e édition, Paris, 1817-1818, t. IV, p. 96.

(5) M. Défourneaux, *Pablo de Olavide ou l'Afrancesado (1725-1803)*, p. 341-364.

(6) Cf. *Colección de las Cartas pastorales y edictos del Exmo Sr. D. Felipe Bertrán, obispo de Salamanca, del Consejo de S.M., Inquisidor General, caballero prelado Gran Cruz de la Real y Distinguida orden española de Carlos III.* Publícala el Real seminario de San Carlos de la Ciudad de Salamanca, Madrid, imprenta de don Antonio de Sancha, año de 1783, con las licencias necesarias. Voir également le témoignage de Sempere y Guarinos, *Escritores del reinado de Carlos III.*

aux Lumières, au gouvernement qui veut les diffuser, et une manifestation d'indépendance envers l'Inquisiteur Général mis en place par le pouvoir. Mais il serait sans doute inexact de croire, comme certains, que le procès d'Olavide marque une espèce de reprise en main de l'Espagne par le Saint-Office : avec ses deux condamnés à mort et ses seize pénitenciés en public en douze ans (de 1770 à 1781), l'Inquisition connaît un rythme d'activité sensiblement égal à celui qu'elle avait sous la direction de Quintano Bonifaz : deux condamnés à mort et dix pénitenciés en public, dans le même laps de temps (1758-1770). En fait, à aucun moment le Saint-Office n'a cessé de faire peser sa menace sur les Espagnols, et il faut bien se demander pourquoi ni un Aranda (malgré les éloges immérités que lui a adressés Voltaire dans son *Dictionnaire philosophique*) ni un Floridablanca n'ont su ou voulu mettre un terme à son activité et ont toléré ces condamnations qui, même lorsqu'elles étaient discrètement prononcées au cours d'un *autillo*, étaient autant d'affaires Calas ou du chevalier de Labarre et passaient, à l'étranger, pour constituer les "délices de l'Espagne"[7].

On a voulu voir une volonté de juguler l'Inquisition dans l'exil en août 1761 de l'Inquisiteur Quintano Bonifaz pour avoir publié, en passant outre l'opposition du Roi, le bref de Clément XIII prohibant le catéchisme de Messeguy. Or il faut bien voir que, pour inhabituelle que fût semblable sanction, elle ne fut guère rigoureuse : alors que Quintano Bonifaz reçut l'ordre de quitter Madrid et de s'éloigner à douze lieues de la Cour le 8 août à 7 heures et demie du matin, ce n'est que le 12 au soir qu'il communiqua qu'il avait quitté la capitale à 5 h 1/2 et qu'il se trouvait au monastère de Santa Esperanza, où il attendait les ordres de Sa Majesté[8]. Le délai que s'octroya l'Inquisiteur Général avant d'accomplir l'ordre royal montre visiblement qu'il n'était guère inquiet. S'il serait exagéré de parler de défi au Roi en la circonstance, il n'en reste pas moins que Quintano Bonifaz, en obéissant avec une certaine lenteur, tint manifestement à sauvegarder la dignité de sa fonction. Une fonction qui le protégeait de la colère

---

(7) Cf. J.-A. Llorente, *Memoria histórica sobre cuál ha sido la opinión de España acerca del tribunal de la Inquisición*. Edition avec introduction et notes de G. Dufour, P.U.F., 1977, p. 52.

(8) "Prohibición de un libro hecha y publicada en España por el Ilmo Sr. D. Manuel Quintano Bonifaz, Inquisidor General, en 9 de Agosto de 1761 en virtud de un breve de Su Santidad. Destierro del Inquisidor por esta causa. Y consulta del supremo Consejo de Castilla al Rey sobre execución de Breves Apostólicos por la Inquisición de España y práctica de prohibición de libros. Con la resolución de S.M." (Biblioteca Nacional, Madrid, Mss 10834).

royale, comme il l'avait fait savoir au Souverain, dans la lettre de justification qu'il lui avait adressée le 8, en soulignant que si les fidèles apprenaient qu'il avait été suspendu par ordre exprès du roi, ce serait une offense à leur sentiment religieux, et ils pourraient bien dire que Sa Majesté faisait obstacle à l'exercice du Saint-Office qu'il était si important de conserver dans ses vastes domaines[9].

Face au courroux royal, Quintano Bonifaz en avait donc fait appel à l'utilité (pas seulement religieuse) du Saint-Office et à l'opinion publique, c'est-à-dire au soutien populaire. De façon fort efficace, puisqu'il lui suffit d'une simple lettre adressée à Charles III le 31 août pour que lui soit immédiatement signifié, le 2 septembre, qu'il pouvait reprendre l'exercice de sa charge et qu'il jouissait à nouveau de l'entière confiance du monarque[10].

Cet argument de l'attachement populaire au Saint-Office, si opportunément utilisé par Quintano Bonifaz, était du plus grand poids et il ne faut pas oublier que, s'il n'en avait tenu qu'aux fidèles (et non aux qualificateurs de l'Inquisition), les procès et condamnations pour cause d'hérésie eussent été autrement nombreux : sous le règne de Charles III, ce sont 1147 "alegaciones fiscales" (soit un peu plus de 38 par an) qui furent instruites à partir des dénonciations reçues par les différents tribunaux de la Péninsule et de Majorque[11]. Sans aller jusqu'aux jugements excessifs d'un Menéndez Pelayo ou d'un Miguel de La Pinta Llorente, qui n'hésitèrent pas à parler de l'Inquisition comme d'un "tribunal populaire"[12], il n'en reste pas moins que le système inquisitorial (entièrement fondé sur les délations) ne pouvait fonctionner que s'il jouissait d'une adhésion

---

(9) "Y si los fieles llegasen a entender que la suspensión nacía de orden precisa de SM, daría ocasión a ofender acaso su religioso y notorio celo, ya que ese diga, muy contra su piadosa intensión, que SM embarazaba al Sto Oficio el ejercicio en su jurisdicción, que tanto importa conservarla en sus dilatados dominios".

(10) "SM (...) permite vuelva al ejercicio de su cargo y lo que es más a su gracia" (*Ibid.*, *fol.* 30).

(11) Calcul réalisé à partir du *Catálogo de Alegaciones fiscales* publié par Moreno Garbayo (Natividad), Madrid, Dirección General del Patrimonio artístico y cultural, 1977. Il est intéressant de remarquer que l'on note tout au long du règne, une nette diminution des *alegaciones*, qui sont au nombre 566 sous la direction de Quintano Bonifaz, nommé un an avant le début du règne de Charles III et qui restera Inquisiteur Général jusqu'en 1770, (soit 47,16 par an en moyenne) ; de 482 (soit 34,42 par an) sous Felipe Bertrán et de 139 (soit 27,8 par an) sous Rubín de Cevallos de 1784 à 1788.

(12) Voir Menéndez Pelayo, *Heterodoxos españoles*... et La Pinta Llorente.

populaire massive. Et ce que le Président de Montesquieu, dans ses *Lettres persanes,* avait donné comme une boutade, à savoir que les Espagnols étaient "si attachés à l'Inquisition, qu'il y aurait quelque humeur à la leur ôter", n'en était pas une : c'était une constatation politique parfaitement lucide. Et c'est sans doute pour cela que, malgré les louanges et les encouragements que lui prodigua Voltaire dans l'édition de 1769 du *Dictionnaire philosophique,* Aranda lui-même se garda bien de "rogner les griffes du monstre" et le laissa respirer, et même un peu plus : si une banale histoire de cape et de chapeau avait conduit au renvoi d'Esquilache en 1766, on comprend qu'il se soit montré prudent, voire timoré, en matière de réforme du Saint-Office.

L'argument utilisé par Quintano Bonifaz de l'attachement populaire au Saint-Office était donc de poids. Mais dans l'affaire du Catéchisme de Messeguy, il ne s'agissait nullement de réduire en quoi que ce soit les pouvoirs de l'Inquisition, mais seulement de la soustraire à toute influence papale pour en faire un instrument régaliste au même titre, d'ailleurs, que l'ensemble de l'Eglise espagnole, ce qui apparut très clairement dans la consultation qui fut demandée aux membres du conseil de Castille et dont l'un d'eux s'empressa d'affirmer – *excusatio non petita, accusatio manifesta* – qu'il ne s'agissait pas d'établir la responsabilité du nonce Apostolique en la matière[13]. C'est d'ailleurs en vertu du principe que le Monarque doit défendre ses droits et ceux du Royaume pour protéger ses sujets[14] que fut prise la Résolution Royale du 18 janvier 1762 qui précisait que désormais il conviendrait de présenter à Sa Majesté avant publication toute bulle ou bref envoyés par Rome.

Le Saint-Office ne sortait en rien affaibli de l'affaire, même si on en avait profité (ce qui au fond n'était peut-être pas un progrès) pour lui enjoindre de faire comparaître l'auteur avant de condamner un ouvrage, selon la règle imposée à l'Inquisition romaine par Benoît

(13) "Consulta del Supremo Consejo de Castilla" (Biblioteca Nacional, Madrid, Mss 10834) et également "Papeles sobre cosas de la Inquisicíon" (Mss 6202, *fol.* 223).

(14) "Papeles sobre cosas de la Inquisición", fol. 208 : "El rey en virtud de la suprema potestad defiende sus derechos y los del reino, de los cuales es imprescindible la protección de los vasallos".

XIV[15]. Et c'est à propos de cette "régalisation" du Saint-Office espagnol (et seulement à ce propos) que s'affrontèrent partisans et adversaires des Lumières, ces derniers parvenant (en particulier, grâce à l'influence du confesseur du Roi, le P. Eleta) à faire publier le 5 juillet 1767 un décret annulant la décision du 18 janvier 1762[16], décret qui sera à son tour abrogé quand Aranda sera au pouvoir[17].

Ce même souci de faire de l'Inquisition un véritable "appareil idéologique d'Etat" se retrouve exprimé, à la fin du règne, dans l'*Instrucción reservada para dirección de la Junta de Estado* qui fut rédigée par Floridablanca et signée par Charles III le 8 juillet 1787 et qu'Andrés Muriel publia en 1839 sous le titre de *Gobierno del Sr Rey don Carlos III*[18].

On retrouve dans ce texte les mêmes principes que ceux qui se dégagent de l'affaire du Catéchisme de Messeguy et de l'exil de Quintano Bonifaz en 1761, ce qui montre à l'évidence le caractère constant et conscient d'une telle politique. Bien loin d'envisager une quelconque suppression du Saint-Office, Floridablanca écrivait sans vaciller que, tout comme les évêques dans leurs pastorales (articles XXXI), l'Inquisition se devait de participer à l'extirpation des idées superstitieuses et donc propager les Lumières (article XXXII). Aussi fort logiquement (article XXXIII), convenait-il de protéger le Saint-Office, tout en prenant garde à ce qu'il respecte les droits régaliens et que, sous prétexte de religion, il ne perturbe pas l'ordre public. On

(15) "Real Resolución de S.M." du 18-01-1762 (in "Prohibición...", fol. 260-261) : "Finalmente, que antes de condenar la Inquisición los libros oiga las defensas que quieran hacer los interesados citándoles para ello conforme a la regla prescrita a la Inquisición de Roma por el insigne Papa Benedicto XIV en la Constitución Appaca, que empieza Solicita ac provida. Obedecerá el Consejo esta resolución disponiendo las cédulas y despachos que resultan con la conveniente separación y añadiendo penas proporcionales a los contraventores".

(16) *Ibid.*, fol. 261-262 : "Cuando ya se creyó este negocio concluido, sin saber por qué causa ni por qué influjo, se halló el real Consejo de Castilla con el decreto siguiente, que es una especie de retractación de S.M. tal vez estimulada su real conciencia de unos temores propios de su católica Piedad. Hubo entre los ministros (según se dice) algunos que lo llevaron muy mal, y querían se representase al Rey lo importante que era el sostener sus resoluciones, pero parece no haber tenido efecto y que en virtud del nuevo decreto las cosas quedaron como estaban antes de la Pragmática, con corta diferencia".

(17) M. Défourneaux, *op. cit.*, p. 243.

(18) *Gobierno del Sr. Rey don Carlos III o instrucción reservada para dirección de la Junta de Estado que creó este monarca ; dada a luz por don Andrés Muriel*, Madrid, imprenta que fue de Fuentenebro, 1839.

retrouve là très précisément les principes qui avaient présidé à l'élaboration de la *Real Resolución* de 1761 et si Floridablanca souhaitait que le tribunal de l'Inquisition œuvrât avec modération et de façon plus conforme au droit canon, c'est qu'il était persuadé que c'était la seule façon de pouvoir s'assurer d'une action durable, alors que tout excès entraînerait indubitablement la ruine du Saint-Office comme de tout organisme, quel qu'il soit[19].

Autrement dit, si Floridablanca entendait modérer le Saint-Office, et s'il souhaitait que les qualificateurs fussent choisis parmi les personnes compétentes et dévouées à l'autorité royale, ce n'était nullement par souci philosophique ou philanthropique, mais dans un but d'efficacité[20]. Bien loin de songer un seul instant à débarrasser l'Espagne d'un tribunal que l'Europe entière critique et vilipende, il entendait en faire l'instrument privilégié de sa politique : de ce point de vue, il n'y aura aucun changement de sa part quand, au début du règne suivant, il confiera à l'Inquisition le soin d'œuvrer avec les pouvoirs publics à lutter contre la propagation des idées révolutionnaires françaises.

Alors que l'Europe entière s'était émue du procès d'Olavide (qui avait eu lieu dix ans plus tôt) et que ce procès avait fait la

---

(19) XXXIII : "por tanto conviene favorecer y proteger a este tribunal ; pero se ha de cuidar de que no usurpe las regalías de la corona, y que con pretexto de religión no se perturbe la tranquilidad publica".

"En esta parte debe la Junta concurir a que se favorezca y proteja este Sto Tribunal, mientras no se desviare de su instituto, que es perseguir la herejia, apostasia y superstición e iluminar caritativamente a los fieles sobre ello ; pero como el abuso suele acompañar a la autoridad, por la miseria humana en los objetos y acciones más grandes y más utiles, conviene estar muy a la vista de que, con el pretexto de la religión, no se usurpen la jurisdicción y regalías de mi corona, ni se turbe la tranquilidad pública. En esta parte conviene la vigilancia, así porque los pueblos propenden con facilidad y sin discernimiento a todo lo que se viste con el disfraz de celo religioso, como porque el modo de perpetuar entre nosotros la subsistencia de la Inq, y los buenos efectos que ha producido a la religión y al estado, es contenerla dentro de sus límites, y reducir sus facultades a todo lo que fuere más suave y más conforme a las reglas canónicas. Todo poder moderado y en regla es durable ; pero el excesivo y extraordinario es aborrecido y llega un momento de crisis violenta en que suele destruirse " (*Ibid.*, p. 139-140).

(20) 141 : "Los calificadores del Sto Oficio no han tenido siempre la doctrina que se necesita para tan grave e importante cargo. Convendré que estos nombramientos se han hecho en adelante en personas instruidas y afectas a la autoridad real. Sera bueno que antes se me de noticia de los calificadres que se hayan de nombrar, así por mi patronato y derechos de protección del Sto Oficio como por evitar que se nombre alguno que sea desafecto a mi autoridad y regalías o que por otro justo motivo no me sea grato".

démonstration que nul n'était à l'abri des geôles inquisitoriales, Floridablanca n'avait cure de semblables risques. Comme si le procès d'Olavide n'avait pas été un avertissement *in caput alienum*, mais un simple accident : le prix à payer pour que la machine continuât à fonctionner.

En fait, tout au long du règne de Charles III l'élite éclairée qui assuma le pouvoir (et dont Floridablanca n'est que primus inter pares) rejeta purement et simplement le modèle philosophique qui lui était proposé outre-Pyrénées et qui voulait la suppression pure et simple de l'Inquisition. Nous n'aborderons évidemment pas ce point qui a été très clairement établi par Teófanes Egido, mais les *Ilustrados* ne sont pas des philosophes et ils n'apprécient ni l'irréligiosité, ni la tolérance. Ce sont des réformateurs (des réformistes ?) et en matière d'Inquisition comme en tout autre chose, réformer signifie pour eux contrôler.

D'où ce double paradoxe : d'abord, qu'en matière d'Inquisition, ces prétendus réformateurs ne réformèrent rien du tout. Et s'il est vrai que c'est sous le règne de Charles III que s'éteignit le dernier bûcher du Saint-Office, il fallut attendre 1808, 1813 (voire 1820) pour savoir qu'aucun autre ne se rallumerait plus jamais. Même en ce domaine (qui dépendait exclusivement du pouvoir royal, puisque les condamnés étaient "relaxés" au bras séculier), les *Ilustrados* furent incapables d'apporter la moindre nouveauté. Ensuite, alors que ces *Ilustrados* s'accomodèrent fort bien de l'Inquisition telle qu'elle était, c'est du sein même de l'Eglise espagnole (avec les jansénistes) et du Saint-Office lui-même, avec Abad y La Sierra, au début du règne suivant, en 1793 que naquit le désir de réformer la procédure inquisitoriale pour la rendre plus conforme non seulement au droit canon mais aussi au droit naturel[21].

L'élite éclairée qui gouverna le pays sous Charles III, bien loin de se soucier du droit des gens, ne songea, elle, qu'à faire du Saint-Office le docile instrument du pouvoir. En fait, elle crut pouvoir appliquer à l'Inquisition la même politique qu'à l'ensemble de l'Eglise espagnole, pensant en faire un "appareil idéologique d'Etat" à partir du moment où, par le jeu des promotions, elle pouvait contrôler le sommet de la hiérarchie. Or, de même qu'il s'avéra en fin de compte inutile que les prélats et les chapitres des cathédrales fussent éclairés si le

(21) Cf. J.-A.Llorente, *Noticia biográfica. Edición de Antonio Márquez*, Madrid, Taurus, 1982, p. 87 sq.

bas clergé et le clergé régulier diffusaient la superstition, il était vain de compter faire du Saint-Office un agent des Lumières par la désignation d'Inquisiteurs Généraux éclairés ou plus exactement sans préjugés ("despreocupados") tant que subsisterait le principe même du système inquisistorial, à savoir la surveillance de tous par tous, c'est-à-dire par la masse inculte.

Charles III
dans la mémoire espagnole

*La transfiguration d'une époque : les oraisons funèbres à la mémoire de Charles III**

Le personnage de Charles III est passé dans l'histoire selon des interprétations assez contradictoires, imputables à des changements dans l'interprétation historique, à un manque d'études appropriées ou – peut-être – à la volonté de le transformer en arme efficace pour tel ou tel parti. Certains exégètes de la glorification monarchique, sans prendre aucun recul critique, se sont fait l'écho des hommages qui accompagnèrent sa vie, et ont diffusé les flatteries qui furent autrefois destinées aux oreilles royales : "maire de Madrid", le bon roi éclairé qui pour mener à terme ses réformes se heurta à l'ignorance du peuple et aux intérêts des puissants, le héros solitaire auquel il faut attribuer toutes les Lumières qui éclairèrent notre patrie... Aux antipodes de celle-ci, on trouve une tradition (qui ne mérite pas le qualificatif d'historique) ultramontaine, hostile aux Lumières, tout à fait vivace et reconnaissable chez nous depuis des siècles, qui a présenté les Lumières comme le démon de midi, et Charles III comme le monarque impie qui ouvrit les portes à la franc-maçonnerie, grâce à son suppôt Aranda, qui expulsa par haine et envie les Jésuites, et qui ruina la foi de l'Espagne catholique et les coffres de son Trésor.

Récemment, les quarante années de franquisme ont constitué un exemple d'attaque systématique contre les Bourbons, et plus spécialement contre le monarque qui incarnait tant de maux stigmatisés par une tradition tenace.

* **Maria Dolores Albiac**, Université de Saragosse.

Cette étude touche au souvenir immédiatement consécutif au décès du roi, par le biais de trois oraisons qui, par leur nature, constituent une glose, avec sa part d'encensement et de pieux aveuglement, ce qui n'empêche pas que le lecteur attentif puisse discerner les sentiments de leurs auteurs. A la mort de Charles III, des milliers d'éloges funèbres furent prononcés dans les cathédrales, les églises, les couvents, les paroisses, les collégiales, les abbayes et les sociétés patriotiques. Certains furent publiés, d'autres restèrent manuscrits, et on ne dispose pas aujourd'hui d'un recensement fiable de ceux qui ont été conservés. Pour mon travail, j'en ai choisi trois qui, comparés, permettront de dégager des modèles littéraires correspondant à l'intentionnalité de ceux qui les prononcèrent.

Le premier, celui de Benito Gavarres y Radigales, reflète la personnalité d'un prêtre ignorant qui loue par obligation les Lumières et le souverain éclairé, à partir d'arguments tout à fait traditionnels, et en aucun cas suspects de contamination par la philosophie des Lumières. Le second laisse entrevoir un prêtre séculier résolument partisan des Lumières, Antonio Arteta : économiste, néojanséniste, empiriste, démographe, en relations suivies avec les élites éclairées de Madrid et Saragosse et membre de la Société Royale Economique Aragonaise des Amis du Pays. Le dernier est d'un laïque bien connu pour ses idées et ses activités éclairées : Cabarrús. Celui de Gavarre et celui d'Arteta furent prononcés dans une église, celui de Cabarrús à l'Université de Madrid.

En guise d'introduction méthodologique, et pour marquer l'existence de modèles, je dois annoncer que les trois éloges ont en commun de suivre les préceptes de la rhétorique classique pour ce qui concerne la structure – Aristote, Horace... – et Fr. Luis de Granada pour l'adoption de certains procédés d'organisation interne et d'ornementation du discours. S'il est vrai que sans changement du langage il n'y a pas lieu de parler de l'avènement d'un nouveau genre littéraire, alors il faut signaler que la mutation inhérente à la formalisation littéraire propre aux Lumières, apparaît clairement dans les éloges éclairés, mais brille par son absence dans celui de Gavarre. Et le terme de "langage" ne renvoie pas seulement au lexique utilisé, mais aussi aux citations faites, au choix des thèmes traités et à la mise en valeur de ceux-ci. Il faut en conclure que cette modification du langage se manifeste dans le discours éclairé, qu'il soit religieux ou civil. Dans chacun des deux cas, ce qui change, c'est l'objectif final. L'éloge religieux prétend transcender le domaine mondain pour mettre en évidence le modèle de christianisme incarné par Charles III, et proclamer le message salvateur et rédempteur des œuvres de piété et de

l'accomplissement dévot des devoirs de fils de l'Eglise. L'éloge civil, de son côté, sans oblitérer les valeurs chrétiennes du roi et sa religiosité exemplaire, vise à mettre en valeur l'utilité et le profit qui découlèrent du gouvernement du monarque pour ses royaumes, et à démontrer, ainsi, qu'il fut un roi professionnel et un homme de bien.

Le schéma rhétorique des trois éloges suit les préceptes traditionnels et s'ouvre sur un texte – la citation latine – pour entamer l'*exordium* qui prépare l'esprit de l'auditeur, oriente et suscite son attention et sa bienveillance. Tout de suite après, le développement commence par définir clairement l'objectif didactique de l'oraison dans la *propositio*, pour passer à l'énumération chronologique de la biographie du souverain. De ce dernier point se charge la *narratio*, d'une manière claire et vraisemblable, au moyen de la forme particulière d'*argumentatio* qui s'occupe des aspects démonstratifs : la *persuasio*. Cette démonstration se sert de faits et d'éléments réels, vérifiables, et d'éléments affectifs, qu'ils soient d'ordre éthique – ceux qui suscitent la sympathie – ou pathétiques – ceux qui émeuvent. La dernière partie, la conclusion, résume l'*argumentatio* précédente, et établit dans la *peroratio* la cohérence et la relation qui existent entre la *propositio* et la *conclusio*, de telle sorte que cette démonstration, presque juridique, s'achève par une maxime concluante du discours général unidirectionnel[1]. Une imprécation finale demandant la clémence au juge (Dieu, puisque les trois éloges sont chrétiens) clôt chaque louange.

I - LE CHEMIN DE LA TRADITION

Benito Gavarre prononce son éloge dans la Cathédrale de Barbastro, le 20 janvier 1789[2], et il est édité aux frais du Conseil municipal de cette ville par l'officine de la veuve de Blas Miedes, la même

(1) H. Lausberg, *Elementos de retórica literaria*, Madrid, Gredos, 1975. Cf. Chap. II.

(2) *Oración Fúnebre que en las Solemnes Exequias que la muy Noble y Leal Ciudad de Barbastro celebró a su difunto y amado rey Don Carlos III el Grande en su Sta Iglesia Cathedral el día 20 de enero de 1789 dixo D. Benito Gavarre y Radigales Cura que fue en el Arzobispado de Zaragoza, y Racionero de la Cathedral de Barbastro. La dan a Luz D. Antonio Soldevilla y D. Miguel Caraesol, Cavalleros Regidores comisionados por el M.I. Ayuntamiento para las disposiciones de las Reales Exequias.* Saragosse, MDCCLXXXIX. En l'Officine de la Veuve de Blas Miedes. Dorénavant, je citerai seulement *Oración...*

année. L'évêque de Barbastro était Augustín Abad Lasierra, néojanséniste, héritier de la tradition du christianisme critique érasmiste, qui fut si riche au XVIII[e] siècle en Espagne, et c'est en son siège qu'est lue l'Oraison des funérailles royales. Le prêtre chargé de la tâche, en revanche, n'est pas à proprement parler un partisan des Lumières, comme nous allons le voir.

La rigueur oratoire ne laisse aucun doute. L'*exordium* comprend autant de *topoï* que l'on pouvait en attendre dans une pièce de ce genre : le thème du *tempus fugit*, celui de la fragilité humaine, la vanité des "riches Crésus" ou des "prétentieux philosophes" qui vont retourner à la poussière, avec les clichés de situation ("apparat mélancolique", "flanelles noires", "tombeau funeste"), tout est conforme à l'atmosphère funéraire qui est de rigueur et qui rentre dans n'importe quel répertoire moyen. Le développement comporte une division en trois parties : la *vie politique et civile*, une seconde qui concerne la *piété externe*, et la troisième la *piété intérieure* de Charles III. La conclusion est un défi à la postérité qui gardera la mémoire impérissable du roi et une supplique adressée au ciel : l'Ave Maria.

L'introduction au développement justifie, avec des citations de Saül, David et St Paul aux Romains, l'origine divine du pouvoir, et fait concurrence à Bossuet dans la célébration des "dieux qui sont sur la terre". Et il ne convient d'interpréter les éloges des œuvres séculières de Charles que par référence, toujours, à son christianisme et à sa religiosité, au sein desquels elles naissent et vers lesquels elles progressent. Il n'y a pas de valorisation politique, et, pour cela même, il s'attarde très peu sur l'énumération des activités ; il préfère continuer à donner des définitions du roi, et insister sur la chance qu'eurent les Deux-Siciles avec un tel souverain, qui loin d'être destructeur comme Alexandre, César ou Scipion, fut un architecte prudent et humanitaire qui construit le port, l'Université, l'Académie des jeunes officiers, et couvrit ses terres de fortifications défensives. Ainsi, comme la poésie d'Horace, il vante "la douceur de son gouvernement politique".

Mais Gavarre, avec une mentalité très chauvine, considère comme un don divin le fait que Charles ait été destiné à l'Espagne, puisqu'il le juge "digne des plus grands empires" et, dans son nouveau destin – déterminé, il convient de l'observer, par Dieu – le monarque apporte réponse, grâce à ses lumières, à une série de questions qui, selon une énumération à peine commentée, sont l'oisiveté, le commerce créateur de richesse et de liens d'amitié, les Ecoles (patriotiques, de S. Telmo, des Sciences...), et il mentionne au passage les Sociétés Economiques et la politique de prix générateurs de

stimulations, ainsi que l'accroissement démographique. Le problème de la faiblesse de la démographie, qui, comme on le sait, amena d'innombrables affrontements entre l'Eglise traditionnelle et les défenseurs de mesures démographiques, constitua une question épineuse, et c'est pourquoi le prudent Gavarre applique du lénitif sur la blessure qui pourrait s'ouvrir chez certains de ses orateurs, dans le désir de tranquilliser, avec son interprétation selon laquelle, pour pallier le grave dommage que constitue le manque de bras utiles, le roi prit *de justes mesures dictées par une prudence chrétienne, qui sans faire offense aux maximes salutaires et aux saints droits de la Religion ont eu pour effet une augmentation si considérable de la population sur notre continent*[3]. De telle sorte que l'on voit comment tout, jusqu'aux normes civiles, trouve son origine dans l'expérience religieuse, parce que c'est la seule qui ait une valeur propre et qui décerne les mérites, puisque les lumières grâce auxquelles il gouverne ne lui serviront de rien, étant donné qu'il doit mourir, *à moins d'être fondées, comme elles l'étaient, sur la base solide de sa grande Religion*[4]. Je signale dès maintenant que pour Gavarre le bonheur des sujets, seul, ne justifie pas ces lumières ; comme nous le verrons plus loin, ce n'est pas le point de vue des éloges éclairés.

La partie consacrée à sa piété externe commence par signaler ce que la conduite de ses princes a d'exemplaire pour le peuple, et par là le caractère primordial de l'attitude religieuse du roi. Dans cette partie on trouve un "retour au divin" des Lumières et de leur terminologie ; ainsi, l'erreur n'osa pas *s'approcher de cet esprit éclairé par les lumières inextinguibles de la vérité éternelle*[5]. Retour au divin qui concorde avec l'usage d'employer une terminologie religieuse dans des cérémonies civiles. C'est le cas, nous dit-on, avec l'autorisation accordée par le roi – alors à Naples – pour la pratique de césariennes, quand elle proclame que celui-ci a décidé *que l'on pratique avec la diligence la plus religieuse l'opération césarienne*[6] dans le but de sauver des limbes, au moyen du baptême, les pauvres créatures qui ne survivraient pas. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ce fait ne figure pas au nombre des œuvres à caractère civil, parce que les enfants ainsi nés vont au paradis *avec les lumières de la Foi*[7].

(3) *Oración...*, p. 21.
(4) *Ibid.*, p. 23.
(5) *Ibid.*, p. 25.
(6) *Ibid.*, p. 29.
(7) *Ibid.*, p. 29-30.

L'énumération des œuvres de piété externe va de l'érection de cathédrales ou d'églises jusqu'à l'interdiction d'enseigner, dans les Etudes Générales, une autre religion que la catholique, ou à la consécration à l'Immaculée de l'Ordre de Charles III. Il éradique les extrémités libertines de la Vella Union et dans la mesure où il doit s'opposer aux prétentions de la Curie romaine pour défendre ses droits régaliens, il le fait après avoir demandé conseil à *des Prélats sages et zélés*[8]. Ce point délicat des droits régaliens, Gavarre le justifie par la citation biblique selon laquelle il faut "rendre à César ce qui est à César...". Il est évident, cependant, que personne ne put penser que, derrière cette défense sans faille de Charles, il y eût le moindre désir de s'opposer à l'Eglise, mais seulement une défense vigoureuse de sa condition de monarque absolu et de ses droits.

Mais, rappelle Gavarre, la piété véritable est la piété intérieure. Il faut assurer les esprits, dans cette troisième partie qui commence par affirmer que le roi était un fils de pénitence obéissant pour son directeur spirituel. La miséricorde royale à l'égard des pauvres, et ses aumônes à des personnes, à des entités, ou la fondation d'Hospices, de Monts-de-Piété, d'Hôtels et de Bureaux de charité, sont des preuves tangibles de son christianisme. De même que le *Deutéronome*, le bon monarque interdit la mendicité dans cet éloge cousu de citations bibliques justificatrices. Avec la même foi qui lui fait entreprendre ses actions pieuses, il accepte les dures épreuves que le Seigneur lui envoie avec les défections de ses proches ou la mort d'êtres chers : neveux, frères, fils... Cette conformité l'accompagne jusque dans l'agonie. A l'heure suprême, ce gouvernant hautement catholique, vertueux et, comme tous s'accordent à le proclamer, chaste, confesse ses fautes et sa foi pour, détaché déjà des choses de ce monde, dire adieu à ses proches et se séparer de son héritier, le futur Charles IV, *en lui recommandant uniquement la défense de la religion, et l'amour de ses vassaux, spécialement les pauvres d'entre eux*[9]. Il reçoit les derniers sacrements et réalise des actes de foi qui sont, nous dit Gavarre, "éclairés", de telle sorte que son défenseur ne doute pas qu' il y ait un Charles au Paradis, tout autant qu'il y a un autre Charles sur la terre. Mais pour le cas où il resterait encore quelque chose à expier au bon roi, l'auteur de l'*Eloge* offre sa communion.

---

(8) *Ibid.*, p. 28.
(9) *Ibid.*, p. 38.

Cette œuvre courte esquisse l'image d'un prêtre relativement cultivé, et assez ouvert au milieu dans lequel il vit pour ne pas rejeter certaines innovations (l'oraison mentale, la relation de l'ignorance au degré de superstition...) propres à la modernité des Lumières. Cependant, tout est parfaitement intégré dans la ligne de la "religion traditionnelle", qui fait qu'il prononce l'oraison funèbre du monarque perçu comme l'archétype des Lumières, sans que cette philosophie imprègne le fond de son discours, sans la moindre tentation sécularisatrice, sans l'ombre d'une louange civile dont la cause et la fin ne seraient pas la religion : tout est transcendant, rien ne peut avoir pour but la terre uniquement... le bien-être que prêchent si souvent les partisans des Lumières, la revendication du bonheur... tout cela n'est qu'hédonisme ! – par ailleurs assez naïf.

Il convient de relever chez notre prédicateur un certain nombre de silences significatifs, comme le fait qu'il n'évoque pas les Jésuites pour ne pas avoir à parler de leur expulsion, étant donné que – de toute évidence – il ne saurait, à partir de ses convictions religieuses, comment disculper le roi. Il n'y a pas non plus la moindre référence aux émeutes qui assombrirent une partie de son règne et qui effrayèrent tant le roi. Il se contente des effets rhétoriques indispensables, et se consacre à l'étude des aspects téléologiques, religieux, du défunt. Il associe indissolublement bonté et religiosité, il qualifie les Philosophes de bouffis d'orgueil (*sic*), sans aucune nuanciation, et considère leur science comme une pompe mondaine de plus : "Vous savez ce que vous affectez d'ignorer dans les systèmes capricieux de votre vaine philosophie"[10]. Rien qui puisse nous étonner dans le fait qu'il ne considère que comme des "hérétiques de notre temps" ceux qui nient l'immortalité de l'âme.

Lorsqu'on lit cette oraison funèbre d'un prêtre de cour si classique, mais qui a accepté certains aspects de la nouvelle philosophie, la référence à Jovellanos s'impose presque, lorsque celui-ci écrit à Jardine, à propos de la justesse de la décision donnant la faculté d'interdire des livres touchant au domaine dogmatique, aux évêques seulement ; parce que chez *les évêques on trouve de meilleures idées. Les études ecclésiastiques ont beaucoup progressé*[11], et de cette manière on pourrait ruiner l'autorité des inquisiteurs...

---

(10) *Ibid.*, p. 4.

(11) G.M. de Jovellanos, *Obras I : Epistolario*, p. 90. Le texte révèle le caractère réformiste de Jovellanos, qui admet : "Vous me direz que les remèdes sont lents. C'est ainsi, mais il n'y en a pas d'autres ; et s'il y en a, je n'en veux pas", *ibid.*

II - LE REFUGE DE LA LUMIERE

Le texte de *l'Ecclésiastique* qui sert d'exergue à cette oraison éclairée d'Arteta, ne laisse guère de doutes sur la volonté et le talent du prédicateur :

> *Rectorem te posuerunt ? noli extoli : esto in illis quasi unus ex ipsis. Curam illorum habe*[12].

"Si on te fait Président d'un banquet, ne t'enorgueillis point ; conduis-toi au milieu des convives comme l'un d'entre eux. Occupe-toi d'eux d'abord", dit la traduction.

Il s'agit donc d'une invitation à la plus haute magistrature pour qu'elle s'abaisse jusqu'à se faire l'égale des autres, et d'un rappel de ses obligations : prendre soin d'eux, se préoccuper de leur bien-être. Tout le contraire de Gavarre, qui proclamait que les rois étaient comme des dieux pour les hommes, dans la lignée de Bossuet.

L'éloge funèbre est prononcé dans le splendide et harmonieux Temple du Séminaire de Saint-Charles qui fut propriété de la Compagnie de Jésus et qui, au moment du décès du roi, était Séminaire Conciliaire. Tandis qu' Antonio Arteta commentait les vertus de Charles III et que sa voix résonnait à travers les ciselures du chœur et sur les ors brunis du maître-autel, tandis que les membres de la Société Economique remplissaient la géométrie de ses marbres et que les Saragossains faisaient trembler la lumière de la rampe de flambeaux et de cierges, à quelques mètres du lieu où se tenait la célébration liturgique, une enfant de quatre ans et demi dormait probablement ; il s'agissait de Martina Castro Tello, fille d'Arteta et de sa servante. Le scandale culminait à ce moment : la ville était pleine de pamphlets qui dénonçaient le prêtre pour sa "conduite sexuelle désordonnée" et le clergé le plus ultramontain y trouva un bon prétexte pour confirmer ses préceptes concernant les inconvénients inhérents à l'adhésion à la philosophie des Lumières, à l'appartenance à des

---

(12) *Oración Fúnebre que en las solemnes exequias del Sr. Rey Don Carlos III, mandadas celebrar por la Real Sociedad Aragonesa de Amigos del País en la Iglesia de San Carlos Borromeo de la Ciudad e Zaragoza el día 31 de enero de 1789. Dixo el Dr. Don Antonio Arteta de Monteseguro, Arcediano de Aliaga, Dignidad de la Santa Iglesia Metropolitana de Zaragoza, individuo de la misma Sociedad.* Saragosse, en l'Imprimerie de la Veuve de Miedes, Imprimeur de la Société Royale, MDCCLXXXIX. Dorénavant, je citerai seulement *Oración Fúnebre...*

Sociétés Patriotiques et à l'étude des affaires du monde ou à la défense de théories économiques et démographiques, pour la santé de l'âme et la dignité de la Religion et de ses ministres... Le pauvre Arteta vécut un calvaire pour pouvoir obtenir que lui soient confiés l'éducation et l'entretien de la petite – chose qui, en tant que prêtre, lui était interdite – sans avouer qu'il était son progéniteur, ce pour quoi il déclara que des pauvres qui lui avaient demandé de remplir des devoirs si sacrés étaient les véritables parents... Tant de tendresse et de sensibilité envers un enfant ne peuvent qu'émouvoir en cette époque si peu attentive envers les bambins que fut le XVIII[e] siècle, nonobstant toutes les théories qui prétendent le nier ; et on ne peut qu'y voir un cas de vocation paternelle et un homme – qui plus est, un prêtre – amoureux de la mère de l'enfant, qu'il fera plus tard son héritière avec comme condition de transmettre cet héritage à l'enfant.

En ce 31 janvier 1789, la voix de ce partisan des Lumières résonna pour défendre la philosophie éclairée par le biais de l'éloge d'un monarque qui, il en avait bien conscience, ne fut guère qu'un roi chasseur. L'*Oraison* est de plus d'une remarquable beauté formelle. Chacune des parties entre lesquelles se divise le discours est annoncée non seulement par la logique transition thématique, mais aussi par une récurrence poétique – tout à fait dans le genre de Jakobson – puisque chacune se ferme avec, à la manière d'une psalmodie, une répétition du *Curam illorum habe,* qui remplit l'éloge de musicalité et de cadence. Ce membre de la R.S.E.A.A.P. qui commence son intervention par des allusions évocatrices au *Carpe diem* et au *Ubi sunt*, expose tout de suite après une synthèse : celle de l'indissolubilité devoir par rapport au monde/devoir religieux, puisque l'accomplissement des obligations terrestres nous attire des mérites au Paradis, ce qui donne une valeur salvatrice et surnaturelle au travail dans le monde. Cette affirmation valait à qui l'énonçait le qualificatif de "janséniste" – nous préférons, dans ce cas, celui plus exact de "néojanséniste" – malgré la distance qui sépare cette harmonie de la tragique vision du monde des fils de Port-Royal, et de leurs difficultés pour concilier les extrêmes et mériter le paradis dans ce monde de pactes et d'intrigues. Pour le cas espagnol, c'est parler des disciples de la tradition érasmiste qui sera opportun.

Mais pourquoi Arteta prononce-t-il l'éloge dans une église ? C'est une question par laquelle il convient de commencer, parce que l'orateur le veut ainsi et parce que c'est un point substantiel pour pénétrer avec justesse l'intention de l'auteur.

Si notre défunt Roi n'avait pas connu et vénéré les augustes mystères de notre sainte Religion, s'il n'avait pas respecté ses devoirs sacrés, je ne me serais pas chargé de son éloge. Je craindrais d'entendre la voix de Dieu qui repose sur cet Autel, s'élever contre moi, et me reprocher la profanction sacrilège du ministère évangélique, sali par la louange d'un mérite profane. Je me contenterais de pleurer en silence la perte d'un Souverain, qui par principes d'humanité avait été si utile pour la Monarchie Espagnole, et si bénéfique pour les peuples sous sa domination[13].

A la lecture du texte, il n'y a pas l'ombre d'un doute : Arteta accepte la vertu, le mérite, en marge de la religion catholique. Charles III aurait pu être un bon roi, admirable et utile, même s'il n'avait pas été religieux et fils de l'Eglise... et le prédicateur l'aurait pleuré, même si jamais il ne lui serait venu à l'idée de faire son éloge dans le temple du Seigneur. Cette acceptation des "principes d'humanité" comme raison et moteur des actions de bien, est un principe de sécularisation assumé par un prêtre de l'Eglise catholique en ce siècle du *jusnaturalisme*. Il convient de remarquer que ce n'est pas la première fois que l'on peut lire, dans une œuvre du XVIII[e] siècle espagnol, une défense de cette attitude, mais c'est la première fois en revanche qu'on la trouve sous la plume d'un prêtre, et prononcée depuis la chaire du Saint-Esprit, à l'occasion d'une célébration liturgique solennelle, proclamée dans un Temple rempli de l'assemblée des fidèles.

Après cette défense laïcisante de la morale naturelle, nous sommes déjà assez avancés pour interpréter correctement l'éloge. Celui-ci met en valeur, dans les actions accomplies par le monarque, leur utilité et les services qu'il rendit au bénéfice du plus grand nombre, en plus de l'éloge spécifique qu'il fait du progrès qu'elles impliquent. Il n'oublie pas un seul des thèmes qui puissent être traités dans l'optique des Lumières :

- l'oisiveté
- l'industrie
- le commerce
- la fiscalité
- l'empirisme
- les Sociétés Economiques

(13) *Ibid.*, p. 7-8.

– la science : botanique, avec ses applications médicinale, agricole et industrielle : mathématique et économique, et à partir de celles-ci il attaque l'Université, thomiste et engourdie, qui suspecte et interdit la première, et tient la seconde en exil,
– la liberté de commerce avec l'Amérique
– l'assistance publique basée sur le travail et un juste salaire
– le bien public
– la politique
– la religion
– les corporations.

Arteta défend la liberté de l'artisan face à la tyrannie médiévale de la corporation, la libre concurrence commerciale au bénéfice du consommateur, et la dignité du travail, aussi bien qu'il défend l'empirisme. C'est pourquoi Campomanes sera un des ministres loués comme bienfaiteur et promoteur du progrés, bien que – comme nous le verrons – il ne soit pas le seul à qui il faille attribuer le mérite d'une fiscalité saine.

On sait depuis longtemps que toute louange compacte et sans faille ne réussit qu'à être difficilement crédible ; c'est pourquoi nous trouvons une amorce – Arteta ne peut, ni ne doit, aller au-delà – de critique, qui indique les points faibles du personnage royal. Il était de notoriété publique, et il est aujourd'hui évident, que le roi ne manifestait qu'une faible propension à l'accomplissement des tâches de gouvernement. Il plaisait à Charles III de commander et de prendre les décisions, parce qu'il était roi – le Roi – pour cela, et il se montra toujours susceptible et entêté lorsque quelque idée avait germé en son royal cerveau. Ses ministres et conseillers devaient jouer d'habileté dans la présentation des rapports pour lui imposer l'idée qui leur paraissait la plus appropriée si le monarque était engagé dans une autre direction, car son insistance et sa ténacité pouvaient aller à l'encontre de toute évidence et du bon sens. Et jointe à cet entêtement royal, on trouvait une impatience prompte à trancher les difficultés, pour pouvoir, une fois terminée la journée de travail, se consacrer à la pratique de ses divertissements favoris, parmi lesquels se distinguait la chasse... C'est cette aboulie combinée à une faible diligence dans l'accomplissement de sa tâche que dénonce Arteta, lorsqu'il l'accuse – et le disculpe aussitôt, pour le laisser dans une position fort confortable :

> *On ne lui connut jamais non plus cette humeur impérieuse et avide de tout commander... Il n'osait pas décider et trancher, même pour les*

choses les plus insignifiantes... Ce détachement du commandement et de l'autorité, pour une délégation de son pouvoir, devint l'objet habituel des satires et des critiques des mécontents. J'admets qu'il peut occasionner quelques inconvénients ; mais ils sont largement compensés par les biens dont il est cause, et par les intrigues trompeuses et frauduleuses qu' il prévient[14].

Arteta croit comme Saint-Lambert que l'homme est né pour être heureux, et que l'homme de bien trouve son bonheur en faisant le bonheur des autres : le bien commun. C'est à celui-ci qu'il consacre son discours lorsqu'il évoque les préoccupations pour le développement de l'industrie, pour le progrès des sciences, pour la politique de travaux publics, pour l'agriculture, l'élevage du ver et la culture du mûrier afin d'obtenir de la soie, et à partir de celle-ci des étoffes précieuses, ce qui permettra de ne plus importer cet article de luxe. Il met en valeur, par sa manière de les présenter, trois faits liés au souci de Charles pour le bien commun.

Le premier est l'autorisation que le monarque donne, dès l'époque du royaume de Naples, pour la pratique de l'opération césarienne, comprise ici comme un progrès civil : elle sauve des vies, fait progresser la médecine et répond aux attentes des démographes rassemblant le maximum de bras utiles pour le futur.

Le second est, précisemment, la défense de l'ensemble de mesures que prit Charles pour augmenter le nombre des naissances, parce que la croissance de la population *est le signe le plus sûr de l'opulence de l'Etat*[15]. Dans cet objectif, il crée des dots destinées au mariage des jeunes filles sans fortune *avec les revenus des cures inoccupées et vacantes* (...) *et arrange les mariages*[16]. Il est temps ici de rappeler l'affrontement apocalyptique entre le célèbre prédicateur franciscain, et proche de l'Inquisition, Fr. Diego de Cádiz, et le premier titulaire de la Chaire d'Economie Civile de l'Aragonaise, Lorenzo Normante y Carcavilla, que le premier accusa d'attaquer le célibat ecclésiastique pour avoir soutenu d'innocentes thèses démographiques. Arteta, et toute la Société Economique, défendirent Normante, et le roi, inquiet, ordonna qu'on enterre l'affaire, ce que

(14) *Ibid.*, p. 58-59.
(15) *Ibid.*, p. 22.
(16) *Ibid.*

Floridablanca accomplit diligemment[17]. L'Archidiacre d'Aliaga réussit ici à éviter l'écueil, et assure sa couverture avec une authentique habileté : il pose la nécessité politique de l'augmentation de la population, de telle sorte que cette mesure apparaisse autant comme un bien pour l'Etat que comme une garantie pour la religion, étant donné qu'*un membre inutile et préjudiciable à la république* est, par là même, *un mauvais chrétien*[18].

Le troisième point sur lequel il voulait s'arrêter, consiste en une innovation dans la représentation du salut éternel. Traditionnellement, les principes religieux s'accomodaient des usages politiques et civils, et l'on déduisait de ce compromis une morale de comportement. Arteta, considérant les actions humaines utiles et adéquates, part du postulat selon lequel elles donnent accès au Ciel. Il n'y a pas d'antinomie monde terrestre-monde céleste : l'âme assure son salut en remplissant correctement sa tâche au bénéfice du prochain. De là découle l'unité que l'orateur établit entre les thèmes religieux et les thèmes civils.

Le vocabulaire politique d'alors connaît une utilisation du terme *Etat* proche de celle de la Renaissance : il désigne les possessions d'un roi ou seigneur. C'est la raison pour laquelle le Ministère que nous disons aujourd'hui des Affaires Extérieures, fut, au long de l'époque qui nous occupe, dit "d'Etat". *Nation*, en revanche, renvoit dans son utilisation à l'idée libérale de nation au sens de patrie commune. Pays est d'ordinaire utilisé pour désigner l'actuelle région. On trouve donc dans ce domaine un langage de transition et de modernisation, avec des résidus des usages habituels. Arteta rompt une lance en faveur de l'exercice politique, contre ceux qui le dénigrent en le taxant d'activité machiavélique, et, différenciant le concept de *politique* de son acception médiévale, lorsque le politique manquait de spécificité idéologique, il explique :

---

(17) Sur l'*affaire* Normante, cf. A. Peiro Arroyo, *Obras de Normante*, Saragosse, Diputación General de Aragón, 1984. Cf. également F. Lopez, "Disparitions culturelles et tensions sociales. Un fait divers à la fin du règne de Charles III : l'affaire Normante", *Permanences, émergences et résurgences culturelles dans le monde ibérique et ibéro-américain*, Aix-en-Provence, 1981 ; item, "Un sociodrama bajo el Antiguo Régimen. Nuevo enfoque de un suceso zaragozano. El caso Normante", *Actas del I° Symposio del Seminario de Ilustración Aragonesa*, Saragosse, D.G.A., 1987, p. 103-116.

(18) *Oración Fúnebre...*, p. 23.

Ajoutez à tous ces desseins ceux de la véritable et saine politique, cet art sans lequel, chez un roi, tous les autres ne sont rien, parce que c'est celui de les employer tous, et de les rendre utiles à la patrie. Comprenons-nous. Nombre de personnes croient, dès qu'elles entendent parler de Politique, qu'il s'agit de celle de Machiavel. La Politique est l'art, ô combien difficile, de calculer les intérêts de l'Etat, pour mettre en œuvre toutes les choses conformes au bénéfice de la nation et de tous les particuliers ; c'est celle-ci que posséda si complètement Charles III, sans jamais ignorer aucune des infinies attentions qu'elle exige. Il sut peser les forces respectives des Etats, chercher les intérêts des Princes, étudier leurs prétentions, découvrir leurs rivalités et leurs alliances, pénétrer, déchirer les voiles qui recouvrent leurs ambitieux projets, posséder parfaitement les coutumes, les inclinations, le caractère, le génie des nations, aussi habile pour cacher ses projets que pour percer leurs secrets[19].

On perçoit la différence entre Etat et nation, et l'admiration d'Arteta – malgré ses protestations – pour Machiavel, de qui nombre des ministres et conseillers du règne de Charles III furent des disciples habiles, pour le plus grand bonheur du pays. Ce qui apparaît le plus clairement, c'est que l'exercice politique doit avoir pour objet le bonheur des sujets, et que le roi est une sorte de père, conformément à la philosophie des Lumières, qui doit veiller *(Curam illorum habe)* à la prospérité matérielle, fondée sur les améliorations économiques, scientifiques, la sécurité des villes, et le bien-être qui en découle dès lors que ces conditions sont remplies. Et, pour sûr, ce bonheur matériel ne s'oppose en aucune manière au bonheur spirituel, mais au contraire, dans l'idée de l'orateur, l'appuie et le complète, de telle sorte que l'un résulte de l'accomplissement rigoureux des préceptes de l'autre. De quoi découle, au passage, la justesse du fait que Trône et Autel restent unis : car *la Religion est l'appui le plus ferme du trône, le soutien des lois, et l'âme de l'Etat*[20].

Campomanes, Floridablanca, Macanaz, Pignatelli, sont les politiques auxquels l'éloge funèbre rend hommage en tant que piliers du progrès. Une caractéristique de l'éloge réside dans la grande attention qu'il consacre au commentaire des progrès survenus dans le royaume d'Aragon sous le gouvernement du monarque défunt – ce n'est pas pour rien que l'*Oraison* est prononcée au nom de l'Aragonaise et à Saragosse.

(19) *Ibid.*, p. 50-51.
(20) *Ibid.*, p. 63.

La religion que préconise Arteta est une religion positive, comprise, à partir de l'expérience des Lumières, comme un foyer de lumière et de salut, plus que comme un ensemble d'obligations et de menaces. Il cite abondamment Saint Augustin – ce qui nous inscrit dans la lignée de la dévotion de Port-Royal – Dieu se présente comme un Père, non comme un Juge, il rend hommage à l'expulsion des Jésuites et à la décision royale d'octroyer leurs rentes et biens au clergé séculier ; il critique l'ignorance du clergé, et se déclare partisan de l'enseignement au peuple par celui-ci, non seulement des vérités de la foi, mais aussi d'autres matières utiles (lettres, agriculture...) ; en bon partisan des Lumières, il s'en prend au clergé régulier et décrète que l'important ne réside pas dans le nombre des religieux, mais dans la qualité de ceux-ci. C'est pourquoi notre orateur juge tout à fait opportune l'attention que le roi consacra à la dotation et à l'amélioration des Séminaires Conciliaires (œuvre pour laquelle se dépensait sans compter Jovellanos).

La fin de Charles constitue un modèle de mort éclairée : optimiste et pleine de confiance, c'est celle du fils qui va à la rencontre du père et de l'affranchissement des préoccupations de ce monde et de la maladie finale. C'est une mort devant laquelle le juste peut se présenter plein d'assurance, aux antipodes des vers inquiétants – si beaux et si bouleversants – de Tomas de Celano.

A la lecture du texte, on arrive à la conclusion qu'Arteta a développé une théorie des Lumières, bien plus qu'il n'a vraiment décrit les actions du roi. Même lorsque des faits concrets sont mentionnés, il n'était pas légitime de les mettre au crédit du roi, comme Arteta et n'importe quel tenant des Lumières un peu renseigné le savaient. Mais l'important était de rompre une lance en faveur d'une ligne politique, et de louer une manière de comprendre les relations entre individus et une volonté de vie sociale, dans leurs multiples manifestations déjà énumérées. Nous avons affaire à une *Oraison* lumineuse et optimiste, remplie d'espérance dans le futur, messagère de concorde, de tolérance et de progrès, dans une Espagne sur le point d'inaugurer un règne désastreux et d'opérer un retour en arrière spectaculaire dans son processus d'assimilation des Lumières avec, toujours, l'éternel Floridablanca... et de nourrir en son sein le plus terrible des cancers : l'affrontement entre Espagnols au moment de l'occupation française. Et Arteta devait l'apprendre, jeté en prison qu'il fut par les Français, pour avoir prononcé un sermon contre l'invasion dans la cathédrale del Pilar... Mais ceci est une autre histoire.

III - LA SOUVERAINETE POPULAIRE

L'*Eloge de Charles III* de Cabarrús, prononcé à la R.S.E.A.P. de Madrid en 1789[21], présente une similitude évidente avec les aspirations de la bourgeoisie française en cette même année : les griefs ne sont pas dirigés contre le Prince, qui est celui qui commet le moins d'abus, mais contre ceux qui gouvernent. Il rappelle son affrontement avec Lerena, et il annonce, d'une manière synthétique, ce qu'en 1792 il écrira de prison à Jovellanos. L'*Eloge*, avant même d'être prononcé, fut déjà dénoncé au Saint-Office. Les expressions de Cabarrús laissent peu de place au doute : *Nous nous étonnons que les sociétés politiques soient si attardées, et si loin de la perfection de laquelle elles sont susceptibles, nous nous plaignons de ceux qui gouvernent*[22], choses que nous n'avons jamais lues chez Arteta... Et nous avons moins encore rencontré une défense aussi limpide de la souveraineté du peuple, qu'il considère comme la source de la légitimation du pouvoir, que celle que nous lisons, sous l'invocation – qui plus est – de la nature, lorsqu'il écrit que : *En fin de compte c'est la voix de la nature qui prévaut, qui leur crie que seul mérite de les gouverner celui qui les rend le plus heureux*[23]. Cette négation de l'origine divine du pouvoir, se situe dans la lignée d'autres contestations inscrites dans son texte, lorsqu'il assure que *tous les hommes savent déjà que Dieu n'a pas formé les monarchies, ni les républiques*[24]...

La dernière affirmation paraît augurer d'une vision très optimiste du niveau culturel et idéologique de ses contemporains, mais à la lecture de l'*Eloge* on comprend que c'est une manière de parler, dans laquelle le dit "consensus universel" n'est guère qu'une simple licence poétique. Dans ce sens, il convient de constater que Cabarrús a une idée de la dialectique de la mémoire historique qui oscille, entre la considération du fait que le peuple a raison quand il aime ou garde un bon souvenir de quelque chose, et la constatation de son manque de rigueur dans le jugement et de l'arbitraire de son opinion. Comme Larra des années plus tard, quand il cherche le public, de même notre partisan des Lumières hésite entre affirmer que *l'amour des peuples est le seul témoignage qu'écoute la postérité lorsqu'elle juge les rois*[25] et constater que – les années passant – ce même peuple

(21) *Elogio de Carlos III, rey de España y de las Indias*, Madrid, 1789.
(22) *Ibid.*, p. XV.
(23) *Ibid.*, p. VII.
(24) *Ibid.*, p. XX.
(25) *Ibid.*, p. VIIII.

se transforme en *la postérité, qui impute l'insuffisance des moyens à qui est là pour les organiser*[26].

Cabarrús, dans l'*Eloge*, ne se contente pas de gloser le projet des Lumières, ou de parler du roi d'une manière très libre (puisqu'il fait allusion à son aboulie et à sa propension à se décharger sur ses favoris), mais il marque les différences entre réalité et désir. Il définit les difficultés et les obstacles qui s'opposent au progrès, les raisons et les motifs pour lesquels chaque entreprise doit être accomplie, ainsi que l'ordre dans lequel il convient de les mener à bien ; les erreurs apparaissent, traitées avec charité mais d'une manière intelligible, ainsi que les occasions dans lesquelles le roi doit revenir sur une décision sous la pression de quelque "autorité". Les obstacles mis sur le chemin des réformes, par le peuple ou par les "autorités" en question, irritent profondément Cabarrús, mais il s'interroge, dans un souci de rationalisation et de nuanciation, sur *le nombre d'erreurs qui nous sont imputables, qui sont également venues faire obstacle aux vérités utiles que nous devons adopter*[27]... Ne nous seront-elles pas reprochées par la postérité ? Et nous-mêmes, qui sommes déjà la postérité, nous sommes en droit de nous demander jusqu'à quel point ne se manifeste pas une certaine ironie finale, lorsqu'il met dans la bouche de Charles III agonisant des éloges louant le talent et l'incorruptibilité de Marie-Louise... ! Elle qui fut pour lui cause de tant de désillusions, organisatrice depuis sa chambre de cabales et de conspirations dirigées contre son beau-père, le monarque régnant... C'est ainsi qu'il fait s'exprimer le souverain, au moment de se séparer de son fils et successeur :

> *Le ciel t'a fait don d'un ami et conseil incorruptible dans l'épouse qu'il t'a donnée ; la grandeur de son esprit et ses talents naturels ont été parfaits par une éducation exquise*[28].

L'*Eloge*, en ce qui concerne sa forme, s'ouvre sur une citation politique – n'oublions pas qu'il est prononcé à la Société Economique Royale des Amis du Pays de Madrid, et au nom de celle-ci. La citation est extraite du *De Officiis* de Cicéron :

---

(26) *Ibid.*, p. XIIII.
(27) *Ibid.*, p. XV.
(28) *Ibid.*, p. XLVII.

Vera autem et sapiens animi magnitudo honestum illud quod natura sequitur in factis positum non in gloria judicat, principemque se esse malvut videri[29].

Et l'orateur prévient lui-même qu'il ne va pas suivre un ordre didactique dans son exposé, mais évoquer les faits que la R.S.E.A.P. doit célébrer comme étant les plus mémorables. Il manifeste sa gratitude à l'égard du règne de Charles, le "plus utile" de ceux qui se sont déroulés, pour avoir créé, restauré et promu les progrès présents, et préparé le terrain à ceux qui sont encore à venir. Parmi les faits significatifs de la période qu'il loue, il cite le fait que la Philosophie ait dépassé la division entre *la morale privée et la morale publique*, et également que l'on considère déjà comme *prouvé que ces crimes de la Politique qui s'attirèrent l'admiration stupide de l'humanité qu'ils sacrifiaient, n'étaient rien d'autre que les recours mesquins de l'ignorance et de la faiblesse*[30]. Affirmation qui est suivie d'une condamnation radicale des méthodes démagogiques de gouvernement ordinairement utilisées, qui définit une philosophie du bonheur – grande préoccupation des Lumières ! – qui transcende la satisfaction provisoire, pour résider essentiellement dans une félicité durable et rationnelle, plus proche de ce qui convient que de ce qui flatte :

Le bonheur des sujets est le grand objectif de toute souveraineté, et favoriser ou approuver leur ignorance, la satisfaire momentanément, et préparer leur malheur futur pour leur être agréable, est une véritable conspiration, aussi peu digne d'être célébrée qu'elle est facile et sans risques[31].

Et cette politique a été, comme cela ne fait aucun doute, celle de la Maison d'Autriche... Mais notre patrie a hérité de celle des Bourbons, riche en grands hommes (Henri IV, Louis XIV, Philippe V), et qui a sauvé l'Espagne qui périclitait et se trouvait au bord de l'abîme. On trouve ici la sortie obligée et classique pour tout éloge des Bourbons du XVIII[e] siècle.

Le paragraphe suivant est consacré à l'importance d'une bonne éducation, seule garantie du comportement futur : c'est une éducation de ce type que reçut Charles, une éducation qui ne déforma pas

(29) *Ibid.*, p. II
(30) *Ibid.*, p. II-III.
(31) *Ibid.*, p. III.

les impulsions bénéfiques qu'autorise la nature, et une formation religieuse qui imprégna son coeur.

Dans le Royaume des Deux-Siciles, Charles fait ses premières armes, et brille déjà en mettant en pratique les dons qui sont la base du pouvoir du prince, vertu, justice, affabilité : *en cela réside le véritable ciment de votre pouvoir*[32], un pouvoir qui n'est jamais sûr, explique Cabarrús, parce que, même si le peuple préfère être gouverné par des hommes dont la lignée a connu d'autres individus moins "illustres", il n'empêche qu'*en fin de compte c'est la voie de la nature qui prévaut, qui leur crie que seul mérite de les gouverner celui qui les rend le plus heureux*[33]. Et *ce droit, le plus sacré de tous*, il dit que le monarque doit le gagner. Il est curieux de constater que la sacralité du droit à être bien gouvernés – en vue du bonheur, et nous avons déjà appris en quoi celui-ci consiste – prime sur les droits – qui, déjà, ne sont plus des droits divins – du prince. C'est ici que prend son sens la dernière phrase du texte. Il préfère être le premier que le paraître. Essence contre manifestation externe, contre apparence... c'est, de nouveau, l'anti-barroque philosophique des Lumières.

Et être le premier, ne suppose pas nécessairement se signaler par une tendance partiale et factieuse. Etre le premier signifie, pour un homme des Lumières, atteindre l'équilibre, l'action pondérée et – Cabarrús camoufle ainsi l'aboulie proverbiale de sa majesté catholique – être

> *également éloigné de cette apathie qui laisse se prolonger les abus et ne remédie à rien, et de cette turbulence qui renverse et confond tout sans rien améliorer*[34].

Mais dans le texte on trouve une déclaration intéressante et plus que significative quant à ce qu'elle révèle sur la manière dont un penseur des Lumières conçoit la "nature" – dans ce contexte, bien entendu. Cabarrús fait appel à la nature en tant que porte-voix de la raison, du sens critique, ce qui supprime l'idée de spontanéité, d'immédiateté que "la nature" ou "le naturel" suggèrent. Il s'agit d'une nature réflexive, dotée d'un sens moral et d'une conscience politique ; une nature dont je n'irai pas jusqu'à dire qu'elle incite à la révolte, mais qui établit des critères de droit. Conjonction curieuse,

---

(32) *Ibid.*, p. VII.
(33) *Ibid.*, p. VII-VIII.
(34) *Ibid.*, p. IX.

tout à fait dans le ton de l'humanisme propre aux Lumières, de réflexion et d'instinct, de raison et de passion. La nature "crie" une norme morale (en ce siècle qui voit le façonnement du droit naturel) et le droit politique et le devoir sont dictés par la voix désintéressée de la nature. Car telle est l'idée que se font les philosophes des Lumières de la nature humaine. La nature de l'homme est l'homme lui-même : impulsion et entendement, élan et esprit ; et l'intelligence sent, de même que le sentiment se voit contraint à la réflexion et au contrôle, d'une manière interactive, se modelant l'un l'autre dans l'unité qu'ils forment. C'est la conviction de n'importe quel penseur des Lumières, c'est la philosophie encyclopédique. C'est la raison pour laquelle Jovellanos put parler du "toucher de la raison".

Gouverner par amour de ses sujets revient à le faire par conviction, et c'est la raison pour laquelle

> *il s'adapte au faible niveau de l'intelligence de ses fils, qu'il élève par l'instruction qu'il leur donne et par le bien qu'il leur procure,* parce que *il préfère à tout autre risque, ne pas achever leur bonheur, s'il doit être acheté par trop de larmes et de répugnance*[35].

Tel est Charles, et telle est l'idéologie réformiste des Lumières... Clairement, cette description si lucide de Cabarrús exprime le concept même d'"absolutisme éclairé". C'est la seule forme de gouvernement possible pour le monarque qui doit passer un pacte et gouverner par consensus, en bon monarque absolu. Et c'est une sortie habile – *avant la lettre* – de l'insoutenable position du "despotisme éclairé", véritable *contradictio in terminis* qui fut énoncée par quelqu'un et depuis répétée servilement, sans aucun esprit critique. Charles III ne put être – pas plus que les partisans des Lumières qui l'entourèrent – un despote, parce qu'il dut composer avec l'Eglise, les nobles, les bourgeois... pour décider des actions de son gouvernement ; et c'est pourquoi nos "Lumières" furent si vacillantes et si timides.

L'orateur loue les mesures économiques du règne, mentionnant de manière élogieuse Esquilache et le triumvirat formé par Aranda, Campomanes et Roda, *trois hommes insignes*[36] sous le gouvernement desquels le Conseil *fit les pas les plus décisifs pour la prospérité nationale*[37]. Il analyse l'emploi des rentes des Indes, la liberté de commerce avec l'Amérique, la politique d'investissement du règne

(35) *Ibid.*, p. XVI.
(36) *Ibid.*, p. XXI.
(37) *Ibid.*, p. XXII.

ou le ministère d'Ensenada. Il s'attarde aussi sur la réduction de la dette laissée par Philippe V que Charles diminua de moitié, même si, proteste-t-il, *cette opération aurait sans aucun doute pu, et dû, être mieux combinée*[38].

Les émeutes ne sont pas oubliées, et elles sont évoquées dans leur exacte réalité, en même temps que sont dénoncées les causes de leur éclatement, qui ne sont rien d'autre que les crises de subsistance dont eurent à souffrir les habitants de toutes les villes d'Espagne. C'est pourquoi il critique la vieille loi sur les grains, qui ne génère rien d'autre qu'une hostilité des agriculteurs à l'encontre de la ville, et qui servait de couverture aux grands propriétaires qui pouvaient s'y soustraire... Alors, "contre la faction nombreuse de ceux qui toujours protestent par erreur"[39], le roi ne se contente pas de changer la loi, mais en plus il soulage avec l'argent de la Ferme royale les deux années de pénurie... Mais le dévouement du souverain reçoit la réponse des rébellions : *Loin, loin de moi la remémoration funeste de la sinitre récompense à laquelle eurent droit les soins paternels de Charles III*[40], d'autant plus que le roi (selon Cabarrús) vit la cause de cette attitude, moins dans *l'erreur du peuple qui est à plaindre* que dans *les suggestions maléfiques de ceux qui abusent de sa sensibilité*[41]. Et un voile de silence tombe sur l'attitude peu gaillarde du monarque : effrayé, enfui, et, littéralement, caché dans sa Résidence Royale loin de Madrid, et réticent à l'idée de son retour dans la capitale, malgré les appels à la raison d'Aranda...

Les travaux publics sont un autre chapitre sur lequel l'éloge insiste grandement, à titre de moteur du progrès, spécialement ceux qui facilitent les communications et qui développent l'industrie ou l'agriculture : routes, canaux, fortifications, ports, mines... Et si l'on n'alla pas plus loin dans l'élan en avant, *c'est, disons-le clairement, parce que notre système est foncièrement mauvais, parce que son fonctionnement exige, à côté d'une théorie très simple, nombre de connaissances particulières et d'observations...*[42], et la seule manière de lutter contre le système consiste à résister aux obstacles imputables à la nature, à la législation ou à l'opinion :

---

(38) *Ibid.*, p. XIII.
(39) *Ibid.*, p. XVIII.
(40) *Ibid.*
(41) *Ibid.*, p. XXII.
(42) *Ibid.*, p. XXVIIII.

> *Ceux posés par la nature sont levés en ouvrant des communications, ceux posés par la législation en éliminant les interdictions absurdes, les droits excessifs ou illusoires, les entraves ou les bons vouloirs exterminateurs ; à partir de là, sans plus d'intervention ni de gaspillages du gouvernement, l'industrie croîtra d'elle-même, pourvu que circulent librement les lumières qui doivent triompher des obstacles de l'opinion*[43].

Une opinion qui se modifie, donc, sous l'action de législations correctes et la force de l'évidence. Et l'orateur explique que les Sociétés patriotiques sont là pour aider à cette tâche, auxquelles il dédie l'éloge que l'on était en droit d'attendre.

Il présente la censure d'une manière positive. Et je ne cherche ici ni à faire une *boutade* ni à scandaliser. Je répète, une fois encore, que la censure ne parait pas inopportune à un penseur des Lumières espagnol, il l'accepte sous la seule réserve de pouvoir indiquer dans quelle direction il pense qu'elle doit diriger son action répressive, et cet objectif qu'il lui assigne n'est rien d'autre que la poursuite des écrits scandaleux, des satires anonymes, *de la superstition, cet ennemi cruel du genre humain qui semble être né avec lui*[44]. En revanche, elle protège le citoyen qui signe de son nom la vérité utile, si amère soit-elle ; elle élargit la liberté d'impression, avec Floridablanca, et, s'il est impossible de contenter tous les citoyens, cette vigilance garantit du moins l'aide contre l'erreur parce que – dit-il – il est impossible de

> *rendre heureux tous les individus de la nation, mais on peut faire en sorte que tous s'instruisent des moyens de l'être et les adoptent ; les crimes naissent de l'erreur, et l'autorité légitime s'affirme toujours plus dans la propagation des lumières*[45].

C'est à ce but que tendent la création du Cabinet d'Histoire naturelle, du Jardin botanique, des Ecoles de Chimie et de Navigation, de celle de Mathématiques, la protection dont bénéficie l'enseignement du Droit des personnes ou du Droit Civil et l'éradication de la scolastique. L'éducation de la sensibilité dans le bon goût conduit aussi au développement des lumières et de la raison critique, et pour cela Charles fait appel à Mengs... Et comme tout progrès intellectuel

(43) *Ibid.*, p. XXX.
(44) *Ibid.*, p. XXII.
(45) *Ibid.*, p. XXXIII.

ou moral commence au niveau de l'estomac, le roi se préoccupe du fonctionnement de la Bienfaisance Publique, fait prévoir des subsides de veuvage et élever à un niveau acceptable les salaires des fonctionnaires de l'Etat, de même qu'il punit la corruption et l'incurie.

Cabarrús est un érasmiste éclairé, et sa condamnation de la superstition, en tant que mal pour la religion et pour la morale civile – c'est pourquoi "en cas de troubles, les premières recherches de l'homme public doivent toujours s'orienter (vers ce mal)" – tient une place importante dans son discours. Son inimitié à l'égard de la Compagnie de Jésus s'inscrit dans le concert de ceux que l'on qualifie de "jansénistes" :

> *Un ordre célèbre, fondé par le zèle, perverti dès son premier siècle d'existence par la Politique, s'était emparé du pouvoir de tous les Etats : déterminant les premiers sentiments par l'éducation, pour les fortifier à l'aide du confessionnal et de la chaire, il rassemblait en son sein toutes les hiérarchies, tous les talents et tous les moyens de publicité, et dans le même temps où il gérait la conscience des rois, il régnait sur celle des peuples. Agenouillé à Rome aux pieds du chef le plus despotique qui soit, il dominait au Paraguay, prêchait au Japon, enseignait les sciences en Chine, commerçait en Hindoustan ; et après avoir rempli le monde entier de son nom et de sa gloire, il œuvrait à la division de l'Europe en opinions contraires*[46].

L'allusion à *leur* "gloire", ternit le sens de ce mot extrait de la devise des Jésuites – *Ad majorem Dei Gloriam* – et l'opinion hostile de l'auteur est confirmée par la mention de "leurs intrigues et richesses" et par l'affirmation selon laquelle ils utilisaient leur énorme pouvoir, non pour solliciter la concorde et la tolérance solidaire, mais en vue de cette "division de l'Europe en opinions contraires" que ne saurait pardonner un homme des Lumières. Ce qui donne le mieux la mesure de la volonté d'impartialité de l'orateur, c'est – dit-il – qu'il n'accorde pas plus de valeur aux éloges de leurs partisans qu'aux accusations de leurs ennemis, mais qu'il se contente de remémorer le fait qu'"il (l'ordre) n'avait jamais été apprécié par les philosophes, dont le jugement survit à la fureur des partis". Il justifie la nécessité d'exiger leur éradication totale, et, dans ce sens, il rend hommage au travail de l'accusateur public Campomanes, dont le rapport joua un rôle décisif dans la prise de la décision d'expulser la

(46) *Ibid.*, p. XXIII.

Compagnie hors des royaumes espagnols. Mais Cabarrús, qui attaque l'institution, la Compagnie, défend les Jésuites innocents, sauve les individus, et l'attitude du roi lui paraît admirable, qui se préoccupa de l'entretien de *ses fils et vassaux ; dont nombre avaient servi l'Etat de leurs talents et de leurs vertus ; et dont la plupart n'étaient pas au courant de la politique funeste que l'on reprochait au corps*[47]. De cette manière, Charles, impartialement, récompense ceux qui ont réalisé l'expulsion, entretient les bannis, et

> *en même temps qu'il confondait la superstition, il restaurait l'antique discipline de l'Eglise, et s'affirmait comme son fils le plus zélé, attentif aux nécessités de l'instruction générale du Royaume sans porter atteinte aux précautions destinées à conserver le saint dépôt de la foi*[48].

Cela n'empêche pas que ce même Charles, fils si susceptible de l'Eglise, exige des membres de celle-ci qu'ils soient de fidèles et loyaux sujets de leur roi. On touche ici à la question épineuse des droits régaliens clamés par la coutume : "Il réprime les attentats de la Curie Romaine contre son autorité et celle d'un prince de son sang" et il fait respecter *les justes droits qui lui reviennent*[49]... en bon *Roi magnanime et éclairé*[50] qu'il est.

En laissant cet héritage, Charles III peut expirer, à la fin de l'éloge, *tranquille comme un patriarche, un juste, un authentique philosophe*[51]... Quant à nous, nous avons assisté à la cérémonie du dithyrambe courtisan, à l'apothéose chrétienne – une marche jusqu'auprès des dieux – du monarque défunt. L'éloge, les éloges, n'apportent aucune certitude sur les faits du roi, ni même sur ceux de son règne. Ils célèbrent et glosent une philosophie, des décisions législatives, des tentatives ou des volontés plus ou moins ratées de faire "dans le genre des Lumières", qui était celui qu'imposaient la tendance et la propagande officielles, et duquel les progressistes étaient nostalgiques. Le passage en revue des succès est, et l'hypercritique Cabarrús le savait bien, une récapitulation commentée de la philosophie, de la théorie des Lumières – car la réalité passait par d'autres vicissitudes. L'époque de la sociabilité est celle d'un chômage

(47) *Ibid.*
(48) *Ibid.*, p. XXV-XXVI.
(49) *Ibid.*, p. XXVI.
(50) *Ibid.*, p. XXVII.
(51) *Ibid.*, p. XLVI.

brutal, l'époque de la tolérance et de la fraternité est celle du Saint-Office et de la xénophobie... Tout comme de nos jours, qui ont vu coexister la Déclaration des droits de l'Homme et l'explosion de la bombe atomique, ou le génocide le plus étudié, et les théories les plus humanistes avec l'individualisme le plus féroce et le plus étranger à la notion de solidarité.

Les mensonges, bien sûr, remplissent leur fonction d'imposture, ils sont le désir par rapport à la réalité. Le passage en revue terminé, il nous reste trois visions du monde. Celle, traditionnelle, du prêtre de Barbastro, celle, éclairée et remplie d'espérance chrétienne dans le progrès du monde et le bonheur éternel qu'il apporte, de l'archidiacre tourmenté et passionné d'Aliaga, celle très critique et progressiste de l'économiste Cabarrús, à la fois si empreinte de prémonitions historiques et si limitée par l'époque et le groupe social desquels elle est issue. C'est un problème que Goldman a déjà abordé, quand il écrivait sur la conscience possible, et que nous devons prendre en compte pour donner toute sa valeur au contenu des éloges et pour interpréter correctement leur signification et leur message. Les citations (de l'Ancien Testament, ou des artistes, économistes et hommes politiques des Lumières), le langage, l'élision de certains thèmes ou leur considération d'un point de vue positif ou critique... tout rend plus facile l'analyse, et permet d'arriver à des conclusions sur lesquelles il n'est pas utile d'insister, puisqu'elles ont été annoncées dès les premières pages[52].

(52) Sauf dans des cas très particuliers, j'évite de donner des références bibliographiques parce que celles-ci se trouveront plus à leur place dans le cadre des études particulières, traitant de chacun des thèmes que je viens d'évoquer, que l'on trouvera dans cet ouvrage panoramique.

Table des Matières

Avant-propos 7
Gérard Chastagnaret et ***Gérard Dufour***

Un monarque des Lumières 13

Du despotisme éclairé et du gouvernement de Charles III 15
François Lopez

Charles de Bourbon à Naples 29
Anna Maria Rao

L'Etat et la prospérité du pays 59

Modèles d'une politique ou politique modèle ?
La politique minière péninsulaire sous Charles III 61
Gérard Chastagnaret

Les "reales sociedades económicas de amigos del país",
creusets d'idées nouvelles ? 83
Michel Dubuis

L'Etat et le bonheur du peuple 105

L'Etat et les pauvres 107
Jacques Soubeyroux

Modèles et originalité d'une politique éducative 121
Antonio Viñao Frago

Despotisme éclairé et dirigisme culturel : l'éducation populaire..... 159
Lucienne Domergue

L'Etat et le contrôle des consciences 173

Le régalisme bourbonien 175
Emilio La Parra

L'inquisition sous Charles III : le paradoxe espagnol 201
Gérard Dufour

Charles III dans la mémoire espagnole 211

La transfiguration d'une époque : les oraisons funèbres
à la mémoire de Charles III 213
Maria Dolores Albiac

Achevé d'imprimer sur les presses
de l'Imprimerie LAMY
167, Rue Paradis - 13006 Marseille

Dépôt légal Mai 1994

Histoire Moderne

La notion de despotisme éclairé évoque immédiatement Frédéric II de Prusse ou la Grande Catherine, jamais le descendant espagnol de Louis XIV. Pourtant le règne de Charles III est devenu très précocement, dans la mémoire nationale espagnole, une référence, qu'elle soit positive ou négative.

L'ouvrage dresse le portrait d'un règne — plutôt que celui d'un souverain assez effacé — en prenant en compte chacun de ses aspects, en commençant par les modèles qui ont inspiré sa politique.

Mélange de politique réformatrice, avec un mouvement de laïcisation des valeurs morales et l'introduction d'une administration élaborée, et de pouvoir répressif avec une censure toute puissante et un programme éducatif pratiquement inexistant, ce règne se révèle incapable de surmonter ses contradictions : ministres et gouvernements se montrent tout à la fois ouverts, dynamiques et, parfois même, créatifs dans le domaine des idées, mais prudents et timorés dans leur mise en œuvre.

Cette ambiguïté du règne se traduit, chez les historiens, par un constat d'échec appliqué à la forme espagnole du despotisme éclairé, ou, au contraire à la mise en valeur du modernisme des idées en vogue et à la revendication d'une Espagne des Lumières.

Cet ouvrage témoigne de la vivacité de ce débat, en le transportant sur la scène d'une mémoire historique à une dimension européenne.

Le Groupe de Recherche « Nord Méditerranée » rassemble des chercheurs de plusieurs disciplines en sciences humaines ayant pour champ de travail les rives européennes de la Méditerranée.

9 782271 051967

PRIX : FF 160

ISBN : 2-271-05196-7